

# Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2014-2015

Séance plénière du vendredi 19 décembre 2014

## Compte rendu

#### **Sommaire**

Paç	ges
Excusés	3
Ordre du jour	3
Communications	
Compte 2013 du Parlement francophone bruxellois	3
Questions écrites	3
Groupe politique reconnu	3
Notifications	3
Hommage funèbre	3
Examen des projets et des propositions	
Proposition d'ajustement du budget 2014 et proposition de budget initial 2015 du Parlement francophone bruxellois	
Discussion générale conjointe	3
(Orateurs : Mme Catherine Moureaux, rapporteuse et M. Alain Maron)	
Discussion des tableaux	4

#### C.R. N° 8 (2014-2015)

Projets d'ajustement du budget 2014 et du budget initial 2015 de la Commission communautaire française	
Discussion générale conjointe	5
(Orateurs : Mme Catherine Moureaux, rapporteuse, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Catherine Moureaux, M. Alain Maron, M. Michel Colson, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Michaël Verbauwhede, M. Youssef Handichi, Mme Claire Geraets et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)	
Discussion des articles, tableaux annexés et autres annexes	28
(Orateurs : M. Alain Maron et Mme Caroline Persoons)	
Remerciements	45
(Orateurs : Mme Julie de Groote, présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)	
Votes réservés	
de la proposition d'ajustement du budget 2014 du Parlement francophone bruxellois	46
de la proposition de budget initial 2015 du Parlement francophone bruxellois	47
du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014	47
du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014	47
du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014	48
du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014	48
du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015	48
du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015	49
du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015	50
du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015	51
Clôture	51
Annexes	52

#### Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 09h44.

M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 5 décembre 2014 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

#### **EXCUSES**

Mme la présidente.- Ont prié d'excuser leur absence : Mme Corinne De Permentier, Mme Anne Charlotte d'Ursel et M. Ridouane Chahid, pour la séance du matin.

#### **ORDRE DU JOUR**

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 12 décembre 2014, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 19 décembre.

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

#### COMMUNICATIONS

#### COMPTE 2013 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Mme la présidente.- Je vous informe que le compte 2013 du Parlement francophone bruxellois a été vérifié et apuré par la commission spéciale du Budget et du Compte en sa réunion du 25 novembre dernier.

Le rapport établi vous a été envoyé.

#### QUESTIONS ÉCRITES

**Mme la présidente.-** Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Marion Lemesre et M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Fadila Laanan;
- et Mme Mahinur Ozdemir à Mme Céline Fremault.

#### **GROUPE POLITIQUE RECONNU**

Mme la présidente.- Par courriers du 18 décembre 2014, Mme Catherine Moureaux et M. Zahoor Manzoor m'ont informée que ce dernier siégerait dorénavant au sein du groupe politique PS.

Pas d'observation ? (Non)

Il en sera donc ainsi.

#### **NOTIFICATIONS**

Mme la présidente.- Le parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

#### **HOMMAGE FUNEBRE**

Mme la présidente.- Au nom de la présidence et du Parlement francophone bruxellois, j'ai adressé mes condoléances à Leurs Majestés le Roi Philippe et la Reine Mathilde ainsi qu'à la famille royale à l'occasion du décès de Sa Majesté la Reine Fabiola.

Je vous propose d'observer une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence)

#### **EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS**

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2014 ET PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2015 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle la discussion générale des propositions d'ajustement du budget 2014 du Parlement francophone bruxellois et de budget initial 2015 du Parlement francophone bruxellois [doc. 5 (2014) n° 1 et doc. 5 (2014-2015) n° 2].

À l'instar des travaux en commission, je vous propose de mener une discussion générale conjointe.

Le parlement est-il d'accord ? (Assentiment)

Il en sera donc ainsi.

#### DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

**Mme la présidente.-** La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à la rapporteuse, Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux, rapporteuse.- En sa réunion du 10 octobre 2014, le Bureau du Parlement francophone bruxellois a approuvé la proposition d'ajustement du budget 2014, la proposition du budget 2015 et le montant de la dotation pour 2015. Il revenait ensuite à la commission spéciale du Budget et du Compte de les examiner et enfin, aujourd'hui, à l'assemblée plénière de les adopter. Je vais dès lors faire lecture du rapport de la séance du 25 novembre 2014 concernant le budget du parlement.

Mme Julie de Groote, présidente, a commencé son exposé en soulignant que, comme chaque année, la Cour des comptes se félicite de la façon dont le Parlement francophone bruxellois, et plus particulièrement ses services, gèrent les budgets de façon impeccable et rigoureuse, en restant dans les lignes fixées par le Bureau.

Comme le veut la tradition, il est ensuite revenu au secrétaire général, M. Bruno Vanleemputten, d'exposer le budget du Parlement francophone bruxellois dans ses aspects favorables et défavorables. Au niveau des facteurs favorables, l'inflation, restée modérée, a entraîné des indexations faibles, voire nulles, dans les postes salaires et loyers. Au niveau des facteurs défavorables, en termes budgétaires, il a été noté la nécessité de

prolonger certains contrats de remplacement et d'engager un nouvel agent.

Différentes discussions et des examens de tableaux ont suivi. Je vais en tracer les grandes lignes.

Tout d'abord, le président de la commission, M. de Clippele, s'est interrogé quant au montant prévu en 2015 pour les commissions, alors que seulement un tiers de la somme a été dépensée pour cette même rubrique dans le compte 2013. Le secrétaire général a expliqué que ce surplus était lié à la mise en place future de la commission de Déontologie et de la commission d'Évaluation des législations. La commission de Déontologie devrait se réunir au moins trois à quatre fois par an et donner lieu à des jetons de présence. Le secrétaire général a ajouté qu'en principe, le cadre du greffe était suffisant, mais qu'il conviendra d'être attentif à l'ampleur de la tâche, notamment pour la commission d'Évaluation des législations, dont on ne connaît pas encore précisément les objectifs.

M. Maron s'est interrogé quant à la diminution des recettes propres constatée d'année en année. Il a ensuite pointé la rubrique consacrée à l'informatique, qui a pris une part non négligeable dans les discussions. La rubrique y afférente prévoit un montant de 30.000 euros. Le député a souhaité connaître la ventilation entre les coûts des connexions et celui du site internet lui-même. Par rapport au site, il a estimé que la page de recherche de documents reste, pour le quidam, complexe à utiliser. À ses yeux, il en est de même au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il s'est dit également préoccupé par les montants qui sont dépensés en matière informatique. Il a relevé un montant de 75.000 euros, à l'extraordinaire, dépensé dans le cadre du déménagement, un montant de 25.000 euros par an, à l'ordinaire, ajusté du même montant pour 2014, auxquels s'ajoute encore un montant de 25.000 euros prévu pour l'achat d'ordinateurs. Au final, le budget présente un crédit supérieur à 100.000 euros en matériel informatique pour vingt-cinq postes de travail. Il s'est demandé à quoi correspondait cette augmentation, qu'il a qualifiée d'exponentielle.

Le secrétaire général a ainsi donné les précisions suivantes. Les 75.000 euros prévus au budget extraordinaire pour le déménagement informatique comprennent le déménagement du matériel informatique et des serveurs, le câblage du réseau, ainsi que les « switches » et les frais d'installation dans le bâtiment de la rue du Lombard 77. Ce montant inclut l'acquisition et l'installation du réseau wi-fi et l'infrastructure permettant une gestion avec accès distant sécurisé au serveur.

Enfin, ce montant comprend également un contrat « full omnium » de maintenance d'une durée de trois ans. Les 25.000 euros prévus à l'ordinaire chaque année vont permettre de renouveler, en 2015, un serveur qui a montré des signes de fatigue.

Les ordinateurs des agents sont remplacés environ tous les cinq ans, en fonction de leur vétusté et du ralentissement de leur fonctionnement. Il y a également des coûts de logiciels (par exemple, 3.000 euros ou 4.000 euros pour équiper un serveur).

Le parlement n'acquiert pas du nouveau matériel chaque année. En ce qui concerne le coût de la connexion internet, l'assistant-comptable a évoqué le fait qu'il est passé de 845 euros à environ 1.500 euros par mois en raison de la taille de la bande passante qui monte à 100 MB. Le secrétaire général a ajouté qu'il s'agit des tarifs du Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) et qu'il n'a pas été possible d'opter pour un tarif intermédiaire et qu'on ne peut comparer une infrastructure domestique a un réseau professionnel pour lequel le débit garanti se situe entre 80 MB et 100 MB.

La rapporteuse, en revanche, s'est, elle, attachée à la question de la sous-traitance pour le nettoyage des bureaux et de l'impact budgétaire en termes de traitement du personnel et de rémunérations versées à ladite société. À propos de la soustraitance du nettoyage du bâtiment, l'entretien du bâtiment de la rue Ducale était assuré par deux techniciennes de surface. Il s'agit de deux agents recrutés statutairement par le passé. L'un des deux agents prend sa retraite. Considérant la taille du nouveau bâtiment, il a été décidé de passer à un marché public en procédure négociée pour désigner une entreprise chargée de l'entretien des sols, dont le coût est de 85.000 euros répartis sur trois ans, comprenant, outre le personnel, l'outillage et les matières consommables (produits de nettoyage, papier toilette, etc.).

En outre, le secrétaire général a complété son explication en précisant que cette rubrique nettoyage reprend également les montants prévus pour le nettoyage de la résille, l'enveloppe extérieure du bâtiment, tant la face intérieure que l'extérieure.

Les discussions ont également porté sur des sujets aussi divers que le caractère passif du bâtiment, les recettes propres du parlement, les relations internationales, les frais de téléphonie mobile, ou encore la valorisation du portrait de Christos Doulkeridis. En ce qui concerne les votes des tableaux et de l'ensemble, ils ont abouti aux résultats suivants : l'ensemble de la proposition d'ajustement 2014 et de budget initial 2015 du Parlement francophone bruxellois est adopté à l'unanimité des six membres présents. Les tableaux adoptés par la commission ont été renvoyés à la proposition d'ajustement du budget 2014 et à la proposition de budget 2015 du Parlement francophone bruxellois tels qu'ils figurent au document 5 (2014-2015) n° 1.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je vous remercie pour ce rapport en séance plénière, d'autant que les débats en commission se sont tenus à huis clos. Il faudra se poser la question du maintien de celui-ci lors des discussions sur le budget du parlement. Il y aurait sans doute moyen d'ouvrir cette commission et d'abolir le huis clos.

Mme la présidente.- Cela mérite effectivement réflexion dans un souci de transparence et de démocratie. Je sais que vous espérez revoir le règlement. Ce point pourra constituer l'un des éléments de nos discussions dans ce cadre.

La discussion générale conjointe est close.

#### **DISCUSSION DES TABLEAUX**

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des tableaux, sur la base des propositions adoptées en commission.

Tableau - Dépenses - Ordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau est adopté.

Tableau - Dépenses - Extraordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau est adopté.

Tableau - Recettes - Ordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau est adopté.

Tableau – Prélèvements sur fonds propres

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau est adopté.

La discussion des tableaux est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

## PROJETS D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2014 ET DE BUDGET INITIAL 2015 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

#### **DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion générale des projets d'ajustement du budget 2014 et de budget initial 2015 de la Commission communautaire française [doc. 7 (2014-2015) n°s 1 à 4 et doc. 8 (2014-2015) n°s 1 à 4].

À l'instar des travaux en commission, je vous propose de mener une discussion générale conjointe de l'ajustement 2014 et du budget 2015.

Le parlement est-il d'accord ? (Assentiment)

Il en sera donc ainsi.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à la rapporteuse, Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux, rapporteuse.- La séance du 12 novembre 2014 a donné lieu à l'exposé de la ministre-présidente du gouvernement, Mme Fadila Lanaan.

Elle a commencé son exposé en fixant le cadre général de l'exercice budgétaire 2015, rappelant que celui-ci est marqué par l'inscription des premières recettes et dépenses en lien avec la sixième réforme de l'État et la Sainte-Émilie. Elle a par ailleurs souligné que le gouvernement a réussi à maintenir les finances de la Commission communautaire française à l'équilibre pour le budget 2015.

Dans son exposé, la ministre-présidente s'est également attardée sur la comptabilité budgétaire. Et pour cause, conformément à la loi, le gouvernement francophone bruxellois a pris la décision de reporter d'une année la réforme de la comptabilité budgétaire, et ce, pour deux raisons.

Premièrement, si la précédente majorité avait fait approuver en toute fin de la législature précédente le décret réformant la comptabilité budgétaire, il n'y avait aucune avancée sur les nombreux arrêtés d'exécution. Deuxièmement, la réforme n'a été que peu préparée par l'administration en interne. Une décision d'avancer dans la précipitation aurait dès lors comporté un risque de chaos budgétaire.

Mme Laanan a ensuite abordé les aspects budgétaires de la Sainte-Émilie, en précisant préalablement que 108 millions sont inscrits tant en recettes qu'en dépenses au budget 2015. Ce montant correspond aux recettes communiquées par la Fédération Wallonie-Bruxelles à politiques inchangées, à savoir sans tenir compte des migrations attendues d'institutions de la Com-

mission communautaire française vers la Commission communautaire commune, conformément à l'accord entre les huit partis ayant approuvé la sixième réforme de l'État.

Ces migrations mobilisent l'attention du gouvernement, qui s'attelle à ce qu'elles se concrétisent sans le moindre impact pour les usagers. Pour l'heure, la ministre-présidente indique que le gouvernement attend une proposition concrète du niveau fédéral sur les modalités d'imputations budgétaires qu'il va mettre en place pour les compétences qu'il continuera à gérer administrativement pour les comptes des Communautés et des Régions jusqu'en 2017.

Dans le second volet de son exposé, la ministre-présidente s'est penchée sur l'ajusté 2014. Les recettes s'y élèvent à 411.721.000 euros, ce qui représente un surplus de 367.000 euros par rapport au montant inscrit au budget initial 2014. Parmi les paramètres budgétaires ayant varié de manière notable, elle a cité la vente du Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA), les dotations en provenance du niveau fédéral et le remboursement du solde 2013 du service à gestion séparée (SGS) bâtiment.

Quant aux dépenses, Mme Laanan a insisté sur le fait que leur analyse a conduit à l'ajustement du budget décrétal sans pour autant couper dans certaines politiques. Ainsi, la Commission communautaire française présente un budget en équilibre pour 2015, comme c'est le cas depuis 2013.

Le troisième point de l'exposé de la ministre-présidente a porté sur le budget initial 2015, dont les recettes sont estimées à 527,140 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 115.786.000 euros (soit une augmentation de plus de 28 %) par rapport au montant inscrit au budget initial 2014.

Entre autres paramètres budgétaires, la ministre-présidente a signalé la diminution de la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les dépenses connaissent quant à elles une progression liée aux évolutions barémiques et salariales. Elles sont supérieures à la dynamique de progression des recettes de l'institution, et ce, particulièrement en période de ralentissement économique. Il s'agit de « l'effet ciseaux ».

De plus, la ministre-présidente a expliqué que des moyens supplémentaires ont été dégagés pour la Formation professionnelle, l'Accueil de la petite enfance, l'Accueil des primo-arrivants, ainsi que pour la poursuite des investissements du financement des infrastructures d'accueil des personnes lourdement handicapées.

Les commissaires ont ensuite pu entendre l'exposé de M. Harry Poznantek, délégué de la Cour des comptes. Globalement, pour ce qui concerne le respect de la norme du budget de la Commission communautaire française, l'équilibre est quasi atteint au préalable dans le projet d'ajustement du budget.

En ce qui concerne le budget 2015, il a expliqué que l'entrée en vigueur de la sixième réforme de l'État affecte fortement le budget de la Commission communautaire française, à travers les accords intrafrancophones dits de la Sainte-Émilie.

Concernant les nouvelles compétences, il déclare avoir disposé de peu d'informations sur ce qu'il était prévu de faire. Il a conclu son exposé en rapportant que la Cour des comptes estime que la trajectoire pluriannuelle qu'a présentée le gouvernement de la Commission communautaire française pourrait ne pas être respectée.

Le délégué s'est ensuite prêté à une séance de questions/ réponses. Les questions des parlementaires de l'opposition se sont attachées à la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la vente de bâtiments. Le délégué leur a renseigné les points qui, dans le rapport de la Cour, abordaient ces questions de façon précise.

Une députée du cdH s'est intéressée au véhicule de l'accord conjoint entre les trois entités fédérées. La ministre-présidente a toutefois fait observer qu'il s'agissait d'une question davantage politique que technique. À l'issue de cette séance de questions/réponses, s'est tenue la discussion générale conjointe.

Le MR a souhaité savoir si la ministre-présidente partageait l'analyse pluriannuelle de la Cour des comptes, soulignant que de manière générale, ce budget, premier de la législature, n'est pas très réjouissant, car, une fois encore, « aucune solution structurelle n'a été posée sur la table ».

Du côté d'Écolo, plusieurs points ont été évoqués, mais c'est surtout la question du « définancement de la Commission communautaire française au profit de la Fédération Wallonie Bruxelles » qui a suscité le débat.

M. Fassi-Fihri, pour le cdH, a rétorqué que le groupe Ecolo a voté la sixième réforme de l'État. Il est par ailleurs revenu sur la question des salaires, notamment pour ce qui concerne le saut d'index envisagé au niveau fédéral, afin de savoir si la Commission communautaire française allait être contrainte de suivre cette décision.

Du côté des FDF, M. Colson s'est dit tout à fait satisfait du budget tel qu'il est présenté en cette période d'austérité.

Pour le PS, j'ai moi-même également estimé que les investissements sont extrêmement lisibles, en ajoutant qu'à propos du saut d'index, le gouvernement fédéral avait entamé un « dialogue social » sur des bases singulières. Dans la mesure où la décision n'est pas encore tombée, il semble logique de maintenir l'indexation dans le budget.

Concernant la promotion de l'image de Bruxelles par la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai mentionné le fait que ce serait au bénéfice des Bruxellois, et singulièrement des Bruxellois francophones.

Dans sa réponse, la ministre-présidente a argué que les recettes ont été établies de façon prudente, en mentionnant les paramètres macroéconomiques qui repartent à la baisse. Elle a insisté sur le fait que c'est le premier ajustement 2015 qui permettra d'établir les chiffres relatifs au montant exact des recettes.

Concernant l'impact de l'index, la ministre-présidente a estimé qu'il est difficile de fournir tous les montants de façon précise, mais que globalement, il est raisonnable de proposer une estimation à 6 millions d'euros.

En guise de conclusion, la ministre-présidente a souligné que le gouvernement bruxellois francophone avait fait le choix de la responsabilité et non de l'austérité.

En ce qui concerne l'examen et le vote des projets de décrets et de règlements, les projets ont tous été adoptés par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- La présentation liminaire du budget 2015 est revenue sur les fondamentaux. Le budget est un acte politique majeur, puisqu'il définit les priorités politiques du gouvernement. Nous étions en attente légitime d'une ligne claire et volontariste, d'une approche globale. À nouveau gouvernement, nouvelles ambitions, c'était du moins notre point de vue. Au final, force est de constater que bien des choix ont été posés, mais nous ne les qualifierons pas tous de courageux, et encore moins d'ambitieux.

Vous nous avez présenté un projet de budget qui, comme le souligne la déclaration de politique générale, entend répondre aux défis et aux besoins croissants des Bruxellois. Est-ce pour cette raison que le menu est truffé d'appels à projets visant à la réalisation d'études ou autres évaluations ? Évaluer, analyser, quantifier, peser, ... Bien des pans des engagements de l'exécutif sont malheureusement figés dans les limbes.

Au vu du nombre pléthorique d'études réalisées sous la coalition Olivier et de la quantité de données disponibles, nous regrettons que la nouvelle majorité se contente de gagner du temps pour se trouver un cap permettant de mener à bien certains projets. Tout cela n'est guère rassurant.

Quantité de recettes sont ajustées pour mieux coller à la réalité. Quand vous déciderez-vous à nous définir cette réalité? Vous soulignez des recettes supplémentaires, comme un million d'euros représentant le produit de la vente du Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA) et quatre millions d'euros non réclamés par la Région pour la compétence du Tourisme, avant de les neutraliser aussitôt par des dépenses (un million et demi de dotation supprimée en raison d'une inflation inférieure aux prévisions, des remboursements et des soldes négatifs de SGS bâtiment).

Madame la ministre-présidente, le Collège, une fois encore, fait un usage intensif de la politique de la rustine. Pour les dépenses, il a affirmé ne pas avoir procédé à des coupes claires dans certaines politiques, mais avoir sérieusement contrôlé le budget. Vos prédécesseurs apprécieront!

Bref, nommez donc la manœuvre comme bon vous semble, mais avec un équilibre budgétaire atteint grâce à une diminution de la sous-utilisation attendue d'un peu moins de six millions d'euros à 1.900.000 euros, le navire Commission communautaire française affronte la tempête en espérant que sa voile ne se déchire pas.

À propos de l'effet ciseau, vous soulignez que cette pratique n'est pas nouvelle et que la solution a toujours été cherchée au cas par cas. Vous avez avancé que le soulagement final pourra peut-être être apporté grâce aux synergies et aux collaborations entre entités. Que d'incertitudes! Comprenez que cette manière de gouverner à très court terme est inquiétante. Au-delà des articles budgétaires, ce sont surtout des acteurs de la politique sociale bruxelloise et de 900.000 bénéficiaires potentiels dont nous parlons.

Votre raisonnement semble être : « On marche sur une poutre au-dessus du vide. C'est un exercice très difficile, mais ne changeons rien. On a toujours fait comme ça et la Commission communautaire française est toujours là ».

En effet, mais dans quel état et pour quelles perspectives d'avenir ? Cet avenir ne peut en effet s'envisager sans financements complémentaires. Nous avons tous été d'accord pour le rappeler en commission. Pour agir à ce niveau, va-t-on encourager, avec plus ou moins d'intensité, des institutions relevant de la Commission communautaire française à quitter son giron ?

Nous constatons de même que rien n'est entrepris pour permettre le décloisonnement des moyens entre la Région et la Commission communautaire française. Vous avez annoncé d'entrée de jeu que la progression des moyens de notre institution représentait 1 % pour ce budget. Autant le dire tout de suite en effet, l'élan général est bien chagrin. Vous assurez, comme vous le dites vous-même, des dépenses inéluctables et en progression, vu les évolutions barémiques et salariales supérieures à la dynamique de progression des recettes institutionnelles. Le navire demeure tout juste au dessus de la ligne de flottaison!

Le groupe MR a cependant bien pris note de l'ouverture relative du gouvernement envers la possibilité d'une vraie stratégie de partenariat public-privé (PPP), pour assurer le financement de certaines structures sportives ou culturelles. Nous saluons cette évolution des mentalités, mais après des années d'attente, nos concitoyens veulent bien plus que des espoirs. Ils attendent des actes.

Nous aurions tout à gagner à suivre cette voie des partenariats mixtes, et ce n'est pas à une ancienne ministre de la Culture que nous devrons expliquer les recettes à la base d'un certain nombre d'institutions de prestige. Cet exemple pourrait se prêter à d'autres secteurs, tels que le Sport ou l'Accueil des personnes handicapées.

Bref, nous sommes pratiquement nulle part en termes de financement alternatif susceptible de répondre aux besoins du terrain. Selon les déclarations du Collège, les choix opérés et les thématiques prioritaires retenues répondent aux défis annoncés par le boom démographique. Permettez-nous de nuancer ce nouveau voyage de Gulliver, et pour cause.

Le boom démographique, nous y sommes confrontés depuis de longues années maintenant. Or, le manque de places en crèche semble seulement avoir été découvert.

La problématique des élèves sur listes d'attente et des classes supplémentaires à créer témoigne, là encore, de la souffrance des citoyens depuis des années.

L'absence de réponses aux besoins des personnes atteintes d'un handicap et de leur famille se vit au quotidien de façon bien cruelle. Pourtant, un an après l'adoption du nouveau décret sur l'inclusion de la personne handicapée, nous sommes toujours dans l'attente des arrêtés d'application.

Concernant l'encadrement des primo-arrivants, qui leur apportera un parcours d'accueil réellement structuré ? Quant à la Formation professionnelle, l'ampleur du chômage parle malheureusement d'elle-même.

À tous ces publics qui étaient en attente d'un véritable changement de cap, vous répondez en substance : « La solution n'est pas pour maintenant, mais tout va bien, elle interviendra bientôt ».

Prudence, responsabilité, rigueur, refus d'austérité, amélioration des synergies avec les autres institutions bruxelloises et communautaires, ... tout le registre du ton rassurant y est passé. Et pourtant, les réalités de terrain contredisent chaque jour un peu plus ce catalogue de slogans.

À propos de l'Accueil de la petite enfance, vous expliquez que les budgets sont à la hausse du fait des appels à projets : projets de 2013 à concurrence de 300 places et projets de 2014 de 1.600 places à créer. Comme souligné précédemment, c'est à nouveau une manière de dire aux parents : « La Commission communautaire française ne peut pas vous fournir de places d'accueil, mais ne vous inquiétez pas, un jour ça ira mieux. Regardez, nos louables intentions ».

Vous qualifiez cette gestion d'acte politique fort. Pour le moment, je parlerais plus volontiers de parole politique enjôleuse. Nous ne pouvons pas éternellement souligner une politique du

projet sans réalisation. Il faut des places concrètes pour des parents qui doivent ou souhaitent travailler.

Vous parlez de renforcement des synergies avec les institutions relevant d'autres niveaux de pouvoir, mais quand – pour ne citer qu'un exemple – on interroge le Gouvernement sur la recherche et la mise en place de collaborations dans le dossier du dépistage rapide des infections sexuellement transmissibles, vous répondez : « Ce n'est pas nous, c'est le fédéral ». Or, avec le transfert de compétences, l'heure est plus que jamais à la concertation, à la coordination et à la capacité de dialogue entre les entités. De cela aussi, nous en convenions tous en commission.

En matière d'accueil de la compétence de Prévention en santé, nous comprenons bien que nous sommes dans une période de transition et qu'il est nécessaire d'en tenir compte, afin que tout cela se passe de la meilleure façon possible. Nous en jugerons ensuite.

Malgré tout, le gouvernement a adopté un budget. Nous nous sommes légitimement interrogés sur ses fondements. Les préoccupations des acteurs du secteur ont été relayées au sein de ce parlement et nous veillerons à ce que chacun retrouve une place qui lui convienne.

Plus que de petites aides ponctuelles, la politique culturelle dans notre Région a besoin d'un cap à suivre. La déclaration de politique générale a fait grand cas de l'intention de mettre en œuvre le Plan culturel bruxellois en 2015. On y alloue 500.000 euros de budget. Je rappelle ici ce rapide calcul : si l'on répartit ce budget sur les quelque 900.000 Bruxellois francophones, on arrive à 50 centimes par personne!

Est-ce avec ces moyens que vous inscrivez Bruxelles dans un rayonnement de la francophonie, créant une opportunité d'ouverture et de développement économique, et que vous ferez de chaque Bruxellois un acteur de Culture à part entière, comme vous en avez l'ambition ?

Nous n'avons pas eu de réponse quant à la mise sur pied effective de ce plan : pas de mise en place d'un groupe de travail Culture, un cadastre du secteur en réflexion ... Il s'agissait pourtant pour nous des indices de la concrétisation du plan.

La purée de pois est la même quant aux ambitions pour Télé Bruxelles. Or, nous pensons que cette chaîne bruxelloise est un excellent outil dans la diffusion de l'information régionale, notamment en matière de culture, et un puissant vecteur pour donner plus d'ampleur aux initiatives locales.

Le budget de la chaîne augmente un peu en 2015. Nous ne vous reprochons pas un manque d'intérêt, mais plutôt, encore une fois, un manque d'empreinte forte, au profit d'une dispersion programmatique qui soutient de façon insuffisante la qualité et la richesse des initiatives bruxelloises. Nous aurions aimé entendre des mesures de soutien à l'opérateur télévisé, notamment par la réappropriation de dispositifs à succès mis en œuvre auprès d'autres chaînes.

Enfin, les dispositifs de Formation professionnelle ont été refinancés. On ne peut pas dire le contraire. L'opérateur Bruxelles Formation engloutit la majorité du budget et bénéficie d'une augmentation de près de 4 %, alors que de leur côté, les programmes de formation relatifs aux classes moyennes se contentent d'une enveloppe représentant le quart de la manne du premier.

Si la solution était là, pourquoi pas ? Cependant, le gouvernement a plutôt donné l'impression d'avoir fait tout ce qu'il a pu, plutôt que tout ce qu'il aurait fallu faire :

- 500.000 euros pour le Plan culturel pour Bruxelles, mais pour combien de destinataires ?
- 1.500 places à créer dans les établissements scolaires de la Commission communautaire française, mais selon quelles prévisions?
- 3.600.000 euros pour l'Accueil et l'accompagnement des primo arrivants, mais seules 1.500 personnes pourront être accueillies et accompagnées. Un bureau d'accueil sera créé, mais où sont les réelles perspectives d'avenir ? Elles sont mal définies.
- 1.900 places d'Accueil de la petite enfance à créer, mais pour combien de demandes ?

Pour toutes ces matières, il y avait des chiffres, parce qu'on ne fait sans doute pas de budget sans chiffres, mais on reste toujours sans idée précise de leurs fondements.

Le premier budget de la législature aurait pu être celui du changement, mais il s'avère être celui de la continuité. Au-delà des chapelles partisanes, nous serions presque tentés de conclure que, hormis le terme « durable », remisé au placard, nous ne voyons pas où se situe la différence entre le budget de la majorité précédente et celui de la « coalition la plus progressiste possible ».

L'année 2015 risque dès lors d'être une nouvelle période de 365 jours de déceptions.

Nous avons cherché le tonus, l'ambition, le pragmatisme, la vision à long terme, la coordination systématique, des options, ... En vain! Vous comprendrez dès lors que nous ne voterons pas la confiance molle, comme les élus de votre majorité.

Aux Bruxelloises et Bruxellois qui s'attendaient à de beaux cadeaux sous le sapin de la Commission communautaire française, nous souhaitons malgré tout de bonnes fêtes. Ils peuvent compter sur les rangs de l'opposition libérale pour défendre leur rêve d'un véritable projet de ville pour l'année à venir.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- C'est la troisième année consécutive que le budget est présenté en équilibre. C'est une source de satisfaction dans la mesure où les investissements et les priorités marquées, sont extrêmement lisibles. Le gouvernement affiche clairement les politiques qu'il entend privilégier en matière de Petite enfance, de politique d'Aide aux personnes handicapées, de Formation professionnelle ou de Culture.

Toutefois, c'est un budget un peu particulier que celui qui nous est présenté aujourd'hui. L'année 2015 est une année de transition. Le travail le plus dur que va avoir à fournir le gouvernement en 2015 n'est pour ainsi dire pas détaillé dans le budget.

Le travail le plus dur que va avoir à fournir ce gouvernement, c'est l'atterrissage de la réforme de l'État. De ce travail dépend l'avenir de la Commission communautaire française et l'avenir de pans entiers de services proposés dans notre langue et sur notre territoire aujourd'hui.

(Rumeurs)

Permettez-moi, pour égayer un peu cette matinée, de changer de ton en illustrant mon propos sous forme de bestiaire.

La Commission communautaire française n'est pas une grenouille qui voudrait être un bœuf, la Commission communautaire française n'a pas les moyens d'être cigale, pas non plus les moyens d'être fourmi, la Commission communautaire française n'a pas besoin de mouche du coche. Non, la Commission communautaire française doit arriver à être la tortue du « lièvre et la tortue ». C'est en effet sur la ligne d'arrivée qu'on jugera la réforme de l'État, c'est sur la ligne d'arrivée, sur les résultats, quand la réforme sera pour ainsi dire à l'état de digestion avancé, que l'on pourra dire si les choix opérés l'ont été à temps et à bon escient.

J'en viens à quelques considérations plus spécifiques sur le transfert de compétences.

Premièrement, la Commission communautaire française sera partie prenante à la création de la plate-forme de concertation. Elle devra y être particulièrement attentive quant à la constitution de l'organisme d'intérêt public (OIP) destiné à gérer les matières transférées.

Deuxièmement, il a été décidé – c'est un point crucial des divers accords politiques conclus en Région bruxelloise pour la législature – du basculement des associations à la Commission communautaire commune sur une base volontaire. La garantie du principe général de conservation des droits a été traduite de manière judicieuse en termes budgétaires. En effet, pour permettre ce basculement, les moyens financiers affectés aux soins aux personnes âgées – maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour – ainsi qu'aux initiatives d'habitation protégée (IHP) et services de revalidation sont inscrits dans les budgets, tant de la Commission communautaire française que de la Commission communautaire commune. Le fait est assez particulier que pour être souligné. Cependant, ce mécanisme sera activé sur une base volontaire et limité dans le temps en termes de transferts financiers.

Il s'agit d'assurer au-delà du transfert, à titre conservatoire ou permanent, la préservation des agréments et des financements acquis par les institutions actives sur le territoire de la Région.

Troisièmement, les maisons de repos jouent un rôle sociétal essentiel en soignant, assistant et hébergeant dans les meilleures conditions possibles un nombre toujours croissant de personnes âgées. Le vieillissement de la population attendu en Région bruxelloise n'est pas aussi important que dans les autres Régions du pays.

Ils montrent un accroissement important de la population âgée, et particulièrement de celle des plus de 80 ans, dont les besoins en matière d'aide, de soins ou d'hébergement spécifique sont les plus importants.

J'ajouterai une autre considération liée au statut de grande ville de Bruxelles et à la présence d'une pauvreté qui risque, à la suite de malheureuses mesures prises au niveau du gouvernement fédéral, de s'aggraver de manière importante.

Il existe donc un défi : pouvoir héberger une proportion relativement grande de « jeunes retraités » qui sont amenés à être institutionnalisés, de par leur manque de soutien social. Bruxelles en connaîtra de plus en plus et ils génèrent une masse de personnes dont il faut tenir compte dans la planification de l'offre en termes de maisons de repos. En effet, il s'agit aussi potentiellement de « retraités de plus longue durée ». Cela a donc un effet structurel particulier sur notre grande ville où la pauvreté est trop présente.

Dans ce cadre, il est bien entendu légitime de s'interroger sur l'information qui a été dispensée pour permettre aux institutions

en question de poser le choix le plus pertinent pour leur financement, la cohérence institutionnelle et leur avenir.

L'année 2015 sera une année de transition au cours de laquelle le premier enjeu résidera dans le fait d'assurer aux associations la continuité de leurs activités, le second dans le fait de construire le nouveau cadre structurel et financier bruxellois en concertation avec les autres entités fédérées. On en revient au nécessaire travail qu'implique la mise en pratique de la sixième réforme de l'État.

Quatrièmement, en ce qui concerne le secteur de la promotion et de la prévention de la Santé, la Commission communautaire française devra rédiger un nouveau décret afin de clarifier les missions confiées aux différents acteurs. Pour nous, il devra dans tous les cas s'appuyer sur l'étude concernant la détermination d'un outil de programmation pour les services ambulatoires.

Le groupe socialiste sera particulièrement attentif à ce travail de définition d'un cadre légal spécifique à Bruxelles. Il devra également nécessairement s'appuyer sur le mémorandum de la plate-forme du secteur intitulé « Lutter contre les inégalités sociales de santé par la promotion de la Santé, ça rapporte! ».

Ce mémorandum relaie l'inquiétude de ces opérateurs dans le cadre du transfert de compétences, mais rappelle surtout la place centrale de la promotion de la Santé et la nécessité de soutenir un secteur expérimenté, actif et cohérent.

Ceci demandera à très court terme un gros travail de concertation avec la Région wallonne. Cela paraît étonnant dans le cadre de l'atterrissage de la réforme de l'État, mais c'est le quotidien de ces associations aujourd'hui. En effet, la priorité aujourd'hui est de ne pas casser l'outil.

Je vous ai parlé d'un outil expérimenté, cohérent et actif : il ne faut pas casser cet outil. Les réponses sont rassurantes par rapport à la préservation du financement qui nous incombe de manière arithmétique dans le cadre de la réforme de l'État. Cela ne suffira cependant pas pour ces associations. Si la Région wallonne ne peut pas continuer à travailler, il faudra prendre des décisions qui sont en accord avec celles de la Région wallonne ou au moins concertées afin d'avoir un processus cohérent et évolutif. La plupart de ces associations ne sont pas prêtes aujourd'hui à fonctionner avec seulement un tiers de leurs moyens de fonctionnement et seulement à Bruxelles. Ce n'est pas la manière dont on va pouvoir préserver cet outil.

Notons qu'en Santé, hors transfert de compétences, les crédits consacrés ne connaissent qu'une évolution marginale, de seulement 0,15 %. On peut constater que les inégalités sociales en matière de Santé, elles, ne s'arrêtent pas et ne vont probablement pas s'arrêter de croître. Nous n'avons pas d'outils pour nous permettre de faire un état des lieux de la situation, mais nous constatons quand même que l'accès aux soins continue d'être un problème à Bruxelles, plus spécifiquement par rapport à d'autres villes. L'indicateur de report de soins nous permet d'établir cette comparaison. L'inégalité sociale en matière de soins de santé est une équation difficile. Comment rencontrer d'importants défis sans nouveaux moyens ?

Nous veillerons attentivement à la manière choisie pour résoudre cette équation. La planification de l'offre de services et de l'accès aux soins est essentielle. Nous souhaitons que l'étude relative à l'outil de programmation soit au centre de cette réflexion de déploiement et redéploiement des services de soins.

En ce qui concerne les budgets en initiative, nous serons attentifs à l'analyse des subventions et l'évaluation des projets qui sont annoncées en 2015. Nous rejoignons le souhait du gouvernement d'encourager les synergies et de majorer l'intervention publique. Nous comprenons la logique visant à utiliser des budgets en initiative pour couvrir les besoins des Bruxellois non couverts dans le cadre réglementé de l'ambulatoire.

Il est également nécessaire de prévoir et mettre en place un processus d'évaluation des missions de service public confiées à des asbl pour plus de 90 % du budget. C'est une évidence en termes de gestion des finances publiques.

Cependant, aussi louable que soit l'objectif, il faudra être attentif à ne pas détourner largement les opérateurs de première ligne de leur tâche première qui est le soin pour se plier à ces évaluations.

Nous accueillons de manière positive le fait que pour 2015 les budgets soient prévus pour « veiller à poursuivre cette année encore les projets subventionnés sous la législature précédente afin de ne pas mettre les associations en difficulté ». Mais mon groupe aimerait savoir quelle méthode d'évaluation sera utilisée. Et comment, au delà de 2015, envisagez-vous la suppression progressive des subventions de certaines associations, le cas échéant ?

Le groupe socialiste se montrera également particulièrement attentif au développement des maisons médicales sous cette législature.

Nous nous réjouissons de votre volonté de créer et d'agréer de nouvelles maisons médicales et nous serons exigeants concernant les critères qui présideront à leur agrément et en particulier concernant leur localisation. Nous insistons à nouveau sur la prise en compte des travaux réalisés dans le cadre de l'outil de programmation des services ambulatoires.

Autre défi majeur pour la Commission communautaire française : la Jeunesse.

En matière d'enseignement, malgré le peu de compétences et un budget modeste, le gouvernement consacre des moyens à la création de places supplémentaires et envisage également de réorganiser l'espace existant dans les établissements afin d'offrir un meilleur accueil. Mon groupe ne peut que vous en féliciter! Nous espérons que l'étude que vous nous avez annoncée nous apportera rapidement des éclaircissements afin de définir au plus vite un plan directeur.

Concernant les crèches, la déclaration de politique générale est aussi ambitieuse puisqu'elle prévoit la création de 7.500 places à moyen terme (2020). La demande est toujours grandissante et l'offre toujours insuffisante. Et si l'on aborde la question du point de vue des besoins, ce qui nous semble être un meilleur prisme, le manque à combler est encore plus important. Depuis 2013, et le premier appel à projets, la Commission communautaire française a pris ses responsabilités en termes de création de places dans les crèches.

Un nouvel appel à projets pour la construction de nouvelles places a été lancé en 2014 conjointement avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Il s'agit là d'un sacré coup de pouce pour l'accueil pour la petite enfance. Mon groupe vous félicite donc pour le maintien du soutien aux initiatives d'accueil de la petite enfance à tous les publics et en particulier les plus fragilisés. Cela dit, la négociation avec la Communauté française doit être menée pour que les investissements consentis par la Commission communautaire française en termes de construction de bâtiments soient assortis de moyens en personnel subsidié.

#### C.R. N° 8 (2014-2015)

Enfin, vous nous avez annoncé le renforcement du rôle de l'Observatoire de l'enfance de la Commission communautaire française, afin qu'il devienne un instrument de concertation et d'orientation des politiques de l'accueil de l'enfance à Bruxelles. Mon groupe espère que ce renforcement permettra très rapidement de mieux comprendre les tendances en matière de natalité à Bruxelles et ainsi mener des politiques encore plus adéquates et cohérentes en lien avec les réalités du terrain.

Donner de l'espoir à cette jeunesse, enjeu pour Bruxelles, passe également par leur offrir des perspectives d'avenir en matière d'Emploi. Pour accéder à l'emploi en Région bruxelloise, il est certain qu'il faut relever un défi en termes de Formation professionnelle.

Dans ce cadre, mon groupe salue particulièrement l'engagement du gouvernement de continuer à soutenir massivement la Formation professionnelle. Il s'agit de concentrer tous les moyens régionaux afin d'offrir, aux jeunes en particulier, des formations qui les rapprochent de l'emploi. C'est un enjeu que partage la Commission communautaire française avec la Région bruxelloise.

Le leitmotiv de nos gouvernements bruxellois est cette fameuse alliance Emploi-Formation. Nous le savons, le gouvernement régional a mis la barre haut, puisqu'il s'est doté d'un budget élevé à cette fin.

La Commission communautaire française n'est pas en reste : elle emboîte le pas à la Région et met la main à la pâte en s'inscrivant dans la continuité du sérieux et d'un niveau de dépenses élevé pour la Formation professionnelle. L'ambitieux programme de formation professionnelle entrant dans le cadre du New Deal bruxellois pour la formation lancé sous la précédente législature se poursuit, tout comme la collaboration entre Actiris et Bruxelles Formation.

La Garantie jeunes et l'augmentation du nombre de places de formation seront les porte-drapeaux de cette collaboration. C'est d'ailleurs à ces objectifs qu'est consacrée judicieusement une augmentation de crédits au budget 2015.

Le groupe socialiste appuie votre action et restera attentif à cette question. En effet, d'autres en ont parlé de manière moins optimiste, la pérennisation des moyens sera à l'avenir l'élément-clé de la poursuite de cette augmentation du nombre de formations.

La Commission communautaire française s'engage à investir plus dans la Culture. Au vu de l'actualité, c'est un élément majeur que nous ne cesserons pas de souligner, car investir dans la Culture est aujourd'hui primordial. En effet, d'une part, elle participe à l'émancipation individuelle et à un meilleur vivre ensemble et, d'autre part, contrairement aux idées reçues, la culture et les industries culturelles et créatives sont également des facteurs de développement économique. Vous nous le rappeliez de manière simple et chiffrée lors des débats budgétaires : 1 euro investi dans la culture engendre 1,6 euro de rentrées dans le reste de l'économie!

Un examen du budget culturel de la Commission communautaire française nous conforte dans l'idée qu'il faut absolument maintenir notre institution. Bien que la Commission communautaire française dispose de moyens assez limités, elle a clairement fait le choix de mener des actions qui répondent aux spécificités urbaines bruxelloises. Ainsi, elle soutient des politiques qui valorisent « l'interculturel », qui s'adressent à un public jeune et qui soutiennent la culture de proximité et l'accessibilité au plus grand nombre aux événements culturels.

Mon groupe se réjouit des moyens consacrés à la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles. Près d'un demi-million

d'euros permettront, nous l'espérons, de rapidement mettre les choses en place. Oui, la Culture est, comme l'Emploi ou le Logement, un ascenseur social, un ingrédient qui permet de lier les gens, les quartiers, les communautés linguistiques et les cultures.

D'ailleurs, vous opérez le choix de porter une attention particulière aux publics fragilisés. C'est plus qu'un symbole pour ce secteur qui depuis toujours a permis de combattre les inégalités et de faire tomber les barrières des préjugés.

Enfin, vous opérez une redistribution interne pour améliorer les moyens consacrés aux bibliothèques communales et à la lecture. Il s'agit là d'un signal fort à l'heure où nos jeunes francophones atteignent une faible moyenne en lecture comme l'atteste la dernière étude Pisa 2012. Leur niveau en écriture nous laisse tout aussi perplexes.

Mon groupe vous en félicite et soutient cette initiative. La création du lien social et l'émancipation des individus par la mise en place de politiques de proximité et de partenariat, d'interculturalité, et de mixité sociale sont déterminantes et doivent être au centre de nos politiques, et bien sûr plus particulièrement au centre de celles menées en matière de Cohésion sociale.

La Cohésion sociale représente aujourd'hui 350 actions réalisées par quelque 220 associations pour un budget important de neuf millions d'euros par an. Elles méritent toute notre attention. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du décret relatif à l'accueil des primo-arrivants, il ne faudrait pas que le travail du passé soit oublié.

Les primo-arrivants représentent 10 % de la population bruxelloise et méritent donc une attention particulière. Des ressortissants issus de très nombreux pays ont façonné le caractère multiculturel de la Région bruxelloise. Pour nous, socialistes, ce mélange des cultures, en plus d'être une véritable richesse, constitue un défi, mais également une chance extraordinaire pour la Région bruxelloise.

C'est la raison pour laquelle nous saluons l'objectif, ô combien important, du parcours d'accueil qui vise l'émancipation sociale et l'insertion professionnelle, mais qui est également, dans sa vocation première, un parcours citoyen. Ce travail sera mené en concertation et avec le soutien de la Commission communautaire commune, car la Commission communautaire française seule ne peut assumer cette charge, tant d'un point de vue réglementaire que budgétaire. Mon groupe politique se réjouit d'ores et déjà de la mise en œuvre de ce projet.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI), nous plaidons pour que les projets ou les organismes soutenus servent à l'amélioration du cadre de vie et à l'égalité des chances dans les zones définies par les Régions comme prioritaires. La concertation entre francophones et néerlandophones à Bruxelles est donc indispensable pour obtenir une cohérence de cette politique en Région bruxelloise. Mon groupe politique est favorable, à cet égard, à une coordination à l'échelle des dix-neuf communes.

Nous sommes conscients de ce que les enjeux à venir porteront sur la mise en œuvre progressive du dispositif d'accueil qui permettra, à terme, une inclusion plus facile d'un nombre grandissant de personnes dans notre société. Même si l'on doit se sentir interpellé, le lien se fera naturellement.

Parallèlement, la lutte contre les discriminations doit être renforcée. Mon groupe estime qu'il est essentiel de soutenir les politiques visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Faire le lien entre la thématique de l'égalité entre les hommes et les femmes et celle du parcours pour primo-arrivants ne peut que nous interpeller si l'on se donne la peine d'y réfléchir.

Il est également essentiel de soutenir la politique visant à lutter contre les stéréotypes liés au genre et à dénoncer et combattre les violences conjugales. Cela doit se faire via un travail coordonné, concerté et intégré à plusieurs niveaux, tel que la recherche ou la sensibilisation, mais aussi l'hébergement des victimes et l'accompagnement psychosocial des victimes et des auteurs d'actes.

J'en arrive à un point qui, à titre personnel, me tient très à cœur. Une attention particulière sera accordée, cette année encore, aux projets envisagés dans le cadre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras).

Madame Fremault, nous nous en félicitons. Nous devons continuer à soutenir ces projets Evras. L'objectif doit être d'augmenter la qualité des formations données dans les écoles, mais aussi de rendre effective la généralisation prévue. Ceci demande un travail important, approfondi et volontariste. Il n'est négligeable ni en temps, ni en imagination. Nous le suivrons avec attention.

En ce qui concerne la politique des personnes handicapées, nous constatons que le budget global pour l'année 2015 comprend plusieurs variations budgétaires à la hausse, mais aussi diverses mesures d'économie. L'inclusion de la personne handicapée reste un défi majeur qui se doit d'être pensé de manière transversale et cohérente à travers tous les secteurs.

En ce sens, mon groupe salue l'augmentation – certes modeste – du montant relatif aux interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées. En effet, la crise économique actuelle touche particulièrement les entreprises de travail adapté (ETA), qui perdent beaucoup de clients. Il est impératif de repenser ce secteur, tout en lui apportant un soutien accru. Il faut également souligner que le crédit concernant les initiatives relatives à la prévention, à la promotion et à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées est augmenté de 250.000 euros.

Par ailleurs, concernant le nombre de places d'accueil d'enfants porteurs d'un handicap, le projet Farra ambitionne de créer 33 places supplémentaires. Nous nous en réjouissons, tout comme nous saluons le soutien apporté au projet Okapi, destiné plus particulièrement aux enfants porteurs d'un handicap.

Bien entendu, comme tous, nous sommes encore et toujours préoccupés par le problème du manque de places d'hébergement pour les personnes handicapées de notre Région, et singulièrement celles en lourde dépendance. Nous savons que de nombreuses demandes ne sont pas rencontrées, mais nous ne connaissons même pas leur nombre avec précision. Si la nécessité d'une évaluation de l'offre et de la demande est manifeste depuis plusieurs années, elle n'est toujours pas réalisée.

Mon groupe continue donc à soutenir les politiques axées sur l'augmentation des places pour les personnes handicapées en situation de grande dépendance. Nous nous devons de répondre à la condamnation de la Belgique concernant le nonrespect de la Charte sociale européenne pour les personnes handicapées de grande dépendance.

En termes de lutte contre la pauvreté, nous nous réjouissons tout particulièrement que les services de médiation de dettes soient soutenus financièrement. Ceci permet l'engagement de personnel spécialisé tel que des assistants sociaux et des juristes. Nous savons que ces services sont de plus en plus sollicités et qu'ils jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois.

Permettez-moi de parler un instant de la pauvreté des personnes sans abri. Un enjeu fondamental de cette problématique consiste à augmenter le nombre de places en maisons d'accueil. La diminution des crédits pour le financement de ce secteur est interpellante. En effet, les services d'hébergement saturent et éprouvent des difficultés d'orientation des personnes en demande d'un hébergement. De plus, les maisons d'accueil évoluant avec leur public, on assiste à une diversification des missions, du type et de la durée de l'hébergement.

C'est pourquoi, conscients de cette problématique, nous pensons que deux publics doivent principalement être visés par ce dispositif des maisons d'accueil : les familles monoparentales et les femmes victimes de violences conjugales. Notre volonté est que, dès 2015, on envisage les partenariats possibles afin de commencer ces deux chantiers fondamentaux.

Par ailleurs, le groupe PS soutient la volonté du gouvernement de favoriser la mise sur pied de nouvelles initiatives et de projets pilotes issus des associations, tels que les projets Housing First. Nous serons attentifs au travail qui sera effectué dans ce cadre. Nous estimons que les projets développés à ce sujet doivent impliquer les CPAS, en partenariat avec les associations spécialisées.

Je terminerai par un sujet qui a suscité le débat : le Tourisme et la question de l'image de Bruxelles. À la suite de la sixième réforme de l'État, la compétence du Tourisme a été transférée à la Région, mais la Commission communautaire française reste tout de même compétente en matière d'auberges de jeunesse et pour la promotion de son image sur le plan national et international, en gardant un lien fort et structurel avec la Wallonie via le futur organisme régional de tourisme bruxellois.

Vous nous annoncez que, comparativement au niveau régional, il y aura une période de transition pour instaurer la sixième réforme. Ne pas se précipiter et faire au mieux pour mener une politique du Tourisme et de l'image de la Commission communautaire française cohérente est tout à votre honneur. La compétence du Tourisme peut donc désormais être menée par différents acteurs. Il ne s'agit pas de créer la confusion dans le secteur, mais de l'enrichir. Faire rayonner Bruxelles, son image, sa double identité communautaire sera bénéfique pour tous, tant en termes culturels qu'en termes économiques.

En conclusion, l'année 2015 est une année de transition. Le travail le plus difficile que va avoir à fournir le gouvernement, c'est de faire atterrir la sixième réforme de l'État. De ce travail dépend l'avenir de la Commission communautaire française, mais aussi de pans entiers de services vitaux pour le bien-être au quotidien des Bruxellois. C'est sur la ligne d'arrivée qu'on jugera le travail effectué. Et c'est sur les résultats qu'on pourra juger les choix qui auront été faits.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Comme vous le savez sans doute, certaines personnes ont été manifester ce matin contre le Traité transatlantique en cours de préparation et de négociation entre l'Europe et les États-Unis.

(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO!)

Grâce à ces applaudissements, me voici réchauffé, après les deux heures passées dans le froid ce matin. Ceci dit, nos cœurs étaient chauds!

#### C.R. N° 8 (2014-2015)

Comme vous le savez peut-être, Madame la ministre-présidente, on n'a pas beaucoup de satisfactions lorsqu'on siège dans l'opposition. En réalité, vous ne le savez sans doute pas, puisque le PS n'est jamais dans l'opposition!

#### (Rumeurs)

Il est vrai que vous le vivez au niveau fédéral et expérimentez le fait de ne pas avoir beaucoup de satisfactions.

#### (Rumeurs)

Néanmoins, votre budget nous en apporte une. Les temps sont durs et j'ai presque envie de vous dire merci! Cette satisfaction est en réalité l'hommage rendu par ce budget au gouvernement précédent, auquel nous participions largement. Nous avions en effet la ministre-présidence et la compétence relative au Budget.

Or, le budget que vous nous soumettez, sous de nombreux aspects, se situe dans la parfaite continuité des budgets précédents et ce, sans nouvelle empreinte particulière. Je suppose que tous les groupes l'ont souligné.

#### (Applaudissements)

C'est d'ailleurs pour cette raison que, dans les différentes commissions thématiques, nous n'avons pas voté contre le budget qui nous était soumis. Hormis l'apport de 108 millions d'euros pour l'accueil de nouvelles compétences provenant de la sixième réforme de l'État, force est en effet de constater que les changements sont peu nombreux.

Néanmoins, si nous prenons votre relatif immobilisme comme un hommage, vous vous doutez bien que si nous étions toujours au Collège, nous aurions agi autrement dans une série de dossiers.

Vous avez parlé de politique touristique. Nous parlerions plutôt d'une nouvelle ponction imposée aux Bruxellois francophones et au secteur. Nous nous opposerons donc à cette mesure. Au final, nous ne soutiendrons pas votre budget.

Le premier point qui nous gêne est votre myopie budgétaire. Dès l'an prochain, le budget sera frappé de plein fouet par l'effet ciseaux : abstraction faite des recettes de la sixième réforme de l'État, la progression des moyens de la Commission communautaire française à politiques constantes reste limitée à 1 %. Cette situation a de quoi inquiéter, sachant que notre institution doit faire face, non seulement au boom démographique, mais aussi à l'accroissement de la pauvreté, et donc des besoins dans les politiques sociales.

L'année prochaine, la Commission communautaire française ne sera plus sauvée par le gong. Elle ne bénéficiera plus d'une augmentation du refinancement, ni des recettes provenant de la vente du Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA), ni de l'encours providentiel pour la politique de la Petite enfance. Car si la Région dote la Commission communautaire française en cette matière, l'encours considérable a favorisé l'équilibre budgétaire des années passées et du présent exercice. L'angoisse budgétaire sera donc importante.

Pour nous, il est évident que toutes les politiques de la Commission communautaire française doivent être mises en cohérence avec les politiques de la Région. La question du financement global de ces politiques personnalisables doit être posée : la solidarité, à Bruxelles, doit s'exercer sur l'assise la plus large possible.

Le débat sur le fait que la Commission communautaire française conserve elle-même l'exercice d'un maximum de compétences ou non (au profit de la Commission communautaire commune ou de la Région) est évidemment aussi un élément crucial dans ce cadre. On sent bien que l'impasse institutionnelle d'une affirmation excessive de la Commission communautaire française pour elle-même et son enfermement sur elle-même n'offre pas de perspectives budgétaires.

Un lien réaffirmé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas plus une solution dans ce cadre : celle-ci subit elle-même un carcan budgétaire énorme, dispose de peu de perspectives de glissements internes et n'a pas de pouvoir fiscal.

En définitive, dans les années à venir, la pression budgétaire vous obligera à tracer un chemin : soit se débrouiller dans le cadre de plus en plus étriqué de la Commission communautaire française, soit s'ouvrir. Or, on ne voit même pas le début de la trace de ce chemin.

J'en viens à quelques dossiers précis avant de passer à des aspects plus transversaux : budget genré, thématique du basculement, et fameuse « taxe tourisme ».

Le premier dossier thématique est celui de l'accueil des primoarrivants. Un dossier, vous l'admettrez, pour lequel il ne faut pas être pressé : un montant a été inscrit au budget 2014 et à l'ajusté, mais n'a pas été dépensé et a été reporté à l'année suivante. Des bureaux d'accueil étaient attendus pour 2014, mais ne verront finalement le jour qu'en 2015. L'appel à projets pour ceux-ci n'est toujours pas lancé et des arrêtés d'application tardent à être publiés, même si la presse a fait état du fait que le Collège les aurait approuvés.

Sans compter le fait que nous ne disposons toujours pas de l'actualisation des données quant au public cible. Qui sont, en 2014, les primo-arrivants ? Les chiffres d'il y a trois ou quatre ans sont-ils toujours valables en termes de quantité, mais aussi de type de public ? De quels pays viennent ces publics ? Quelles langues parlent-ils ? Quel est leur niveau de qualification ? Sont-ils alphabétisés ? S'occuper d'analphabètes ou de diplômés nécessite des moyens différents.

Plusieurs d'entre vous, comme Mme Moureaux, ont souligné l'importance, pour cette politique, de la coordination avec nos amis flamands. Toutefois, si l'on en croit les dernières déclarations de la ministre de l'Intégration flamande en charge du dossier, cette coordination a du plomb dans l'aile. On ne semble pas du tout aller vers un rapprochement ou une coordination des dispositifs francophone et flamand d'accueil des primo-arrivants, en tout cas à Bruxelles.

Tout cela n'incite pas à l'optimisme. On s'oriente vers un dispositif de la Commission communautaire française à voilure réduite, bien loin d'accueillir l'ensemble du public, et une Région où le dispositif de la Commission communautaire française et celui de la Vlaamse Gemeenschap évoluent en parallèle, sans concertation, ni cohérence. On est donc bien loin d'une Région bruxelloise menant une politique ambitieuse, cohérente et disposant des moyens *ad hoc* pour l'accueil des primo-arrivants.

Et ce, alors que plusieurs milliers ou dizaines de milliers d'entre eux arrivent sur notre territoire tous les ans. Il y a là un enjeu fondamental, qui est d'abord social, mais qui est aussi un enjeu pour la cohésion sociale de notre Région.

Concernant la politique de Cohésion sociale en général, j'ai déposé une interpellation sur le futur quinquennat et ses priorités en la matière. Je n'y reviendrai donc pas maintenant, puisqu'un débat plus détaillé se tiendra en janvier.

Je ne résiste pas à l'envie de vous toucher un mot en matière de Sport. Ici aussi, nous sommes dans la continuité. Toutefois, nous avons été surpris par l'abandon du Plan sport, cher à M. Madrane, qui avait donné l'occasion d'échanges assez vifs l'année passée entre mon ancien collègue Ahmed Mouhssin et le ministre des Sports de l'époque.

Madame Laanan, vous avez justifié cet abandon en commission par le fait que vous préférez le travail concret à l'élaboration de Plans. Je ne peux que vous donner raison à ce sujet. Par contre, vous donnez tort à votre prédécesseur ! Néanmoins, l'important est que la politique sportive avance et dispose des moyens ambitieux et nécessaires à son fonctionnement.

En matière de Santé aussi, l'attentisme est de mise. L'outil de programmation pour les services ambulatoires n'est pas annoncé avant 2015 et l'évaluation du décret est toujours en cours. Vous annoncez l'élaboration d'une politique intégrée en matière de toxicomanie, qui soutient la première ligne et la réduction des risques et se coordonne avec la promotion de la santé. Toutefois, le Plan bruxellois de réduction des risques, lui, est toujours en attente de mise en œuvre.

Finalement, la seule annonce concrète que vous faites dans le cadre du budget est plutôt inquiétante, puisqu'il s'agit de votre projet de récupérer une part du financement des maisons médicales financées au forfait par l'Inami pour financer de nouvelles maisons médicales. Non seulement, cela paraît étrange au regard des prescrits décrétaux, pour ne pas dire carrément contraire à ceux-ci, mais en outre, cela s'apparente vraiment à déshabiller Pierre pour habiller Paul!

Ce secteur est pourtant essentiel, car il a une vision transversale de la Santé de première ligne. Les maisons qui travaillent au forfait ont aussi une vision sociale de l'accès à la prévention en Santé et aux soins de santé. Ce secteur mérite donc d'être développé, et non que l'on lui prenne de l'argent d'un côté pour en financer un autre.

Dans la politique de la petite enfance, l'encours budgétaire, c'est-à-dire le solde cumulé entre les moyens réservés et ceux qui ont été engagés, ne cesse de grandir.

Nous recevons 4,8 millions d'euros par an de la part de la Région pour l'Accueil de la petite enfance, mais nous sommes bien incapables de les dépenser. Cette année encore, il n'y a pas le compte, puisque seuls 4,6 millions d'euros sont engagés. Pour résorber l'encours, qui est de plusieurs millions d'euros, nous devrions pourtant dépenser plus que 4,8 millions par an.

La Cour des comptes relève d'ailleurs ce problème. Il est vrai que les premières années étaient difficiles, car le Plan crèches était d'abord porté par la Région. Quand la Commission communautaire française a hérité de cet argent et de ce Plan, elle a dû faire un décret, adapter l'administration, etc. L'encours s'explique donc bien, mais maintenant, nous devrions être en régime de croisière, dépenser l'argent que l'on reçoit de la Région et être en capacité de résorber l'encours.

Vous me direz que ce ne sont que des chiffres, sauf que la Commission communautaire française a reçu cet argent de la Région pour l'Accueil de l'enfance et que la situation sur le terrain reste dramatique. C'est la croix et la bannière pour les parents. Le taux de couverture des services d'accueil de la petite enfance à Bruxelles est faible, surtout si l'on considère les milieux d'accueil à tarification conventionnée, c'est-à-dire proportionnelle aux revenus des parents.

À Bruxelles, il y a moins de crèches et elles sont plus chères, alors que notre population est plus pauvre en moyenne que celle des autres Régions. Cela place les parents dans des situations impossibles.

Néanmoins, il y a des éléments positifs, puisque l'on atteint 4,6 millions d'euros et que l'on crée plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines, de places d'accueil supplémentaires pour faire face aux besoins. Les choses avancent donc, même si ce n'est pas assez vite.

Nous nous réjouissons de l'existence – enfin – d'un véritable travail de coordination entre les services de la Commission communautaire française et ceux de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), afin de s'assurer de la cohérence entre notre Plan crèches de la Commission communautaire française d'une part, qui porte sur les infrastructures, et le Plan cigogne et le contrat de gestion de l'ONE d'autre part. C'était indispensable afin d'éviter une situation dans laquelle des agréments de la Fédération Wallonie-Bruxelles seraient octroyés en l'absence de bâtiments, ou vice versa.

Vous nous avez rassurés en commission : cette coordination est bel et bien sur les rails et ce genre d'incident n'arrivera plus. C'est une bonne nouvelle, à mettre au crédit des administrations concernées, qui ont dû innover.

Je voudrais souligner également le réel effort consenti en matière d'agents contractuels subventionnés (ACS) régionaux. Il reste à voir si, en matière de politique de Rénovation urbaine à la Région, l'effort entrepris sous la législature précédente pour créer là aussi des milieux d'accueil de la petite enfance va se poursuivre. La Commission communautaire française ne peut assumer seule la création d'infrastructures d'accueil de la petite enfance et ce, même si elle dispose de quelques moyens. Les autres moyens activés doivent continuer à l'être par la Région.

Je voudrais aussi évoquer ici un gros morceau en matière de Budget : la Politique d'aide aux personnes porteuses d'un handicap. Il s'agit d'un secteur dans lequel la Commission communautaire française a investi prioritairement sous la précédente législature. Ici, point de révolution, ni de nouveaux projets. Le Plan grande dépendance se poursuit, avec l'ouverture en 2015 du centre d'hébergement occupationnel pour personnes polyhandicapées adultes (Hoppa) et de nouvelles places pour le centre de jour et d'hébergement FARA.

À noter aussi quelques mesures d'économie étonnantes, comme la reprise des dotations de la Loterie nationale destinées aux centres de jour et d'hébergement et aux entreprises de travail adapté (ETA) pour augmenter le budget en initiative, c'est-à-dire décidé à discrétion du ministre.

Ainsi que Mme Catherine Moureaux l'a dit à propos d'un autre secteur, il faut certes soutenir des projets innovants, qui n'entrent pas forcément dans le cadre pré-établi, mais cela ne peut se faire au détriment des moyens structurels.

Relevons également une inquiétude pour les services qui sont agréés en tant que centres de revalidation fonctionnelle (CRF), qui vont perdre leur subvention complémentaire de la Commission communautaire française, qu'ils choisissent ou non de migrer vers la Commission communautaire commune.

Rien n'est dit non plus sur la préparation du basculement du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) dans l'organisme d'intérêt public (OIP) de la Commission communautaire commune. Au contraire, vous prévoyez une programmation pluriannuelle en Commission communautaire française, mais sans exclure pour autant ce basculement.

L'horizon se situe dans le brouillard. Il faudra bien en sortir à un moment. Soit Phare continue pour plusieurs années encore à être exclusivement lié à la Commission communautaire française et à en dépendre directement, soit il intègre l'OIP à la ges-

tion paritaire de la Commission communautaire commune, qui impliquera aussi les acteurs de terrain.

La politique de Formation professionnelle connaît une augmentation substantielle et un plan relativement ambitieux, notamment pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés et le développement de l'offre de formations dans le cadre de la Garantie jeunes. Nous saluons pleinement le volet formation de cette Garantie jeunes.

Ma collègue Zoé Genot a, par contre, dit tout le mal que nous pensions de son volet emploi et de ses emplois précaires mal payés. Je n'y reviendrai pas. Néanmoins, sur le volet de la Formation, nous ne pouvons que nous réjouir des efforts budgétaires qui ont été entrepris.

Nous sommes également assez circonspects par rapport à la confiance inébranlable de M. Gosuin dans le prolongement du financement européen. Nous espérons qu'il ne pèche pas par excès d'optimisme. Si ce financement devait s'arrêter, qui reprendra le cofinancement ? Quelles sont les pistes ? Nous n'avons pas obtenu de réponse à cette question.

Concernant la création du groupe de travail Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise, qui doit prochainement être créé au sein du Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES), comme mentionné dans votre accord de majorité, nous aimerions aussi savoir ce qu'il en est concrètement.

J'en viens maintenant aux points transversaux, dont le budget genré. Il s'agit d'une véritable avancée, initiée sous la précédente législature par le Collège. Ce budget genré a engendré des formations dans l'administration, qui est prête à appliquer le décret. L'année dernière, un premier budget pilote avait déjà été proposé.

Si le budget 2015 comporte bien les codes genrés dans les tableaux budgétaires, vous avez semble-t-il oublié que le texte du décret prévoit également la fixation d'objectifs stratégiques que le gouvernement entend réaliser au cours de la législature. De plus, si les codes sont intéressants en soi, sans note explicative, ils restent relativement techniques et peu lisibles.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le décret allait bien plus loin et demandait des notes explicatives et stratégiques. Ceci dit, nous en avons discuté en commission et je ne doute pas un instant de votre volonté d'aboutir. La mise en route est progressive et j'imagine que, dès 2016, nous bénéficierons d'un véritable budget genré, outil pratique nous permettant d'évoluer vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

Venons-en maintenant au basculement. Vous le savez – vu que nous avons été clairs lors de la séance plénière spéciale du 21 novembre dernier –, Ecolo plaide pour le basculement le plus large possible vers la Commission communautaire commune. Pour nous, c'est la seule solution pour avoir des Politiques sociales et de Santé cohérentes et coordonnées sur le territoire de la Région, articulées avec les politiques connexes. C'est la seule solution aussi pour que ces politiques soient financées à la hauteur des besoins et de manière pérenne, à moyen et long termes

La non-indexation de 2015 à 2025 et l'extinction programmée de 2025 à 2035, au sein de la Commission communautaire française, des budgets liés aux compétences transférées plaident, vous le savez, pour une migration des services concernés vers la Commission communautaire commune. Plutôt, elles imposent cette migration. Plus globalement, il est clair que le budget de la Commission communautaire commune dispose de volants budgétaires plus importants et, surtout, que la perméabilité avec la Région est beaucoup plus évidente.

Si la Région doit doter des Politiques sociales ou de Santé exercées par la Commission communautaire française, ce sera difficile pour elle car, à chaque fois, elle devra appliquer la clef de répartition 80/20, et dès lors octroyer 20 % du budget à la Vlaamse Gemeenschapscommissie, qui n'en a pas nécessairement besoin.

Ces 20 % sont donc perdus dans l'aventure, sans réelle nécessité, puisque ce pourcentage est bien supérieur aux besoins des services bruxellois dépendant de la Vlaamse Gemeenschapscommissie ou de la Communauté flamande. La déperdition est donc importante et nous avons dès lors tout intérêt à ce qu'un maximum de services et de secteurs passent à l'organisme d'intérêt public qui sera créé par la Commission communautaire commune.

Nous n'apprécions guère le manque de clarté du gouvernement à ce sujet et nous regrettons que, en partie au moins, il continue à cloisonner des politiques qui devraient être pensées globalement. Nous déplorons que certaines personnes préfèrent conserver de petites parcelles de pouvoir et régner sur leurs prés carrés, plutôt que de construire une Politique sociale et de Santé globale et ambitieuse pour Bruxelles.

En voici quelques exemples. En principe, l'hébergement des personnes âgées sera entièrement bicommunautaire, mais de nombreux services d'aide et de soins à domicile, qui s'adressent aussi aux aînés, resteront eux dans le giron de la Commission communautaire française.

Le Collège réuni de la Commission communautaire commune indique vouloir mettre sur pied un Plan de santé bruxellois, ce qui implique une approche transversale, englobant la prévention, les soins de première ligne, etc. Toutefois, la promotion de la Santé restera une compétence de la Commission communautaire française et de la Communauté flamande.

La plate-forme de santé mentale restera bicommunautaire, mais les services de santé mentale seront, eux, monocommunautaires. C'est absurde. On transfère le soutien de la première ligne (Impulseo, par exemple) à la Commission communautaire commune, tandis que certaines maisons médicales et d'autres services de première ligne restent à la Commission communautaire française.

En ce qui nous concerne, nous avons été clairs et nous le resterons. Ecolo, en dialogue avec Groen, continue à plaider pour que l'on transcende les clivages linguistiques dépassés, afin de renforcer la solidarité entre les Bruxelloises et Bruxellois et d'aider plus et mieux les personnes qui en ont besoin, ainsi que les services opérant au bénéfice des populations.

Il est temps de sortir du méli-mélo institutionnel. Il est temps de ne plus s'enfermer à terme dans des impasses budgétaires.

J'en viens maintenant aux deux millions d'euros de la « taxe Tourisme ». Il s'agit sans doute une opération qui restera dans les annales de cette législature. Ce tour de passe-passe consiste à amputer de deux millions d'euros la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Commission communautaire française. Tout cela pour regarnir le portefeuille ministériel de M. Madrane à la Fédération Wallonie-Bruxelles. On ponctionne les Bruxellois francophones pour donner quelques joujoux à M. Madrane au niveau de l'image de Bruxelles à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Déjà, l'exercice de cette compétence par la Fédération Wallonie-Bruxelles pose question. Certes, ce n'est pas interdit, ni par la Constitution belge, ni par la loi spéciale, ni par la sixième réforme de l'État. Mais c'est exactement l'inverse de ce qu'on a essayé de faire. C'est-à-dire essayer de concentrer au niveau régional les compétences du tourisme et de l'image, au lieu de les disperser et de faire en sorte que les Flamands et les francophones aient leur propre politique de l'image de Bruxelles.

Des cartes plus ou moins absurdes circulent aux quatre coins du monde, sur lesquelles on présente Bruxelles de manière variable : une fois comme capitale de ceci, une fois comme capitale de cela ! C'est aussi pour éviter cela que l'on a voulu régionaliser et centraliser l'image de Bruxelles.

Cette mesure est le résultat d'un petit accord interne au PS, qui cherche à satisfaire les uns et les autres, et à combler peutêtre quelques frustrations. Ce n'est cependant pas opportun. De plus, ce montage est plus que vraisemblablement illégal et contraire aux prescrits de l'article 6*bis* de l'article 7 du décret du 22 juillet 1993 sur les accords de la Saint-Quentin.

Vous nous avez dit qu'un accord était intervenu entre les gouvernements de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française pour mener cette opération. Nous aimerions obtenir une copie de cet accord. Pourriez-vous nous transmettre l'arrêté ou le document de cet accord sur la modification des curseurs de financement de la Communauté française vers la Commission communautaire française et la Région wallonne, en application des accords de la Saint-Quentin?

Si c'est illégal, c'est parce que, de notre point de vue, le paragraphe 6bis de l'article 7 du décret de la Saint-Quentin précise bien la manière dont les dotations de la Communauté française, à la Région wallonne d'une part, et à la Commission communautaire française d'autre part, doivent se faire. Cet article prévoit qu'il n'y a qu'un et un seul curseur.

Ni dans les travaux parlementaires de l'époque, ni dans le rapport rédigé par M. Doulkeridis, il n'est fait référence à la possibilité d'un curseur différencié entre Région wallonne et Commission communautaire française, en tout cas pour les articles budgétaires que vous avez mis en œuvre.

Selon nous, ce montage est donc totalement illégal. En résumé, la Commission communautaire française refinance la Fédération Wallonie-Bruxelles sans qu'un effort similaire soit demandé à la Région wallonne. En commission, j'ai explicitement posé la question au représentant de la Cour des comptes. Il m'a répondu que la probabilité qu'il en soit ainsi était très faible.

Il s'agit donc d'une opération absurde, fruit d'un compromis interne au Parti socialiste. J'ignore ce qu'en pensent les autres membres de la majorité. Pas que du bien, si je me réfère aux déclarations des FDF au parlement de la Communauté française!

Tout cela pour exercer une compétence absurde à la Communauté française, en dehors de tout cadre légal. M. Madrane fera ce que bon lui semblera de l'argent qu'il recevra grâce à cette opération illégale.

Nous avons donc déposé des amendements visant à rectifier la situation et à restituer les fonds à qui de droit, c'est-à-dire aux services de la Commission communautaire française et à des secteurs de ses politiques sociales : Accueil des personnes souffrant de handicap, que nous vous demandons de recréditer d'un million d'euros, ou Accueil dans les structures d'hébergement social, dont les maisons d'accueil pour femmes battues. Car c'est là que se trouvent les besoins.

Aucun budget n'est nécessaire pour parler de l'image de Bruxelles à la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est ici que nous avons besoin d'argent, car les attentes sont immenses!

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Vous me direz que 2 millions d'euros, ce n'est qu'une goutte d'eau dans le budget de la Commission communautaire française, mais que pour chacune des associations, c'est important. Si vous êtes d'accord sur le principe, votez les amendements. Ma demande n'a rien de démagogique. La vraie démagogie, c'est votre opération. Exfiltrer 2 millions d'euros vers la Communauté française pour que M. Madrane en dispose à sa guise, j'appelle cela de la démagogie, en dehors du fait qu'une telle opération est illégale.

Nous avons déposé des amendements pour que la Commission communautaire française récupère cet argent, pour que vous cessiez de jouer avec des curseurs qui dépendent de la loi de financement et des accords de la Saint-Quentin.

- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Vous ne dites que ce qui vous arrange! Vous n'avez jamais parlé des 4 millions que Bruxelles récupère à la place de la Commission communautaire française! Quand la Commission communautaire française fait des accords avec la Région bruxelloise et que des Flamands acceptent quelque part de la refinancer, vous ne dites rien!
- M. Philippe Close (PS).- Il s'agit de 7 millions d'euros qui ont été économisés et qui n'ont pas été récupérés par la Communauté.

#### (Rumeurs)

M. Alain Maron (Ecolo).- Faites-les taire, Madame la présidente ! Nous assumons pleinement le fait que cet argent ne doit pas aller à la Communauté française pour des dépenses à discrétion, mais bien aux secteurs.

Vous viendrez vous expliquer à la tribune, Monsieur Close. Vous nous expliquerez en quoi il s'agit d'une bonne opération! Saisissez l'occasion, Monsieur Close, vous qui vous y connaissez si bien en cagnottes!

La Commission communautaire française n'est plus compétente sur ces matières. C'est une bonne chose qu'il y ait moins de moyens alloués à l'image de Bruxelles à la Commission communautaire française, tout comme il est positif que la Région soit compétente eu égard à la situation antérieure et que l'argent soit récupéré pour être investi dans les secteurs.

Vous savez bien que vous ne pouvez pas envoyer cet argent à la Région bruxelloise, puisqu'il provient au départ de la Communauté française, via les accords de la Saint-Quentin.

En définitive, il est très positif que vous ne soyez plus compétent pour l'image de Bruxelles, que vous ne puissiez plus chipoter à des curseurs de manière illégale en créant une asymétrie entre la dotation de la Communauté française vers la Région wallonne et celle vers la Commission communautaire française.

Vous avez maintenant l'opportunité de corriger cette erreur et de renvoyer l'argent vers les secteurs. Si vous êtes d'accord sur le fond, faites-le plutôt que de continuer à chipoter!

J'espère non seulement que vous le ferez cette année, mais que, si ce n'est pas le cas, vous n'imposerez pas ces enfantillages à la Commission communautaire française pendant toute la durée de la législature. Puissiez-vous donc le faire dès maintenant et accepter cet amendement.

Si vous deviez le rejeter, faites en sorte que l'an prochain, ces pertes de temps n'aient pas d'incidence sur le budget !

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Nous aurions pu ne pas nous opposer à votre budget, mais votre logique de basculement ad minima vers la Commission communautaire commune et la Région afin de préserver des prés carrés au détriment des services et des personnes ainsi que votre « taxe Madrane » qui est injuste et plus que probablement illégale sont des lignes rouges clairement dépassées.

S'il est clair qu'à terme, la Commission communautaire française devrait disparaître, d'ici là, nous continuerons à porter la plus grande attention à toutes les politiques qu'elle mène et à la manière dont elle est gérée. C'est pourquoi nous nous opposerons à ce budget.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Prudence et responsabilité spécifient le creuset du budget 2015 de la Commission communautaire française. La qualité d'un creuset est fonction de la capacité de résistance aux températures élevées de la fusion des alliages.

Commençons par énumérer les alliages. Il y a d'abord le transfert des compétences, qui résulte de la sixième réforme de l'État et des accords intrafrancophones. Ensuite, au cœur des politiques prioritairement désignées par le nouveau gouvernement (la Formation professionnelle, l'Accueil de la petite enfance, des primo-arrivants, et l'Aide aux personnes handicapées), l'enjeu est de rattraper les cadences et les besoins du terrain, sans faire craquer les enveloppes.

Enfin, il y a ce que la Cour des comptes a contribué à rendre manifeste : les incertitudes liées aux nouvelles compétences, à la pérennité des plans et aux synergies avec l'État fédéral. Dans ce contexte, la prudence et la responsabilité, qui n'excluent pas le volontarisme, s'imposent.

La masse budgétaire augmente de 29 % en 2015 par rapport à l'initial de 2014, avec une estimation de l'augmentation des recettes de 115.800.000 euros dont 108.900.000 euros résultent des accords de la Sainte-Émilie.

Nous nous abstiendrons de nous en réjouir, en tous cas aujourd'hui. Il est trop tôt pour en énumérer les conséquences. Nous ne savons pas encore et cette ignorance est capitale. En osant nous l'approprier, il nous appartiendra de la rendre judicieuse. En effet, avec humilité, nous pourrions accorder aux interrogations une certaine vertu.

Devant l'ignorance, « tantôt l'arrogant hausse les épaules, tantôt l'opportuniste scandalise, tantôt le mondain jase, et longtemps, le naïf attend ». Mais la vertu de l'ignorance repose ailleurs : sur la génération de perplexité et l'émergence de défis. Il nous revient de nous montrer à la hauteur. Cela suppose, à l'évidence, de commencer par mesurer la situation.

Il s'avère aussi utile de circonscrire les zones d'incertitude, de dresser le diagramme des risques et des potentiels, et ce, en vue de poser des mesures consistantes, remplissant des objectifs réalistes. Même sur fond de doute, l'expertise peut s'acquérir en s'attachant à lever les inconnues, c'est-à-dire, en fabriquant des solutions innovantes à des problèmes inédits.

Il n'y a pas de recette miracle, mais observons que les concertations avec les acteurs concernés favorisent et fertilisent le plus souvent ces opérations. Aujourd'hui, nous encourageons vivement le gouvernement à poursuivre ses démarches en ce sens, en toute prudence et responsabilité, mais avec volontarisme.

Pour les FDF, une politique réussie ne consiste pas à marquer l'histoire du sceau de son idéologie, fût-ce prestigieux.

Pour nous, la réussite politique consiste à faire tenir ensemble, au service de la communauté, et les pratiques démocratiques, et les constructions sociales.

Nous félicitons à ce titre le gouvernement lorsqu'il nous propose un budget prévisionnel à l'équilibre. De nombreuses inconnues y sont inhérentes, et il s'agira de naviguer à vue. Dans ce contexte, travailler à enveloppes fermées impose aux ministres de sucrer les dépenses dites de saupoudrage, et de mettre en œuvre des politiques satisfaisantes quant à la mesure objective de leurs conséquences. C'est la condition nécessaire de l'équilibre.

Les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à concurrence de 527,14 millions d'euros. Ses dépenses atteindront le montant de 536,55 millions d'euros. Le solde budgétaire brut négatif de la Commission communautaire française s'établit donc à - 9,419 millions d'euros.

Comme le précise la Cour des comptes, « Conformément à la méthodologie SEC (Système européen des comptes nationaux et régionaux), le solde budgétaire brut de l'entité doit être soumis à différentes corrections en vue de la détermination du solde de financement ». L'équilibre sera donc atteint en termes SEC, qui tiennent compte de la sous-utilisation de crédits en ligne, et des amortissements à la suite du leasing du bâtiment de la rue des Palais. Toujours selon l'avis de la Cour des comptes, les chiffres présentés par le gouvernement sont plausibles. Il convient donc d'appuyer tant le monitoring sérieux auquel chaque dépense sera soumise, que l'ajustement du budget aux besoins réels, prévu dès le début 2015.

La question cruciale de la pérennité des plans d'action et des sources de financement mérite d'être posée et, surtout, de recevoir des réponses pertinentes. Je me dois de plaider à nouveau pour l'ignorance audacieuse, qui ose imposer le temps de la réflexion, de la maturation et de la collecte des informations indispensables à l'agir mesuré.

Un travail dont le gouvernement ne semble pas, et ne pourra d'ailleurs pas, faire l'économie. Effectivement, encore selon la Cour des comptes, « l'équilibre projeté pourrait ne pas être atteint pour la période de 2015 à 2019 ».

L'objectif d'équilibre quinquennal poursuivi par le gouvernement pourrait être difficile à atteindre pour les raisons suivantes :

- l'impact budgétaire du décret inclusion, du Plan grande dépendance, l'augmentation naturelle (indexation) des frais liés aux programmes d'aide aux personnes handicapées, et la charge annuelle des subsides de fonctionnement pour l'ensemble des futurs centres agréés pour l'accueil et l'hébergement adaptés;
- l'apurement de l'encours des engagements relatifs aux infrastructures de crèches;
- l'évolution du financement des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française.

C'est dans ce contexte aux perspectives périlleuses que le gouvernement nous présente ce budget.

On reconnaîtra les efforts concédés, et comme le fait la Cour des comptes, la prudence des projections. On prêtera donc toute notre attention aux effets attendus de la politique du standstill stratégiquement adoptée pour les compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

Pour conclure sur les aspects généraux du budget présenté par le gouvernement, je rappelle les principes qui le fondent :

- un budget dont l'équilibre a été composé avec précaution.
   Son exécution sera ajustée en fonction de ses conséquences;
- un budget qui accueille et exécute la sixième réforme de l'État et les accords de la Sainte-Émilie, sur la base des prévisions de l'État fédéral;
- un budget qui assure la continuité des politiques engagées, notamment pour les infrastructures;
- un budget qui structure un lien fort avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et garantit le respect des choix linguistiques;
- un budget qui dégage une marge pour augmenter les crédits des politiques existantes sur la base des besoins réels et de quelques nouvelles initiatives en réponse aux défis présentés dans la déclaration gouvernementale.

Je voudrais saluer le chiffrage des objectifs auxquels seront consacrés les crédits inscrits au budget. Sans objectifs précis, les évaluations promises risquent de manquer de critères. Si le gouvernement présente ses cibles prioritaires, pour lesquelles il établit des objectifs réalistes à court et à moyen termes, s'il expose ses échéanciers pourvus d'une description des modes opératoires, s'il analyse les écueils et partage son enquête sur les moyens de les éviter, alors nous concluons sans ambages qu'il est prêt à jouer le jeu de la transparence et de la mise à l'épreuve démocratique.

Ces dernières conditions sont le fruit d'une originale pédagogie de la politique, où le gouvernement déroule l'articulation du budget et expose les mailles en les justifiant.

Je citerai, à titre d'exemple, le chantier prioritaire de la législature : la qualification des jeunes demandeurs d'emploi. Je me limiterai à restituer ici une partie du maillage, offrant à mes collègues tout le loisir de poursuivre l'exercice et de le prolonger aux autres chantiers.

Les besoins grandissants des jeunes peu ou pas qualifiés constituent le point central, déjà présenté dans la déclaration de politique générale, pour lequel des moyens supplémentaires ont été affectés. À partir de ce point, le ministre décline différentes lignes d'action (la formation, le stage en entreprise et l'apprentissage), dont les ramifications, à terme, se complexifient et donnent lieu à un plan quinquennal, sur lequel nous reviendrons au fur et à mesure des avancées concrètes. Attachons-nous ici à la toute première ligne et suivons sa présentation.

Le nœud central est, je le répète, l'emploi des jeunes peu diplômés

- Maille 1 Opérateur : Bruxelles Formation.
- Maille 2 Augmentation des moyens : + 3,48 %.
- Maille 3 Objectifs : 1.000 places supplémentaires.
- Maille 4 Échéance : fin 2015.
- Maille 5 Écueil : substitution des publics.

- Maille 6 Solutions: augmentation de l'offre de formation et focus sur les besoins des PME.
- Maille 7 Présupposés : appel à projets, partenariats, nouvelles initiatives, alliance emploi-formation et concentration des moyens vers les moins qualifiés.
- Maille 8 Investissements concomitants: accueil, information, conseil et orientation des jeunes.
- Maille 9 Financement : propre, régional et européen.

Un tel maillage du budget est pédagogique en ce qu'il détaille des processus inextricables. Ceci facilite clairement le diagnostic, ainsi que l'évaluation des zones où le bât blesse et des zones où il est correctement arrimé.

Je profite de cette démonstration pour répondre à l'un de mes collègues qui interrogeait le ministre sur le sort de « l'enfant malade des institutions bruxelloises » lors des discussions en commission. L'on pourra à présent rompre le charme de la ritournelle « Tantôt l'arrogant hausse les épaules, tantôt l'opportuniste scandalise, tantôt le mondain jase, et longtemps, le naïf attend » et se donner enfin les moyens de disposer de diagnostics précis.

En matière de Santé, justement, les FDF se réjouissent des concertations entamées avec le secteur. L'année 2015 sera dédiée aux contacts, aux rencontres et aux évaluations. C'est, selon nous, la meilleure manière d'aborder les transitions amorcées par la sixième réforme de l'État, les accords de la Sainte-Émilie ou de la Saint-Quentin bis, qui concernent la promotion de la santé. L'objectif est de garantir une continuité des services, dans l'attente d'un cadre structurel et financier bruxellois.

La ministre généralisera les collectes de données dans chaque secteur de la Santé, afin de mieux cibler l'action publique. Les soins primaires seront renforcés, grâce à l'agrément de nouvelles maisons médicales à la directe intention des patients bruxellois, pour autant que cela soit confirmé par la mise en œuvre de l'outil de programmation.

L'orientation prise concernant la toxicomanie est l'intégration des actions sociales, de santé et de promotion de la santé. Il convient en effet de soutenir la première ligne et la réduction des risques. La ministre rencontrera les besoins de la population bruxelloise, comme elle le fait pour les enfants encadrés par les services de santé mentale. Leurs parents réclamaient, à juste titre, l'adaptation des profils et les qualifications du personnel des équipes infanto-juvéniles aux troubles de l'apprentissage des enfants. Les recrutements à venir y pourvoiront.

Rencontrer les besoins des Bruxellois passera aussi par l'amélioration de l'accès aux soins, à l'information et à l'éducation à la santé.

La ministre a l'intention de construire une action publique accessible, lisible et présente sur le terrain.

On a récemment vu dans la presse combien les témoignages de patients montraient que ceux-ci étaient favorables aux soins à domicile. Ce dispositif est soutenu par les FDF et il nous importe donc de souligner l'augmentation des moyens octroyés pour faciliter le maintien des patients à domicile.

L'offre de soins et de services va augmenter, conformément à la déclaration de politique générale. Les personnes âgées bénéficieront également du renforcement de ces services. Comme elles, nous portons notre assentiment au développement d'hébergements alternatifs aux maisons de repos. Le dossier est d'ailleurs devenu prioritaire à la Commission communautaire

française. Les FDF ne manqueront pas de suivre les travaux en la matière, ni de vérifier leur adéquation avec les besoins des Bruxellois.

Avec les FDF, nous sommes depuis longtemps mobilisés par la lutte contre les violences intrafamiliales. Nous militons pour un accueil approprié des femmes victimes de violences conjugales et des familles monoparentales. C'est pourquoi nous veillerons à l'aboutissement des deux maisons d'accueil spécifiquement annoncées par la ministre.

Vous connaissez tous notre intérêt pour les Politiques d'aide aux personnes handicapées. Le budget du Service bruxellois francophone des personnes handicapées (Phare) augmente d'à peu près 4 % en termes de moyens de paiement. Selon la Cour des comptes, il faut cependant souligner que le projet de budget initial de 2015 ne prend pas encore en compte le décret inclusion, ni le Plan grande dépendance.

Nous nous félicitons toutefois des avancées remarquables, comme les services administratifs de la Commission communautaire française, par exemple, qui poursuivent leur modernisation et leur politique d'inclusion. Les services de transport scolaire font aussi preuve de vigilance quant à l'adéquation des profils recrutés pour les postes d'accompagnants.

Nous retenons évidemment les variations budgétaires significatives, comme l'augmentation du montant relatif aux interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire, notamment via l'adaptation des conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises.

Notons aussi l'attribution de moyens supplémentaires à la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial. Enfin, la création de places dans les centres de jour et d'hébergement nous semble essentielle. Nous soutenons en ce sens le projet des 33 nouvelles places au sein de Farra pour les enfants atteints d'un handicap. Nous le savons, l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment de grande dépendance, reste un défi majeur.

Au nom des FDF, je rappelle aussi les engagements de la majorité à soutenir le Plan autisme, ainsi que l'ouverture et le fonctionnement du centre de jour de la Coupole bruxelloise de l'autisme. Les travaux ont hélas pris du retard.

J'en viens aux discussions relatives aux crèches. Les 4.800.000 euros inscrits à la faveur de la politique d'Accueil de la petite enfance reflètent la position du gouvernement en ce domaine. Se référant à la déclaration de politique générale, la ministre a souligné l'objectif ambitieux du gouvernement de créer 7.500 nouvelles places durant le prochain quinquennat, de 2016 à 2020. Nous référant à l'accord de majorité, rappelons qu'il prévoit aussi l'accompagnement des responsables de crèches, afin de favoriser le passage des lieux d'accueil de Kind & Gezin vers l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Venons-en à la Culture. Les FDF saluent l'augmentation du budget, et particulièrement l'emploi des crédits au soutien des artistes et des créateurs de culture. Selon nous, la langue française et toutes les productions culturelles associées méritent d'être valorisées, tant à Bruxelles que dans l'ensemble de la francophonie.

Le caractère essentiellement francophone, multiculturel et international de Bruxelles doit apparaître dans la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles. Ce sont les mots de la majorité. Nous veillerons à ce que le gouvernement respecte cet engagement, notre langue demeurant le vecteur de la solidarité avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne l'accueil des primo-arrivants, le ministre a opté pour la continuation et l'évaluation du quinquennat qui se termine. Le nouveau quinquennat débutera en 2016. Afin de contribuer aux travaux, les FDF participeront au processus collectif d'appréciation des projets existants et d'élaboration des suivants.

Les primo-arrivants représentent 10 % de la population bruxelloise. Une attention particulière doit être accordée à l'accueil des personnes d'origine étrangère. Nous soutenons spécifiquement le parcours destiné à favoriser l'alphabétisation, l'apprentissage du français et de la citoyenneté. En tant qu'élu, j'estime que la citoyenneté des électeurs demeure la garante de la légitimité de nos travaux.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons le budget présenté par le gouvernement, d'autant qu'il est balisé par un de nos chevaux de bataille : la bonne gouvernance. Une évaluation permanente, je l'ai dit, permettra de veiller à la qualité de l'arrimage.

(Applaudissements sur les bancs du groupe des FDF)

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Pour cette première épreuve budgétaire de la nouvelle législature, mon groupe a été particulièrement soucieux d'observer comment les récents engagements du gouvernement allaient se matérialiser dans les chiffres du budget.

Faut-il le rappeler, la Commission communautaire française, malgré ses budgets limités, n'en reste pas moins l'autorité publique qui touche au plus près les franges les plus fragilisées de la population bruxelloise. Par cette seule caractéristique, elle demeure, pour le groupe cdH, d'une importance cruciale.

Le résultat de l'analyse budgétaire effectuée dans différentes commissions nous amène à saluer les efforts réalisés sur certaines thématiques prioritaires. Que ce soit en matière d'Aide aux personnes handicapées, de Formation professionnelle, d'Action sociale, d'Aide à domicile ou de Soutien aux personnes âgées, la Commission communautaire française demeure aux côtés de ceux qui ont le plus besoin de la solidarité collective. Elle reste un niveau de pouvoir qui investit dans le capital humain.

Comme nous le savons tous, l'augmentation significative du budget se justifie en grande partie par l'impact des transferts de compétences dans le cadre de la sixième réforme de l'État. L'équilibre budgétaire reste certes fragile mais, grâce au solde positif des institutions consolidées, la Commission communautaire française présente un budget équilibré et raisonnable.

En revanche, il faudra se montrer créatif, dès 2015, pour trouver des solutions plus structurelles à l'équation budgétaire. Je pense notamment à quelques défis, tels que la fin du financement spécial fédéral, qui ne sera pas reconduit en 2015. Nous allons dès lors perdre huit millions d'euros par an.

Je songe en outre à certains engagements pris dans le cadre de nouveaux décrets, mais qui ne sortiront tous leurs effets que dans le courant de l'année prochaine. Je songe enfin à des soldes budgétaires d'institutions consolidées, qui sont aujourd'hui positifs, mais qui ne le seront peut-être plus demain, vu l'évolution institutionnelle qui touchera ces divers organismes ou organisations. Le groupe cdH sera donc à vos côtés pour explorer toutes les pistes permettant d'assurer un financement pérenne et structurel de la Commission communautaire française, dans le cadre d'un budget équilibré.

En attendant, bravo au gouvernement qui, dans le cadre serré que je viens de présenter, a réussi à dégager malgré tout environ six millions d'euros pour des politiques nouvelles ou, à tout le moins, pour le nécessaire renforcement de politiques que nous considérons comme prioritaires.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite revenir quelques instants sur trois objectifs primordiaux que j'avais mis en évidence lors de la présentation des priorités du gouvernement pour les années 2014 et 2015. Le premier objectif consiste à augmenter l'offre de services au public dans les diverses matières qui relèvent de nos responsabilités : davantage de crèches, de places d'accueil, de formations, ... bref, davantage en toutes matières. Tout au long de la législature, nous mesurerons à cet aune le travail gouvernemental.

(M. Serge de Patoul, vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

On doit constater que dans tous ces secteurs, comme dans d'autres (personnes handicapées, maisons de repos, ...), l'offre de services reçoit des impulsions nouvelles. C'est évidemment une bonne chose.

Améliorer la gouvernance sera la deuxième balise pour observer la bonne gestion du gouvernement. Cela concernera notamment le décloisonnement entre les matières de la Commission communautaire française, mais également entre les matières de la Commission communautaire française et de la Région. Je songe notamment aux politiques croisées et aux synergies, aux coordinations, telles qu'entre Emploi et Formation ou entre Handicap et Logement. Le gouvernement passe de la parole à l'acte.

Le troisième objectif est peut-être moins budgétaire, mais il est primordial : replacer la Commission communautaire française dans le paysage institutionnel après la sixième réforme de l'État. Une fois le nouvel équilibre bien installé, il faudra bien s'interroger sur la plus-value que nous aurons collectivement à mener les politiques à tel ou tel endroit. Je pense à la promotion de la Santé et au lien fort avec la Commission communautaire commune, à la culture et au lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et avec la Région de Bruxelles-Capitale, ou encore à l'accueil des primo-arrivants et à ses connexions avec la Commission communautaire commune.

Je n'ai pas compris les remarques de M. Maron qui s'apparentent à un jeu politique. Que voulez-vous ? Vous semblez découvrir des choses que vous avez vous-même votées et décidées. Je prends l'exemple de la Garantie jeunes.

- M. Alain Maron (Ecolo).- Nous avons salué l'augmentation des moyens de formation accordés à la Garantie jeunes !
- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je vous ai entendu critiquer la Garantie jeunes !
- M. Alain Maron (Ecolo).- Nous critiquons le volet Emploi. Nous n'avons jamais décidé des modalités pratiques du volet Emploi. De toute manière, ce n'est pas dans cette assemblée que ce dernier doit être réglé.
- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Vous devez assumer ce que vous avez décidé en son temps. Vous demandez que la promotion de la Santé ne soit pas transférée et qu'elle reste à la Commission communautaire française.
- M. Alain Maron (Ecolo).- Elle pourrait être transférée à la Commission communautaire commune. Les accords de la Sainte-Émilie comportaient une note de bas de page.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Ce gouvernement est en train de la mettre en pratique ! Cessez donc de jouer ce jeu qui vous dessert.

J'en viens aux politiques par secteur. S'agissant de la Politique d'aide aux personnes handicapées, le cdH soutient vivement et depuis de nombreuses années le renforcement ambitieux et transversal des politiques. En ce sens, la présente législature commence sous de bons augures, et nous nous félicitons de l'augmentation budgétaire prévue à cet effet. Que ce soit pour renforcer l'inclusion des personnes handicapées ou faire face à la grande dépendance, il était indispensable que des moyens nouveaux soient octroyés. Le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) se voit donc pourvu d'un budget plus important qu'en 2014. Par ailleurs, des crédits ont été dégagés pour créer de nouvelles places en centre de jour, pour les services d'accompagnement et les offres de répit. Nous nous en réjouissons et continuerons à soutenir la ministre et le gouvernement dans cette direction.

En ce qui concerne l'Emploi des personnes handicapées, la création d'une cellule spécifique destinée à l'encadrement et à l'orientation des treize entreprises de travail adapté (ETA) est une réponse positive. Nous ne manquerons pas de suivre de près ce dossier d'importance. À ce propos, je signale un point sur lequel M. André du Bus ne manquera pas de revenir : un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne assimile désormais l'obésité à un handicap. C'est un changement notable qui bouleversera bien des choses, notamment en termes d'Emploi des personnes handicapées.

Mon collègue, M. du Bus de Warnaffe, y reviendra dans les prochaines semaines.

Nous saluons les efforts budgétaires consentis pour le Transport scolaire des jeunes en situation de handicap.

Enfin, nous serons très attentifs au transfert de certaines compétences du service Phare vers la Commission communautaire commune. M. Maron, voilà encore une note de bas de page mise en œuvre, contrairement à ce que vous sembliez dire tout à l'heure!

- M. Alain Maron (Ecolo).- Je m'interrogeais. Mais si vous répondez à la place du gouvernement que ça va être fait ...
- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Le gouvernement répondra, mais je pense que cela a déjà été annoncé lors de précédentes discussions, au moment de l'accord sur le programme de la première année de législature, en commission ... Vous enfoncez des portes ouvertes en disant ce qu'il faut faire alors que vous savez, peut-être, que c'est précisément ce que nous sommes en train de faire.

#### (Colloques)

(Mme Julie de Groote, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

L'OIP a été annoncé pour courant 2015, mais ne dispose pas encore de crédits. En attendant sa création au niveau législatif, il importe d'associer au plus près les partenaires dans sa mise en place : non seulement ceux qui siégeront au sein de l'OIP, mais également les opérateurs de la Santé qui ont un intérêt à y être associés. Je pense notamment aux acteurs de la promotion de la Santé.

Je ne peux que me réjouir que la Formation professionnelle bénéficie de moyens élevés et réels au travers du budget présenté : la Garantie jeunes notamment, mais aussi les autres politiques de formation, qui devraient atteindre leur vitesse de croisière en 2015 et dont nous suivrons de près la mise en œuvre. Attention toutefois : les moyens pour la Garantie jeunes proviennent pour partie de l'Union européenne et sont prévus, dans un premier temps, pour deux ans. Il s'agit dès à présent, sans attendre 2016, de réfléchir aux pistes de pérennisation, car s'il s'avère qu'en vitesse de croisière cette Garantie jeunes atteint ses objectifs, il faudra que nous puissions poursuivre cette politique avec ou sans l'Europe.

Je me permets de rappeler l'importance que le groupe cdH accorde à la formation offerte par le secteur des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP). Ils sont un partenaire privilégié et doivent le rester. Nous demandons que Bruxelles Formation, qui est le régisseur de ces matières et qui reçoit énormément de nouveaux moyens, travaille main dans la main avec le secteur de l'insertion professionnelle.

De même, je tiens à attirer votre attention sur l'importance du secteur privé et des entreprises. Il y a des efforts à faire, beaucoup d'argent se trouve dans les fonds sectoriels. Je continue à penser que cet argent n'est pas encore utilisé à 100 %. C'est la responsabilité du gouvernement d'aller activer ces moyens qui dorment parfois dans certains fonds sectoriels, comme le fonds sectoriel de l'horeca. Le gouvernement doit aller chercher ces moyens pour les injecter dans les politiques de Formation.

En ce qui concerne la Cohésion sociale, le groupe cdH se réjouit de la création du premier Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) prévue pour début 2015. C'était attendu depuis longtemps. Le signal est donc bon en ce début de législature et il se confirme dans les inscriptions budgétaires. Nous regrettons cependant que ce bon signal coïncide avec un autre, nettement moins bon : la fermeture pure et simple de la Maison de la solidarité gérée par la Ville de Bruxelles. Cette maison était cofinancée par des moyens propres municipaux, par la Commission communautaire française et par la Politique des grandes villes. La Ville de Bruxelles a décidé de fermer purement et simplement le centre. Cela va à contresens de ce que tout le monde s'est engagé à faire, y compris l'opposition. Il est à regretter que cette décision tombe maintenant. J'invite donc votre gouvernement à prendre contact avec la Ville de Bruxelles pour tenter de maintenir ce centre au service de la population des primo-arrivants qui en a tant besoin.

En matière d'Action sociale, je tiens à redire ce que je disais au nom du groupe cdH lors du discours d'entrée de la déclaration gouvernementale : la pauvreté est une matière transversale. Je pense que chaque ministre et chaque responsable doit pouvoir dans le cadre de sa sphère d'action prendre des mesures qui contribuent à lutter contre la pauvreté. Pour ce faire, il nous faut un indicateur transversal. Je plaide donc pour la création à brève échéance d'un indicateur « test d'impact pauvreté ». C'est une mesure qui peut vraiment aider à faire prendre conscience. C'est relativement simple à mettre en place. Nous pourrions donc déjà l'imaginer pour 2015.

Tout comme il existe des avis de l'Inspection des finances pour chaque décision qui passe au gouvernement, nous devrions avoir un avis sur l'impact, en termes de pauvreté, de chacune de ces décisions. Cela permettrait d'en étudier les conséquences a priori et de pouvoir mieux corriger l'orientation des politiques pour rencontrer l'objectif de lutte contre la pauvreté.

Concernant l'Aide à domicile et l'Aide aux personnes âgées, deux mouvements budgétaires positifs sont à souligner. Je pense notamment à l'augmentation du budget pour l'aide à domicile et à l'augmentation du contingent d'heures prestées pour les services d'aide à domicile.

C'est très positif et cela répond à un besoin sociétal et à une politique que le cdH soutient : le maintien des personnes âgées dans leur environnement de vie, de la manière la plus autonome possible, le plus longtemps possible. L'augmentation du contingent d'heures est une bonne chose. Dès que les moyens budgétaires le permettront, il faudra aussi envisager l'amélioration du statut des personnes qui travaillent dans le cadre de ces politiques.

L'autre point positif en matière de politique des personnes âgées, c'est le financement des centres d'accueil, qui va également augmenter.

En matière de Santé, le budget 2015 s'inscrit dans la continuité de la législature précédente, avec un renfort apporté pour certains dispositifs existants. La ministre de la Santé nous a communiqué en commission son intention de commencer l'année 2015 par une évaluation. Nous voudrions profiter de cette période d'évaluation pour plaider une fois encore pour que les politiques de la Commission communautaire française en matière de santé puisse être intégrées et pensées dans une convergence avec les politiques de la santé de la Commission communautaire commune, notamment dans le cadre du fameux Plan de santé bruxellois.

Cela n'aurait aucun sens d'avoir un Plan de santé à la Commission communautaire commune pour l'ensemble des Bruxellois, distinct de la politique de la Commission communautaire française en la matière.

Nos remarques sont les mêmes pour la promotion de la Santé. Je ne les répéterai donc pas.

Avant de conclure, je voudrais souligner l'effort particulier qui a été consenti en matière de politique culturelle. Près d'un million d'euros supplémentaires ont été injectés dans cette politique.

Même si ce n'est pas autant que certains pouvaient l'espérer, il faut mettre ce montant en perspective avec les décisions prises au niveau fédéral et saluer le signal positif qui est donné. J'espère que la dynamique qui existe dans le monde culturel à Bruxelles continuera à être soutenue par le gouvernement.

Je voudrais plaider encore une fois, Madame la ministre-présidente, pour que vous trouviez un accord avec la Région pour obtenir des agents contractuels subventionnés (ACS) culturels pour financer les centres culturels de proximité. Cela figure noir sur blanc dans le Plan culturel pour Bruxelles et ce sont les mêmes personnes qui représentent ces autorités.

Dans le cadre de l'évaluation de la politique des ACS, il serait peut-être possible de changer l'affectation des certains postes ACS et de les réinjecter dans les centres culturels de proximité.

Pour conclure, le groupe cdH félicite le gouvernement pour avoir joint les actes budgétaires aux paroles et aux engagements politiques pris dans le cadre de la déclaration de politique générale. C'est avec le sens des responsabilités que nous voterons ce budget.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Verbauwhede.

M. Michaël Verbauwhede (PTB\*PVDA-GO !).- Concernant l'Enseignement, le manque de places dans les écoles est connu et reconnu. Selon le Brussels Studies Institute (BSI), « entre 2010 et 2020, il faudra créer 9.500 places en maternelle, soit 475 classes de 20 élèves, 20.000 places en primaire soit 870 classes de 23 élèves et 12.500 places en secondaire soit l'équivalent de 27 écoles secondaires ».

Le précédent gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles annonçait fièrement que chaque élève trouverait une place dans une école. Or, on ne peut pas dire que cette rentrée ait été de tout repos.

Pire, on est face à une situation kafkaïenne : ce sont les parents qui ont la responsabilité de trouver une place, mais il n'y en a pas assez et certains doivent traverser la ville pour déposer leur enfant à l'école ! Il est grand temps d'inverser « la charge » de cette responsabilité : c'est aux autorités publiques (Commission communautaire française comprise) de tout mettre en œuvre pour garantir à chaque enfant une place dans une école de qualité.

En effet, la suite ne s'annonce pas glorieuse. Pour ceux qui ont suivi les débats à la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'y a pas de grand changement dans le budget en termes de création de places, pas plus qu'à la Commission communautaire française dont le budget à cet égard s'inscrit dans la continuité.

Mon but n'est pas ici de blâmer seulement la Commission communautaire française, mais la négligence coupable des différents gouvernements qui connaissent la situation depuis cinq ans. Force est de constater que les mêmes partis se retrouvent au pouvoir à différents niveaux (communes, Commission communautaire française, Communauté française).

Je parle de négligence coupable, car, à Bruxelles, capitale de l'Europe, le droit à l'enseignement (qui est même une obligation jusqu'à dix-huit ans) n'est pas garanti. Coupable, car les solutions trouvées s'apparentent bien souvent à des solutions « en carton », des conteneurs par exemple.

Je pense à cette école maternelle à Anderlecht, située le long du canal dans un zoning industriel. Elle est infestée de rats, sans eau potable et sans sanitaires adéquats. Cette situation est inacceptable, nous ne sommes pas un pays en voie de développement!

Coupable aussi, car il n'existe aucune vision d'ensemble, de politique coordonnée à Bruxelles en matière d'Enseignement.

En novembre dernier, la Lokaal Overlegplatform (LOP), structure bruxelloise de l'enseignement néerlandophone, annonçait que près de 1.300 élèves n'avaient pas trouvé de place dans l'enseignement néerlandophone bruxellois. Possible qu'ils en aient trouvé une dans l'enseignement francophone, mais rien ne l'indique. Selon ces experts, il est plus que probable que des centaines d'enfants en âge d'obligation scolaire restent simplement chez eux.

Et j'attends déjà vos remarques sur le manque de places : « oui, mais nous, nous avons rempli notre rôle, ce n'est pas de notre faute si les communes/les Flamands/la Communauté française (biffez la mention inutile) ne prennent pas leurs responsabilités ».

Ce n'est pas une question de chiffres, c'est une question d'avenir. Ne pas donner une place dans une école de qualité, et pas en carton, à tous les élèves, c'est sacrifier la jeunesse, ou plutôt une partie d'entre elle, car, vous le savez, ce sont les plus faibles socio-économiquement qui sont le plus touchés. Toutes les ressources mobilisables, en ce compris à la Commission communautaire française, doivent l'être pour garantir une place à chaque enfant.

Alors, oui, le gouvernement annonce vouloir augmenter de 1.500 unités le nombre de places à Bruxelles. C'est bien, mais cela reste insuffisant. Dans le budget, vous allez consacrer 250.000 euros pour une énième étude et pour un plan directeur.

Pourquoi encore attendre ? Pourquoi ne pas directement investir cet argent dans la création de places ?

Nous pensons aussi que c'est important de créer une structure directrice régionale au niveau de l'Enseignement, qui regroupe les différents pouvoirs organisateurs de l'enseignement à Bruxelles, tant francophones que néerlandophones, pour développer une politique coordonnée en matière de places scolaires. Pourquoi ne pas créer un numéro vert qui permettrait à tous les parents bruxellois de n'importe quel réseau ou Communauté de voir s'il y a encore des places disponibles ? Pour nous, les avancées proposées sont insuffisantes par rapport aux besoins et surtout manquent d'une vision globale.

Enfin, je me permets simplement une petite incise pour soutenir l'intervention de M. Maron quant à la ponction de deux millions du budget de la Commission communautaire française au profit de la compétence de l'image de Bruxelles. Il est préférable que l'argent aille réellement à des secteurs qui en ont besoin, et pas à l'image de Bruxelles. En effet, la meilleure manière d'améliorer l'image de Bruxelles, c'est d'améliorer la situation des Bruxellois, notamment en finançant des secteurs qui œuvrent en ce sens. Nous soutiendrons donc l'amendement déposé par nos collèques d'Ecolo.

(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO!)

Mme la présidente.- La parole est à M. Handichi.

M. Youssef Handichi (PTB\*PVDA-GO !).- Madame Laanan, j'ai identifié un point positif dans votre programme : le Carton rouge au racisme et le Plan fair-play, deux projets qui visent à sensibiliser le monde du Sport aux dangers du racisme.

En matière de politique sportive, le budget de la majorité est principalement axé sur la promotion du Sport. C'est une bonne chose, mais pour qu'il y ait une promotion, il faut qu'il y ait une offre suffisante.

Pour le PTB\*PVDA-GO !, le Sport est un droit. Si l'on veut qu'il soit garanti au plus grand nombre, sans distinction de revenus ni d'origine sociale, il faut se pencher sur les besoins et les disparités au sein même de notre Région. En effet, tout le monde n'est pas égal devant le sport.

Dans le rapport du Cadastre du sport en Région de Bruxelles-Capitale de décembre 2012, on peut lire : « Si nous combinons le taux d'affiliation avec le revenu par habitant, nous remarquons une corrélation importante entre ces deux variables. Le taux d'affiliation est directement lié au pouvoir d'achat. ».

Dans notre Région, on dénombre 136.608 personnes qui pratiquent un sport de manière encadrée, c'est-à-dire dans des organisations sportives.

Cela représente un taux d'affiliation de 8,9 % en Région de Bruxelles-Capitale, contre une moyenne de 12,5 % pour la Belgique. Pour rattraper ce retard, nous devrions donc augmenter de 40 % le niveau de pratique sportive.

Parallèlement, on constate que plus la pauvreté est importante, plus les besoins en sport sont grands. Ce constat est d'autant plus frappant que l'on sait qu'il existe également un impact et une corrélation directe entre la précarité et les problèmes liés à la Santé, la Cohésion sociale, l'émancipation et le bien-être en général.

Il ressort d'une analyse de la pratique sportive par commune que le taux d'affiliation est supérieur dans les communes où le revenu moyen par habitant est le plus élevé. La pratique semble donc en réalité être corrélée au revenu des habitants.

#### C.R. N° 8 (2014-2015)

En d'autres mots, c'est dans les communes les plus pauvres qu'il faut le plus augmenter la pratique. Si on analyse l'offre par commune, on constate d'ailleurs qu'il y a plus d'organisations sportives par habitant dans les communes où le revenu par habitant est le plus élevé.

Le revenu par habitant, quant à lui, conditionne le niveau de pratique sportive. Cela indique que les organisations sportives se retrouvent là où les habitants ont les moyens de faire du sport. Du point de vue politique, cela voudrait dire que c'est la pratique sportive qui attire l'offre et non l'inverse. Il faut donc prioritairement encourager la pratique par des actions de sensibilisation ou des aides financières.

L'analyse du niveau d'équipement par commune montre que les communes du sud-est de la Région sont généralement mieux équipées, pour tous les types d'équipement. Les communes de la première couronne sont souvent sous-équipées. L'analyse montre en outre que la différence entre communes peut être très marquée. Certaines communes ne disposent pas du tout de certains équipements (bassin, tennis public, etc.). Cinq des six communes de la Région aux revenus par habitant les plus bas (Saint-Josse-ten Noode, Saint-Gilles, Molenbeek, Schaerbeek et Bruxelles) se retrouvent dans la première catégorie.

Dans ce domaine, l'action des pouvoirs publics est prioritaire. Parmi ces six communes, seule Anderlecht ne se retrouve pas dans cette catégorie.

Par ailleurs, le cadastre démontre qu'il faut également augmenter la pratique sportive, en priorité chez les femmes et dans les communes les plus pauvres de la Région de Bruxelles-Capitale. Il existe un déficit et un besoin d'action publique au niveau des équipements et surtout des bassins de natation.

Notre assemblée doit prévoir les moyens budgétaires appropriés pour optimiser l'utilisation des équipements, en particulier en facilitant l'accessibilité pendant les week-ends et en augmentant le taux d'utilisation des infrastructures dans les écoles.

Il est impératif et d'utilité publique que toute l'énergie des pouvoirs publics soit concentrée sur cette nécessité de premier plan. Malheureusement, le budget de notre Région pour garantir le droit au sport est déficient. C'est paradoxal, car, on le sait, Bruxelles est la troisième région la plus riche d'Europe et c'est pourtant là où la pauvreté est la plus marquée en Belgique.

C'est aussi notre Région qui concentre le plus haut taux d'habitants, mais aussi de problèmes sociaux. Là où il devrait justement y avoir des leviers d'émancipation pour les enfants, les hommes et particulièrement les femmes, les structures et infrastructures sportives sont les moins nombreuses.

Le constat est amer parce que dans les faits, l'offre sportive est directement liée aux capacités économiques et aux revenus des habitants. Pourtant, votre budget ne va pas améliorer l'accès au sport.

Conclusion, quand on est pauvre, l'accès au sport est limité.

(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO!)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB\*PVDA-GO!).- Dans son exposé du 12 novembre dernier, le délégué de la Cour des comptes estime que la trajectoire pluriannuelle qu'a présentée le gouvernement de la Commission communautaire française ne pourra être respectée.

Si je place son avis en exergue, c'est parce que les commentaires qui ont ensuite été exprimés à ce propos concernent les trois points dont je vais parler : les places dans les crèches, les handicapés et, dans une moindre mesure, la santé.

Je commencerai mon intervention par le budget alloué à l'accueil de la petite enfance. Ce dossier, vous le savez, revêt une grande importance, car la demande va croissant tandis que l'offre s'amenuise. Je pense à ces jeunes mamans que le laxisme des pouvoirs publics oblige à assumer seules la garde de leurs nouveau-nés, souvent aux dépens de leur vie professionnelle, et qui se voient ainsi prises en otages.

Quelle est la réponse de notre ministre face à cette détresse? La création de 7.500 nouvelles places, pour toute la législature, alors que la Ligue des familles tablait sur 31.500 places pour répondre aux besoins des parents. En outre, la majorité reste très floue sur les moyens qui permettront de créer ces nouvelles places. Selon quel plan, quel calendrier, et avec quel budget parviendra-t-on à cet objectif? Nous savons que le financement sera partiellement assuré par un nouvel appel d'offres, des contrats de quartiers, le Fonds européen de développement régional (Feder) et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Cour des comptes relève que le plan pluriannuel ne tient pas compte de la charge financière qui grèvera les prochains exercices budgétaires en vue de l'apurement, fin 2015, d'une dette de 24.600.000 euros. À terme, la Commission communautaire française pourrait même devoir financer le Plan crèches sur ses crédits propres. Tout ceci montre la fragilité de la politique projetée en cette matière.

J'aborde à présent la politique en faveur des personnes handicapées.

Le budget des conventions paritaires pour la grande dépendance – accordées à la personne handicapée pour occuper une place dans une institution donnée – n'a pas été augmenté, alors que le nombre de parents en détresse ne cesse d'augmenter. En outre, ces places sont généralement situées en Wallonie, parce qu'il n'y a plus de places disponibles à Bruxelles.

Le nombre de parents en détresse ne cesse d'augmenter. Pourtant, la Région continue à abandonner la plupart d'entre eux sans solution pour porter cette charge lourde qui, dans une société sociale, devrait être assumée par la collectivité.

Pour le reste, je tiens à souligner que la Cour des comptes relève trois éléments négatifs dans le budget de notre assemblée. Premièrement, le plan pluriannuel ne tient pas compte du décret inclusion, qui était estimé il y a un an par le service Phare à 6 millions d'euros par an.

Deuxièmement, le plan pluriannuel ne tient pas compte de l'impact du Plan grande dépendance. Enfin, le plan pluriannuel ne tient pas compte non plus de l'augmentation naturelle (indexation, etc.) de la plupart des frais liés aux programmes d'aide aux personnes handicapées.

À cet égard, la Cour des comptes recommande d'évaluer plus précisément le coût budgétaire des nouvelles mesures envisagées en matière de politique des personnes porteuses d'un handicap. De même, il faut prendre en considération la charge annuelle des subsides de fonctionnement pour l'ensemble des futurs centres de jour et d'hébergement agréés pour les personnes handicapées, tels qu'évalués par le service Phare à 4,7 millions d'euros.

Pour conclure sur les budgets alloués à la politique d'Accueil de la petite enfance et à celle des personnes handicapées, je dirais que ce sont les places en crèches et les personnes handi-

capées qui risquent de faire les frais des mauvaises évaluations budgétaires.

J'en viens maintenant au budget de la Santé. J'ai été très étonnée d'entendre la ministre, Mme Jodogne, déclarer en commission que « de manière générale, l'état de santé des Bruxellois s'améliore ». Je suis vraiment curieuse de savoir sur quelles bases elle peut prétendre cela, alors que les dernières études de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale datent de la période 1998-2007.

Je vous rappelle que nous connaissons une grave crise financière depuis 2008. En 2007, un enfant sur quatre à Bruxelles vivait sous le seuil du risque de pauvreté. Aujourd'hui, c'est un enfant sur trois.

La directrice de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait intitulé son discours en 2009 « L'impact des crises mondiales sur la santé : crise financière, climatique et sanitaire ». Elle y dénonçait les effets de la crise financière mondiale sur la santé des populations civiles, et pas seulement dans les pays pauvres, mais aussi dans les pays développés comme le nôtre.

À titre d'exemple, je prendrai le chiffre dramatique de Bruxellois atteints de tuberculose. Alors que l'on dénombrait 320 cas en 2009, on en dénombrait 374 en 2010. D'après Jean-Paul Van Vooren, pneumologue et président du Fonds des affections respiratoires (Fares), cette augmentation est attribuée à la crise économique et la paupérisation accrue qu'elle a engendrée dans la capitale.

Face à une telle situation, il est tout simplement incompréhensible que le budget des centres de santé intégrés diminue de 110.000 euros, alors qu'aujourd'hui, sur la cinquantaine de maisons médicales que compte la Région bruxelloise, seuls 37 centres sont subsidiés. Les services de santé mentale voient également leur budget diminuer, alors que les besoins ne font qu'augmenter.

Les centres de santé mentale sont tellement saturés qu'ils ne peuvent plus accepter de nouveaux patients. Il en va de même pour les subventions allouées aux centres d'accueil téléphonique et aux services actifs en matière de toxicomanie.

En guise de conclusion, je vous pose la question suivante : qui va payer les pots cassés et les conséquences de la crise financière ? Les bébés, les handicapés, les toxicomanes, les personnes atteintes de problèmes de santé mentale et les patients en général.

(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO!)

- La séance est suspendue à 12h23.
- La séance est reprise à 14h34.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je vous remercie pour vos interventions. Elles montrent votre vif intérêt pour une institution qui se trouve au cœur de la vie des Bruxellois.

Le budget est un acte politique majeur, puisqu'il définit les priorités politiques sur lesquelles le gouvernement s'est accordé pour l'année à venir. Tout comme pour l'ajusté 2014, le gouvernement a réussi à maintenir les finances de la Commission communautaire française à l'équilibre pour le budget 2015 et il s'inscrit dans le maintien de cet équilibre structurel sur l'ensemble de la législature. La Commission communautaire française peut

se targuer d'être la seule entité fédérée à atteindre l'équilibre budgétaire, cela depuis 2013.

Un tel résultat n'a pu être obtenu qu'au prix d'un travail d'évaluation rigoureux des politiques existantes et de choix sérieux des priorités à financer dans le futur, choix guidés par notre déclaration de politique communautaire. Je pense particulièrement aux politiques de Formation professionnelle, d'Aide aux personnes handicapées, d'Accueil de la petite enfance et d'Accueil des primo arrivants. Ces politiques s'inscrivent dans les réponses à apporter au boom démographique que connaît notre Région.

Si les membres du gouvernement ont déjà eu l'occasion de répondre à vos questions lors des discussions budgétaires en commission, j'apporterai toutefois quelques précisions à vos interventions de ce matin.

Comme vous le savez, à mon initiative, le gouvernement francophone bruxellois a approuvé il y a peu un engagement – déjà à l'ajustement budgétaire 2014 – de 16 millions d'euros pour la création de 1.500 places qui viendront s'ajouter aux financements prévus dans les contrats de quartier et les projets soutenus par Beliris.

M. Van Goidsenhoven, l'essor démographique induit une pression immédiate sur les structures accueillant les enfants. Les crèches n'échappent pas à ce constat. Contrairement à ce que vous pensez, je ne viens pas de le découvrir ! Je n'ai d'ailleurs pas attendu pour agir. L'appel à projets de 2014 le démontre à suffisance

Concernant les 1.500 places d'école à créer sur les sites d'enseignement de la Commission communautaire française, dont 400 dans l'enseignement spécialisé, l'année 2015 sera consacrée à l'identification des localisations possibles pour les créer.

Il ne vous aura pas échappé qu'une allocation budgétaire a été créée et créditée de 250.000 euros dans le cadre de l'élaboration du budget 2015. Ce crédit permettra de réaliser une étude visant à optimiser le bâti sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (Ceria) et à dégager les possibilités de création de nouvelles places.

Il ne s'agit pas donc d'élaborer un simple plan directeur mais bien, via une véritable étude préalable, architecturale notamment, de rencontrer l'objectif d'augmentation de places, dans le respect de la déclaration de politique communautaire, puisqu'une partie doit aussi être réservée à l'enseignement spécialisé.

En ce qui concerne les partenariats public-privé (PPP), Monsieur Van Goidsenhoven, la prudence s'impose, et je ne vois pas en quoi il s'agirait d'un « refinancement structurel ». Dois-je rappeler les mésaventures de la Flandre et de la Wallonie avec ce genre d'outil qui a fait exploser l'endettement, notamment parce que l'Institut des comptes nationaux (ICN) a reconsidéré les chiffres ? Je rappelle également que la Commission communautaire française est la seule entité qui, depuis 2013, a atteint l'équilibre budgétaire.

Madame Geraets, Monsieur Maron, ce serait mentir que de dire que la Commission communautaire française fait face à des perspectives radieuses en termes de recettes pour les années à venir alors que les politiques qu'elle déploie répondent aux besoins prioritaires des Bruxellois. Toutes les entités du pays font face à cette situation du fait du contexte socioéconomique global, d'une croissance atone et d'une inflation proche de zéro.

Pour faire face à cette situation, nous poursuivrons, tant à la Région qu'au niveau de la Commission communautaire française, la surveillance permanente des dépenses dans le cadre des

#### C.R. N° 8 (2014-2015)

budgets. Le budget de 2015 n'échappera pas à cet exercice. Nous procéderons aussi à la réorientation des moyens vers les politiques prioritaires fixées par le gouvernement francophone bruxellois.

Il conviendra également de renforcer les synergies avec les autres entités et de profiter notamment des nouvelles dispositions offertes par la sixième réforme de l'État. Je pense, notamment, au financement du développement de la Formation directement par la Région bruxelloise.

Permettez-moi de vous informer, car vous ne semblez pas au courant, que, déjà dans le cadre du budget 2015, un montant de 3,5 millions d'euros est inscrit au budget d'Actiris pour le financement de l'offre de formation.

Par ailleurs, la Région a accepté de maintenir les moyens pour le financement de la compétence du Tourisme à la Commission communautaire française, alors que la compétence lui a été transférée. La Commission communautaire française a pu ainsi récupérer 4 millions d'euros. Elle en transfère 2 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la solidarité intrafrancophone.

Les 2 millions récurrents, soit 10 millions d'euros sur l'ensemble de la législature, ont permis d'investir dans le développement de l'offre de formations, de consacrer les moyens nécessaires à la création de places de formation, pour garantir à chaque jeune qui sort de l'école sans diplôme, un suivi et une place de formation ou de stage dans les quatre mois. Ces 10 millions d'euros ont permis notamment à la Commission communautaire française d'approuver, début décembre, 50 projets de création de places de crèche, soit près de 1.500 places qui seront ouvertes dans les quatre ans qui viennent.

Enfin, rappelons que, si la Région a pu accepter un transfert de compétences sans moyens, c'est parce des économies substantielles ont pu être réalisées dans les départements gérés précédemment par les écologistes, où des millions partaient chaque année en frais de communication et d'études, bien éloignés des besoins des Bruxellois.

**M. Alain Maron (Ecolo).-** Vous parlez de la Commission communautaire française ?

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Non, de la Région. J'essaye d'être précise dans mes réponses.

Enfin, nous avons obtenu que les 2 millions d'euros transférés à la Fédération Wallonie-Bruxelles servent intégralement à des politiques de mise en valeur de Bruxelles dont les retombées en termes de création d'emplois et d'activités sont directement au bénéfice des Bruxellois.

Alors arrêtons la démagogie, ce que vous réclamez est déjà concrétisé!

Oui, les synergies existent entre les entités bruxelloises. En effet, la Commission communautaire française a pu, grâce à des synergies fortes avec la Région, bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe totale additionnelle de 5,5 millions d'euros libérée dès 2015.

Enfin, sauf erreur de ma part, c'est bien un ministre-président Ecolo, également en charge du Budget, qui a pris la décision d'un financement structurel de certaines politiques essentielles en deux phases.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État et des accords de la Sainte-Émilie, permettez-moi de vous rappeler que ce que le Collège exécute depuis son entrée en

fonction, ce n'est ni plus ni moins que les accords signés par le parti Ecolo et qui nous lient, de même que les autres les entités francophones.

Sur ce point, je voudrais donc que le respect des accords nous guide dans la mise en œuvre de ceux-ci, que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité.

L'encours budgétaire est important. C'est exact, mais vous le savez comme moi, la construction de nouvelles infrastructures ne se fait pas en quelques jours. Elle peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Il est donc normal qu'un encours se crée. Celui-ci sera liquidé progressivement en fonction de l'avancement des travaux.

Le basculement de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune des compétences liées au Handicap devra se faire avec ordre et méthode. De premières discussions ont eu lieu entre les cabinets au sujet des aides matérielles individuelles. Ce basculement n'empêche pas la Commission communautaire française d'envisager la politique d'Aide aux personnes porteuses de handicap à long terme, comme l'Accueil des personnes en situation de grande dépendance, et donc de définir un plan pluriannuel d'investissements.

En Santé, afin d'encadrer au mieux la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État et d'aider les institutions concernées à faire le choix de passer à la Commission communautaire commune après avoir renoncé à leur appartenance exclusive à la Fédération Wallonie-Bruxelles, de nombreuses rencontres ont été organisées. Elles ont été l'occasion d'expliquer tant les démarches entreprises pour garantir leur sécurité juridique et financière lors de leur basculement vers la Commission communautaire commune que les tenants et aboutissants de la loi spéciale de financement, ou encore les obligations inhérentes au basculement.

Je voudrais encore, pour cette raison, remercier les services de l'administration de la Commission communautaire française de l'excellent travail réalisé sous l'égide de mes collègues Mmes Fremault et Jodogne.

Comme cela a été évoqué à plusieurs reprises au sein de cette assemblée, un courrier cosigné par les ministres invite les associations à basculer vers la Commission communautaire commune. À ce jour, sur 49 maisons de repos pour personnes âgées, 29 ont officiellement fait ce choix, ainsi qu'un centre de soins de jour et trois asbl liées par convention avec l'Institut national d'assurance maladie invalidité (Inami) : une équipe de soins palliatifs, un centre dans le secteur des personnes handicapées et une asbl active dans le secteur de la toxicomanie. De plus, les associations des secteurs de la revalidation fonctionnelle et des initiatives d'habitations protégées ont exprimé leur souhait de passer à la Commission communautaire commune. Nous attendons leur courrier officiel. La date butoir pour la première étape de la procédure est le 31 décembre 2014.

Par mesure d'économie structurelle, le collège prévoit de mettre en vigueur l'article 116 du décret d'inclusion et donc de cesser la subvention des conventions revalidation fonctionnelle (CRF) au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cet arrêt était déjà inscrit dans le décret qui a été voté, je le rappelle, à l'unanimité.

Concrètement, le groupe de travail Emploi Formation, qui sera inauguré en janvier 2015, a prévu un agenda d'actions. Dans la foulée, des réunions intercabinets et des rencontres avec les partenaires sociaux seront organisées en vue d'adopter les fondements de l'alliance Emploi-Formation vers mars-avril 2015. Ce délai est toutefois théorique et non contraignant.

Je reste attentive à la question des budgets genrés. C'est pourquoi la question des genres est mise en œuvre dans le budget qui vous est proposé. Nous avions évoqué la question en commission des Affaires générales. Les codes de genres, classés de 1 à 4, apparaissent dans les tableaux budgétaires.

L'analyse et l'évaluation du budget genré est en cours de réalisation. Cette analyse a été confiée par mon excellent prédécesseur au bureau de conseil Genderatwork, qui est maintenant en retard sur les délais prévus.

Dans ses conclusions préliminaires, le bureau Genderatwork affirme : « Le gender budgeting semble bien intégré dans l'exercice budgétaire de la Commission communautaire française, et cela dans un temps record. Néanmoins dans les années à venir il faudra continuer le suivi et l'évaluation de l'application du gender budgeting à la Commission communautaire française, car toute stratégie qui se veut un renforcement de l'égalité de genre dans notre société est une stratégie à long terme qu'il faut continuer à suivre et évaluer sur son impact à court, moyen et long termes ».

Comme vous l'avez souligné, Monsieur Van Goidsenhoven, les moyens dévolus à la culture sont en hausse. L'intérêt que porte mon gouvernement à cette matière ne semble pas être partagé par d'autres niveaux de pouvoir. Je comprends aisément, Monsieur Van Goidsenhoven, que vous ayez du bleu à l'âme.

Vous l'avez dit, un demi-million d'euros sera consacré à la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles. Ce montant permettra de soutenir différents projets culturels d'envergure régionale. Il s'agit notamment du Guichet des arts, comme centre d'information et de guidance juridique, fiscal et administratif au service des artistes francophones, de la création d'un Prix de la diversité ou encore du lancement d'appels à projets en vue d'encourager les opérateurs culturels à promouvoir la participation culturelle de tous, la diversité et le dialogue interculturel.

Passons maintenant à l'évaluation en matière de promotion de la Santé. Les initiatives sont prévues à deux niveaux principaux. Sur le plan des projets, missions et activités de promotion de la Santé d'une part, et des initiatives de Santé d'autre part, un état des lieux des activités existantes sera réalisé sur la base d'un recueil d'informations précises auprès des acteurs de terrain eux-mêmes.

Des fiches à remplir par projet sont déjà en cours de diffusion auprès des organismes de promotion de la Santé. Ce recueil de données devra permettre d'obtenir une vue d'ensemble des objectifs, stratégies, activités et publics cibles bénéficiant des programmes.

Les synergies possibles et les éventuels doublons pourront également être identifiés. Il s'agira bien évidemment d'une étape préliminaire. Des rencontres avec le secteur seront organisées afin de compléter ce recueil d'informations et d'envisager les perspectives en fonction des besoins qu'il identifie.

En ce qui concerne les financements, la collaboration des administrations concernées sera évidemment sollicitée. Il s'agit, d'une part, de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui gère les matières de promotion de la Santé dans cette phase transitoire; et d'autre part de celle de la Commission communautaire française, qui reçoit ces compétences et qui gère les initiatives.

Il s'agira d'analyser, avec ces administrations, les types de justificatifs remis par les acteurs de terrain qui bénéficient de subventions à la fois de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est de détermi-

ner une utilisation optimale des ressources pour rencontrer les objectifs de santé qui seront définis dans l'année à venir.

Monsieur Doulkeridis, j'ai dit beaucoup de bien de vous et j'espère que M. Maron ne l'oubliera pas. Je vous ai rendu un hommage appuyé.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo).- Je vous en remercie.

(Remarques de Mme Julie de Groote, présidente)

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Quoi qu'il en soit, même si j'ai beaucoup d'affection pour M. Doulkeridis, je ne doute pas qu'il restera incorruptible et qu'il votera dans le sens souhaité par M. Maron.

#### (Sourires)

Peut-être toutes mes explications permettront-elles à celui-ci de mieux comprendre les enjeux. Il est vrai que la première séance de commission était pour moi un baptême du feu et que j'y ai peut-être quelque peu manqué de clarté. Mais je me suis bien rattrapée aujourd'hui et je suis impatiente de découvrir le résultat du vote.

Madame la présidente, j'en ai bientôt terminé, mais je voudrais encore vous entretenir de l'outil de programmation dont il a été beaucoup question ce matin. Une réunion est prévue début 2015 avec le cabinet de ma collègue Fremault et l'administration de la Commission communautaire française pour mettre concrètement en œuvre cet outil.

Nous allons passer à une compétence qui concerne mon collègue Rudi Vervoort. La création de bureaux d'accueil pour primo-arrivants figure parmi les priorités du gouvernement francophone et se matérialise, dans le budget, par l'inscription d'un montant de 3.600.000 euros pour l'ouverture du premier Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA).

L'appel à candidatures pour la mise en place des BAPA interviendra en janvier ou février 2015.

S'agissant de la concertation avec nos partenaires néerlandophones, des contacts informels ont été pris par les membres de la Commission communautaire commune. M. Rudi Vervoort a également rencontré son homologue flamand, le ministre président Geert Bourgeois, et des contacts ont eu lieu entre son cabinet et celui de la ministre Liesbeth Homans.

Par ailleurs, le gouvernement a approuvé récemment en première lecture l'arrêté de programmation exigé par le décret du 18 juillet 2013. Cet arrêté sera soumis au Conseil d'État et à la section Cohésion sociale du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé. Concernant l'arrêté de définition des publics, l'étude sera finalisée début 2015.

En conclusion, le projet de budget qui vous est soumis se veut rigoureux et responsable. Nous avons fait le choix de la responsabilité, et pas celui de l'austérité. Responsabilité, car la Commission communautaire française ne saurait souffrir de déficits récurrents qui menaceraient la pérennité de ses politiques. Refus de l'austérité, comme en témoigne les priorités financées dans le cadre du budget 2015.

Des moyens supplémentaires ont été dégagés pour la Formation professionnelle, l'Accueil de la petite enfance, l'Accueil des primo-arrivants et les investissements dans les infrastructures d'Accueil des personnes lourdement handicapées.

En résumé, la Commission communautaire française s'attelle à relever les défis auxquels est confrontée la population bruxelloise et continuera à renforcer les synergies avec toutes les entités fédérées actives sur le territoire de la Région. Plus que jamais, le gouvernement francophone bruxellois refuse de sabrer dans les services publics et de mettre à mal le soutien aux personnes les plus fragilisées.

#### (Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'ai écouté attentivement la réponse de Mme la ministre-présidente. Nous sommes tous d'accord : la Commission communautaire française est au cœur des priorités les plus pressantes vécues par les Bruxellois.

Certes, le budget est en équilibre pour cette année, mais nous ne partageons pas l'enthousiasme exprimé. La ministre-présidente a également laissé entendre que la prudence s'imposait concernant les partenariats public-privé (PPP). L'ouverture timidement affichée en commission à ce sujet semble désormais s'être définitivement refermée.

Vous voulez renforcer les synergies avec les autres entités. La Commission communautaire française n'en est pas moins délaissée sur le plan des synergies entre les niveaux de pouvoir puisqu'elle ne participe que peu ou prou aux synergies fortes entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, nous avons pu constater ce matin combien les fruits de la majorité olivier avaient, en quelques mois, moisi sur l'arbre. Par ses défauts intrinsèques – le saupoudrage notamment –, le premier budget de la législature qui aurait pu être celui du changement s'avère être celui de la continuité.

Le MR n'a pas changé d'avis, ne votera pas la confiance et continuera à défendre l'intérêt de nos concitoyens, tout en rappelant le gouvernement à ses responsabilités et ses nombreux engagements.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je voulais répondre aux deux groupes de l'opposition qui ont rejoint les débats dans une veine démagogique assez similaire.

#### (Sourires)

Vous êtes dans deux débats assez différents concernant une somme assez limitée : 2 millions d'euros. Les critiques du groupe Ecolo ne sont pas de la même nature que les vôtres, même si elles sont aussi démagogiques.

(Remarques de M. Youssef Handichi)

(Rumeurs sur les bancs du groupe Ecolo)

Votre démagogie consciente, je la qualifierais en réalité de campagne de désinformation. Vous détenez toutes une série d'informations et vous les tournez dans tous les sens quand le public est là pour vous écouter. Cette désinformation porte sur les mouvements et les sommes en jeu. Celles concernant le Tourisme n'étaient pas de 2 millions d'euros, mais de 7 millions d'euros. Et si M. Maron, en tant que bon chef de groupe de l'assemblée libre le permet, M. Doulkeridis nous expliquera ce qu'il y a derrière ces 7 millions d'euros.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo).- Je vais devoir intervenir pour fait personnel, Madame la présidente.

**Mme Catherine Moureaux (PS).-** Vous m'interrompez, Monsieur Doulkeridis!

Mme Françoise Bertieaux (MR).- Faites appliquer le Règlement, Mme la présidente ! Cela ne ressemble à rien.

**Mme la présidente.-** On est content de vous voir, Madame Bertieaux. Je n'ai pas de leçons à recevoir du groupe MR qui n'était pas vraiment présent en nombre ce matin!

(Rumeurs et applaudissements sur tous les bancs à l'exception des bancs du groupe MR)

Mme Françoise Bertieaux (MR).- Faites appliquer le règlement! C'est ce que l'on attend d'une présidente.

#### (Remarques)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- C'est quand même hallucinant! La Commission communautaire française se distingue de toutes les assemblées!

Mme la présidente.- Un petit échange est hallucinant ? C'est ça Monsieur Van Goidsenhoven ?

Mme Françoise Bertieaux (MR).- Les parlementaires répliquent au ministre, Madame de Groote!

M. Vincent De Wolf (MR).- Quand on préside, on garde sa sérénité! On reste au-dessus des débats.

Mme Catherine Moureaux (PS).- C'est fabuleux. On vient de passer trois heures sereines ... On remercie le MR de nous avoir rejoints! Laissez-moi continuer sur l'information et la désinformation.

Mme Françoise Bertieaux (MR).- Je vous laisse répliquer à la ministre. C'est comme cela qu'un parlement fonctionne. Mais si la présidente laisse le parlement fonctionner comme une assemblée libre et révolutionnaire, ça n'a aucun sens!

Mme la présidente.- Vous n'avez pas la parole!

Poursuivez, Madame Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Quelque 7 millions d'euros étaient donc en jeu, puisqu'une série de mouvements financiers liés à la réforme de l'État n'étaient pas figés au départ, et que des marges de négociation existaient. On aurait pu en devoir 7 millions d'euros, mais *in fine*, nous donnons 2 millions d'euros à la Communauté française, qui rejailliront utilement sur la Région bruxelloise.

(Colloques sur les bancs du groupe MR et du PTB\*PVDA-GO!)

Du côté du PTB, la démagogie s'explique par une mauvaise information due à leur absence aux travaux budgétaires. Vous ignoriez donc les éléments dont nous débattons aujourd'hui. Je le regrette.

Prenons l'exemple de l'encours des crèches. Sans qu'on lui ait donné les moyens de le faire, la Commission communautaire française décide de se saisir du dossier. Elle réunit les budgets nécessaires pour aider les pouvoirs organisateurs à construire des crèches à hauteur de 20 millions d'euros. Et vous dites que nous ne faisons rien ? Informez-vous ! Participez à nos débats

et j'espère qu'une fois mieux informé, le PTB se départira de cette démagogie.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Décidément, le PS n'est plus ce qu'il était. Moi, j'ai connu un PS avec des chefs de groupe. J'ai connu un PS respectueux du travail parlementaire. J'ai connu un PS où les ministres socialistes n'avaient pas besoin de l'aide de leurs parlementaires pour venir les sauver.

(Applaudissements ironiques sur les bancs du groupe PS)

Les ministres socialistes ne sont-ils pas assez grands?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Madame Laanan, ne pouvez-vous pas répondre à mes questions seule sans envoyer votre cheffe de groupe ou vos parlementaires? Il fut un temps où le PS était plus respectueux de ses propres ministres et du travail parlementaire. Il fut un temps aussi où le PS maîtrisait mieux ses dossiers et ne venait pas à la tribune dire que l'on racontait n'importe quoi, tout en racontant, lui-même, n'importe quoi.

#### (Rumeurs)

Les sept millions dont vous parlez, il en a été également question au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils constituent une répartition entre la Région wallonne et la Commission communautaire française pour l'exercice de la fonction « Tourisme et image ». Vous êtes en train de soutenir que, parce que l'on a régionalisé cette compétence, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait les récupérer, alors que de la Région wallonne, elle, ne les récupère pas.

Mme Catherine Moureaux (PS).- C'est une négociation globale.

M. Alain Maron (Ecolo).- Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Ce n'est pas parce qu'une mission est régionalisée que l'argent doit sortir de la Commission communautaire française pour retourner à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela n'a aucun sens. C'est une décision d'ordre politique. Ce n'est pas une décision logique.

Mme Catherine Moureaux (PS).- C'est une négociation!

M. Alain Maron (Ecolo).- Une négociation qui conduit à une décision politique que vous devez assumer. Comme vous le savez, le carcan budgétaire à la Commission communautaire française est très étroit et nos politiques mises en place subissent une pression tant démographique que sociale. Or, vous décidez de faire porter un effort complémentaire à ces politiques afin de rapporter quelques millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour s'occuper de l'image de Bruxelles. C'est une compétence absurde. C'est une décision politique qui est le fruit d'une négociation. Assumez-le.

Mme Catherine Moureaux (PS).- C'est exactement ce que je vous ai dit.

M. Alain Maron (Ecolo).- C'est une décision politique et rien d'autre!

J'ai ici la liste de tous les projets concernant l'image de Bruxelles soutenus par M. Vervoort pour huit millions d'euros.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Il s'agit du budget de la Région et pas celui de la Commission communautaire française. Vous ne faites pas référence au bon budget.

#### (Rumeurs)

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Si vous estimez que M. Vervoort, à la Région, a trop d'argent pour l'image de Bruxelles et devrait avoir un cadre pour les utiliser, nous pourrions éventuellement vous suivre. Nous pensons qu'une ordonnance régionale qui encadre la dépense de ces montants est nécessaire.

Mme Catherine Moureaux (PS).- N'hésitez pas à nous proposer un texte! Nous en discuterons.

M. Alain Maron (Ecolo).- Nous pouvons en discuter, il n'y a aucun problème.

Je l'ai dit à plusieurs reprises : en plus d'être politique, le problème est d'ordre légal. Les montants de dotation des articles Saint-Quentin sont multipliés par un coefficient soustractif déterminé d'un commun accord par les deux gouvernements précités et celui de la Commission communautaire française. Ce coefficient ne peut être inférieur à 1 ni supérieur à 1,5. Plus il est élevé, moins la Fédération Wallonie-Bruxelles verse de dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.

Depuis 2000, ce coefficient soustractif est à 1 et n'a pas été modifié. Cette année, pour la première fois depuis 15 ans, vous le modifiez ! Si ceci pourrait se justifier légalement, Mme la ministre-présidente ne nous transmettra pas la note justifiant la décision des trois gouvernements, alors que je vous l'ai demandée ! C'est hallucinant.

**Mme Catherine Moureaux (PS).-** Au vu de votre argumentaire, je vous conseille Monsieur Maron d'aller vous faire engager à la Cour des comptes !

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- C'est un accord entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française, point à la ligne.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- C'est évidemment un accord politique, mais dans le cadre d'une procédure légale, prévue par des décrets spéciaux dans le cadre des accords de la Saint-Quentin. Ces documents sont donc publics!

Nous aimerions disposer de cet accord et connaître la manière exacte dont il a été exécuté. Un document officiel doit exister à ce sujet! Vous avez modifié le coefficient en le faisant passer de 1 à 1,75 pour pouvoir moins doter la Commission communautaire française, mais vous ne l'avez pas modifié pour la Région wallonne!

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Vous avez des députés à la Région wallonne qui peuvent interpeller en la matière!

M. Alain Maron (Ecolo).- La loi ne parle que d'un seul et unique coefficient. Vous ne pouvez pas créer d'asymétrie et vous ne pouvez pas toucher au coefficient uniquement pour la Commission communautaire française sans que cela soit le cas pour la Région wallonne! Les travaux parlementaires sont clairs: il n'est question que d'un coefficient valable pour les deux entités et pour la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers celles-ci. Voilà la réalité.

Votre décision pose un problème politique et juridique. Vous n'avez pas répondu sur l'aspect juridique alors que je vous ai clairement interrogée à ce sujet tout à l'heure! Par ailleurs, vous

refusez de nous transmettre les documents liés à la décision et je trouve cela choquant.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Dans les documents justificatifs et les discussions avec la Cour des comptes, tout a été exposé.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je n'entends néanmoins pas de réponses à nos interrogations. J'entends que les FDF sont montés au créneau au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles où ils stigmatisent depuis des années le fait que cette entité doterait trop peu généreusement la Commission communautaire française par rapport à la Région wallonne. La situation s'empire encore cette année. Les FDF ont publié de beaux communiqués de presse pour expliquer que la situation était tout à fait intolérable. J'imagine que les FDF seront donc conséquents dans leurs propos en cette enceinte.

(Remarques de M. Michel Colson)

Mon amendement diminue le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles au profit de la Commission communautaire française. C'est ce que vous réclamez sans cesse au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous nous expliquerez pourquoi vous êtes contre notre amendement.

Merci, néanmoins, Madame la ministre-présidente, pour vos réponses, même à des questions que je n'avais pas posées. J'ai pris note du délai cité pour le groupe de travail chargé de l'alliance Emploi-Formation ainsi que des informations sur le budget genré. Quel que soit le calendrier de travail du bureau d'études que vous avez cité, le décret prévoit bien que le gouvernement doit adjoindre une note stratégique au budget, note qui a peut-être été demandée au bureau d'études.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Ils sont en retard, même pour les conclusions, comme je l'ai déjà dit.

M. Alain Maron (Ecolo).- Il est de votre responsabilité de fournir cette note !

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Ce n'est pas moi qui les ai désignés ! On ne va pas refaire l'histoire, sinon je devrai dire du mal de M. Doulkeridis.

(Sourires)

M. Alain Maron (Ecolo).- Ce n'est pas à ce bureau d'études d'établir les notes stratégiques à la place du Collège.

Je vous demandais juste de nous rassurer en affirmant que cette année, une partie du travail avait été faite et que pour l'année prochaine, une note serait établie. Je vous vois acquiescer et je prends donc note que vous nous accordez cet engagement formel.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Nous interviendrons sur le dépôt de l'amendement et nous expliquerons notre position.

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M.** Hamza Fassi-Fihri (cdH).- De même, nous interviendrons plus tard.

Mme la présidente.- La parole est à M. Verbauwhede.

M. Michaël Verbauwhede (PTB\*PVDA-GO !).- Je voulais répondre à Mme Moureaux, qu'on dirait presque devenue une nouvelle membre du Collège tant elle défend bien son action, que la démagogie dont elle nous accuse, nous pouvons nousmêmes en blâmer ceux qui disent que la santé des Bruxellois s'améliore alors qu'elle se détériore; qui font croire qu'il y a assez de places dans les crèches à Bruxelles alors que le dernier rapport de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) montre que la situation est mauvaise; qui disent qu'il n'y aura pas de problème dans les écoles, alors qu'on sait qu'il faut créer des places. À part ça, tout va très bien, Madame la marquise, tout va très bien!

(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO!)

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est close.

### DISCUSSION DES ARTICLES, TABLEAUX ANNEXES ET AUTRES ANNEXES

**Mme la présidente.-** Nous passons à la discussion des articles des projets de décret et de règlement, sur la base des textes et tableaux adoptés en commission.

Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

Mme la présidente.- Nous examinons en premier lieu les articles du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 [doc. 7 (2014-2015) n° 1].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

#### Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Pour l'année budgétaire 2014, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

en milliers d'EUR

pour les recettes courantes	390.325,00
pour les recettes en capital	7.007,00
soit ensemble	397.332,00

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### Article 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

#### Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

Mme la présidente.- Nous examinons à présent les articles du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 [doc. 7 (2014-2015) n° 2].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

## CHAPITRE 1er Dispositions générales

#### Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2014 sont ajustés comme suit :

(en milliers d'euros)

		(on mimore a caree)
	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits		
non dissociés		
Initiaux	399.577,00	399.577,00
Premier ajustement	- 2.613,00	- 2.613,00
Ajustés	396.964,00	396.964,00
Crédits		
années antérieures	0,00	0,00
Premier ajustement	0,00	0,00
Ajustés	0,00	0,00
Crédits dissociés		
Initiaux	3.728,00	2.771,00
Premier ajustement	- 1.960,00	- 1.200,00
Ajustés	1.768,00	1.571,00
TOTAUX		
Initiaux	398.732,00	398.535,00
Ajustés	0,00	0,00
Crédits années		
antérieures	0,00	0,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### Article 3

À l'article 12 du décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2014, il y a lieu de modifier l'intitulé des allocations de base suivantes :

22.40.33.12 Subventions aux services d'aide à domicile

22.40.33.13 Subventions aux centres de planning familial

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

À l'article 13 du décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2014, il y a lieu d'ajouter les allocations de base suivantes :

22.40.12.01 Indemnités dues par la Cocof dans le cadre de procédure judiciaire

27.02.21.60 Charges financières

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

## CHAPITRE II Services à gestion séparée

#### Article 5

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Personne Handicapée Autonomie Recherchée, en abrégé PHARE – pour l'année budgétaire 2014 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Article 6

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2014 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

#### Article 7

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2014 annexé au présent décret.

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.

#### Article 8

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2014 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.

## CHAPITRE III Organisme d'intérêt public

#### Article 9

Est approuvé le budget ajusté de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.

#### Article 10

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 10 est adopté.

#### Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

#### Autres annexes

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, les autres annexes sont adoptées.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

#### Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 [doc. 7 (2014-2015) n° 3].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

#### Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Pour l'année budgétaire 2014, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

en milliers d'EUR

pour les recettes courantes	14.389,00
pour les recettes en capital	0,00
soit ensemble	14.389,00

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

#### Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 [doc. 7 (2014-2015) n° 4].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

#### Article premier

Le présent règlement règle une matière visée à l'article 166, § 3, 1°, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Conformément au tableau annexé au présent règlement, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2014 sont ajustés comme suit :

(en milliers d'EUR)

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits		
non dissociés		
Initiaux	17.871,00	17.871,00
Premier ajustement	- 209,00	- 209,00
Ajustés	17.662,00	17.662,00
Crédits		
années antérieures	525,00	525,00
Crédits dissociés		
Initiaux	150,00	42,00
Premier ajustement	0,00	0,00
Ajustés	150,00	42,00
TOTAUX		
Initiaux	18.021,00	17.913,00
Ajustés	17.812,00	17.704,00
Crédits années		
antérieures	525,00	525,00

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### Article 3

À l'article 6 du règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année 2014, il y a lieu d'ajouter les allocations de base suivantes :

11.16.3302 Subvention à Tele-Bruxelles

11.24.3301 Subvention aux associations (secteur privé)

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

À l'article 7 du règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année 2014, il y a lieu d'ajouter les allocations de base suivantes :

11.11.33.02	Soutien	à	la	création	de	maison	locales	des
	cultures							

11.13.52.10 Subvention d'investissements aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture

11.13.52.11 Subvention d'investissement au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles

11.21.43.20 Subvention ludothèques communales.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

#### Article 5

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

#### Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

**Mme la présidente.-** Nous passons à la discussion des articles du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 [doc. 8 (2014-2015) n° 1].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il y a deux amendements qui vous ont été distribués.

#### Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, paragraphe 1er, alinéa 1er, 116, paragraphe 1er, 121, paragraphe 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Pour l'année budgétaire 2015, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

en milliers d'EUR

pour les recettes courantes	506.842,00
pour les recettes en capital	6.000,00
Total des recettes	512.842,00

conformément au tableau ci-annexé.

**Mme la présidente.-** Un amendement n° 1 a été déposé par M. Alain Maron, Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Isabelle Durant, libellé comme suit :

« À l'article 2 du projet de décret, le montant de 506.842,00 euros repris dans le tableau des recettes est remplacé par 508.842,00 euros. Dans ce même tableau, le montant total des recettes de 512.842,00 euros est remplacé par 514.842,00 euros, ce qui correspond à une hausse de 2 millions d'euros. ».

En milliers d'euros

	Montant inscrit au projet de budget	Amen- dement	Montant après amen- dement
Pour les recettes courantes Pour les recettes en capital	506.842,00 6.000,00	+ 2.000,00	508.842,00 6.000,00
Total des recettes	512.842,00		514.842,00

La parole est à M. Maron.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Je voudrais rappeler, pour la forme, que les amendements visent, pour les voies et moyens, à récupérer les deux millions d'euros qui ont été, selon nous, injustement transférés vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce qui est des dépenses – notre justification à cet égard aura donc été faite –, on répartit les montants entre trois secteurs :

- le secteur des personnes handicapées en ce qui concerne les places d'accueil pour personnes lourdement handicapées: 1.000.000 d'euros;
- les services de médiation de dettes : 500.000 euros;
- les maisons d'accueil pour sans-abri, femmes victimes de violences, etc.: 500.000 euros.

Ces trois secteurs sont soumis à une tension sociale extrêmement importante et à un carcan budgétaire étroit.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- M. Maron a souvent évoqué les FDF à cette tribune. Je voulais à mon tour exprimer quelques remarques à l'égard de ces amendements. D'une part, nous sommes tout à fait d'accord avec la répartition des dépenses que ces amendements proposent. S'il y avait deux millions d'euros de plus, il faudrait effectivement soutenir ces secteurs.

Le problème est que, pour ces recettes annoncées dans l'amendement, il y a eu un amendement déposé par Ecolo en Fédération Wallonie-Bruxelles et que lequel nous nous sommes abstenus sur cet amendement. Depuis mercredi, il est intervenu un changement : le vote du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par conséquent, nous savons quelle sera la dotation destinée à la Commission communautaire française. Les FDF trouvent donc que voter sur une augmentation de dotation est difficilement imaginable puisque cela a été voté.

Nous voterons donc contre les différents amendements qui ont été déposés. Nous souhaitons ajouter qu'il est essentiel que les différentes entités francophones se concertent au maximum, que cela soit lors des travaux budgétaires ou tout au long de la législature. Sans doute ces amendements reflètent-ils un manque de concertation.

Mme la présidente.- Le vote de l'article 2 est réservé.

#### Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget décrétal et réglementaire. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

#### Article 5

Le présent décret entre en vigueur au 1er janvier 2015.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Tableau annexé

**Mme la présidente.-** Un amendement n° 2 a été déposé par M. Alain Maron, Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Isabelle Durant, au tableau annexé à l'article 49.22 du décret, libellé comme suit :

« Dans le tableau annexé au décret, à l'article 49.22 – Dotation spéciale de la Communauté française, le montant de la dotation à l'article 49.22 est modifié comme suit : L'article est augmenté de 2 millions d'euros, portant le montant de 98.328.000 euros à 100.328.000 euros. ».

En milliers d'euros

Artio	le Désignation des produits	Budget initial 2015	Amen- dement	Montant après amen- dement
49.2	Dotation spéciale de la Communauté française (Article 7, §§ 1er à 6, du décret II de la Communauté française du 19 juillet 1993 et du décret III du 22 juillet 1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	·	+ 2.000,00	100.328,00

La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- J'ai justifié de manière globale les cinq amendements déposés.

Mme la présidente.- Le vote du tableau est réservé.

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

Mme la présidente.- Nous discutons à présent des articles du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 [doc. 8 (2014-2015) n° 2].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Quatre amendements ont été déposés. Ils vous ont été distribués.

## CHAPITRE 1er Dispositions générales

#### Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2015, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits non dissociés Crédits dissociés	513.132,00 6.620,00	513.132,00 4.610,00
TOTAUX	519.752,00	517.742,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Un amendement n°3 a été déposé par M. Alain Maron, Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Isabelle Durant au tableau annexé à l'article 2 au projet et libellé comme suit :

« À l'article 2 du projet de décret, le montant de « 513.132,00 euros » mentionné à deux reprises dans le tableau est remplacé, à chaque fois, par « 515.132,00 euros ». Dans ce même tableau, le montant total des crédits d'engagement de « 519.752,00 euros » est remplacé par « 521.752,00 euros », ce qui correspond à une hausse de 2.000.000 euros. De même, le montant total des crédits d'ordonnancement de « 517.742,00 euros » est remplacé par « 519.742,00 euros », ce qui correspond à une hausse de 2.000.000 euros. ».

#### En milliers d'euros

	Crédits d'engagement		Montant crédits d'engagement après amendement	Crédits d'ordonnan- cement	Amendement	Montant Crédits d'ordonnan- cement après amendement
Crédits non dissociés Crédits dissociés	513.132,00 6.620,00	+ 2.000,00	515.132,00 6.620,00	513.132,00 4.610,00	+ 2.000,00	515.132,00 4.610,00
Totaux	519.752,00		521.752,00	517.742,00		519.742,00

Mme la présidente.- Le vote de l'article 2 est réservé.

#### Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1er, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8.500 euros hors TVA.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 euros et pour autant qu'elles n'excèdent pas 8.500 euros hors TVA.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 8.500 euros hors TVA.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 85.000 euros hors TVA).

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.500.000 euros peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire (25.00.12.03).

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 8.500 euros (hors TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.00.12.11 et 21.00.74.01.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de loca-

tion d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.10.33.04.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

#### Article 5

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.00.11.03, 21.00.11.04, 21.0.11.08, 22.32.11.01, 21.00.61.35, 22.50.61.35, 22.50.61.36, 22.50.61.37, 22.50.61.38, 22.50.61.39, 22.60.61.31 23.50.61.35, 24.00.61.35, 25.00.11.04, 28.00.61.35, 29.02.11.01, 29.02.61.35, 29.03.11.01, 29.03.11.02. 29.03.11.04, 29.03.11.07, 29.03.11.08, 29.03.61.35 30.02.61.35 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Article 6

De même par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, et après accord du Ministre compétent et du Ministre du budget, les crédits inscrits aux allocations de base 26.20.33.01 et 26.30.43.05 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège en vue de la mise sur pied de projets de formations des classes moyennes conjointement avec Bruxelles Formation.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

#### Article 7

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.00.01.05 « Accords du non-marchand (ACS) » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.

#### Article 8

Par dérogation à l'article 40, § 1er, des lois sur la Comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.

#### Article 9

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.		3.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	
Article 10		4 00 44 00	Traitements at indomnitée du parsannel du	
Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base :		4.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	
25.00.21.11	Leasing financier de bus scolaires (intérêts)	5.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	
25.00.91.11	Leasing financier de bus scolaires (amortissements)	peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.  Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traitement à des personnes non soumises au régime de la TVA imputées aux		
27.01.43.03	Dotation à la Société d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois (SPABS)			
27.02.21.60	Charges financières	allocations de	illocations de base :	
27.06.43.23	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	21.00.12.04	Frais de formation du personnel (Commission d'évaluation de l'acquis, honoraires des formateurs)	
27.06.63.22	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	21.00.12.11	Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à	
27.07.21.11	Dettes bâtiment Rue des Palais (intérêts)		l'évaluation, Commission relative à la publi- cité des actes administratifs, Commission des stages)	
27.07.91.11	Dettes bâtiment Rue des Palais (amortisse-			
	ments)	22.10.12.01	Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration	
peuvent être	payés selon la procédure des dépenses fixes.		et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)	
Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base :		22.20.12.02	Dépenses de toute nature en matière d'intégra-	
7.00.01.01	Provisions pour sorties de charge		tion sociale des communautés locales et leur cohabitation (Comité d'experts - Secteur de	
21.00.11.05	Frais liés au personnel (cotisations pour la tutelle médicale et la prime syndicale, titres-repas, abonnements STIB, SNCB)	23.10.12.01	l'insertion sociale)  Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et	
21.00.11.10	Primes de responsabilisation		des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)	
21.00.11.11	Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	23.30.12.01	Jetons de présence, frais de parcours (Promotion de la Santé)	
21.00.12.01	Dépenses liées aux frais de parcours	24.00.12.01	Prestations de tiers, frais de mission (déplacement, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)	
21.00.12.11	Frais de fonctionnement (frais bancaires, intérêts débiteurs)			
21.10.21.01	Intérêts dus en vertu de l'article 7, paragraphe 8, du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire fran-	29.03.12.11	Dépenses de fonctionnement des Écoles de la CCF hors Haute École (enseignement – jury d'examen, conférences, leçons didactiques)	
	çaise et des arrêtés et conventions y relatifs		La première tranche de la dotation aux services à gestion	
21.10.41.01	Remboursement de la dotation	séparée et à l'Institut Bruxellois francophone pour la formation professionnelle, imputée à l'allocation de base :		
25.00.11.04	Rémunération du personnel d'accompagnement (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales)	AB 21.00.61.3	35 Dotation au SGS Bâtiment	
29.03.11.05	Frais liés au personnel (titres-repas)	AB 22.33.41.0	O3 Dotation au Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des per- sonnes handicapées	
Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base :		AB 22.50.61.3	·	
1.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	AB 22.50.61.3		
2.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	AB 22.50.61.3		

#### C.R. N° 8 (2014-2015)

	AB 22.50.61.38	Dotation au SGS Bâtiment	AB 03.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
	AB 22.50.61.39	Dotation au SGS Bâtiment	AB 04.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
	AB 22.60.61.31	Dotation au SGS Bâtiment - Crèches		
	AB 23.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiment	AB 05.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
	AB 24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiment	AB 07.00.01.01	Provisions pour sorties de charge
	AB 26.20.41.31	Dotation au SGS – Formation PME	AB 21.00.01.03	Accord Non Marchand Gestion Embauche
AB 26.30.43.05	AB 26.30.43.05	Subvention à l'Institut pour son fonctionne- ment et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y com- pris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs profession- nels) – IBFFP		compensatoire (BEC et Réduire et Compenser)
			AB 21.00.11.03	Rémunération du personnel statutaire
			AB 21.00.11.04	Rémunération du personnel contractuel
AB 26.30.43.	AB 26.30.43.06		AB 21.00.11.05	Frais liés au personnel
		actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics – IBFFP	AB 21.00.11.08	Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-Commission française de la Culture (ex-CFC)
	AB 28.00.61.35	Dotations au SGS Bâtiment	AB 21.00.11.09	Charges et provisions de pensions des
	AB 29.02.61.35	Dotations au SGS Bâtiment		agents de l'ex-Province de Brabant
	AB 29.03.61.35	Dotations au SGS Bâtiment	AB 21.00.11.10	Primes de responsabilisation
	AB 30.02.61.35	Dotations au SGS Bâtiment	AB 21.00.11.11	Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.			AB 21.00.11.20	Dépenses relatives aux pensions des agents ex-Province de Brabant admis à la retraite avant le 1er janvier 1995
La 1e tranche des subventions octroyées sur les allocations de base suivantes peut être payée selon la procédure des				
	dépenses fixes :	Outlib (by Sance) and by OOF an Sance	AB 21.00.11.21	Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel
	AB 26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	AB 21.00.12.01	Dépenses liées aux frais de parcours
	AB 26.10.45.24	4 Contribution financière de la CCF au finan- cement de l'agence Francophone pour l'édu- cation et formation tout le long de la vie	AB 21.00.12.03	Frais de gestion du personnel
			AB 21.00.12.04	Frais de formation du personnel
	AB 26.10.45.25	Contribution financière de la CCF au « Service francophone des métiers et qualifications »	AB 21.00.12.05	Frais liés à l'informatisation de l'administration
	AD 26 20 44 02		AB 21.00.12.09	Missions du Service interne de Prévention et
	AB 26.20.41.03	Subvention de fonctionnement à l'Institut de la Formation Permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entre-		de Protection du Travail (SIPP) fonctionnement
	Mme la présider	prises.  nte Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)	AB 21.00.12.11	Frais de fonctionnement (y compris les jetons de présence)
Si personne ne demande la parole, l'article 10 est adopté.		AB 21.00.12.13	Frais de location simple (leasing opération-	
				nel)
Article 11  Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits		AB 21.00.12.15	Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	
		AB 21.00.74.01	Dépenses patrimoniales	
ouverts par le présent décret et relatives aux :		AB 21.00.74.02	Achat de matériel informatique et bureautique	
	AB U1.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Président du Collège	AB 21.10.21.01	Intérêts dus en vertu de l'article 7, para- graphe 8, du décret II du 19 juillet 1993 attri-
	AB 02.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège		buant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission

	communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs	AB 22.40.33.12	Subventions aux services d'aide à domicile
AB 21.10.41.01	Remboursement de la dotation	AB 22.40.33.13	Subventions aux centres de planning familial (PMF)
AB 22.10.12.01	Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission (déplacements, séjours)	AB 22.40.33.15	Centre de formation d'aides familiaux
	des membres de l'administration et des per- sonnes étrangères à l'administration (action sociale)	AB 23.10.12.01	Prestations de tiers, frais d'études, colloques, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (santé)
AB 22.10.12.02	Promotion, publication, diffusion (action sociale)	AB 23.10.33.11	Subvention à l'asbl « Fonds social intersec-
AB 22.10.33.03	Subventions aux Centres de Service social et d'action sociale globale		toriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
AB 22.10.33.04	Subventions aux services de télévigilance et	AB 23.20.33.04	Subventions aux services de santé mentale
	frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique	AB 23.20.33.05	Subventions aux centres de télé-accueil
AB 22.10.33.05	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de	AB 23.20.33.06	Subventions au service intégré de soins à domicile
	Bruxelles-Capitale »	AB 23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jour
AB 22.10.33.06 AB 22.10.33.07	Subvention aux maisons d'accueil  Subventions aux services d'aide aux justi-	AB 23.20.33.09	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs
AD 22.10.00.01	ciables	AB 23.20.33.10	Subventions aux centres de coordination
AB 22.10.33.08	Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	AB 23.20.33.15	Subventions aux Associations de santé intégrée
AB 22.10.33.09	Subventions aux réseaux en action sociale	AB 23.20.33.16	Subvention aux services actifs en matière de toxicomanie
AB 22.10.33.10	Subventions aux services de médiation de dettes	AB 23.20.33.18	Subventions aux réseaux et partenariats d'actions en santé
AB 22.10.33.11	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	AB 23 30 12 01	Jetons de présence, frais de parcours, Promotion de la Santé
AB 22.10.53.01	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale	AB 23 30 33 01	Services agréés en Promotion de la santé
AB 22.20.33.04		AB 23 30 33 02	Opérateurs assuétudes
	gration sociale des communautés locales et leur cohabitation	AB 23 30 33 03	Opérateurs SIDA et EVRAS
AB 22.20.33.07	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	AB 23 30 33 04	Opérateurs Cardiovasculaires
AD 22 20 22 00		AB 23 30 33 05	Opérateurs traumatismes
AB 22.20.33.08	Subventions pour les contrats communaux de cohésion sociale	AB 23 30 33 06	Opérateurs de santé communautaire
AB 22.20.33.09	Subventions pour « lissage » en matière de contrat communaux de cohésion sociale	AB 23 30 33 09	Médecine préventive
AB 22.20.43.05	Cofinancement du FIPI – communal	AB 23 30 33 10	Soins de santé
AB 22.20.52.01	Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	AB 23 30 41 01	Dépenses relatives aux accords de coopération
AB 22.20.63.01	Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal	AB 24.00.12.01	Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Tourisme)
AB 22.32.11.01	Rémunération du personnel de l'Étoile Polaire	AB 24.00.12.02	· ,
AB 22 40 12 01	Indemnités due par la cocof dans le cadre de procédure judiciaire	AB 25.00.11.04	Rémunération du personnel d'accompagnement (Transports scolaires)

AB 25.00.12.03	Frais de transport (Transports scolaires)	AB 30.00.33.0	O1 Subventions aux associations (Relations internationales)
AB 25.00.12.11	Dépenses de toute nature relatives aux Transports scolaires	AB 30.00.33.0	O2 Actions francophonie
AB 25.00.12.13	Frais de location simple de bus	AB 30.01.12.0	(*
AB 26.10.33.02	Décret ISP : OISP agrées – financement de l'équipe de base	AB 30.01.33.0	générale)  31 Subventions de politique générale
AB 26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indem-	Mme la prési	dente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
	nités de promotion sociale	Si personne n	ne demande la parole, l'article 11 est adopté.
AB 26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau per- manent de l'alternance		Article 12
AB 26.20.11.01	Rémunération du personnel contractuel dans le cadre de projets FSE	nement et d'i	st autorisé à octroyer des subventions de fonction- nvestissement à charge des allocations de base le budget administratif et reprises ci-après :
AB 27.01.12.11	Frais de fonctionnement (bâtiments sco- laires)	21.00.01.00	Dépenses de toute nature relatives au transfert de compétences en soins de santé des per-
AB 27.02.21.60	Charges financières		sonnes âgées dans le cadre de la VIe réforme de l'État
AB 29.02.11.01	Rémunération du personnel Complexe sportif	21.00.01.01	Dépenses de toute nature relatives au transfert de compétences en soins de santé convention
AB 29.02.12.11	Dépense de fonctionnement Complexe spor- tif		INAMI et autres structures de soins dans le cadre de la VIeréforme de l'État
AB 29.03.11.01	Rémunération du personnel enseignant hors Haute École	21.00.01.03	Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Réduire et Compenser)
AB 29.03.11.02	Rémunération du personnel enseignant Haute École	21.00.01.04	Dépenses relatives à l'embauche compensatoire
AB 29.03.11.04	Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires.	21.00.01.05	Accord non marchand (ACS)
AB 29.03.11.05	Frais liés au personnel	21.00.01.07	Accord Non Marchand Embauche Compensatoire
AB 29.03.11.06	Quotes-parts dans les pensions du person- nel enseignant subventionné issu le l'ex-pro- vince du Brabant	21.00.01.08	Frais de fonctionnement de la cellule communication
AB 29.03.11.07	Rémunération du personnel non enseignant	21.00.33.01	Dotation au Service social
	hors Haute école	21.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
AB 29.03.11.08	Rémunération du personnel non enseignant de la Haute école	22.10.33.01	Subventions à des organismes d'aide sociale
AB 29.03.11.21	Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel	22.10.33.04	Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement de placement et de location d'un appareil téléphonique
AB 29.03.12.10	Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	22.10.33.05	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de
AB 29.03.12.11	Dépenses de fonctionnement des écoles de la COCOF, hors Haute-École	22.10.33.07	Bruxelles-Capitale »  Subventions aux services d'aide aux justiciables
AB 29.03.12.12	Frais de gestion du personnel	22.10.33.08	Subventions aux associations servant de centre
	Frais liés à l'immeuble à Paris	22.10.00.00	d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille
AB 30.00.12.00	Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet	22.10.33.10	Subventions aux services de médiation de dettes
AB 30.00.12.01	Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques (Relations Internationales)	22.10.33.11	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination

22.10.53.01	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale	22.50.61.37	Dotation au SGS Bâtiments – Action Sociale
22.20.00.01	Dépenses de toute nature relatives à l'applica-	22.50.61.38	Dotation au SGS Bâtiments
22.20.00.01	tion de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22.50.61.39	Dotation au SGS Bâtiments
22.20.33.02	Subvention pour le centre régional pour le déve- loppement de l'alphabétisation et de l'apprentis- sage du français pour adultes	22.50.63.24	Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains d'accueil pour les gens du voyage
22.20.33.03	Cofinancement du FIPI associatif	22.60.61.31	Dotation SGS Bâtiments - Crèches
22.20.33.04	Subventions aux associations visant à l'intégra-	23.10.33.01	Subventions pour recherches dans le domaine de la santé
	tion sociale des communautés locales et leur cohabitation	23.10.33.06	Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale
22.20.33.05	Subventions à l'asbl « Centre bruxellois d'actions interculturelles »	23.10.33.11	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de
22.20.33.06	Subventions au Centre Régional d'appui		Bruxelles-Capitale »
22.20.33.07	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	23.10.33.13	Subventions pour des initiatives en matière de santé
22.20.33.08	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	23.10.33.14	Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé
22.20.33.09	Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale	23.10.41.01	Coopération avec l'État fédéral et/ou entités fédérées
22.20.33.10	Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	23.20.33.06	Subvention au service intégré de soins à domi- cile
22 20 33 12		23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jours
22.20.43.05	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés  Cofinancement du FIPI – communal	23.20.33.18	Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé
22.20.52.01	Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	23.30.33.01	Services agrées en Promotion de la Santé
22.20.63.01	Subventions pour infrastructure dans le cadre	23.30.33.02	Opérateurs assuétudes
	du cofinancement du FIPI communal	23.30.33.03	Opérateurs SIDA et EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle)
22.32.41.31	Dotation au SGS – Centre Etoile Polaire	23.30.33.04	Opérateurs cardiovasculaires
22.33.41.03	Dotation au SGS – Service bruxellois franco- phone des personnes handicapées (SBFPH)	23.30.33.05	Opérateurs traumatismes
22.40.33.14	Subventions aux services d'accueil de jour pour	23.30.33.06	Opérateurs de santé communautaire
	personnes âgées (secteur privé)	23.30.33.09	Médecine préventive
22.40.33.15	Centre de formation d'aides familiaux	23.30.33.10	Soins de santé
22.40.33.16	Subvention aux Services Espace – Rencontres	23.30.41.10	Dépenses relatives aux accords de coopération
22.40.33.17	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3° âge	23.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
22.40.33.18	Subventions au service d'aide aux personnes âgées maltraitées	24.00.01.01	Mise en œuvre du plan Tourisme 2006-2016
22.40.33.19	Mise en oeuvre de l'éducation à la vie relation- nelle affective et sexuelle (EVRAS)	24.00.33.02	Subventions aux associations actives en matière de tourisme
22.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handi- capées	24.00.52.03	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)
22.50.61.36	Dotation au SGS Bâtiments – Cohésion Sociale	24.00.52.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)

24.00.53.01	Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes	26.30.43.06	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou pri-			
24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments		vés			
24.00.63.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur public)	27.01.43.03	Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois			
26.10.01.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	27.06.43.23	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)			
26.10.33.01	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSE à des actions	27.06.63.22	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)			
26.10.33.03	d'insertion professionnelle  Subventions aux associations d'amateurs d'hor-	28.00.52.02	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (AR 1er avril 1977)			
	ticulture et d'apiculture	28.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments			
26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et sala- riés hors IBFFP, notamment les indemnités de	29.02.61.35	Dotation au SGS Bâtiments			
26.10.33.06	promotion sociale  Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-pro-	29.03.01.01	Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant			
	fessionnelle	29.03.01.02	Études relatives à l'essor démographique			
26.10.33.07	Subventions à la FeBISP	29.03.33.01	Subvention aux centres de technologies avan-			
26.10.33.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agrées	29.03.43.05	cées du CERIA asbl Subventions de fonctionnement à la Haute			
26.10.33.09	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	00 00 04 05	École Lucia de Brouckère			
26.10.33.11	Financement de la délégation syndicale	29.03.61.35	Dotation au SGS Bâtiments			
20.10.00.11	intercentres du secteur de l'insertion socio-pro- fessionnelle	30.00.33.01	Subventions aux associations (Relations internationales)			
26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau perma-	30.00.33.02	Actions francophonie			
	nent de l'alternance	30.00.45.01	Transfert au WBI			
26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	30.01.33.01	Subventions de politique générale			
26.10.45.24	Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence franco-	30.01.41.01	Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant			
	phone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	30.02.61.35	Dotation au SGS Bâtiments			
26.10.45.25	Contribution de la Commission communautaire	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non				
_0000	française au service francophone des Métiers et des Qualifications	Si personne ne demande la parole, l'article 12 est adopt				
26.20.33.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	Le Collège es	Article 13 st autorisé à apporter la garantie de la Commission			
26.20.33.02	Subventions à Skills Belgium		ire française :			
26.20.41.03	Subside de fonctionnement à l'Institut de forma- tion permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	tion des b des empr	unts conclus par la Société publique d'administra- l'âtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer runts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une de la Commission communautaire française;			
26.20.41.31	Dotation au SGS - Service Formation PME		runts conclus par la Société publique d'adminis-			
26.30.43.05	Subventions à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement et ses actions de formation orga-	tration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du rem- boursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission commu- nautaire française:				

nautaire française;

aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des

tionnement et ses actions de formation orga-

nisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)

bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Le Collège est autorisé à grever d'un mandat et d'une inscription hypothécaire le terrain situé Rue Potaerde 268 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe, don la Commission communautaire française est propriétaire, en vue de garantir l'emprunt à conclure par l'ASBL HOPPA pour la construction d'un centre de jour et d'un centre d'hébergement pour 25 personnes handicapées.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 13 est adopté.

#### Article 14

Le Collège est autorisé à couvrir par des emprunts le financement des dépenses budgétaires relatives à des investissements de nature immobilière en matière d'enseignement pour un montant maximum 2 millions d'euros en 2013.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 14 est adopté.

# CHAPITRE II Services à gestion séparée

#### Article 15

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Personnes Handicapées Autonomie Recherchée, en abrégé PHARE – pour l'année budgétaire 2015 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 15 est adopté.

#### Article 16

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2015 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 16 est adopté.

#### Article 17

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2015 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 17 est adopté.

#### Article 18

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2015 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 18 est adopté.

# CHAPITRE III Organisme d'intérêt public

#### Article 19

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2015.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 19 est adopté.

#### Article 20

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2015.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 20 est adopté.

Les votes auront lieu à l'heure convenue.

#### Tableau annexé

Les amendements n° 4, n° 5 et n° 6 ont été déposés par M. Alain Maron, Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Isabelle Durant concernent ce tableau, libellés comme suit :

#### Amendement n° 4

« Au sein du tableau annexé au décret, à la Division 22 – Aide aux personnes – Programme 1 – Action sociale, l'AB 33.06 « Subventions aux maisons d'accueil » (10.658.000 euros) est amendé comme suit : + 500.000 euros portant le crédit à 11.158.000 euros. ».

En milliers d'euros

Division 22 – Aide aux personnes Prog. 1 – Action sociale	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Crédit	Initial 2015	Amen- dement	Initial 2015 après amen- dement
Subventions aux maisons d'accueil	22	1	0	33.06	22 001 00 07	34.42	cnd	10.658	+ 500	11.158

#### Amendement n° 5

« Au sein du tableau annexe au décret, à la Division 22 - Aide aux personnes - Programme 1 Action sociale, l'AB 33.10 « Subventions aux services de médiation de dettes » (285.000 euros) est amendé comme suit : + 500.000 euros portant le crédit à 785.000 euros. ».

En milliers d'euros

Division 22 – Aide aux personnes Prog. 1 – Action sociale	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Crédit	Initial 2015	Amen- dement	Initial 2015 après amen- dement
Subventions aux services de médiation de dettes	22	1	0	33.10	22 001 00 11	33.00	cnd	285	+ 500	785

Mme la présidente.- Le vote de ce tableau est réservé.

#### Autres annexes

L'amendement n° 6 concerne également l'annexe consacrée au budget du SBFPH (le service Personne Handicapée Autonomie Recherché, Phare) et est libellé comme suit :

« Au sein du tableau annexe au décret, à la Division 22 – Aide aux personnes – Programme 3 – Personnes Handicapées – Activité 3 « Service à gestion séparée : Service Phare », l'AB 41.03 « Dotation au SGS SBFPH » (141.464.000 euros) est amendée comme suit : + 1.000.000 euros portant le crédit à 142.464.000 euros. Plus précisément, au sein de cette AB, c'est l'article 8.02.08 « Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement » CO (100.664.000 euros) et CE (99.649.000 euros) qui est amendé comme suit : + 1.000.000 euros en crédit d'ordonnancement et + 1.000.000 euros en crédit d'engagement. Portant le CO à 101.664.000 euros, et le CE à 100.649.000 euros. ».

En milliers d'euros

Division 22 – Aide aux personnes Prog. 3 – Personnes handicapées AB 41.03 Dotation au SGS SBFPH	СО	CE	Amende- ment	CO après amende- ment	CE après amende- ment
Article 8.02.08 Subventions aux centres de jour et d'hébergement	100.664.000	99.649.000	+ 1.000.000	101.664.000	100.649.000

Mme la présidente.- Le vote de cette annexe est réservé.

Pour ce qui concerne les autres annexes, si personne ne demande la parole, elles sont adoptées.

Les votes auront lieu à l'heure convenue.

#### Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

Mme la présidente.- Nous discutons ensuite des articles du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 [doc. 8 (2014-2015) n° 3].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

#### Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, paragraphe 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Pour l'année budgétaire 2015, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

en milliers d'EUR

pour les recettes courantes	14.298,00
pour les recettes en capital	0,00
soit ensemble	14.298,00

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget réglementaire et par le budget décrétal. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

#### Article 5

Le présent règlement entre en vigueur au 1er janvier 2015.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

#### Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

Mme la présidente.- Nous discutons enfin des articles du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 [doc. 8 (2014-2015) n° 4].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

#### Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2015, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits non dissociés Crédits dissociés	18.767,00 0,00	18.767,00 – 50,00
TOTAUX	17.767,00	18.817,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent règlement.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1er, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8.500 euros (hors TVA).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, pour autant qu'elles n'excèdent pas 8.500 euros HTVA.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 8.500 euros hors TVA.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer des créances n'excédant pas 8.500 euros (TVAC) à l'aide d'avances de fonds imputées aux allocations de base 10.00.12.11 et 11.21.12.03.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

Par dérogation à l'article 40, § 1er, des lois sur la Comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

#### Article 5

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Article 6

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent règlement et relatives aux :

10.00.11.03	Rémunération du personnel statutaire
10.00.11.04	Rémunération du personnel contractuel
10.00.11.05	Frais liés au personnel
10.00.11.06	Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex CFC
10.00.11.30	Pensions pour cause d'inaptitude
10.00.12.01	Dépenses liées aux frais de parcours
10.00.12.02	Frais de gestion du personnel
10.00.12.03	Frais de formation du personnel
10.00.12.04	Frais liés à l'informatisation de l'administration
10.00.12.11	Frais de fonctionnement
10.00.12.12	Frais de location (loyers)
10.00.12.13	Frais de location simple (photocopieurs)
10.00.74.01	Dépenses patrimoniales
10.00.74.02	Achat de matériel informatique et bureautique

11.11.12.01	Support de la politique culturelle en général – Prestations de tiers, frais de réunion
11.11.33.02	Soutien à la création de maison locales des cultures
11.11.33.03	Subvention en faveur des arts du cirque
11.12.12.01	Prestation de Tiers – frais de missions (déplacements, séjours,) des membres de l'administration et de personnes étrangères à l'administration
11.21.12.03	Autres dépenses de promotion, diffusion (ludo-thèques)
11.21.74.01	Jeunesse, ludothèque – Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la Cocof
11.24.12.01	Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration
11.24.12.04	Frais d'impression
11.30.12.01	Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

11.30.12.01	Prestations de tiers, frais de missions (déplace- ments, séjours) des membres de l'adminis-
	tration et des personnes étrangères à l'adminis- tration

11.30.12.02	Promotion de l'enseignement, diffusion et publi-
	cation

11.61.12.02	Dépenses de fonctionnement du Centre bruxel- lois de documentation pédagogique (CBDP)
11.61.33.01	Subventions aux associations

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

Prestations de tiers

11.61.12.01

#### Article 7

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base

figurant dans	le règlement et reprises ci-après :
10.00.33.01	Dotation au Service social
11.11.33.01	Subventions aux associations (secteur privé)
11.11.33.02	Soutien à la création de maison locales des cultures
11.11.33.03	Subventions en faveur des arts du cirque
11.11.33.04	Subvention à l'asbl CFC Éditions
11.11.33.05	Support de la politique culturelle en général – Subvention à l'asbl « Promouvoir les cultures à Molenbeek – PCM asbl( Métropole Culture Wallonie-Bruxelles 2014)
11.11.33.06	Support de la politique culturelle en général – subvention dans le cadre de la mise en œuvre

du Plan Culturel

11.11.33.21	Infrastructures culturelles – subvention pour intérêts	11.21.33.03	Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse
11.11.43.01	Subventions aux associations (secteur public)	11.21.43.20	Subvention ludothèques communales
11.11.43.20	Soutien à la création de maisons locales des cultures	11.21.52.01	Subventions pour aménagement ou amélioration des installations
11.11.43.21	Subventions aux communes (Fêtes du 27 sep-	11.22.33.01	Subventions aux associations
44 44 50 04	tembre)	11.22.33.02	Subventions aux clubs sportifs
11.11.53.21	Infrastructures culturelles – subvention pour amortissements	11.22.33.03	Subvention à l'association de gestion du Centre sportif de la Woluwe
11.11.61.35	Dotation au SGS Bâtiments	11.23.33.01	Subventions aux associations
11.12.33.01	Subventions aux associations	11.23.41.01	Subvention à la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)
11.12.33.02	Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public	11.24.33.01	Subventions aux associations (secteur privé)
11.13.33.01	Subventions aux associations	11.30.33.01	Subventions aux associations (secteur privé)
11.13.33.02	Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture	11.41.33.01	Subventions aux associations en matière d'éducation permanente
11.13.33.03	Subvention à l'asbl Centre de Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles	11.41.33.02	Subventions aux associations d'éducation permanente
11.13.43.22	Subventions de fonctionnement aux biblio- thèques communales	11.61.33.01	Subventions aux associations
11.13.52.10	Subvention d'investissement aux bibliothèques	Mme la prés	idente Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)
11.10.02.10	et associations s'occupant de la lecture	Si personne r	ne demande la parole, l'article 7 est adopté.
11.13.52.11	Subvention d'investissement au Centre de litté- rature de jeunesse de Bruxelles		Article 8
11.13.52.11	rature de jeunesse de Bruxelles  Subventions d'investissement aux bibliothèques		Article 8  tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :
11.13.63.21	rature de jeunesse de Bruxelles  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales		tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :
	rature de jeunesse de Bruxelles  Subventions d'investissement aux bibliothèques	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment de selon la procédure des dépenses fixes.
11.13.63.21	rature de jeunesse de Bruxelles  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
11.13.63.21 11.13.63.22	rature de jeunesse de Bruxelles  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) ne demande la parole, l'article 8 est adopté.
11.13.63.21 11.13.63.22 11.14.33.01	rature de jeunesse de Bruxelles  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères  Subventions aux associations  Subventions aux associations	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési Si personne r	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) ne demande la parole, l'article 8 est adopté.  Article 9
11.13.63.21 11.13.63.22 11.14.33.01 11.15.33.01 11.15.33.02	rature de jeunesse de Bruxelles  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères  Subventions aux associations  Subventions à l'asbl CIVA	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési Si personne r	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) ne demande la parole, l'article 8 est adopté.  Article 9  reglement entre en vigueur le 1er janvier 2015.
11.13.63.21 11.13.63.22 11.14.33.01 11.15.33.01	rature de jeunesse de Bruxelles  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères  Subventions aux associations  Subventions aux associations	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési Si personne r	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) ne demande la parole, l'article 8 est adopté.  Article 9
11.13.63.21 11.13.63.22 11.14.33.01 11.15.33.01 11.15.33.02	rature de jeunesse de Bruxelles  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères  Subventions aux associations  Subventions à l'asbl CIVA  Subvention aux associations dans le cadre de	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési Si personne r Le présent rè Mme la prési	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) ne demande la parole, l'article 8 est adopté.  Article 9  reglement entre en vigueur le 1er janvier 2015.  idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) ne demande la parole, l'article 9 est adopté.
11.13.63.21 11.13.63.22 11.14.33.01 11.15.33.01 11.15.33.02 11.15.33.03	rature de jeunesse de Bruxelles  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères  Subventions aux associations  Subventions à l'asbl CIVA  Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en région Bruxelles-capitale	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési Si personne r Le présent rè Mme la prési	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) ne demande la parole, l'article 8 est adopté.  Article 9  reglement entre en vigueur le 1er janvier 2015.  idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
11.13.63.21 11.13.63.22 11.14.33.01 11.15.33.01 11.15.33.03 11.16.33.01	Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères  Subventions aux associations  Subventions aux associations  Subventions à l'asbl CIVA  Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en région Bruxelles-capitale  Subventions aux associations	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési Si personne r  Le présent rè Mme la prési Si personne r	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  36 Idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) re demande la parole, l'article 8 est adopté.  37 Article 9  38 Eglement entre en vigueur le 1er janvier 2015.  38 Idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) re demande la parole, l'article 9 est adopté.  38 Tableau annexé  39 Idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
11.13.63.21 11.13.63.22 11.14.33.01 11.15.33.01 11.15.33.03 11.16.33.01 11.16.33.02	Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères  Subventions aux associations  Subventions aux associations  Subventions à l'asbl CIVA  Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en région Bruxelles-capitale  Subventions aux associations  Subventions aux associations	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési Si personne r  Le présent rè Mme la prési Si personne r	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  36 Idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) re demande la parole, l'article 8 est adopté.  37 Article 9  38 Eglement entre en vigueur le 1er janvier 2015.  38 Idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) re demande la parole, l'article 9 est adopté.  38 Tableau annexé
11.13.63.21 11.13.63.22 11.14.33.01 11.15.33.01 11.15.33.03 11.16.33.01 11.16.33.01 11.17.33.01	Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères  Subventions aux associations  Subventions aux associations  Subventions à l'asbl CIVA  Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en région Bruxelles-capitale  Subventions aux associations  Subventions aux associations  Subventions aux associations	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési Si personne r  Le présent rè Mme la prési Si personne r  Mme la prési Si personne r  Si personne r	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  36 Idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) re demande la parole, l'article 8 est adopté.  37 Article 9  38 Eglement entre en vigueur le 1er janvier 2015.  38 Idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) re demande la parole, l'article 9 est adopté.  38 Tableau annexé  39 Idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
11.13.63.21 11.13.63.22 11.14.33.01 11.15.33.01 11.15.33.02 11.16.33.01 11.16.33.02 11.17.33.01 11.17.33.02	Subventions d'investissement aux bibliothèques communales  Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères  Subventions aux associations  Subventions aux associations  Subventions à l'asbl CIVA  Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en région Bruxelles-capitale  Subventions aux associations  Subventions aux Associations	séparée, imp AB 11.11.61.3 peut être pay Mme la prési Si personne r  Le présent rè Mme la prési Si personne r  Mme la prési Si personne r  Si personne r	tranche de la dotation aux services à gestion utée à l'allocation de base :  35 Dotation au SGS Bâtiment rée selon la procédure des dépenses fixes.  36 idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) re demande la parole, l'article 8 est adopté.  Article 9  37 reglement entre en vigueur le 1er janvier 2015.  38 idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) re demande la parole, l'article 9 est adopté.  38 Tableau annexé  39 idente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) re demande la parole, le tableau annexé est adop-

que ceux du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, qui nous accueillent ici le vendredi pour les séances plénières, ainsi que pour les commissions.

#### (Applaudissements)

Nous n'avons pas tenu beaucoup de séances plénières, mais elles ont été animées et intéressantes. Nous avons pu compter sur vous, Monsieur Maron! L'une d'elles, en présence de la ministre-présidente, fut exclusivement consacrée à la sixième réforme de l'État. Nous aurons bien entendu l'occasion d'en reparler avec les secteurs et les ministres concernés.

Nous avons également organisé deux Jeudis de l'hémicycle fort intéressants : l'un sur les femmes leaders de demain, en présence de femmes tunisiennes, algériennes et marocaines, et l'autre autour de Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant.

Notre assemblée se veut proche du citoyen et animée. De ce point de vue, nous n'avons guère de leçons à recevoir. Ma vision de la démocratie m'incite à insuffler un peu de débat dans le formalisme propre aux assemblées parlementaires.

Je me réjouis également de la présence de la ministre-présidente – et des autres membres du gouvernement –, prompts à répondre à nos questions.

Je vous souhaite de bonnes vacances à tous. J'espère que cette assemblée restera aussi vivante qu'elle l'est actuellement!

#### (Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je m'associe à vos remerciements au personnel qui nous entoure et qui réalise un travail extraordinaire, sans lequel nous aurions peine à remplir notre mission.

J'entends votre volonté de faire vivre notre parlement sans trop de formalisme, mais il faut aussi des balises qui ne soient pas à géométrie variable selon qu'il s'agit de la majorité ou de l'opposition.

Mme la présidente.- Je pense avoir démontré le contraire.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je ne nie pas votre volonté de convivialité, mais il faut que la règle soit respectée, faute de quoi la cacophonie l'emporterait.

Je sais que vous serez attentive, comme l'ensemble des groupes politiques, à garantir le bon fonctionnement de notre institution. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente fin d'année.

(Applaudissements sur les bancs des groupes MR et des FDF)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Il est indispensable, pour que fonctionne le parlement, d'avoir des services sur lesquels on peut compter. Je remercie les services de notre enceinte, qui doivent parfois travailler dans des délais très courts. Ils n'ont reçu nos amendements qu'hier soir, mais ceux-ci étaient sur les bancs de tout le monde ce matin.

Nous nous retrouverons donc en janvier, rechargés à bloc avec, si j'ai bien compris l'une de vos interventions de ce matin, un nouveau règlement d'ordre intérieur de ce parlement.

#### (Sourires)

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Au nom de mon groupe, je souhaite remercier tous ceux qui font que ce parlement peut exister aujourd'hui : les fonctionnaires et tout le personnel des services, mais aussi tous nos collaborateurs des groupes et des partis. Bons congés à ceux qui pourront en prendre, et bonnes fêtes à tous !

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Au nom du Gouvernement francophone bruxellois, je voulais remercier l'ensemble du personnel du parlement pour son travail et sa patience, remercier les collaborateurs des groupes de l'opposition et de la majorité, remercier aussi l'ensemble des collaborateurs des cabinets qui ont dû travailler de manière très intense en ce début de législature.

Je souhaite à l'ensemble des collègues de bons congés et de prendre le temps d'un peu de plaisir et d'oublier nos animosités et divergences.

À partir de janvier 2015, le gouvernement francophone va vous faire beaucoup travailler.

Je vous remercie personnellement, Madame la présidente, de faire vivre ce parlement. Je vous soutiens dans vos efforts de bonne gouvernance.

(Applaudissements)

#### **VOTES RESERVES**

#### PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2014 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote réservé de la proposition d'ajustement du budget 2014 du Parlement francophone bruxellois [doc. 5 (2014) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.
  - 61 ont voté oui.
  - 3 ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel

Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Urselde Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren et Barbara Trachte.

Ont voté non : Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2014 du Parlement francophone bruxellois est adopté.

#### PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2015 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote réservé de la proposition de budget initial 2015 du Parlement francophone bruxellois [doc. 5 (2014-2015) n° 2].

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

61 ont voté oui.

3 ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Urselde Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren et Barbara Trachte.

Ont voté non : Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de budget initial 2015 du Parlement francophone bruxellois est adopté.

# PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014

Mme la présidente.- Nous allons procéder au vote du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 [doc. 7 (2014-2015) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

38 ont voté oui.

18 ont voté non.

8 se sont abstenus.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Claire Geraets. Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

Se sont abstenus : Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren et Barbara Trachte.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

#### PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014

Mme la présidente.- Nous allons procéder au vote du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 [doc. 7 (2014-2015) n° 2].

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

38 ont voté oui.

26 ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle

Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014

Mme la présidente.- Nous allons procéder au vote du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 [doc. 7 (2014-2015) n° 3].

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

38 ont voté oui.

26 ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014

Mme la présidente.- Nous allons procéder au vote du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 [doc. 7 (2014-2015) n° 4].

Il est procédé au vote.

64 membres ont pris part au vote.

38 ont voté oui.

26 ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015

Mme la présidente.- Nous allons procéder au vote du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 [doc. 8 (2014-2015) n° 1].

#### Article 2

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 1, déposé par M. Alain Maron, Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Isabelle Durant.

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

11 ont voté oui.

38 ont voté non.

15 se sont abstenus.

Ont voté oui : Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

Ont voté non : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul,

Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatournata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Se sont abstenus : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

En conséquence, l'amendement n° 1 est rejeté.

L'article 2 est adopté.

#### Tableau annexé

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 2, déposé par M. Alain Maron, Mmes Evelyne Huytebroeck et Isabelle Durant.

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

11 ont voté oui.

38 ont voté non.

15 se sont abstenus.

Ont voté oui : Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

Ont voté non : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Se sont abstenus : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

En conséquence, l'amendement n° 2 est rejeté.

Le tableau annexé est adopté.

Ensemble du projet de décret

Mme la présidente.- Nous votons l'ensemble du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015.

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

38 ont voté oui.

26 ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

#### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015

**Mme la présidente.-** Nous allons procéder au vote du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 [doc. 8 (2014-2015) n° 2].

#### Article 2

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 3, déposé par M. Alain Maron, Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Isabelle Durant.

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

11 ont voté oui.

38 ont voté non.

15 se sont abstenus.

Ont voté oui : Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

Ont voté non : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul,

Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Se sont abstenus : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

En conséquence, l'amendement n° 3 est rejeté.

L'article 2 est adopté.

#### Tableau annexé

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les amendements n°s 4, 5 et 6, déposés par M. Alain Maron, Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Isabelle Durant.

La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Étant donné ce que nous avons intégré dans le budget des voies et moyens, s'il s'avérait que ces amendements étaient maintenus et adoptés, nous nous retrouverions avec un budget en déficit.

Mme la présidente.- Nous en sommes au vote, Madame Moureaux.

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

11 ont voté oui.

38 ont voté non.

15 se sont abstenus.

Ont voté oui : Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

Ont voté non : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Se sont abstenus : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

En conséquence, les amendements nos 4, 5 et 6 sont rejetés.

Le tableau annexé est adopté.

#### Ensemble du projet de décret

Mme la présidente.- Nous votons l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015.

Il est procédé au vote.

64 membres ont pris part au vote.

38 ont voté oui.

26 ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015

Mme la présidente.- Nous allons procéder au vote du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 [doc. 8 (2014-2015) n° 3].

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

38 ont voté oui.

26 ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André

du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015

Mme la présidente.- Nous allons procéder au vote du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 [doc. 8 (2014-2015) n° 4].

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

38 ont voté oui.

26 ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri et Pierre Kompany.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain

Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

(Applaudissements)

#### **CLÔTURE**

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 15h49.

Membres du Parlement présents à la séance :

Françoise Bertieaux, Eric Bott, Jacques Brotchi, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Philippe Close, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Christos Doulkeridis, Hervé Doyen, Willem Draps, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Abdallah Kanfaoui, Véronique Jamoulle, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marion Lemesre, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Alain Maron, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé. Simone Susskind, Sevket Temiz, Viviane Teitelbaum, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwhede.

Membres du Gouvernement présentes à la séance : Fadila Laanan, Cécile Jodogne, et Céline Fremault.

### **ANNEXE 1**

#### PROJETS DE DÉCRETS ET DE RÈGLEMENTS AJUSTANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014

#### Tableau annexé au décret ajustant le budget de voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Initial 2014	Ajustement 2014	Ajusté 2014
	TITRE I – Recettes courantes			
06.02	Recettes diverses	421,00	0,00	421,00
06.03	Recettes du Complexe sportif	421,00	0,00	421,00
06.04	Remboursement de traitements	100,00	0,00	100,00
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	500,00	- 200,00	300,00
06.07	Recettes propres à l'IPHOV	50,00	0,00	50,00
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	786,00	0,00	786,00
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment « Etoile Polaire »	42,00	1,00	43,00
29.02	Intérêts financiers	200,00	- 100,00	100,00
46.50	Recettes liées à l'enseignement	3.690,00	0,00	3.690,00
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7, §§ 1 à 6, du décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III du 22/7/1993 de l'Assemblée de la Commission Communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	99.484,00	- 1.231,00	98.194,00
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	1.903,00	- 74,00	1.888,00
49.24	Dotation Relations internationales	310,00	0,00	310,0
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française	328,00	- 148,00	180,0
49.26	Recettes Loterie Nationale	1.390,00	- 95,00	1.295,0
49.27	Dotation Non Marchand Communauté française	850,00	0,00	850,0
49.29	Dotation complémentaire de la Communauté française	0,00	0,00	0,0
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	181.275,00	0,00	181.275,0
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	35.263,00	0,00	35.263,0
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales (hors culture)	10.339,00	0,00	10.339,0
49.36	Dotation Non Marchand Région wallonne	150,00	0,00	150,0
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	53.366,00	- 346,00	53.020,0
89.13	Remboursement Dotation SGS Bâtiments	0,00	1.462,00	1.462,0
89.51	Remboursement du préfinancement « Fonds Social Européen » pour SFPME	188,00	0,00	188,0
	TOTAL RECETTES COURANTES	391.056,00	- 731,00	390.325,0
	TITRE II – RECETTES DE CAPITAL			
76.31	Vente CIVA	6.000,00	1.007,00	7.007,0
	Total recettes de capital	6.000,00	1.007,00	7.007,0
	TOTAL DES RECETTES	397.056,00	276,00	397.332,0

# Tableau annexé au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

Description of PRESIDENT OU PRESIDENT OU COLLEGE FLAVANN  Prop. 0 :	BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec95	genre	Crédits	Initial 2014	Redistrib	Ajust +/-	Ajusté 2014
Process   Proc		5		7 101.	7	Contro initariolor	00000	900	Orodito		- todiotiib	7 9000 17	7 gadio 2011
Transcriber or Industries du prosperate du calciner de la company de la													
Transcriber or Industries du prosperate du calciner de la company de la													
Transcriber or Industries du prosperate du calciner de la company de la	Prog. 0 : .	<del>                                     </del>											
Section   1		<del>                                     </del>											
Fine de Producemente du calabriet  1	Traitements et indemnites du personnel du	<del>                                     </del>											
Decembers partitionalises 04 cacheled  1	cabinet	1	0	0	11.02	01 000 00 00	11.11		cnd	306			306
Traitements of programme 0 Traitements of progra	Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	01 000 00 01	12.11		cnd	13			13
Treatments of information department of a control of the control o	Depenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	01 000 00 02	74.22		cnd	27			27
Dissolation of Acainer Du Medistre Du Coulcider R. Very Province of the Country o	Totaux pour le programme 0								cnd	346	0	0	346
OOL LOCK IN VERYOORY Prog D: Traitments of incommisse our personnel ou salivant Traitments of incommisse our personnel ou salivant 2 0 0 0 11:10 02:000 00 10 11:11 ord 157 Fasis de fordiscrement du calibrat 2 0 0 74:01 02:000 00 11 12:11 ord 28  Dosson OS CARRINET DU MESIRRE DU COLLEGE C. JOCOCAN Traitments of incommisse du personnel ou salivant 3 0 0 11:00 03:000 00 10 12:11 ord 203 0 0 0  Traitments of incommisse du personnel ou salivant 3 0 0 11:00 03:000 00 00 11:11 ord 168  Traitments of incommisse du personnel ou salivant 3 0 0 12:00 00 00 00 11:11 ord 168  Traitments of incommisse du personnel ou salivant 3 0 0 12:00 00 00 00 11:11 ord 168  Traitments of incommisse du personnel ou salivant 3 0 0 12:00 00 00 00 11:11 ord 168  Traitments of incommisse du calibrat 3 0 0 12:00 00 00 00 11:11 ord 168  Traitments of incommisse du calibrat 3 0 0 12:00 00 00 00 11:11 ord 168  Traitments of incommisse du calibrat 3 0 0 17:00 00 00 00 11:11 ord 168  Traitments of incommisse du calibrat 4 0 0 11:00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	Totaux pour la division organique 1								cnd	346	0	0	346
Prog. 0:													
Traillemental du personnei du gensonnei du cabinet gensonnei du cabinet gensonnei du cabinet gensonnei du gen	COLLEGE R. VERVOORT												
Traillemental du personnei du gensonnei du cabinet gensonnei du cabinet gensonnei du cabinet gensonnei du gen		<u> </u>											
Commonweight   Comm	Prog. 0 : .	<u> </u>											
Commonweight   Comm	<del>-</del>												
East of Profitomonement of a calabried 2		2	0	0	11 02	02 000 00 00	11 11		end	157			157
Depresse partmentales du acalinet   2   0   0   74.01   02.000 00 02   74.22   cmd   16		+											28
Totaux pour la programme 0 Totaux pour la programme 0 Totaux pour la division organique 2 Totaux pour la division organique 2 Totaux pour la division organique 3 Totaux pour la division organique 3 Totaux pour la division organique 4 Totaux pour la division organique 5 Totaux pour la division organique 5 Totaux pour la division organique 5 Totaux pour la division organique 6 Totaux pour		2	0	0									18
Totaux pour la división organique 2  Disconding CASANNET DU MEMBRE DU COLLEGE CJODOCONE  Totaux pour la división organique 3  Totaux pour la foreignama 6  Totaux pour la programma 6  Totaux pour la programma 9  Totaux pour la			0	۰	74.01	52 000 00 0Z	, 7.22				_	_	
Dissert of CABINET FOU MEMBRE DU		₩		-									203
COLLEGE C.JODICANE  Prog. 0 :		_		_					cnd	203	0	0	203
Prog. 0 :													
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 3 0 0 0 11.02 (3 3000 00 01 11.11 0		$\vdash$											
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 3 0 0 0 11.02 (3 3000 00 01 11.11 0	Prog 0:	<del>                                     </del>											
September   Sept	1109.0												
September   Sept	Traitements et indemnites du personnel du	$\vdash$											
Depenses patrimoniales du cabinet 3 0 0 0 74.01 03 000 00 02 74.22 end 13 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		3	0	0	11.02	03 000 00 00	11.11		cnd	165			165
Totaux pour le programme 0	Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	03 000 00 01	12.11		cnd	25			25
Totaux pour la division organique 3  O 0 11.02 04 000 00 00 11.11	Depenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	03 000 00 02	74.22		cnd	13			13
Totaux pour la division organique 3  O 0 11.02 04 000 00 00 11.11	Totaux pour le programme 0	f							cnd	203	0	0	203
Division of CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE D. GOSUIN  Prog. 0:	_	<del>                                     </del>											203
COLLEGE D.GOSUIN  Prog. 0 :											-	_	
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 4 0 0 11.02 04 000 00 00 11.11 cnd 166													
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 4 0 0 11.02 04 000 00 00 11.11 cnd 166													
cabinet         4         0         0         11.02 (04 000 00 00)         11.11         cnd         155            Trais de fonctionnement du cabinet         4         0         0         12.19 (04 000 00 00)         12.11         cnd         25            Depenses patrimoniales du cabinet         4         0         0         74.01 (04 000 00 02)         74.22         cnd         18            Totaux pour la division organique 4         0         0         74.01 (04 000 00 02)         74.22         cnd         208         0         0           Downson 95 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C.FREMAULT         0         11.11         cnd         209         0         0         0         0         0         0         0	Prog. 0 : .												
eabinet													
Frais de fonctionnement du cabinet													
Depenses patrimoniales du cabinet		_											165
Totaux pour le programme 0		4	-										25
Totaux pour la division organique 4		4	0	0	74.01	04 000 00 02	74.22		cnd	18			18
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C.F.REMAULT  Prog. 0 :									cnd	208	0	0	208
COLLEGE C.FREMAULT  Prog. 0 :									cnd	208	0	0	208
Prog. 0 :													
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 5 0 0 11.02 05 000 00 00 11.11 cnd 209	COLLEGE C.FREWAOLT												
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 5 0 11.02 05 000 00 00 11.11 cnd 209	Drog A												
cabinet         5         0         0         11.02         05 000 00 00         11.11         cnd         209         Frais de fonctionnement du cabinet         5         0         0         12.19         05 000 00 01         12.11         cnd         19         19         19         19         19         10         <	riog. U	├		-				<del>                                     </del>					
cabinet         5         0         0         11.02         05 000 00 00         11.11         cnd         209         Image: Construction of the construction of	Traitements et indemnites du personnel du	<b>├</b> ──						<b>-</b>					
Frais de fonctionnement du cabinet 5 0 0 12.19 05 000 00 1 12.11 cnd 19 Depenses patrimoniales du cabinet 5 0 0 74.01 05 000 00 02 74.22 cnd 4		5	0	0	11.02	05 000 00 00	11.11		cnd	209			209
Depenses patrimoniales du cabinet 5 0 0 74.01 05 000 00 02 74.22 cnd 4	Frais de fonctionnement du cabinet	+											19
Totaux pour le programme 0			0										4
Totaux pour la division organique 5  Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.  Prog. 0 :	Totaux pour le programme ∩	一		Ť							٥	٥	232
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.  Prog. 0 :		┢											232
Prog. 0 :		lacksquare	<b>—</b>	<b>-</b>				<del>                                     </del>	ona	232	U	U	232
Dotation a l'Assemblee 6 0 0 0 11.01 06 000 00 0 01.01 cnd 0 3.950 3.  Totaux pour le programme 0 cnd 0 0 3.950 3.  Totaux pour la division organique 6 cnd 0 0 3.950 3.  Division 07 CABINETS cnd 0 0 3.950 3.  Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge cnd 0 0 0 0.01.01 cnd 0 0 0 0.000 0 0.01.01 cnd 0 0 0.000	DIVISION UU AGGEWIDLEE DE LA C.C.F.	┢──											
Dotation a l'Assemblee 6 0 0 0 11.01 06 000 00 0 01.01 cnd 0 3.950 3.  Totaux pour le programme 0 cnd 0 0 3.950 3.  Totaux pour la division organique 6 cnd 0 0 3.950 3.  Division 07 CABINETS cnd 0 0 3.950 3.  Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge cnd 0 0 0 0.01.01 cnd 0 0 0 0.000 0 0.01.01 cnd 0 0 0.000	Drog A :	<b>├</b> ──						<b>-</b>					
Totaux pour le programme 0         cnd         0         0         3.950         3.           Totaux pour la division organique 6         cnd         0         0         3.950         3.           Division 07 CABINETS         cnd         0         0         3.950         3.           Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge         cnd         0         0         3.950         3.           Provisions pour Sortie de charge         0         0         0.010         0.000         0.010	P109. U : .	₩.		<u> </u>									
Totaux pour le programme 0         cnd         0         0         3.950         3.           Totaux pour la division organique 6         cnd         0         0         3.950         3.           Division 07 CABINETS         cnd         0         0         3.950         3.           Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge         cnd         0         0         3.950         3.           Provisions pour Sortie de charge         0         0         0.010         0.000         0.010	Detetion a IIA against -	<b>↓</b>											
Totaux pour la division organique 6         cnd         0         0         3.950         3.           Division 07 CABINETS         Cond         Cond <td></td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>01.01</td> <td>U6 000 00 00</td> <td>01.01</td> <td></td> <td>cnd</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3.950</td>		6	0	0	01.01	U6 000 00 00	01.01		cnd				3.950
Division 07 CABINETS		<u> </u>											3.950
Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge         9	Totaux pour la division organique 6								cnd	0	0	3.950	3.950
Provisions pour Sortie de charge 7 0 0 0 01.01 07 000 00 00 01.01 cnd 301	Division 07 CABINETS												
Provisions pour Sortie de charge 7 0 0 0 11.01 07 000 00 00 01.01 cnd 301													
	Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge												
	Provisions pour Sortie de charge	7	0	0	01.01	07 000 00 00	01.01		cnd	301			301
Totaux pour le programme 0 cnd 301 0 0	Totaux pour le programme 0	厂		Ť							n	n	301
		$\vdash$											

	_	_	_			1	_	1	ī		ı	
Division 21: ADMINISTRATION							ļ					<b></b>
Described Children Communication												
Prog. 0 : SUBSISTANCE					-			-				<del>                                     </del>
Dépenses de toute nature relatives au												
des personnes àgées dans le cadre de la VI lème réforme de l'Etat	04	0		04.00	04 000 00 04	04.04						
Dépenses de toute nature relatives au	21	- 0	0	01.00	21 000 00 34	01.01		cnd				
convention INAMI et autres structures de soins-dans le cadre de la VI ième Réforme de soins-dans le cadre de la VI ième Réforme de												
l'Etat	21	0	0	01.01	21 000 00 35	01.01		cnd				0
Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Reduire et Compenser	21	0	0	01 03	21 000 00 00	01.01	3	cnd	71			71
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0		21 000 00 01	01.01		ce	0			0
								со	0			0
Accord Non Marchand ACS	21	C	0	01.05	21 000 00 02	01.01	3	cnd	760			760
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	04		•	04.00	04 000 00 00	04.04	_		400			400
- 1 do la complabilità de l'Etat	21		0	01.06	21 000 00 03	01.01	ť	ce	100 100			100
Accord Non Marchand Embauche							<del>                                     </del>		100			100
compensatoire Frais de fonctiionnement de la cellule	21	C	0	01.07	21 000 00 04	01.01	3	cnd	4.600			4.600
communication	21	o	0	01.08	21 000 00 05	01.01	1	cnd	0			0
Accord Non Marchand Volet Bien Etre	21	0	0		21 000 00 06	01.01	3	cnd	200			200
Accord Non Marchand Primes syndicales	21	0	0		21 000 00 07	01.01	3	cnd	191			191
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	21 000 00 08	11.11	3	cnd	18.000		-233	17.767
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	21 000 00 09	11.11	3	cnd	4.130		-52	4.078
Frais lies au personnel	21	0	0	11.05	21 000 00 10	11.11	3	cnd	913			913
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.	21	C	0	11 08	21 000 00 11	11.20	4	cnd	1.492		-8	1.484
Charges et provisions de pensions des agents	21		- °	11.00	21 000 00 11	11.20	F	Crid	1.492		-0	1.404
de l'ex-province de Brabant.	21	0	0		21 000 00 12	11.20	4	cnd	3.559		-8	3.551
Primes de responsabilisation.	21	C	0	11.10	21 000 00 13	11.20	4	cnd	171			171
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH  Dépenses relatives aux pensions des agents	21	C	0	11.11	21 000 00 14	11.20	4	cnd	80			80
de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	O	0	11.20	21 000 00 15	11.20	4	cnd	416			416
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21		0	11.01	24 000 00 46	11.20	,	and	0			
Dépenses liées aux frais de parcours	21 21	0	0		21 000 00 16 21 000 00 17	12.11	4	cnd cnd	38		0	38
Frais de gestion du personnel	21		0		21 000 00 17	12.11	1	cnd	615		5	620
Frais de formation du personnel	21	0	0		21 000 00 10	12.11	ľ	cnd	165		30	195
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0			21 000 00 20	12.11	1	cnd	830		95	925
Application général e-sub	21		0	12.06	21 000 00 21	12.11	4	ce	342		-228	114
Application budgétaire et comptable	21	_	0	12.07	21 000 00 22	12.11	1	co ce	114 200			114 200
, application subgetails of complasts	21		- °	12.07	21 000 00 22	12.11	ľ	co	200			200
Missions du Service interne de Prevention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.	21	C	0	12.09	21 000 00 23	12.11	1	cnd	127			127
Frais de fonctionnement	21	C	0	12.11	21 000 00 24	12.11		cnd	1.310			1.310
Frais de location	21	C	0	12.12	21 000 00 25	12.12		cnd	0			0
Frais de location simple (leasing operationnel)	21	O	0	12.13	21 000 00 26	12.13		cnd	70			70
Politique d'égalité des chances pour l'accés à la fonction publique	21	O	0	12.15	21 000 00 27	12.11		cnd	40		<u> </u>	40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	C	0	12.16	21 000 00 28	12.11	3	cnd	40			40
Dotation au Service social	21	C	0		21 000 00 29	33.00	1	cnd	821			821
Dotation au SGS Bâtiments	21	C	0	61.35	21 000 00 30	61.31	1	cnd	1.048		-100	948
Depenses patrimoniales	21	C	0		21 000 00 31	74.22		cnd	87		-22	65
Achat de materiel informatique et bureautique	21	C	0	74.02	21 000 00 32	74.22	1	cnd	160		155	315
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	C	0	74.03	21 000 00 33	74.22	1	cnd	18			18
Totaux pour le programme 0								cnd	39.952	0	-138	39.814
								се	642	0	-228	414
			$L^{-}$	L			1	со	414	0	0	414

									ā	1	, ,	
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE												
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du decret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines competences a la Region wallonne et a la Commission												
communautaire francaise et des arretes et conventions y relatifs	21	1	0	21.01	21 001 00 00	21.30		cnd	0			(
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01	21 001 00 01	41.30		cnd	0			C
Totaux pour le programme 1								cnd	0	0	0	C
Totaux pour la division organique 21								cnd	39.952	0	-138	39.814
								се	642	0	-228	414
								со	414	0	0	414
Division 22 AIDE AUX PERSONNES												
Prog. 1 : ACTION SOCIALE												
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de missions (deplacements, sejours,) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	22	1	0	12.01	22 001 00 00	12.11	1	cnd	37			37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0		22 001 00 01	12.11	1	cnd	41			41
								İ				
Subventions a des organismes d'aide sociale Subventions aux centres de service social et	22	1	0	33.01	22 001 00 03	33.00	3	cnd	468	233		701
d'action sociale globale	22	1	0	33.03	22 001 00 04	33.00	3	cnd	3.280		-33	3.247
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de locaion d'un appareil téléphonique	22	1	0	33.04	22 001 00 05	34.42	3	cnd	150			150
Subventions a l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de												
sante de Bruxelles-Capitale"	22	1	0		22 001 00 06	33.00	1	cnd	42	9		51
Subventions aux Maisons d'accueil Subventions aux services d'aide aux	22	1	0	33.06	22 001 00 07	34.42	3	cnd	10.707	-9	-278	10.420
justiciables	22	1	0	33.07	22 001 00 08	33.00	3	cnd	1.103		-11	1.092
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques												
d'action sociale et de famille	22	1	0		22 001 00 09	33.00	1	cnd	74		1	74
Subventions aux réseaux en action sociale Subventions aux services de médiation de	22	1	0	33.09	22 001 00 10	33.00	1	cnd	62		-1	61
dettes	22	1	0	33.10	22 001 00 11	33.00	3	cnd	276	-233		43
Subventions à l'oganisme intersectoriel de coordination	22	1	0	33.11	22 001 00 12	33.00	1	cnd	87			87
Subventions pour l'informatisation en matiere												
d'action sociale  Totaux pour le programme 1	22	1	0	53.01	22 001 00 13	53.10	1	cnd	110	_		110
Prog. 2 : COHABITATION DES								cnd	16.437	0	-323	16.114
COMMUNAUTES LOCALES												
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	22 002 00 00	12.11	3	cnd	888			888
Depenses de toute nature en matiere d'integration sociale des communautes locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	22 002 00 01	12.11	3	cnd	99	143		242
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et												
l'apprentissage du français pour adultes	22	2	0	33.02	22 002 00 02	33.00	3	cnd	869			869
Cofinancement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03	22 002 00 03	33.00	3	cnd	97	-5		92
Subventions aux associations visant a l'integration sociale des communautes locales												
et leur cohabitation	22	2	0	33.04	22 002 00 04	33.00	3	cnd	413	<u></u>		413
Subventions a l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	32 DE	22 002 00 05	33.00	3	cnd	154			154
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0		22 002 00 05	33.00	3	cnd	242			242
Subventions pour contrats régionaux de								İ				
cohésion sociale Subventions pour contrats communaux de	22	2	0	33.07	22 002 00 07	33.00	3	cnd	1.640			1.640
cohésion sociale		2	0	22.00	22 002 00 08	33.00	3	cnd	6.558			6.558
12	22		Ŭ	33.06								
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0		22 002 00 09	33.00	3	cnd	611			611
contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants				33.09		33.00 33.00	3	cnd cnd	611 294	-143		611 151
contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants Subventions pour le dispositif d'accueil et	22	2	0	33.09 33.10	22 002 00 09 22 002 00 10	33.00	3	cnd	294	-143	-1500	151
contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	22	2	0	33.09 33.10	22 002 00 09					-143	-1500 -1200	
contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	22 22 22	2 2	0	33.09 33.10 33.11	22 002 00 09 22 002 00 10 22 002 00 11	33.00 33.00	3	cnd ce co	294 1.800 1.500	-143		151 300
contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés	22 22 22 22	2 2 2	0 0	33.10 33.11 33.12	22 002 00 09 22 002 00 10 22 002 00 11 22 002 00 15	33.00 33.00 33.00	3 3	cnd ce co	294 1.800 1.500			151 300 300
contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants  Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés Co-financement du Fipi communal  Subventions pour infrastructures en matière	22 22 22 22 22	2 2 2 2 2	0 0 0	33.09 33.10 33.11 33.12 43.05	22 002 00 09  22 002 00 10  22 002 00 11  22 002 00 15  22 002 00 12	33.00 33.00 33.00 43.20	3	cnd ce co ce cnd	294 1.800 1.500 0 466	-115		151 300 300 351
contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants  Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés Co-financement du Fipi communal  Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	22 22 22 22	2 2 2	0 0	33.09 33.10 33.11 33.12 43.05	22 002 00 09 22 002 00 10 22 002 00 11 22 002 00 15	33.00 33.00 33.00	3 3	cnd ce co	294 1.800 1.500			151 300 300 351
contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants  Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés Co-financement du Fipi communal  Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif  Subventions pour infrastructurres dans le cadre du co-financement du FIPI communal	22 22 22 22 22	2 2 2 2 2	0 0 0	33.10 33.11 33.12 43.05	22 002 00 09  22 002 00 10  22 002 00 11  22 002 00 15  22 002 00 12	33.00 33.00 33.00 43.20	3 3	cnd ce co ce cnd cnd cnd	294 1.800 1.500 0 466 78	-115 5	-1200	151 300 300 351 83
contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants  Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés Co-financement du Fipi communal  Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif Subventions pour infrastructures dans le	22 22 22 22 22 22	2 2 2 2 2	0 0 0 0	33.10 33.11 33.12 43.05	22 002 00 09 22 002 00 10 22 002 00 11 22 002 00 15 22 002 00 12 22 002 00 13	33.00 33.00 33.00 43.20 52.10	3 3 3 3	cnd ce co ce cnd cnd	294 1.800 1.500 0 466	-115 5	-1200	151 300 300 351 83

Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES												
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE												
CENTRE ETOILE POLAIRE												
Remuneration du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	22 003 02 00	11.11	3	cnd	762		-8	754
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2		22 003 02 01	61.31	4	cnd	610			610
Totaux pour l'activité 2								cnd	1.372	0	-8	1.364
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPAREE SBFPH.												
ODFFII.							1					
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.03	22 003 03 01	12.11	4	ce	398		-232	166
								со	166			166
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03	22 003 03 02	41.30	4	cnd	136.591		-585	136.006
Totaux pour l'activité 3								cnd	136.591	0	-585	136.006
								се	398	0	-232	166
-								со	166	0	0	166
Totaux pour le programme 3								cnd	137.963	0		137.370
							1	ce co	398 166	0	-232 0	166 166
Prog. 4 : FAMILLE								CO	100	U	0	100
-			l			1	1	1				
Indemintés due par la cocof dans le cadre de					00 002 : 2 : 2 :	45	Ĺ	1.				-
procédure judiciaire	22	4	0		22 0004 00 08	12.11	1	cnd	07.000		230	230
Subventions aux services d'aide à domicile Subventions aux centres de planning familial	22	4	0		22 004 00 00 22 004 00 01	34.42 33.00	3	cnd cnd	27.909 7.212		580 -72	28.489 7.140
			Ť	00.10	22 004 00 01	00.00	Ĭ	Ond	7.212		12	7.140
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes agees (secteur prive)	22	4	0	33 14	22 004 00 02	33.00	3	cnd	221		-2	219
Centres de formations d'aides familiaux	22	4	0		22 004 00 03	33.00	3	cnd	247		-55	192
Subventions aux services Espaces-								1			_	
Rencontres	22	4	0	33.16	22 004 00 04	33.00	3	cnd	523		-5	518
Subventions à des organismes d'aide en												
matière de politique familiale et du 3ème âge Subventions aux services d'aide aux	22	4	0	33.17	22 004 00 05	33.00	3	cnd	301			301
personnes âgées maltraitées	22	4	0	33.18	22 004 00 06	33.00	3	cnd	56		-1	55
Subvention pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et												
sexuelle	22	4	0	33.19	22 004 00 07	33.00	2	cnd	300			300
Totaux pour le programme 4								cnd	36.769	0	675	37.444
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES												
							1					
Honoraires, frais d'etude, et documentation en												
matiere d'infrastructures sociales  Dotation au SGS Bâtiments -Personnes	22	5	0	12.01	22 005 00 00	12.11	1	cnd	0			0
Handicapés	22	5	0	61.35	22 005 00 01	61.31	1	cnd	1.070		-165	905
Dotation au SGS Bâtiments - Cohésion Sociale	22	5	0	61 26	22 005 00 02	61.31	1	cnd	0			0
	22	3	0			01.31	<u> </u>	Cilu	0			0
Dotation au SGS Bâtiments - Action sociale	22	5	0	61.37	22 005 00 03	61.31	1	cnd	550			550
Dotation au SGS Bâtiments - Affaires sociales	22	5	0	61.38	22 005 00 04	61.31	1	cnd	1.082		-232	850
Dotation au SGS Bâtiments - Construction et équipement halte garderie Etoile polaire	22	5	0	61 20	22 005 00 05	61.31	1	cnd	0			0
							ľ	onu				0
Terrains d'accueil pour les gens du voyage	22	5	0	63.24	22 005 00 06	63.21	1	cnd	13			13
Totaux pour le programme 5 Prog. 6 : SOUTIEN A LA POLITIQUE						<u> </u>	<u> </u>	cnd	2.715	0	-397	2.318
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE												
												_
Honoraires, frais d'etude, et documentation en												
matiere d'infrastructures de crèches	22	6	0	12.01	22 006 00 00	12.11	3	cnd	60			60
Subventions en matière d'infrastructure de crèche	22	6	0	33.00	22 006 00 01	33.00	3	cnd	120			120
Dotation au SGS Bâtiments - Crèches	22	6	0		22 006 00 02	61.31	1	cnd	3.500		-1920	1.580
Totaux pour le programme 6			Ì			Ì	Ì	cnd	3.680	0	-1.920	1.760
Totaux pour la division organique 22						ĺ	ĺ	cnd	209.973	0		207.415
								се	2.198	0	-1.732	466
								со	1.666	0	-1.200	466

Didata 00 CANTE						ī		1	1			
Division 23 SANTE							-					
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE												
GEŇERALE												
Descriptions de tions fois districts and souls												
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de l'administration et des personnes												
etrangeres a l'administration	23	1	0	12.01	23 001 00 00	12.11	3	cnd	50			50
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	23 001 00 01	12.11	3	cnd	50			50
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	23 001 00 02	12.11	3	cnd	7			7
Subventions pour recherches dans le domaine de la sante	23	1	0	33.01	23 001 00 03	33.00	3	cnd	70	-54		16
Subventions pour des etudes et des initiatives												
originales en sante mentale Subventions a l'ASBL "Fonds social	23	1	0	33.06	23 001 00 04	33.00	3	cnd	76			76
intersectoriel pour institutions sociales et de												
sante de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	23 001 00 05	33.00	1	cnd	89			89
Subventions pour des initiatives en matiere de sante	23	1	0	33.13	23 001 00 06	33.00	3	cnd	884	36		920
Subventions pour des initiatives en matiere de												
Promotion de la Sante Cooperations avec l'Etat federal et/ou les	23	1	0	33.14	23 001 00 07	33.00	3	cnd	105			105
entites federees	23	1	0	41.01	23 001 00 08	41.40	4	cnd	22	18		40
Totaux pour le programme 1								cnd	1.353	0	0	1.353
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES						İ	İ					
Subventions aux services de sante mentale		_	_	00.0	22 002 02 02	24.40	,	on -1	15 165	5.0		44.000
Subventions aux services de sante mentale Subventions aux centres d'Accueil	23	2	0	33.04	23 002 00 00	34.42	3	cnd	15.123	-549	-374	14.200
téléphonique	23	2	0	33.05	23 002 00 01	33.00	3	cnd	838		-14	824
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	23 002 00 02	33.00	3	cnd	11		-11	
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0		23 002 00 02	33.00	3	cnd	56		-11	56
Subventions aux asoociations en matiere de	20		- 0	33.00	23 002 00 03	33.00	3	CHG	30			30
soins palliatifs	23	2	0	33.09	23 002 00 04	34.42	3	cnd	1.244			1.244
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	23 002 00 05	34.42	3	cnd	1.589		-109	1.480
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	33.15	23 002 00 06	33.00	3	cnd	3.610		-203	3.407
Subventions aux services actifs en matiere de												
toxicomanie Subventions aux services de promotion et de	23	2	0	33.16	23 002 00 07	33.00	3	cnd	4.725		-125	4.600
developpement sanitaire	23	2	0	33.17	23 002 00 08	33.00	3	cnd	182	549		731
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé											_	
Totaux pour le programme 2	23	2	0	33.18	23 002 00 09	33.00	3	cnd	644	_	-7	637
Prog. 3 : PROMOTION SANTE MAT						<u> </u>		cnd	28.022	0	-843	27.179
TRANSFERE COMM FRANCAICE												
Jetons de présence, frais de parcous	23	3	0	12.01	23 003 00 01	12.11	1	cnd				
Services agrées en Promotion de la Santé	23	3	0	33.01	23 003 00 02	33.00	3	cnd				
Opérateurs assuétudes	23	3	0	33.02	23 003 00 03	33.00	3	cnd				
Opérateus SIDA et EVRAS(éducation à la vie relationnelle,affective et sexuelle)	23	3	0	33.03	23 003 00 04	33.00	3	cnd				
Opérateurs cardiovasculaires	23	3	0		23 003 00 05	33.00	3	cnd				
Opérateurs traumatismes	23	3	0		23 003 00 06	33.00	3	cnd				
Opérateurs de santé communautaire	23	3	0	33.06	23 003 00 07	33.00	3	cnd				
Subvention aux opérateurs en médecine préventive	00	3	0	22.00	00 000 00 00	22.00	_					
Nouvelle ab soins de santé	23	3	U	33.09	23 003 00 09	33.00	3	cnd cnd				
Dépenses relatives aux accords de								Cilu				
coopération	23	3	0	41.01	23 003 00 08	41.10	1	cnd				
Totaux pour le programme 3							-					
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES		j						cnd				
								cnd				
Dotation au SGS Bâtiments	23	5	0	61.35	23 005 00 00	61.31	1	cnd	474		-142	332
Dotation au SGS Bâtiments Totaux pour le programme 5	23	5	0	61.35	23 005 00 00		1		474 474	0	-142 -142	332 332
Dotation au SGS Bâtiments Totaux pour le programme 5 Totaux pour la division organique 23	23	5	0	61.35	23 005 00 00		1	cnd		0		
Dotation au SGS Bâtiments Totaux pour le programme 5	23	5	0	61.35	23 005 00 00		1	cnd cnd	474		-142	332
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME	23	5	0	61.35	23 005 00 00		1	cnd cnd	474		-142	332
Dotation au SGS Bâtiments Totaux pour le programme 5 Totaux pour la division organique 23	23	5	0	61.35	23 005 00 00		1	cnd cnd	474		-142	332
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME  Prog. 0 : .	23	5	0	61.35	23 005 00 00		1	cnd cnd	474		-142	332
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME	23	5			23 005 00 00		1	cnd cnd	474		-142	332
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME  Prog. 0 :  Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016  Prestations de tiers, frais de missions						61.31	1	end end end	474 29.849		-142	332
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME  Prog. 0 : .  Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016						61.31	1	end end end	474 29.849		-142	332
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME  Prog. 0 : .  Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016  Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours) des membres de				01.01		61.31	1	end end end	474 29.849		-142	332
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME  Prog. 0 :	24	0	0	01.01	24 000 00 00	01.01	1 1 1 1 1	cnd cnd cnd	474 29.849 0		-142	332 28.864 0
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME  Prog. 0 : .  Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016  Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration  Promotion, publication, diffusion  Maintenance des supports d'indication	24	0	0	01.01	24 000 00 00 24 000 00 01 24 000 00 02	01.01	1 1 1 1 1 1 1	end end end end end end end end end end	474 29.849 0 5 51		-142	332 28.864 0 51
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME  Prog. 0 :	24	0	0	01.01	24 000 00 00	01.01	1 1 1 1 1	cnd cnd cnd cnd cnd cnd	474 29.849 0 5 51		-142	332 28.864 0 5 51
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME  Prog. 0 : .  Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016  Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration  Promotion, publication, diffusion  Maintenance des supports d'indication touristique  Subventions aux associations actives en	24 24 24 24	0	0 0	01.01 12.01 12.02 12.04	24 000 00 00 24 000 00 01 24 000 00 02 24 000 00 03	01.01 12.11 12.11	1 1 1 1 1 1	end end end end end end end end end end	474 29.849 0 5 51 43		-142	332 28.864 0 0 5 51 43
Dotation au SGS Bâtiments  Totaux pour le programme 5  Totaux pour la division organique 23  Division 24 TOURISME  Prog. 0 : .  Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016  Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration  Promotion, publication, diffusion  Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	01.01 12.01 12.02 12.04	24 000 00 00 24 000 00 01 24 000 00 02	01.01	1 1 1 1 1 1	cnd cnd cnd cnd cnd cnd	474 29.849 0 5 51		-142	332

Subvention à l'office de promotion du tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises.	24	0	0	33.04	24 000 00 06	33.00	1	cnd	545			545
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur prive)	24	0	0	52.03	24 000 00 07	52.11	1	се	670			670
								со	427			427
Subventions d'equipement touristique (secteur prive)	24	0	0	52.04	24 000 00 08	51.12		ce	0			0
Primes a la creation et la renovation de chambres d'hotes	24	0	0	53.01	24 000 00 09	53.10	1	co	20			20
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0		24 000 00 10	61.31	1	cnd	183			183
Subventions d'equipements touristiques (secteur public)	24	0	0		24 000 00 11	63.21		се	0			0
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	24 000 00 12	74.22	1	co	0 27			0 27
investissements indications touristiques	24	U	U	70.01	24 000 00 12	74.22	Ľ	со	28			28
Totaux pour le programme 0								cnd ce	4.655 740	0	0	4.655 740
								со	498	0	0	498
Totaux pour la division organique 24								cnd	4.655	0	0	4.655
						1		се	740	0	0	740
Division 25 TRANSPORT SCOLAIRE								со	498	0	0	498
Prog. 0 : .						1	1	1				
Remuneration du personnel d'accompagnement	25		0	14.04	25 000 00 00	11.11	1	cnd	2.500		100	2.600
Frais de transport	25	0	0		25 000 00 00	12.11	1	cnd	8.451		-27	8.424
Depenses de toute nature relatives aux												
transports scolaires Frais de location simple de bus	25 25	0	0		25 000 00 02 25 000 00 03	12.11 12.11	1	cnd	171		15 -20	186 40
·	25	U	U	12.13	25 000 00 03	12.11	ľ	CHO	60		-20	40
Leasing financier de Bus scolaires (Intérêts)	25	0	0		25 000 00 04	21.10	1	cnd	0			0
Achat de bus pour le transport scolaire Leasing financier de bus scolaires -	25	0	0	74.01	25 000 00 05	12.11	1	cnd	0			0
(Amortissements)	25	0	0	91.11	25 000 00 06	91.10	1	cnd	0			0
Totaux pour le programme 0								cnd	11.182	0	68	11.250
Totaux pour la division organique 25 Division 26 FORMATION								cnd	11.182	0	68	11.250
PROFESSIONNELLE						<u> </u>		_				
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE												
Projets innovants de promotion et mesures							1					
d'accompagnement pédagogique  Prestations de tiers, frais de missions(deplacement, sejours)des membres de l'administration et des personnes	26	1	0	01.01	26 001 00 00	33.00	3	cnd	1.313			1.313
etrangeres a l'administration.	26	1	0	12.01	26 001 00 01	12.11		cnd	6			6
Promotion,publication,diffusion.	26	1	0	12.02	26 001 00 02	12.11		cnd	25			25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'evaluation et de la communication des programmes europeens des objectifs "Convergence" et "Compétitivité et emploi" du F.S.E. et des initiatives communautaires												
F.S.E. et des ilitiatives confindinautaires	26	1	0	12.03	26 001 00 03	12.11	3	ce	0 45			45
Promotion d'activites et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE a							f	Ť				,,,
des actions d'insertion professionnelle.  Décret ISP:OISP agrées: financement de	26	1	0		26 001 00 04	33.00	3	cnd	80			80
l'équipe de base Subventions aux associations d'amateurs	26	1	0	33.02	26 001 00 05	33.00	3	cnd	6.390	60		6.450
d'horticulture et d'apiculture. Initiatives de formation pour appointes et	26	1	0	33.03	26 001 00 06	33.00	3	cnd	18	7		25
salaries horsIBFFP, notamment les indemnites de promotion sociale. Subventions d'initiatives de diffusion et	26	1	0	33.04	26 001 00 07	33.00	3	cnd	4			4
d'information liees aux activites d'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.06	26 001 00 08	33.00		cnd	32			32
Subventions a la FEBISP	26	1	0		26 001 00 09	33.00		cnd	68			68
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agrees.	26			22.00	26 004 00 40	22.00	2	and	220		16	242
_	26	1	0	33.08	26 001 00 10	33.00	3	cnd	228		-16	212
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle Frais de gestion lié à l'embauche	26	1	0	33.09	26 001 00 11	33.00	4	cnd	1.281	-67		1.214
compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle Financement de la delegation syndicale	26	1	0	33.10	26 001 00 12	33.00	_	cnd	37			37
intercentres du secteur de l'insertion socio- profesionnelle.	26	1	0	33.11	26 001 00 13	33.00		cnd	12			12
Subvention à Skills Belgium Contribution financiere de la CCF au	26	1	0	33.12	26 001 00 14	45.23		cnd	25			25
Contribution infanciere de la CCF au		i	0	1	26 001 00 16	45.23	1	cnd	110			110

			,									
Contribution de la Commission		ł										
Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la		ł										
formation tout le long de la vie	26	1	0	45.24	26 001 00 17	45.23	4	cnd	16			16
Contribution de la CCF au service												
francophone des Métiers et qualifications	26	1	0	45.25	26 001 00 18	45.23	1	cnd	53			53
Totaux pour le programme 1		<u> </u>						cnd	9.698	0	-16	9.682
								ce	0	0	0	C
								со	45	0	0	45
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES						Ĭ						
ū												
Rémunération du personnel contractuel dans												
le cadre de projets FSE	26	2	0	11.01	26 002 00 00	11.11		cnd	0			C
Subvention en matiere de formation des										420		
independants et des classes moyennes.	26		0		26 002 00 01	12.11	-	cnd	638	-430		208
Subvention Skills Belgium	26	2	0	33.02	26 002 00 02	33.00		cnd	25			25
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes		ł										
moyennes et les petites et moyennes		l										
entreprises	26	2	0	41.03	26 002 00 03	41.40	1	cnd	49			49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	26 002 00 04	41.40		cnd	8.548			8.548
Préfinancement "Fonds social européen" pour le SFPME	00	_	. 0	05.50	26 002 22 25	05.50	1	and	_			
	26	2	0	85.50	26 002 00 05	85.50	1	cnd	0			C
Totaux pour le programme 2						<u> </u>		cnd	9.260	0	0	8.830
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION		1										
PROFESSIONNELLE		1				1	1					
Subvention a l'Institut pour son			$\vdash$	<del> </del>		1	1	1				
fonctionnement et ses actions de formation		l										
organisees dans le cadre de la gestion		1				1	1					
paritaire( y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs		1				1	1					
professionnels).	26	3	0	43.05	26 003 00 00	4140	3	cnd	33.820	430	-88	34.162
Subventions accordees a l'Institut pour les												
actions de formation organisees dans le cadre		ł										
de partenariat avec des acteurs prives ou publics.	26	,	0	42.06	26 003 00 01	41.40	2	cnd	2.420			2.420
Subvention à l'institut pour les actions de	20			43.00	20 003 00 01	41.40	-	CHU	2.420			2.420
formation dans le cadre du New Deal	26	3	0	43.07	26 003 00 02	41.41	3	cnd	2.640			2.640
Totaux pour le programme 3								cnd	38.880	430	-88	39.222
Totaux pour la division organique 26								cnd	57.838	0	104	57.734
								ce	0			07.70
			$\vdash$	<b>l</b>		1	1	со	45		0	45
Division 27 DETTE		<b>—</b>	$\vdash$					co	45	0	0	40
DIVISION 27 DETTE		├				1						
		<b>├</b>										
Prog. 0 : .		<u> </u>										
		<u> </u>										
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES		<u> </u>										
		<u> </u>										
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	27 001 00 00	12.11	1	cnd	119			119
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03	27 001 00 01	21.10	1	cnd	237			237
Totaux pour l'activité 1								cnd	356	0	0	356
						Î						
			Г			1	1	1	Ì			
Act 2 : CHARGES FINANCIERES			$\vdash$	l		1	1	1	†			
		<b>-</b>	$\vdash$	1		1	1	1				
Charges financières	27	0		21.60	27 002 00 01	21.60	1	cnd	<del> </del>		66	66
Totaux pour l'activité 2	21	$\vdash$	<del></del>	∠1.60	∠1 UUZ UU U I	∠1.00	+	+				
•	<u> </u>	—	Щ	<b></b>		<del>                                     </del>	<u> </u>	cnd			66	66
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs locaux		1				I	I					
pourono locado.	$\vdash$	$\vdash$	$\vdash$	<del>                                     </del>		1	1	+	<del> </del>			
Infrastructures sociales: subventions aux		$\vdash$	$\vdash$	1		1	1	+	<del> </del>			
pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	27 006 00 00	21.10	1	cnd	6			6
Infrastructures sociales: subventions aux							1					
pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	27 006 00 01	91.10	1	cnd	82			82
Totaux pour l'activité 6				L				cnd	88	0	0	88
Art 7: Datter Datinger C. C. C. C.												
Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42		ـــــ	<b>└</b>			1	<b>_</b>	1				
		<u> </u>	<u> </u>				1	1				
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	٥	7	21 11	27 007 00 00	21.10	1	cnd	857			857
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42		$\vdash$	<del></del>	41.11	£1 001 00 00	∠1.10	+	criu	057			05/
(amortissements)	27	0	7	91.11	27 007 00 01	91.10	1	cnd	841			841
Totaux pour l'activité 7								cnd	1.698	0	0	1.698
	_	-	$\vdash$			1	1	cnd	2.142	0		2.208
Totaux pour le programme 0												
Totaux pour le programme 0 Totaux pour la division organique 27						+		cnd	2.142			2.208

Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS												
Prog. 0 : .												
						ļ						
Investissement en matiere d'infrastructures												
sportives privees( A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	28 000 00 00	52.10	1	се	148			148
D-1-1								со	148			148
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	28 000 00 01	61.31	1	cnd	70		-39	31
Totaux pour le programme 0								cnd	70	0	-39	31
								ce	148	0	0	148
Totaux pour la division organique 28								со	148			148
Totaux pour la division organique 26						1		cnd	70	0	-39	31 148
						1		се	148 148	0	0	148
Division 29 DEPENSES LIEES A LA						1		co	140	U	U	140
SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT												
Prog. 0 : .												
A LO COMPLEYE OPODES												
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF  Remuneration du personnel.		_	2	410:	20,002,00.00	11.44	2	on -l	1000		,	1000
Depenses de fonctionnement	29 29	0	2		29 002 00 00 29 002 00 01	11.11 12.11	3	cnd cnd	1.300 367		-11	1.289 367
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2		29 002 00 01	12.11 61.31	1	cnd	367 600		-360	240
Complexe sportif a Anderlecht - achat de	28	J		01.35	-0 002 00 02	01.01	ť	or ru	000		-300	240
materiel	29	0	2	74.02	29 002 00 03	74.22	1	cnd	15			15
Totaux pour l'activité 2							<u> </u>	cnd	2.282	0	-371	1.911
Act. 3 : ENSEIGNEMENT												
Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan statégique et de la valorisation												
de l'enseignement qualifiant	29	0	3		29 003 00 00	12.11	3	cnd	400			400
Etudes relartives à l'essor démographique	29	0	3	01.02	29 003 00 20	12.11	3	cnd				
Remuneration du personnel enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	29 003 00 01	11.11	3	cnd	4.240	-240		4.000
Remuneration du personnel enseignant de la												
Haute-Ecole. Remuneration des animateurs et	29	0	3	11.02	29 003 00 02	11.11	3	cnd	83			83
coordinateurs des activites parascolaires.	29	0	3	11.04	29 003 00 03	11.11	3	cnd	10			10
Frais lies au personnel	29	0	3	11.05	29 003 00 04	11.11	1	cnd	467			467
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne issu de l'ex-province												
du Brabant	29	0	3	11.06	29 003 00 05	11.20	3	cnd	230	190		420
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11 07	29 003 00 06	11.11	3	cnd	12.625	-150	-311	12.164
Rémunération du personnel non enseignant								İ				
de la Haute-Ecole Indemnités résultant de la responsabilité de la	29	0	3	11.08	29 003 00 07	11.11	3	cnd	2.700	-150	-53	2.497
Cocof à l'égard du personnel	29	0	3	11.21	29 003 00 08	11.20	4	cnd	0		0	0
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00	29 003 00 09	11.20	1	cnd	10			10
Dépenses des subsides européens finançant												
des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	29 003 00 10	12.11	3	ce	0			0
								со	0			0
Depenses de fonctionnement des activites parascolaires	29	0	3	12 10	29 003 00 11	12.11	3	cnd	7			7
Depenses de fonctionnement des ecoles de la				12.10	20 000 00 11	12.11		Cita	,			
Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole	29	0	3	10.14	29 003 00 12	12.11	3	and	7 000	350		7 550
Frais de gestion du personnel	29	0	3		29 003 00 12	12.11	1	cnd cnd	7.200 181	350		7.550 181
Subvention aux centres de technologies		U					ť	onu	101			101
avancées du Ceria ASBL	29	0	3	33.01	29 003 00 14	33.00	3	cnd	40			40
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckere	29	0	3	43.05	29 003 00 15	12.11	3	cnd	691			691
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	3		29 003 00 16	61.31	1	cnd	8.138		-2138	6.000
Ashat da biana maribles assure												
Achat de biens meubles pour les etablissements de la Commission												
communautaire francaise, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01	29 003 00 17	74.22	1	cnd	816			816
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74 02	29 003 00 18	74.22	1	cnd	201			201
Achat de biens meubles durables pour les							f	İ				
activites parascolaires.	29	0	3	74.03	29 003 00 19	74.22	1	cnd	10			10
Totaux pour l'activité 3	$\vdash$			<del> </del>			<del> </del>	cnd	38.049	0	-2.502	35.547
	$\vdash$		-	<b> </b>			1	ce co	0		0	0
Totally pour la programme 0				1			1					07.155
Totaux pour le programme 0				1		<del>                                     </del>	<del>                                     </del>	cnd ce	40.331	0	-2.873 0	37.458
				<del>                                     </del>			1	со	0		0	0
Totaux pour la division organique 29				1		1	t	cnd	40.331	0	-2.873	37.458
				<b>!</b>					10.001	U	2.070	37.700
								ce	0	0	0	0

				_								
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE												
								1				
Prog. 0 : .												
- 10								1				
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES												
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des												
Relations internationales	30	0	0	01.01	30 000 00 00	01.01		cnd	0			0
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	30 000 00 01	04.00	1	cnd	35	-15		20
Frais de mission et de reception des membres du college et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	30 000 00 02	12.11		cnd	24			24
Prestations de tiers, missions, frais d'etude, colloques	30	0	0	12.01	30 000 00 03	12.11		cnd	20	15		35
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	30 000 00 04	33.00		cnd	41			41
Actions francophonie	30	0	0	33.02	30 000 00 05	33.00	3	cnd	50			50
Transfert à WBI	30	0	0	45.01	30 000 00 06	45.23	3	cnd	232			232
Remboursement subside fédéral "Annoncer la couleur"	30	0	0	45.40	30 000 00 07	45.33		cnd	0			0
Totaux pour l'activité 0								cnd	402	0	0	402
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE												
Tableau de bord	30	0	1	01.01	30 001 00 00	12.11		cnd	10			10
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	30 001 00 01	12.11	3	cnd	78			78
Subventions de politique generale	30	0	1	33.01	30 001 00 02	33.00	3	cnd	414			414
Subvention destinée à soutenir la politique d'égalité des chances	30	0	1	33.02	30 001 00 03	33.00		cnd	100			100
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41 01	30 001 00 04	41.40	3	cnd	3			3
Participation au Plan Magellan	30	0	_	61.01		61.01	Ť	cnd	1.060			1.060
Totaux pour l'activité 1					/-	1	1	cnd	1.665	0	0	1.665
Act. 2 : Infrastructures CIVA								Cita	1.005	0		1.003
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61 35	30 002 00 00	61.31	1	cnd	25			25
Totaux pour l'activité 2	50	- 0		01.33	55 502 00 00	01.01	╀	cnd	25	0	0	25
Totaux pour le programme 0							1	cnd	2.092	0		2.092
Totaux pour la division organique 30							1	cnd	2.092	0		2.092
Totaux pour le budget						1	1	cnd	399.577	0		396.964
			1			1	1	ce	3.728	0	-1.960	1.768
			1			1	1	co	2.771	0	-1.200	1.571
							I	CO	2.771	0	-1.200	1.5/1

# Autres annexes au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

# **BRUXELLES FORMATION**

Dépenses		Initial 2014	Ajusté 2014 final	Ecarts
811	Salaires et charges sociales	27.870.041,94	26.276.582,67	-1.593.459,27
8111	Charges salariales	27.870.041,94	26.276.582,67	-1.593.459,27
812	Achats de biens non durables et de services	14.035.642,91	15.134.429,84	1.098.786,93
812110	Matières premières et outillages	218.767,00	250.565,00	31.798,00
812111	Entretien et location matériel	534.227,00	576.274,48	42.047,48
812112	Entretien des bâtiments	1.923.207,00	1.986.593,00	63.386,00
812113	Fournitures diverses	1.573.876,60	1.573.834,15	-42,45
8121140	Experts	1.209.048,00	1.892.568,30	683.520,30
8121145	Frais de communication	576.500,00	591.058,00	14.558,00
812115	Frais assurances	93.381,14	95.636,14	2.255,00
812116	Autres frais stagiaires	111.277,85	66.226,96	-45.050,89
812117	Partenariat secteur privé	5.978.109,40	6.181.528,38	203.418,98
812118	Autres frais du personnel	175.490,00	199.605,08	24.115,08
812119	Autres fournitures	100.500,00	74.200,00	-26.300,00
812120	Loyers et charges des bâtiments	1.004.765,12	1.118.407,12	113.642,00
812210	Partenariat secteur public	536.493,80	527.933,23	-8.560,57
823	Intérêts imputés en débit	922.832,05	922.182,05	-650,00
823000	Charges financières	922.832,05	922.182,05	-650
834	Transferts de revenus aux ménages	4.713.267,49	4.068.844,41	-644.423,08
834310	Avantages stagiaires	4.713.267,49	4.068.844,41	-644.423,08
845	Transferts de revenus à d'autres groupes	265.399,50	326.527,23	61.127,73
845000	Taxes et impôts directs et indirects	265.399,50	326.527,23	61.127,73
874	Acquisitions d'autres biens y compris les biens	919.382,56	1.305.725,98	386.343,42
874220	Biens d'investissement hors informatique	212.551,56	514.026,01	301.474,45
874400	Logiciels Informatiques	58.000,00	39.232,50	-18.767,50
874530	Matériel Informatique	648.831,00	752.467,47	103.636,47
885	Octrois de crédits à l'intérieur du secteur	0,00	34.828,11	34.828,11
885200	Organismes sécurité sociale	0	34.828,11	34.828,11
· -		48.726.566,45	48.069.120,29	-657.446,16

Recettes		Initial 2014	Ajusté 2014 final	Ecarts
916	Ventes de biens non durables et de services	-1.191.065,50	-1.219.050,00	-27.984,50
916100	Formations payantes	-1.191.065,50	-1.219.050,00	-27.984,50
938	Autres transferts de revenus des entreprises,	-319.344,20	-238.901,93	80.442,27
938000	Récupération diverses	-252.843,20	-164.875,93	87.967,27
938110	Loyers	-66.501,00	-74.026,00	-7.525,00
938120	Récupération de frais des Pôles	0	0	0
946	Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe	-38.930.000,00	-39.428.000,00	-498.000,00
946100	Allocations de Base	-38.880.000,00	-39.222.000,00	-342.000,00
946120	Subsides de la Cocof	-50.000,00	-206.000,00	-156.000,00
949	Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels	-2.799.450,42	-3.069.607,78	-270.157,36
949300	Récupération auprès d'OIP	-142.205,92	-201.962,00	-59.756,08
949400	PAC	-1.653.450,00	-1.920.249,78	-266.799,78
949600	ACS Actiris	-162.000,00	-153.000,00	9.000,00
949610	Subsides RBC	-600.000,00	-574.075,00	25.925,00
949700	Récupération précompte immobilier	-241.794,50	-220.321,00	21.473,50
959	Transferts en capital de l'Etranger :	-5.486.706,33	-5.313.560,58	173.145,75
959100	FSE	-5.486.706,33	-5.313.560,58	173.145,75
977	Ventes d'autres biens d'investissement y compris les	-1.200.000,00	0,00	1.200.000,00
977	Vente Patrimoine	-1.200.000,00	0	1.200.000,00
		-49.926.566,45	-49.269.120,29	657.446,16

**BUDGET ETOILE POLAIRE: BUDGET ajusté 2014: DEPENSES** 

Excédent budgétaire (+) / Déficit budgétaire (-)

**BUDGET ETOILE POLAIRE: BUDGETajusté 2014: RECETTES** 

0,00 935.000,00		00'0	935.000,00	TOTAL DES RECETTES (en euros)	TOI	
00'0			0,00	Recettes du SA	-	9.07.02
20.000,00			50.000,00	Autres recettes du CRF		9.07.01
20.000,00	0,00	00'0	50.000,00	AUTRES RECETTES	-	9.07
275.000,00			275.000,00	Recettes prestations forfaitaires du CRF		9.02.01
275.000,00	00'0	00'0	275.000,00	RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES		9.02
610.000,00			610.000,00	Dotation COCOF pour le CRF et le SA		9.01.00
610.000,00	00'0	00'0	610.000,00	DOTATION COCOF		9.01
Ajust. +/- 2014 Ajusté	Ajust. +/-	TRF +/-	2014 Initial		Genre	

BUDGET DU S.B.F.P.H. : Ajustement 2014 : RECETTES

	Genre		2014 Initial	Ajustement +/- 2014 ajusté	2014 ajusté
7.01.00		Prestations individuelles	5.000,000		5.000,000
7.02.00		Prestations collectives	1.500.000,00		1.500.000,00
7.03.00		Initiatives	2.000,00	8.000,000	10.000,00
7.04.00		Accords de coopération	380.000,00	695.000,000	1.075.000,00
7.07.00		Dotation	136.591.000,00	-585.000,00	136.006.000,00
7.08.00		Fonds social européen	713.000,00		713.000,00
7.09.00		Dons et legs	0,00		0,00
7.10.00		Autres produits	2.000,00		2.000,00
TOT	<b>AL DES REC</b>	TOTAL DES RECETTES (en euros)	139.193.000,00	118.000,000	139.311.000,000

BUDGET DU S.B.F.P.H. : Ajustement 2014 : DEPENSES

	Genre			2014 Initial	Redistribution Ajustement +/-	Ajustement +/-	Ajusté 2014
		DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDIFELES	CO	2.642.000,00	0,00	189.000,00	2.832.000,00
•			CE	5.277.000,00	0,00	188.000,00	5.466.000,00
00008 01 01	۲,	Evaments commissioned and l'admission	CO	0,00			0,00
10.10.60000	c	L'Adirens Comprenents dans le caule de Laumsskon	CE	0,00			0,00
00008 01 02	Ł	Examens commissions to cade du naccoscus a lobal	00	6.000,00			00,000.9
20.10.50000	c	LAUTHORS COMPANIES TO AGE OF THE CAME OF PROCESSUS BROOM	CE	6.000,00			00,000.9
00008 01 03	,,	Ernic de dántacament et de cárour	CO	289.000,00			290.000,00
CO.10.00000		Trais ac acpraeciment or ac septim	CE	289.000,00			290.000,00
00008 01 04	τ	Aidae individuallae à Pintárration	CO	1.920.000,00			1.920.000,00
0000000	C		CE	4.482.000,00			4.482.000,00
00008 01 05	۲,	Interventions nour favoriser l'emploi des nersonnes bandicanées dans le secteur ordinaire	CO	241.000,00		-2.000,00	239.000,00
CO:10:50000	,	increations pour tavoi ser reuptor des personnes namareapees dans re-seevat oranian	CE	314.000,00		-3.000,00	311.000,00
00008 01 06	ю	Interventions nour la prise en charee de ieunes adultes dans les structures de l'enseignement snécialisé	CO	186.000,00		191.000,00	377.000,00
	,		CE	186.000,00	6	191.000,00	377.000,00
Ш		DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	00	133.070.000,00	-200.000,00	-1.166.250,00	131.703.750,00
;			CE	134.867.000,00	-200.000,00	-1.758.000,00	132.909.000,00
00008 02 01	ĸ		CO	300.000,00		-25.000,00	275.000,00
	,		CE	300.000,00		-25.000,00	275.000,00
20 20 80000	_	Sulventions à l'investissement aux CRF	00	30.000,00		0,00	30.000,00
	,	TAX OF THE TRANSPORTED THE PROPERTY OF THE PRO	CE	30.000,00		0,00	30.000,00
00008 02 03	er.	Suhventions aux services d'accomnaonement	CO	6.316.000,00		-105.000,00	6.211.000,00
	,	Section 2012	CE	6.316.000,00		-105.000,00	6.211.000,00
00008 02 04	ĸ	Subventions aux services d'internétation nour sourds	CO	160.000,00		0,00	160.000,00
	,		CE	160.000,00		0,00	160.000,00
00008 02 05	۲	Intercentions dans la rémunération et les charoes sociales des travailleurs FTA	CO	27.088.000,00	-200.000,00	-283.000,00	26.605.000,00
60.20.0000	,	incirculous dans la commerciación el Essemagos essementos Eles	CE	27.088.000,00	-200.000,00	-283.000,00	26.605.000,00
90 20 80000	-	Subventions à l'investissement aux FTA	CO	624.000,00		0,00	624.000,00
00.20.0000	1	SHOVERHOUS A FILIVORISSCHICH BLAD.	CE	624.000,00		0,00	624.000,00
80 20 80000	τ	Subvantions any centrac do four centrac dly haberrament	CO	95.553.000,00		-649.250,00	94.903.750,00
000.20.0000	c	Surveinions and colluct act of the colluct of the c	CE	97.350.000,00		-1.241.000,00	96.109.000,00
00 20 80000	ε	Conventions reioritaires at nominativas	CO	1.793.000,00		0,00	1.793.000,00
0.70.0000		Convenions priorities of nonneco	CE	1.793.000,00		0,00	1.793.000,00
00008 02 10	-	Dénences relatives aux fisis de fenctionnement de l'interface Grande Dénendance	CO	10.000,00		0,00	10.000,00
01:20:0000		Copones i citativo auto intri de l'orientalimente del miserado Crimos Deponation	CE	10.000,00		0,00	10.000,00
00008 02 11		Dénenses relatives à la création de nlaces et aux moiets de rénit nour les familles en attente de nlaces	CO	901.000,00		0,00	901.000,00
11:20:0000		count of a commercial model idea on cooked when a commercial in a commercial consideration	CE	901.000,00		0,00	901.000,00
00008 02 12	_	Dépenses relatives aux frais de fonctionnment du Fonds de oestion du nan tandem bruxellois - Fonds Old Timer	CO	14.000,00		0,00	14.000,00
71.70.0000	•		CE	14.000,00		0,00	14.000,00
00008 02 13	-	Gestion financière des enhyantions abriodiques à l'utilisation	CO	281.000,00		-104.000,00	177.000,00
61:20:0000	•		CE	281.000,00		-104.000,00	177.000,00
Ш		DEPENSES EN INTIATIVES	CO	1.322.000,00	200.000,00	0,00	1.522.000,00
			CE	1.322.000,00	200.000,00	0,00	1.522.000,00
00008 03 01	۳	Initiatives relatives à la mévention à la momotion à l'intégration sociale et mofessionnelle des nersonnes handicanées	CO	722.000,00	200.000,00		922.000,00
10:00:00	,	minutes of the production of t	CE	722.000,00	200.000,00		922.000,00
00008.03.02	4	Dépenses relatives aux subsides recus de la Loterie Nationale	CO	00,000.009			00,000.009
			H	600.000,00			00,000.009

Al		DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	00	0,00	0,00	0,00	0,00
			CE	0,00	0,00	0,00	0,00
0008 04 00	4	Accords de coonération avec les communantés et les régions	CO	0,00			0,00
00.10.0000	•		CE	0,00			0,00
Α		DEBENGE OF DITTION OF THE POLITICAL OF T	CO	180.000,00	0,00	0,00	180.000,00
•		DEFENDES DE LOCI ITACE GENERALE	CE	180.000,00	0,00	00'0	180.000,00
10 50 80000	1	Emir do constitution albumothèmes ETA	CO	7.000,00			7.000,00
10.00.0000	1	Trais de Constitution a hypotheques ETA	CE	7.000,00			7.000,00
000080502	-	Honoraires istons du conseil consultaitf et frais d'études	00	10.000,00			14.000,00
20.00.000	-	HOHOGISTICS, JACOBS OF CONSUMERT CHIEFTS CHOICE	CE	10.000,00			14.000,00
00008 05 03	-	Fraic de miseion GG	CO	2.000,00			2.000,00
0,000,000,000	-	CDG HIBSROII SOGS	CE	2.000,00			2.000,00
00008 05 04	1	Frais de documentation	00	8.000,00			8.000,00
10.00.0000	•	דו וווין מה מספוווים ווויוים מי	CE	8.000,00			8.000,00
50 50 80000	1	Demarkion mblionion	CO	00,000.09			00,000.09
00.00.0000	•	TOTIONON, PROTECTION, WILLIAMON	CE	00,000.09			00,000.09
90 50 80000	1	Obcarratoira da Paoniail at da Paonmannanant da la narconna bandioanáa	CO	82.000,00			82.000,00
00.00.00.00	1	Observatorie de Laccueir et de Laccompagnement de la personne namucapee	CE	82.000,00			82.000,00
20 50 80000	V	Mice an courtre de la Contantion des Natione Unies	CO	10.000,00			00,000.9
0.0000000	•	MISC CHI CERVIC DE LA CONVENIENT DES L'ARIONS OTHES	CE	10.000,00			00,000.9
00 50 80000	-	Proje hansairae	CO	1.000,00			1.000,00
000000.00	1	1 als odirentes	CE	1.000,00			1.000,00
IA		TDANGEDD DE DEVENIE	CO	00,000,00	0,00	0,00	6.000,00
1.4			CE	6.000,00	0,00	0,00	00,0009
00 90 80000	V	Туолебан да положни стате Та политите набабата	CO	00,000.9			00,000.9
00.00.00.00	•		CE	6.000,00			00,000.9
М		Nedewice of Latybe ally Dedical and Edwins Cock at the Demis	CO	1.973.000,00	0,00	-18.000,00	1.955.000,00
IIIV			CE	2.582.000,00	0,00	-22.000,00	2.560.000,00
00008 08 01	V	Dássancas ralativas an urviat do Evonde Sovial Euronáan dans Pamenlai ordinaira	CO	1.586.000,00		-16.000,00	1.570.000,00
000000.001	•		CE	2.001.000,00		-20.000,00	1.981.000,00
20 80 80000	4	Dárvenses relatives au moier du Eonds Social Euronéen dans les ETA et en soutien à l'inclusion dans les formations de Tremulin Jeunes	00	387.000,00		-2.000,00	385.000,00
70.00.0000	+	repuises regardes du projectua a concar cariste es en source a mistasce regardes dans les temporares de projectua dans les controles de la con	CE	581.000,00		-2.000,00	579.000,00
ž		ANNIH ATION DE CDEANCEC	CO	0,00	0,00	0,00	0,00
VI			CE	0,00	0,00	0,00	0,00
60 60 80000	1	Annilation de oresonose	CO	0,00			0,00
0.00000	•		CE	0,00			0,00
		TOTAL DES DEPENSES (on ouros)	00	139.193.000,00	0,00	-	138.198.750,00
		LOTAL DES DET ENSES (ET EURS)	CE	144.234.000,00	0,00	-1.592.000,00	142.643.000,00

# SFPME PROPOSITION DE BUDGET 2014 AJUSTE

A.B.	sc	Libellé			-	Ajusté
GENRE			2014	trib.	2014	2014
		DEPENSES				
<u>I. Dépens</u>	ses p	oour le fonctionnement du service				
		2 : Sommes dues à des tiers pour				
prestatio	ns, f	ournitures, travaux, etc.				
521	се	Locaux et matériel	52	0	0	52
1	СО		52	0	0	52
522	се	Frais de bureau	66	0	0	66
1	СО		66	0	0	66
523	се	Promotion	44	0	-4	40
1	СО		44	0	-4	40
524	се	Remboursement de recettes indues enregistrées	0	0	4	4
1	СО		0	0	4	4
525	се	Charges financières	0	0	0	0
1	СО		0	0	0	0
526	се	Autres prestations et travaux par des tiers	100	-14	0	86
1	СО		100	-14	0	86
528	се	Informatique	0	0	0	0
1	СО		0	0	0	0
529	се	Divers	6	0	0	6
1	СО		6	0	0	6
Total 52	се	Dépenses pour le fonctionnement du service	268		0	254
1	СО		268	-14	0	254
		5 : Sommes dues pour l'acquisition imoniaux				
550	се	Mobilier et équipement de bureau	6	14	0	20
1	co	and the squipernont de bureau	6	14	0	20
Total 55	ce	Acquisition de biens patrimoniaux	6	14	0	20
1	СО		6	14	0	20

A.B.	sc	Libellé				Ajusté
GENRE			2014	trib.	2014	2014
II. Dépens	ses į	pour la formation des indépendants				
CHADITE	E 52	. Common duos à dos tiors quits à				
		s: Sommes dues à des tiers suite à sa mission statutaire				
	ue					
531	ce	Frais de personnel du centre	5.145		0	5.145
3	СО		5.145		0	5.145
532	ce	Centre - Frais de fonctionnement	1.807	0	0	1.807
3	СО		1.626		0	1.626
533/01	ce	Équipement du centre	100	0	0	100
3	СО		90	0	0	90
533/04	се	Autres frais pour projets pédagogiques du centre	345	0	0	345
3	СО	y compris projets européens	345		0	345
533/09	се	Rétrocession frais de dossiers	102	0	0	102
3	СО		58	0	0	58
534/00 a)	ce	Acquisition ou construction de nouveaux bâtiment		0	0	0
3	СО		0	0	0	0
534/00 b)	ce					
		Extension, transformation ou aménagement des	55	0	0	55
3	CO	bâtiments existants	55	0	0	55
534/01 a)	ce	Charges immobilières du centre (capital)	552	0	0	552
3	CO		552		0	552
534/01 b)	ce	Charges immobilières du centre (intérêts)	137	0	0	137
3	CO		137	0	0	137
534/02	ce	Locations immobilières (y compris charges et	137	0	0	137
3	СО	frais d'aménagement)	137	0	0	137
534/03	ce	Réfections immobilières	0	0	0	0
3	СО		0	0	0	0
538	ce	Consortium de validation des compétences	15	0	0	15
3	CO		15	0	0	15
539	ce	Frais exceptionnels	0	0	0	0
3	СО		0	0	0	0
Total 53		Dépenses pour la formation des indépendants				
3	СО		8.160	0	0	8.160
CHAPITR	E 54	: Fonds social européen				
540/01	се	Apprentissage et compagnonnage	33	0	0	33
3	СО	11 222322000	33	0	0	33
540/02	cnd	Orientation et évaluation dans la formation en alte		0	0	0
3	СО		0	0	0	0
540/03		Objectif 3	0	0	0	0
3	СО		0	0	0	0
540/04	cnd	COVA1	0	0	0	0
3	СО		0	0	0	0
540/05		COVA2	0	0	0	0
3	СО		0	0	0	0
540/06		Dépenses exceptionnelles	0	0	0	0
3	СО	,	0	0	0	0
Total 54	се	Fonds social européen	33	0	0	33
3	СО	•	33	0	0	33
		TOTAL DES DEPENSES				
	ce	IOIAL DES DELENSES	8.702		0	8.702
	СО		8.467	0	0	8.467

A.B. / GENR	E Libellé	Initial 2014	Redis trib.	Ajust. 2014	Ajusté 2014
	RECETTES	2014	tiib.	2014	2014
	1 : Produits résultants de l'exercice				
<u>de sa missi</u>	on statutaire				
411 1	Recettes indues enregistrées	0	0	0	0
412/01 1	Frais de dossiers (part SFPME)	52	0	0	52
412/01 1	Frais de dossiers (part centre)	102	0	0	102
413 1	Revenus financiers	0	0	0	0
414 1	Recettes exceptionnelles	0	0	0	0
	Total 41	154	0	0	154
	2 : Fonds d'origine européenne				
420/01 3	Apprentissage et compagnonnage	0	0	0	0
420/02 3			0	0	0
420/03 3	,	0	0	0	0
420/04 3		0	0	0	0
420/05 3		0	0	0	0
420/06 3		0	0	0	0
	Total 54	0	0	0	0
CHAPITRE 4					
	aire française				
451/01 3	(	8.548		_	8.548
	Total 45	8.548	0	0	8.548
	TOTAL DES RECETTES	8.702	0	0	8.702

Thirties   Paris   P								SGS Bâtime	SGS Bâtiments ajusté 2014						
Movement cols   Movement co		Ad	ministration			Recette	Sé				Dépens	es			
400         Definition and SSS         7.11.101         ¢ 20000000         6.11.101         Dependent claving callure         6         ¢ 20000000         ¢ 20000000         c 20000000           1068         \$466         Deptine and SSS         \$20000000         \$2.10.000         <		Montant cnd (milliers d'€) - 2014 initial				Intitulé	Montant initial 2014	Montant ajusté	Intitulé	Libellé	Type de crédit	Initial 2014	Redistribution	Ajustement +/-	Ajusté 2014
14.8   19.00					Dotation au SGS						ce			€ -130.000,00	€ 280.000,00
1948   1948	11.11.61.35	420		250	bâtiments	7.11.11.01		€	6.11.11.01	Dépenses - division culture	СО				
1082   280   281   282										Dépenses - frais de gestion bâtiments	ce				€ 921.000,00
1008   1000   1000   1000   1000   1000   110000   11000   11000   11000   11000   11000   11000   11000   11000   11000   11000   11000   1								€	6.21.00.01	administratifs	СО				€ 821.000,00
10.08   9.88   Districturals   27.21.00.11   C   127.00.00.10   6.21.00.00   C   6.21.00.00   C   C   C   C   C   C   C   C   C					Dotation au SGS						ce				€ 127.000,00
Definition at SG   Definition	21.00.61.35	1048		948	bâtiments	7.21.00.01		€	6.21.00.02	Dépenses - bâtiments administratifs	CO			€ -22.000,00	€ 105.000,00
Sign					Dotation au SGS					Dépenses - subvention infrastructures sociales	ce				€ 200.000,00
1082   250   Doutino as \$550					bâtiments	7.22.50.03		¥	6.22.50.01	(secteur privé)	00			€ -100.000,00	€ 100.000,00
1922   250					Dotation au SGS					Dépenses - subvention infrastructures sociales	ce				€ 300.000,00
1922   1922	22.50.61.37	550		550	bâtiments	7.22.50.03		Ψ	6.22.50.04	(secteur public)	00				€ 350.000,00
1822         BEG         Definements         7.25.00.00         € 1002.00.000         6.25.05.00         Defenses Definements         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         7.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         6.25.00         7.25.00         6.25.00         7.25.00         6.25.00         7.25.00         6.25.00         6.25.00         9.25.00         6.25.00         6.25.00         9.25.00         6.25.00         6.25.00         9.25.00         6.25.00         6.25.00         9.25.00					Dotation au SGS						ce	· ·			€ 1.092.000,00
250   250	22.50.61.38	1082		850	bâtiments	7.22.50.05		Ę	6.22.50.05	Dépenses affaires sociales	00			€ -272.873,00	
32.0         1500         Designments         7.22.60.01         € 3.20.00,000 (6.12.60.01)         6.22.60.02         Dependent instanturue (a. 6.20.000.00)         € 3.23.000,000         6.22.60.02         Dependent instanturue (a. 6.20.000.00)         € 3.23.000,000         € 3.23.000,000         € 3.23.000         € 2.26.00         E 2.00.000.00         € 2.23.000         € 2.23.000         E 2.23.000         € 2.23.000					Dotation au SGS					Dépenses Crèches – Appel à projet infrastructure					€ 12.932.000,00
100   280   Dotation as \$55   22.56.01   C 280.000  C 80.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 2000.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 100.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 100.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 100.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 100.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 100.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 100.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 100.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 100.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 100.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Appet Journal Intrastructure for a 100.000  C 22.50.02   Dependency clerkes - Centre good if a 20.0000  C 22.50.0000  C 22.50.000  C 22.50.000  C 22.50.000  C 22.50.000  C 22.50.0	22.60.61.31	3220		1500	bâtiments	7.22.60.01		Ψ	6.22.60.01	petite enfance – secteur public	00				€ 1.500.000,00
280         800         Estimates         7.22.60.01         € 280.00.00         € 23.60.02         Dependence -Section profes         Co.         € 200.00.00         € 23.00.00           1070         905         Destinor as SS         7.22.50.01         € 1,070.00.00         € 23.50.02         Dependence -Section profes         CE 1,070.00.00         €					Dotation au SGS					Dépenses Crèches – Appel à projet infrastructure				€ 3.298.000,00	€ 5.298.000,00
1070   200   201   2010   20	22.60.61.31	280		80	bâtiments	7.22.60.01		¥	6.22.60.02	petite enfance – secteur privé				€ -200.000,00	€ 80.000,00
1070   905   Patiennests   7.225.001   C   1070.000,00   C   205.002   Patiennest bandicapies (sectour prine)   C   C   C   C   C   C					Dotation an SGS					Dépenses - Subventions dans les infra. Sociales	e				€ 1.070.000,00
0         Dotation au SGS         c         6.225.0.06         Dépenses controction et équipement halle         ce         c         6.225.0.06         Dépenses controction en et équipement halle         ce         c         6.00.000.0         c         474         c         6.225.0.06         6.225.0.06         Dépenses controction en et colle Polaire         c         c         c         6.00.000.0         c         4.00.00         c         6.23.0.00         Dépenses controction en et colle Polaire         c         c         6.00.000.0         c         4.00.00         C         2.30.00         C         4.00.00         C         6.24.00.0         Dépenses controction en ment des auberges de ce         c         6.00.000.0         C         4.50.000.0         C         4.50.000.0         C         4.50.000.0         C         4.50.000.0         C         2.40.00.0         Dépenses controction en ment des auberges de ce         c         6.00.000.0         C         2.40.00.0         Dépenses controction en ment des auberges de ce         c         6.30.00.0         C         2.40.00.0         Dépenses controction en ment des auberges de ce         c         6.30.00.0         C         2.40.00.0         Dépenses controction en ment des auberges de ce         c         6.30.00.0         C         2.40.00.0         C         2.40.00.0	22.50.61.35	1070		902	bâtiments	7.22.50.01		¥	6.22.50.02	pour personnes handicapées (secteur privé)	9			€ -165.000,00	€ 905.000,00
0         Dotation at SGS         C					Dotation au SGS					Dépenses Construction et équipement halte	و				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
133   Dotation au SGS   25.5001   C 474.000, 0	00.10	•		c	Potation ad 50	20.07.00	4	4	000100	Coperate Charles Charles Coperate Coperate Charles Coperate Coperate Charles Coperate Coperat	3				
183   Portation at SGS   Definition at SGS	22.50.61.39	О		0	Datiments	7.22.50.06	٠		6.22.50.06	garderie Etolle Polaire	03				
183   Dotation au SGS   Dota					Dotation au SGS	-									٠
183   Deciation au SGS   Decia	23.50.61.35	474		332	bâtiments	7.23.50.01		£	6.23.50.01	Dépenses - subventions infrastructures de santé		•			
183   Dotation au SGS   Dota										Dépenses - fonctionnement des auberges de	ce				€ 58.000,00
183   Dotation au SGS   Laboration au SGS								€	6.24.00.01	jeunesse	CO				€ 58.000,00
183         183         bățiments         724,00,01         € 125,000,00         6 24,00.02         Depenses - Tourisme social         co         € 125,000,00         € 125,000,00           70         31         bățiments         72,800,01         € 31,000,00         6 28,00.01         6 28,00.01         Depenses - Centre sportif de Woluwe         ce         € 75,000,00         € 35,000,00           600         240         bățiments         72,902,01         € 60,000,00         6 23,0201         Depenses - Centre sportif de Woluwe         ce         € 56,000,00         6 39,000,00           8138         600         bățiments         72,902,01         € 81,38,000,00         6 23,0201         Depenses - Centre sportif d'Anderlecht         ce         6 30,000,00         6 30,000,00           8138         600         bățiments         72,902,01         € 81,38,000,00         6 23,030         Depenses - complexes sportif d'Anderlecht         ce         6 35,000,00         ce         21,38,000,00           8138         600         bățiments         73,002,01         € 81,38,000,00         6 23,000         6 23,030         6 23,000,00         ce         6 25,000,00         ce         6 25,000,00         ce         25,000,00         ce         25,000,00         ce         6 25,000,00         ce<					Dotation au SGS						еэ				€ 145.000,00
70   240	24.00.61.35	183		183	bâtiments	7.24.00.01		Ψ	6.24.00.02	Dépenses - Tourisme social	00				€ 125.000,00
70         31         bățiments         7.28 00.01         € 70.000,00         € 130,00,00         € 280,000,00         € 280,000,00         € 280,000,00         € 280,000,00         € 280,000,00         € 280,000,00         € 280,000,00         € 280,000,00         € 318,000,00         € 31					Dotation au SGS						ce			€ -25.000,00	€ 50.000,00
600         240         Dotation au SGS between a SGS between	28.00.61.35	70		31	bâtiments	7.28.00.01		€	6.28.00.01	Dépenses - Centre sportif de Woluwé	00			€ -49.000,00	€ 21.000,00
600         240         bățiments         7290.201         € 600.000,00         € 230.201         Depenses - complexe sportif d'Anderlecht         co         € 600.000,00         € 230.000,00           8138         6.000         bătiments         7.290.301         € 8.138.000,00         6.29.03.01         Dépenses - cnseignement         ce         € 8.23.000,00         € 2.138.000,00           25         bătiments         7.30.02.01         € 25.000,00         6.29.03.01         Dépenses - cnseignement         ce         € 25.000,00         E 2.138.000,00           25         bătiments         7.30.02.01         € 25.000,00         6.30.02.01         Dépenses - cnseignement         ce         € 25.000,00         E 2.138.000,00           25         bătiments         7.30.02.01         € 25.000,00         6.30.02.01         Dépenses - CIVA         ce         € 25.000,00         Ce					Dotation au SGS						ce			€ -390.000,00	€ 170.000,00
Size   Control of the control of t	29.02.61.35	009		240	bâtiments	7.29.02.01		€	6.29.02.01	Dépenses - complexe sportif d'Anderlecht	СО			€ -500.000,00	€ 100.000,00
8138   6000   bătiments   7.2903.01   € 8.138.000,00   6.000.000,00   6.29.03.01   Dépenses - enseignement   co   € 8.138.000,00   € 2.388.000,00   6.29.03.01   Dépenses - CIVA   Ce   € 8.5000,00   € 2.3800,00   € 2.3800,00   € 2.3800,00   € 2.3800,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.388.000,00   € 2.3888.873.00   € 2.3888.873.00					Dotation au SGS						ce				€ 6.783.000,00
25   Dotation au SGS   Dotation au SGS   Datiments   Cosmologie   Co	29.03.61.35	8138		000.9	bâtiments	7.29.03.01		Ψ	6.29.03.01	Dépenses - enseignement	00				
25   Pátiments   730.02.01   € 25.000,00   € 30.02.01   Dépenses-CIVA   Co   € 25.000,00   C   C   C   C   C   C   C   C   C					Dotation au SGS						ce				€ 25.000,00
Care   Care	30.02.61.35	25		25	bâtiments	7.30.02.01		¥	6.30.02.01	Dépenses - CIVA	00				
Comparison   Com											ce	· ·			
Comparison									6.10.08.01	Remboursement dotation Règlement	00	· ·			٠ -
TOTAL CE         6.21.08.01         Remboursement dotation Décret         co         €         .         P         €         17.096.000,00         €         17.160.000,00         €         17.160.000,00         €         -         €         -5.886.873,00											еэ	· -			· -
TOTAL CE         € 17.906.000,00   €         . € 12.045.000,00             TOTAL CE         F 17.160.000,00   €         . € -5.886.873,00									6.21.08.01	Remboursement dotation Décret	СО				€ -
€ 17.160.000,00 € 11.894.000,00 € 12.894.000,00 € 1.894.000,00 €				11.894		TOTAL CE						€ 17.906.000,00		€ 12.045.000,00	€ 29.951.000,00
						TOTALCO	€ 17.160.000,00	€ 11.894.000,00	_				٠ -	€ -5.886.873,00	€ 11.273.127,00

# Tableau annexé au règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2014	Ajustement 2014	Ajusté 2014
	TITRE I – RECETTES COURANTES			
06.01	Recettes diverses	160,00	0,00	160,00
06.06	Recettes du service de prêt matériel	50,00	0,00	50,00
29.01	Intérêts financiers	0,00	0,00	0,00
49.21	Dotation de la Communauté française (art. 82, § 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	10.101,00	0,00	10.101,00
49.31	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)	3.987,00	0,00	3.987,00
89.17	Remboursement dotation SGS Bâtiments	0,00	91,00	91,00
	TOTAL RECETTES COURANTES	14.298,00	91,00	14.389,00
	TOTAL DES RECETTES	14.298,00	91,00	14.389,00

# Tableau annexé au règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	centre financier	Sec95	genre		Initial 2014	Redistri- bution	Ajust +/-	Ajusté 2014
Division 10 ADMINISTRATION					manoioi					200011		
Prog. 0 : REMUNERATION												
Dánna antina do anno al datatria												
Rémuneration du personnel statutaire Rémuneration du personnel contractuel	10 10	0	0		10 000 00 00 10 000 00 01		3	cnd	2.745 426	-100 100	-27 -3	2.618
Frais liés au personnel	10	0	0		10 000 00 01		1	cnd	117	100	-3	523 117
Charges et provisions de pensionsdes agents			U					Cilu	117			117
provenant de l'ex-CFC	10	0	0		10 000 00 03		4	cnd	1.492		-8	1.484
Pensions pour cause d'inaptitude Indemnités résultant de la responsabilité de	10	0	0	11.30	10 000 00 04	11.20	1	cnd	75			75
la Cocof à l'égard de son personnel	10	0	0	11.21	10 000 00 15	11.20	4	cnd	0			0
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	10 000 00 05	12.11	1	cnd	4			4
frais de gestion du personnel	10	0	0		10 000 00 06		1	cnd	70			70
Frais de formation du personnel	10	0	0	12.03	10 000 00 07	12.11		cnd	16			16
Fais liés à l'informatisation de l'administration	10	0	0	12.04	10 000 00 08	12.11	1	cnd	12			12
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.11	10 000 00 09	12.11		cnd	313			313
Frais de location (loyers)	10	0	0	12.12	10 000 00 10	12.12		cnd	214			214
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0		10 000 00 11			cnd	20			20
Dotation au Service Social	10	0	0		10 000 00 12		1	cnd	91			91
Depenses patrimoniales	10	0	0	74.01	10 000 00 13	74.22		cnd	9			9
Achat de materiel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	10 000 00 14	74.22	1	cnd	5			5
Totaux pour le programme 0								cnd	5.609	0	-38	5.571
Totaux pour la division organique 10								cnd	5.609	0	-38	5.571
Division 11												
JEUNESSE,SPORTS,EDUCATION PERMANENTE,AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT												
Prog. 1 : CULTURE												
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN GENERAL												
Support de la politiqe culturelle en général - Prestations de tiers, frais de réunion	11	1	1	12.01	11 001 01 14	12.11	3	cnd				
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	1	12.02	11 001 01 00	12.11	3	cnd	38			38
Dépenses de toute nature pour l'organisation ou la coordination du plan culturel prévu dans l'accord de majorité de la Cocof 2009-2014	11	1	1	12.03	11 001 01 01	12.11	3	cnd	0			0
Subventions aux associations (secteur prive) Soutien à la création de maison locales des	11	1	1	33.01	11 001 01 02	33.00	3	cnd	429	23		452
cultures	11	1	1	33.02	11 001 01 13	33.00	3	cnd	0	50		50
Subvention en faveur des arts du cirque	11	1	1	33.03	11 001 01 03	33.00	3	cnd	116			116
Subvention a l'asbl CFC Editions	11	1	1	33.04	11 001 01 04	33.00	3	cnd	253			253
Support de la politique culturelle en général- Subvention à l'asbl « Promouvoir les cultures à Molenbeek- PCM asbl (Métropole Culture Wallonie-Bruxelles 2014)	11	1	1	33.05	11 001 01 05	33.00	3	cnd	250			250
Support de la politique culturelle en général- Subvention dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Culturel	11	1	1		11 001 01 06		3	cnd	150			150
Infrastructures culturelles: subvention pour interêts	11	1	1		11 001 01 07		1	cnd	9			9
Subventions aux associations (secteur public)	11	1	4	43 D4	11 001 01 08	43 20	3	cnd	82			82
Soutien à la création de maisons locales des cultures	11	1	1		11 001 01 09		3	cnd	208	-50		158
Subventions aux communes (Fêtes du 27												
septembre) Infrastructures culturelles: subvention pour	11	1	1	43.21	11 001 01 10	43.20	3	cnd	30			30
amortissements	11	1	1	53.21	11 001 01 11	91.10	1	cnd	27			27
Support de la politique culturelle en général tft en capital (invest)	11	1	1	52.10	11 001 01 15	52.11	3	cnd				
Dotation au SGS Bâtiments	11	1	1	61.35	11 001 01 12	61.31	1	cnd	420		-170	250
Totaux pour l'activité 1								cnd	2.012	23	-170	1.865

							ı		1			1
Act. 2 : DANSE, MUSIQUE, THEATRE												
Prestations de tiers, frais de missions												
(déplacements,séjours,)des membres de												
l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	1	2	10.01	11 001 02 00	10 11	2	and	,			9
a radministration	11	1	2	12.01	11 001 02 00	12.11	3	cnd	3			3
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	2	12.02	11 001 02 01	12.11	3	cnd	7			7
Subventions aux associations	11	1	2	33.01	11 001 02 02	33.00	3	cnd	1.378			1.378
Subventions aux associations actives en matiere de theatre pour le jeune public	11	1	2	22.02	11 001 02 03	22 00	3	cnd	171			171
Totaux pour l'activité 2	- ''	'		33.02	11 001 02 03	33.00	3	cnd	1.559	0	0	1.559
Act. 3 : LIVRE, LITTERATURE ET LANGUE								Criu	1.559	U	U	1.559
FRANCAISE												
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	3	12.02	11 001 03 00	12.11	3	cnd	15			15
Subventions aux associations	11	1	3	33.01	11 001 03 01	33.00	3	cnd	422			422
Subventions aux bibliotheques et				00.00	44 004 00 00	00.00				45		
associations s'occupant de la lecture.	11	1	3	33.02	11 001 03 02	33.00	3	cnd	99	-45		54
Subvention à l'asbl Centre Littérature de												
jeunesse de langue française de Bruxelles	11	1	3	33.03	11 001 03 03	33.00	3	cnd	45	-10		35
Subvention de fonctionnement aux	44			40.00	44 004 00 04	40.00			240	-		247
bibliotheques communales. Subvention d'investissements aux biblio et	11	1	3	43.22	11 001 03 04	43.20	3	cnd	342	5		347
associations s'occupant de le lecture	11	1	3	52.10	11 001 03 07	52.11	3	cnd	0	45		45
Subvention d'investissement au Centre de												
littératute de jeunesse de Bruxelles Subvention d'investissement aux	11	1	3	52.11	11 001 03 08	52.11	3	cnd	0	10		10
bibliotheques communales.	11	1	3	63 21	11 001 03 05	51 11	3	cnd	268	8		276
Subvention d'investissement aux	• • •		J	00.21	11 001 00 00	01.11	Ü	ona	200	· ·		210
bibliothèques communales pour l'achat de												
livres en langue étrangères	11	1	3	63.22	11 001 03 06	51.11	3	cnd	50			50
Totaux pour l'activité 3								cnd	1.241	13	0	1.254
Act 4 : Histoire, patrimoine immatériel et traditions populaires												
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	4	12.02	11 001 04 00	12 11	3	cnd	0			0
Subventions aux associations	11	1	4		11 001 04 00		3	cnd	30			30
Totaux pour l'activité 4	- ''		7	33.01	11 001 04 01	55.00	3	cnd	30	0	0	30
Act. 5 : ARTS PLASTIQUES, MUSEES								Criu	30	U	U	30
Act. 3 . AICTOT EACTIQUES, MOSELES												
Depenses de promotion, diffusion, publication			_	40.00	44 004 05 00	40.44			40			40
	11	1	5		11 001 05 00		3	cnd	10			10
Subventions aux associations	11	1	5		11 001 05 01		3	cnd	510			510
Subvention a l'ASBL CIVA	11	1	5	33.02	11 001 05 02	33.00	3	cnd	121	-46		75
Subventions aux assoc dans le cadre de												
parcours d'artistes en Région Bxl-Capitale	11	1	5	33.03	11 001 05 03	33.00	3	cnd	0			
Totaux pour l'activité 5								cnd	641	-46	0	595
Act. 6 : AUDIO-VISUEL												
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	12.02	11 001 06 00	12.11	3	cnd	18			18
Frais de fonctionnement du service de pret												
de materiel	11	1	6		11 001 06 01		3	cnd	30			30
Subventions aux associations	11	1	6		11 001 06 02		3	cnd	460	10		470
Subvention a Tele-Bruxelles	11	1	6	33.02	11 001 06 03	33.00	3	cnd	2.750			2.750
								caa			524	524
Audio-Visuel – Achat de biens durables pour												
le service de prêt de matériel audiovisuel	11	1	6	74.01	11 001 06 04	74.22	3	cnd	29			29
Totaux pour l'activité 6								cnd	3.287	10	0	3.297
•								caa		10	524	524
Act. 7 : CENTRES CULTURELS											<u> </u>	524
352.3.,223												
Subventions any Control Culturals recomme	, ,		_	20.01	44 004 07 00	22.00	2	an -	000			000
Subventions aux Centres Culturels reconnus	11	1	7		11 001 07 00		3	cnd	363			363
Subvention aux Halles de Schaerbeek	11	1	7	33.02	11 001 07 01	33.00	3	cnd	85			85
Concertations des centres culturels bruxellois	11	1	7	33.03	11 001 07 02	33.00	3	се	0			
Totaux pour l'activité 7								cnd	448	0	0	448
Totaux pour le programme 1								cnd	9.218		-170	9.048
· [ ] [								caa	3.210	0	524	524
		i				1	1		i	ı VI	524	524

Prog. 2 : SPORTS ET JEUNESSE												
Act. 1 : JEUNESSE, LUDOTHEQUES												
Autres depenses de promotion, diffusion, ieunesse	11	2	1	12.02	11 002 01 00	12 11	3	cnd	6			6
Autres depenses de promotion, diffussion	<u>'</u> '		'	12.02	11 002 01 00	12.11	ľ	Criu				· ·
ludotheques Subventions aux associations en matiere de	11	2	1	12.03	11 002 01 01	12.11	3	cnd	15			15
jeunesse	11	2	1	33.01	11 002 01 03	33.00	3	cnd	253			253
Subventions aux associations en matiere de ludotheques	11	2	1	33 03	11 002 01 04	33 00	3	cnd	83	-19		64
Subventions aux mouvements volontaires de	<u>'</u> '		'				ľ	Criu	05	-19		04
jeunesse	11	2	1		11 002 01 07		3	cnd	44			44
Subventions ludothèques communales Subventions pour amenagement ou	11	2	1	43.20	11 002 01 08	43.20	3	cnd	0	19		19
amelioration des installations	11	2	1	52.01	11 002 01 05	52.10	3	cnd	17			17
Jeunesse, ludothèques-Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la Cocof	11	2	1	74.01	11 002 01 06	74 22	3	cnd	1			1
Totaux pour l'activité 1				74.01	11 002 01 00	14.22	3	cnd	419	0	0	419
Act. 2 : SPORTS												
	.											
Depenses de promotion, publication	11	2	2	12.02	11 002 02 00	12.11	3	cnd	50			50
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	11 002 02 01	33.00	3	cnd	357			357
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2	33.02	11 002 02 02	33.00	3	cnd	176			176
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	11	2	2	33 03	11 002 02 03	33.00	1	cnd	116			116
Subventions aux associations actives dans le												
domaine du sport féminin  Totaux pour l'activité 2	11	2	2	33.04	11 002 02 04	33.00	2	cnd	180			180
·						<u> </u>		cnd	879	0	0	879
Act. 3 : PETITE ENFANCE												
Prestations de tiers, frais de missions												
(deplacements, sejours,) des membres de												
l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	11	2	3	12.01	11 002 03 00	12 11	3	cnd	10			10
Depenses d'organisation, promotion,	. ''		اد	12.01	11 002 03 00	12.11	3	Cita	10			10
diffusion, publication	11	2	3	12.02	11 002 03 01	12.11	3	cnd	22			22
Subventions aux associations	11	2	3	33.01	11 002 03 02	33.00	3	cnd	224			224
Petite enfance – Participation de la COCOF à												
la subvention à la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)			ا				1.					
Totaux pour l'activité 3	11	2	3	41.01	11 002 03 03	41.10	4	cnd	258	0	0	258
Act. 4 : EDUCATION A LA CULTURE	$\dashv$					<b>—</b>	<del> </del>	cnd	250	U	U	250
ACC. 4. EDUCATION A DA OCETORE												
Prestations de tiers, frais de missions												
(deplacements, sejours,) des membres de l'administration et des personnes etrangeres												
a l'administration	11	2	4	12.01	11 002 04 00	12.11	3	cnd	11			11
Education à la culture – la culture a de la				40.00	44.000.01.01	40.11						
classe	11	2	4	12.03	11 002 04 01	12.11	3	ce	150			150
Frais d'impression	11	2		12.04	11 002 04 02	12 11	,	co	20			20
· ·	' '		"					Gilu	'			'
Subventions aux associations (secteur prive)	11	2	4	33.01	11 002 04 03	33.00	3	cnd	490		-1	489
T. (1) 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1						<del></del>		caa			1	1
Totaux pour l'activité 4			$\square$	<u> </u>		<del>                                     </del>	<del>                                     </del>	cnd	502	0		501
				ļ		<del>                                     </del>	<del> </del>	ce	150	0	0	150
						$\vdash$	<del>                                     </del>	co caa	20	0	0	20
Totaux pour le programme 2						$\vdash$	<del>                                     </del>	cnd	2.058	0	-1	2.057
France France -						$\vdash$		ce	150	0	0	150
			$\overline{}$					СО	20	0	0	20
								caa			1	1
Prog. 3 : EDUCATION A LA CULTURE						1						
		,				1						
Accompagnement des projets Anim'action	11	3	0	12.02	11 003 00 02	12 11	1	ce	0			0
pagoo.it doo projete Aliiin delloli	' '	٥	٦	12.03	. 1 000 00 02	12.11	[	co	22			22
Totaux pour le programme 3						<del>                                     </del>		ce	0	0	0	0
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			$\overline{}$				1	со	22	0		22
					1			1		Ū		

# C.R. N° 8 (2014-2015)

Prog. 4 : EDUCATION							1		1	1	ſ	
PERMANENTE, ACTIVITES SOCIO-												
CULTURELLES												
CULTURELLES												
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE												
GENERALE												
Autres depenses de promotion, diffusion,												
publication	11	4	1	12.02	11 004 01 00	12.11	3	cnd	5			5
Subventions aux associations en matiere												
d'education permanente	11	4	1	33.01	11 004 01 01	33.00	3	cnd	201			201
Subsides aux associations d'education							_					
permanente	11	4	1	33.02	11 004 01 02	33.00	3	cnd	376			376
Totaux pour l'activité 1								cnd	582		0	582
Totaux pour le programme 4							1			-		
Totaux pour le programme 4								cnd	582	0	0	582
Prog. 6 : ACTIVITES PARA-SCOLAIRES A CARACTERE PEDAGOGIQUE												
Dépenses de fonctionnement du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)	44	0	_	10.00	44 000 04 04	10.11	0					00
` '	11	6	1	12.02	11 006 01 01	12.11	3	cnd	30			30
Subventions aux associations	11	6	1	33.01	11 006 01 03	33.00	3	cnd	374			374
Totaux pour le programme 6								cnd	404	0	0	404
Totaux pour la division organique 11								cnd	12.262	0	-171	12.091
							<del> </del> -					
								ce	150	-	-	150
								со	42	0	-	42
								caa			525	525
Totaux pour le budget								cnd	17.871	0	-209	17.662
								се	150	0	0	150
								со	42	0	0	42
								caa			525	525

# Tableau annexé au décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2014	Initial 2015
	TITRE I – RECETTES COURANTES		
06.02	Recettes diverses	421,00	421,00
06.03	Recettes du Complexe sportif	421,00	421,00
06.04	Remboursement de traitements	100,00	100,00
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	500,00	500 ,00
06.07	Recettes propres à l'IPHOV	50 ,00	50,00
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	786,00	786,00
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment « Etoile Polaire »	42,00	42,00
29.02	Intérêts financiers	200,00	200,00
46.50	Recettes liées à l'enseignement	3.690,00	3.300,00
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7 §§ 1 à 6 du		
	décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III		
	du 22/7/1993 de l'Assemblée de la Commission Communautaire		
	française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Commu-		
	nauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire	00.404.00	00.000.00
40.00	française)	99.484,00	98.328,00
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du	1 002 00	1.012.00
40.24	personnel transféré.  Dotation Relations internationales	1.903,00	1.913,00
49.24 49.25		310,00 328,00	310,00
49.26	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française  Recettes Loterie Nationale	1.390,00	1.295,00
49.27	Dotation Non Marchand Communauté française	850,00	850,00
49.28	Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1° à 7° du Décret	830,00	830,00
43.20	du 11/4/2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont		
	l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission		
	communautaire française)	0,00	108.927,00
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale	0,00	100.027,00
	(art. 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure		
	fédérale de l'Etat)	181.275,00	181.275,00
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	35.263,00	35.263,00
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales	,	,
	(hors culture)	10.339,00	10.338,00
49.36	Dotation Non Marchand Région wallonne	150,00	150,00
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de		
	la Commission communautaire française	53.366,00	62.373,00
89.13	Remboursement Dotation SGS Bâtiments	0,00	0,00
89.51	Remboursement du préfinancement « Fonds Social Européen »		
	pour SFPME	188,00	0,00
	Total recettes courantes	391.056,00	506.842,00
	TITRE II – Recettes de capital		
76.31	Vente CIVA	6.000,00	6.000,00
	Total recettes capital	6.000,00	6.000,00
	TOTAL DES RECETTES	397.056,00	512.842

# Tableau annexé au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

Disease of Including To UNIVERSIDENT DU  COLLEGE F.LANAN  Tratements at indemnites du personnel du  abinet  Tratements at indemnites du cabinet  1 0 0 0 11.02 01 000 00 00 1 11.11		ī		1		ÇAISE POUR L'A	ı	ı		I	
Prog. 0 :	BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec95	genre	Crédits	Initial 2014	Initial 2015
Prog. 0 :											
Trattements et indemnites du personnel du cabinet 1 0 0 11,02 01,000 00 00 11,111 end 306 31 31 41 00 00 00 00 11,111 end 306 31 31 41 00 00 00 00 11,111 end 306 31 31 41 00 00 00 00 11,111 end 306 31 31 41 00 00 00 00 11,111 end 306 31 31 41 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	55-2-52 1 1 2 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1										
1	Prog. 0 : .										
1											
Fisis de fonctionnement du cabinet  Prog. 0:  Trattaments et indemintes du personnel du cabinet  2 0 0 11.02 02.000 00 01 12.11	·	1	0	0	11.02	01 000 00 00	11 11		and	206	240
Depenses patrimoniales du cabiner 1 1 0 0 74.01 01 000 00 2 74.22		<u> </u>									13
Ordinary Dour   Indivision organique   Ordinary Double   Ordinar	Depenses patrimoniales du cabinet	1									27
Division OZ CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE R. VERVOORT  Traitements et indemnites du personnel du abinet 2 0 0 11.02 02 000 00 00 11.111 cnd 157 168 captes patrimoniales du cabinet 2 0 0 12.19 02 000 00 01 12.11 end 28 12 00 01 12.19 02 000 00 01 12.11 end 28 12 00 01 12.19 02 000 00 01 12.11 end 28 12 00 01 12.19 02 000 00 01 12.11 end 28 12 00 01 12.19 02 000 00 01 12.11 end 28 12 00 01 12.19 02 000 00 01 12.11 end 28 12 00 01 12.19 02 000 00 01 12.11 end 28 12 00 01 12.19 02 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 01 12.11 end 28 12 00 000 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	Totaux pour le programme 0								cnd	346	352
Prog. 0 :	Totaux pour la division organique 1								cnd	346	352
Prog. 0 :											
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 2 0 0 11.02 02 000 00 00 11.11 cnd 157 168 77 168 77 169	COLLEGE R. VERVOORT										
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 2 0 0 11.02 02 000 00 00 11.11 cnd 157 168 77 168 77 169	Prog. 0 : .										
Cabinet   2   0   0   11.02   02 00 00 00   11.11   cnd   157   16											
Frais de fonctionnement du cabinet 2 0 0 12.19 02 000 00 1 12.11 cnd 28 2 2 Depenses partimoniales du cabinet 2 0 0 74.01 02 000 00 2 74.22 cnd 18 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	·	1					Ī				
Depenses patrimoniales du cabinel   2								<u> </u>		8	160
Totaux pour le programme 0		_						-			28 18
Totaux pour la division organique 2	•	1 -	-		74.01	02 000 00 02	17.44	<del>                                     </del>			
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C.JODGNE  Traitements et indemnites du personnel du abinet 3 0 0 11.02 03 000 00 0 11.11 cnd 165 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16	Totaux pour la division organique 2	I									206
Prog. 0 :	Division 03 CABINET DU MEMBRE DU										
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 3 0 0 11.02 03 000 00 0 11.11 cnd 165 16 Frais de fonctionnement du cabinet 3 0 0 12.19 03 000 00 01 12.11 cnd 25 2 Depenses patrimoniales du cabinet 3 0 0 74.01 03 000 00 02 74.22 cnd 13 1  Totaux pour le programme 0 cnd 203 20  Totaux pour la division organique 3 cnd 200 Division 06 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE D GOSUIN  Prog. 0 :	COLLEGE C.JODOGNE										
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 3 0 0 11.02 03 000 00 0 11.11 cnd 165 16 Frais de fonctionnement du cabinet 3 0 0 12.19 03 000 00 01 12.11 cnd 25 2 Depenses patrimoniales du cabinet 3 0 0 74.01 03 000 00 02 74.22 cnd 13 1  Totaux pour le programme 0 cnd 203 20  Totaux pour la division organique 3 cnd 200 Division 06 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE D GOSUIN  Prog. 0 :											
Company	Prog. 0 : .	1									
Company	Traitements et indemnites du personnel du										
Depenses patrimoniales du cabinet   3   0   0   74.01   03 000 00 02   74.22	·	3	0	0	11.02	03 000 00 00	11.11		cnd	165	166
Totaux pour le programme 0	Frais de fonctionnement du cabinet		0						cnd	25	25
Columbia   Columbia		3	0	0	74.01	03 000 00 02	74.22		cnd	13	13
Division 0.4 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE D.GOSUIN  Prog. 0:.  Traitements et indemnites du personnel du cabinet 4 0 0 11.02 04 000 00 01 11.11 cnd 165 16 Frais de fonctionnement du cabinet 4 0 0 74.01 04 000 00 01 12.11 ond 25 2 Depenses patrimoniales du cabinet 4 0 0 74.01 04 000 00 02 74.22 cnd 18 1  Totaux pour le programme 0 cnd 208 21  Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C.FREMAULT  Prog. 0:.  Traitements et indemnites du personnel du cabinet 5 0 0 11.02 05 000 00 01 11.11 cnd 209 21  Traitements et indemnites du personnel du cabinet 5 0 0 12.19 05 000 00 01 12.11 cnd 19 1  Totaux pour le programme 0 cnd 208 21  Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C.FREMAULT  Depenses patrimoniales du cabinet 5 0 0 74.01 05 000 00 01 12.11 cnd 19 1  Traitements et indemnites du personnel du cabinet 5 0 0 74.01 05 000 00 02 74.22 cnd 4  Totaux pour le programme 0 cnd 232 23  Totaux pour le programme 0 cnd 232 23  Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.  Dotation a l'Assemblee 6 0 0 0 10.01 06 000 00 00 01.01 cnd 0 0  Totaux pour le programme 0 cnd 0 cnd 0											204
Prog. 0 :		1							cnd	203	204
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 4 0 0 11.02 04 000 00 00 11.11 cnd 165 16 Frais de fonctionnement du cabinet 4 0 0 12.19 04 000 00 01 12.11 cnd 25 22 Depenses patrimoniales du cabinet 4 0 0 74.01 04 000 00 02 74.22 cnd 18 1  Totaux pour le programme 0 cnd 208 21  Totaux pour la division organique 4 cnd 208 21  Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C.FREMAULT cnd 208 21  Traitements et indemnites du personnel du cabinet 5 0 0 11.02 05 000 00 01 11.11 cnd 209 21  Frais de fonctionnement du cabinet 5 0 0 12.19 05 000 00 01 12.11 cnd 19 1  Depenses patrimoniales du cabinet 5 0 0 74.01 05 000 00 02 74.22 cnd 4  Totaux pour le programme 0 cnd 232 23  Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F. cnd 232 23  Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F. cnd 0 0 0 0.1.01 06 000 00 00 01.01 cnd 0 0  Totaux pour le programme 0 cnd 0 0 cnd 0 0	COLLEGE D.GOSUIN										
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 4 0 0 11.02 04 000 00 00 11.11 cnd 165 16 Frais de fonctionnement du cabinet 4 0 0 12.19 04 000 00 01 12.11 cnd 25 22 Depenses patrimoniales du cabinet 4 0 0 74.01 04 000 00 02 74.22 cnd 18 1  Totaux pour le programme 0 cnd 208 21  Totaux pour la division organique 4 cnd 208 21  Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C.FREMAULT cnd 208 21  Traitements et indemnites du personnel du cabinet 5 0 0 11.02 05 000 00 01 11.11 cnd 209 21  Frais de fonctionnement du cabinet 5 0 0 12.19 05 000 00 01 12.11 cnd 19 1  Depenses patrimoniales du cabinet 5 0 0 74.01 05 000 00 02 74.22 cnd 4  Totaux pour le programme 0 cnd 232 23  Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F. cnd 232 23  Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F. cnd 0 0 0 0.1.01 06 000 00 00 01.01 cnd 0 0  Totaux pour le programme 0 cnd 0 0 cnd 0 0											
Cabinet	Prog. 0 : .										
Cabinet	Traitements et indemnites du personnel du										
Frais de fonctionnement du cabinet	cabinet	4	0	0	11.02	04 000 00 00	11.11		cnd	165	168
Totaux pour le programme 0	Frais de fonctionnement du cabinet	+									25
Totaux pour la division organique 4  Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C.FREMAULT  Prog. 0 : .  Traitements et indemnites du personnel du cabinet  5 0 0 11.02 05 000 00 01 11.11 cnd 209 21  Frais de fonctionnement du cabinet  5 0 0 12.19 05 000 00 1 12.11 cnd 19 1  Depenses patrimoniales du cabinet  5 0 0 74.01 05 000 00 2 74.22 cnd 4  Totaux pour le programme 0  Totaux pour la division organique 5  Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.  Doctation a l'Assemblee  6 0 0 01.01 06 000 00 00 01.01 cnd 0  Totaux pour le programme 0  Cond 0 0 01.01 06 000 00 00 01.01 cnd 0  Totaux pour le programme 0  Cond 0 0 01.01 06 000 00 00 01.01 cnd 0  Totaux pour le programme 0  Cond 0 0 01.01 06 000 00 00 01.01 cnd 0	Depenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	04 000 00 02	74.22		cnd	18	18
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C.FREMAULT  Prog. 0 :	Totaux pour le programme 0								cnd	208	211
COLLEGE C.FREMAULT  Prog. 0 :									cnd	208	211
Prog. 0 :											
Traitements et indemnites du personnel du cabinet 5 0 0 11.02 05 000 00 00 11.11 cnd 209 21 Frais de fonctionnement du cabinet 5 0 0 12.19 05 000 00 01 12.11 cnd 19 1 Depenses patrimoniales du cabinet 5 0 0 74.01 05 000 00 02 74.22 cnd 4  Totaux pour le programme 0 cnd 232 23  Totaux pour la division organique 5 cnd 232 23  Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.											
cabinet         5         0         0         11.02         05 000 00 00         11.11         cnd         209         21           Frais de fonctionnement du cabinet         5         0         0         12.19         05 000 00 01         12.11         cnd         19         1           Depenses patrimoniales du cabinet         5         0         0         74.01         05 000 00 02         74.22         cnd         4           Totaux pour le programme 0         cnd         232         23           Totaux pour la division organique 5         cnd         232         23           Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.         cnd         232         23           Prog. 0 :         cnd         0         0         01.01         06 000 00 00         01.01         cnd         0           Totaux pour le programme 0         cnd         0         0         01.01         06 000 00 00         01.01         cnd         0	Prog. 0 : .										
cabinet         5         0         0         11.02         05 000 00 00         11.11         cnd         209         21           Frais de fonctionnement du cabinet         5         0         0         12.19         05 000 00 01         12.11         cnd         19         1           Depenses patrimoniales du cabinet         5         0         0         74.01         05 000 00 02         74.22         cnd         4           Totaux pour le programme 0         cnd         232         23           Totaux pour la division organique 5         cnd         232         23           Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.         cnd         232         23           Prog. 0 :         cnd         0         0         01.01         06 000 00 00         01.01         cnd         0           Totaux pour le programme 0         cnd         0         0         01.01         06 000 00 00         01.01         cnd         0											
Frais de fonctionnement du cabinet 5 0 0 12.19 05 000 00 01 12.11 cnd 19 1 Depenses patrimoniales du cabinet 5 0 0 74.01 05 000 00 02 74.22 cnd 4  Totaux pour le programme 0 cnd 232 23  Totaux pour la division organique 5 cnd 232 23  Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F. Prog. 0 :	Traitements et indemnites du personnel du		_	^	11.00	05 000 00 00	11 11		and	200	040
Depenses patrimoniales du cabinet   5   0   0   74.01   05 000 00 02   74.22											19
Totaux pour le programme 0         cnd         232         23           Totaux pour la division organique 5         cnd         232         23           Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.         cnd         0         0           Prog. 0 : .         cnd         0				0							4
Totaux pour la division organique 5         cnd         232         23           Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.         cnd         232         23           Prog. 0 : .         cnd         cnd         0           Dotation a l'Assemblee         6         0         0 1.01 06 000 00 00 01.01 cnd         cnd         0           Totaux pour le programme 0         cnd         0	Totaux pour le programme 0	1								232	236
Prog. 0 :	Totaux pour la division organique 5									8	236
Dotation a l'Assemblee 6 0 0 01.01 06 000 00 00 01.01 cnd 0  Totaux pour le programme 0 cnd 0	Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.										
Dotation a l'Assemblee 6 0 0 01.01 06 000 00 00 01.01 cnd 0  Totaux pour le programme 0 cnd 0											
Totaux pour le programme 0 cnd 0	Prog. 0 : .	1									
Totaux pour le programme 0 cnd 0	Dotation a l'Assambles	1			01.5	00.000.00.00	04.04			_	-
		6	0	0	01.01	06 000 00 00	01.01				0
Totaux pour la division organique 6	Totaux pour le programme 0  Totaux pour la division organique 6	1									C

Division 07 CABINETS										
Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge										
Provisions pour Sortie de charge	7	0	0	01.01	07 000 00 00	01.01		cnd	301	0
Totaux pour le programme 0								cnd	301	0
Totaux pour la division organique 7								cnd	301	0
Division 21: ADMINISTRATION										
Drog 0 : CUDCICTANCE								1		
Prog. 0 : SUBSISTANCE										
Dépenses de toute nature relatives au transfert de compétences en soins de santé des personnes âgées dans le cadre de la VI ième réforme de l'Etat	21	0	0	01.00	21 000 00 34	01.01		cnd		52.891
Dépenses de toute nature relatives au transfert de compétences en soins de santé - convention INAMI et autres structures de soins- dans le cadre de la VI ième Réforme de l'Etat	21	0	0	01.01	21 000 00 35	01.01		cnd		52.677
Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Reduire et Compenser	21	0	0	01.03	21 000 00 00	01.01	3	cnd	71	72
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	21 000 00 01	01.01	<u> </u>	се	0	0
Accord Non Marchand ACS	21	0	0	01.05	21 000 00 02	01.01	3	co cnd	760	760
Dépenses de toute nature relatives à la réforme	21	U	U	01.05	21 000 00 02	01.01	3	Cria	760	760
de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06	21 000 00 03	01.01	1	се	100	50
								со	100	100
Accord Non Marchand Embauche compensatoire	21	0	0	01.07	21 000 00 04	01.01	3	cnd	4.600	4.812
Frais de fonctiionnement de la cellule communication	21	0	0	01 08	21 000 00 05	01.01	1	cnd	0	0
Accord Non Marchand Volet Bien Etre	21	0	0		21 000 00 06	01.01	3	cnd	200	200
Accord Non Marchand Primes syndicales	21	0	0		21 000 00 07	01.01	3	cnd	191	150
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	21 000 00 08	11.11	3	cnd	18.000	18.494
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0		21 000 00 09	11.11	3	cnd	4.130	4.511
Frais lies au personnel Charges et provisions de pensions des agents	21	0	0	11.05	21 000 00 10	11.11	3	cnd	913	913
provenant de l'ex-CFC.	21	0	0	11.08	21 000 00 11	11.20	4	cnd	1.492	1.549
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	21 000 00 12	11.20	4	cnd	3.559	3.747
Primes de responsabilisation.	21	0	0		21 000 00 13	11.20	4	cnd	171	0
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex- FBFISPPH	21	0	0		21 000 00 14	11.20	4	cnd	80	80
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant										
le 1/1/95	21	0	0	11.20	21 000 00 15	11.20	4	cnd	416	437
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11 21	21 000 00 16	11.20	4	cnd	0	0
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0		21 000 00 17	12.11	1	cnd	38	37
Frais de gestion du personnel	21	0	0		21 000 00 18	12.11	1	cnd	615	620
Frais de formation du personnel	21	0	0	12.04	21 000 00 19	12.11		cnd	165	195
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	21 000 00 20	12.11	1	cnd	830	950
Application général e-sub	21	0	0	12.06	21 000 00 21	12.11	4	се	342	342
						ļ		со	114	114
Application budgétaire et comptable	21	0	0	12.07	21 000 00 22	12.11	1	ce	200	200
Missions du Service interne de Prevention et de								CO .	200	200
Protection du Travail (SIPP)fonct.	21	0	0		21 000 00 23	12.11	1	cnd	127	127
Frais de fonctionnement Frais de location	21 21	0	0		21 000 00 24 21 000 00 25	12.11 12.12	<del>                                     </del>	cnd cnd	1.310	1.507
Talo do location	۷۱	U	U	12.12	Z 1 000 00 Z3	14.14	1	criu	"	0
Frais de location simple (leasing operationnel) Politique d'égalité des chances pour l'accés à la	21	0	0	12.13	21 000 00 26	12.13	-	cnd	70	69
fonction publique Frais de fonctionnement pour la mission de	21	0	0	12.15	21 000 00 27	12.11	<u> </u>	cnd	40	40
contrôle des subsides	21	0	0	12.16	21 000 00 28	12.11	3	cnd	40	40

21	0	0	33 01	21 000 00 29	33.00	1	cnd	821	843
_						1			1.004
21	0	0			74.22		cnd	87	86
21	0	0	74.02	21 000 00 22	74.22	1	and	160	100
-		_				1	1		180 18
1	-	-	74.00	21 000 00 00	74.22	+	+		147.009
							+		592
							+		414
_	1						cnd		
21	1	U	41.01	21 001 00 01	41.30		-		
									(
							+	1	147.009 592
							+	414	414
					<b>_</b>		<b>-</b>		
22	1	0	12.01	22 001 00 00	12.11	1	cnd	37	35
22	1	0	12.02	22 001 00 01	12.11	1	cnd	41	35
22	1	0	33.01	22 001 00 03	33.00	3	cnd	468	468
22	1	0			33.00	3	cnd	3.280	3.198
	1	0	33.04	22 001 00 05	34.42	3	cnd	150	152
22	1	0	33.05	22 001 00 06	33.00	1	cnd	42	42
22	1	0	33.06	22 001 00 07	34.42	3	cnd	10.707	10.658
22	1	0	33.07	22 001 00 08	33 00	2	and	1 103	(
22	- '	U	33.07	22 001 00 00	33.00	3	CHU	1.103	
	1					1	+		74
22	1	U	33.09	22 001 00 10	33.00	1	cna	62	94
22	1	0	33.10	22 001 00 11	33.00	3	cnd	276	285
22	1	0	33 11	22 001 00 12	33 00	1	cnd	87	89
22	1	0	53.01	22 001 00 13	53.10	1	1		110
							cnd	16.437	15.240
						1			
22	2	0	00.01	22 002 00 00	12.11	3	cnd	888	888
			1	1	1	1	1	Ī	
22	2	Λ	12 02	22 002 00 01	12 11	3	cnd	99	QC
22	2	0	12.02	22 002 00 01	12.11	3	cnd	99	99
22	2	0		22 002 00 01 22 002 00 02	12.11 33.00	3	cnd	99	99 873
	21 21 21 21 21 22 22 22 22 22 22 22 22 2	21 0 21 0 21 0 21 0 21 0 21 1 21 1 21 1	21 0 0 0 21 0 0 21 0 0 0 21 1 0 0 0 0 0	21 0 0 74.01 21 0 0 74.02 21 0 0 74.03  21 0 0 74.03  21 1 0 21.01  21 1 0 41.01  21 1 0 41.01  22 1 0 33.04  22 1 0 33.04  22 1 0 33.05  22 1 0 33.06  22 1 0 33.06  22 1 0 33.07  22 1 0 33.07  22 1 0 33.07  22 1 0 33.08  22 1 0 33.09  22 1 0 33.09  22 1 0 33.01  22 1 0 33.01  22 1 0 33.01	21	21	21 0 0 61.35 21 000 00 30 61.31 1 21 0 0 74.01 21 000 00 31 74.22 1 21 0 0 74.03 21 000 00 32 74.22 1 21 0 0 74.03 21 000 00 33 74.22 1 21 1 0 21.01 21 001 00 00 21.30 21 1 0 41.01 21 001 00 01 41.30 21 1 0 12.01 22 001 00 01 41.30 22 1 0 33.01 22 001 00 01 33.00 3 22 1 0 33.04 22 001 00 04 33.00 3 22 1 0 33.05 22 001 00 06 33.00 1 22 1 0 33.06 22 001 00 08 33.00 3 22 1 0 33.07 22 001 00 08 33.00 3 22 1 0 33.07 22 001 00 08 33.00 1 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 22 1 0 33.09 22 001 00 08 33.00 1 22 1 0 33.01 22 001 00 08 33.00 1 22 1 0 33.02 20 001 00 08 33.00 1 22 1 0 33.03 22 001 00 08 33.00 1 22 1 0 33.01 22 001 00 08 33.00 1 22 1 0 33.02 20 001 00 13 33.00 3	21 0 0 0 61.35 21 000 00 30 61.31 1 cnd 21 0 0 74.01 21 000 00 31 74.22 cnd 21 0 0 74.02 21 000 00 32 74.22 1 cnd 21 0 0 74.03 21 000 00 33 74.22 1 cnd 21 0 0 74.03 21 000 00 33 74.22 1 cnd 21 0 0 74.03 21 000 00 33 74.22 1 cnd 22 1 1 0 41.01 21 001 00 00 21.30 cnd 21 1 0 41.01 21 001 00 01 41.30 cnd 21 1 0 41.01 21 001 00 01 41.30 cnd 22 1 0 33.01 22 001 00 01 12.11 1 cnd 22 1 0 33.04 22 001 00 04 33.00 3 cnd 22 1 0 33.05 22 001 00 04 33.00 3 cnd 22 1 0 33.05 22 001 00 06 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 3 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 3 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 11 33.00 1 cnd 22 1 0 33.08 22 001 00 11 33.00 1 cnd 22 1 0 33.09 22 001 00 12 33.00 1 cnd 22 1 0 33.01 22 001 00 13 33.00 1 cnd 22 1 0 53.01 22 001 00 13 53.10 1 cnd	21 0 0 61.35 21 000 00 30 61.31 1 cnd 1.048 21 0 0 74.01 21 000 00 31 74.22 cnd 87 21 0 0 74.02 21 000 00 32 74.22 1 cnd 160 21 0 0 74.03 21 000 00 33 74.22 1 cnd 39.952 21 0 0 74.03 21 000 00 33 74.22 1 cnd 39.952 21 1 0 21.01 21 001 00 00 21.30 cnd 00 41.44  21 1 0 21.01 21 001 00 01 41.30 cnd 0 0 cnd 39.952 21 1 0 41.01 21 001 00 01 41.30 cnd 0 0 cnd 0 39.952 22 1 0 12.02 22 001 00 01 12.11 1 cnd 37 22 1 0 0 33.03 22 001 00 04 33.00 3 cnd 468 22 1 0 33.05 22 001 00 04 33.00 3 cnd 10.077 22 1 0 33.05 22 001 00 06 33.00 1 cnd 42 22 1 0 33.05 22 001 00 07 34.42 3 cnd 1.007 22 1 0 33.07 22 001 00 08 33.00 3 cnd 1.003 22 1 0 33.08 22 001 00 08 33.00 1 cnd 42 22 1 0 33.09 22 001 00 08 33.00 3 cnd 1.003 22 1 0 33.09 22 001 00 08 33.00 1 cnd 42 22 1 0 33.09 22 001 00 08 33.00 1 cnd 74 22 1 0 33.09 22 001 00 08 33.00 1 cnd 74 22 1 0 33.09 22 001 00 08 33.00 1 cnd 74 22 1 0 33.09 22 001 00 08 33.00 1 cnd 74 22 1 0 33.09 22 001 00 13 33.00 1 cnd 74 22 1 0 33.09 22 001 00 13 33.00 1 cnd 87 22 1 0 33.09 22 001 00 13 33.00 1 cnd 87 22 1 0 33.09 22 001 00 13 33.00 1 cnd 87 22 1 0 33.01 22 001 00 13 33.00 1 cnd 87 22 1 0 33.01 22 001 00 13 33.00 1 cnd 87 22 1 0 33.01 22 001 00 13 33.00 1 cnd 87

Subventions aux associations visant a l'integration sociale des communautes locales et leur cohabitation	22	2		22.04	22 002 00 04	22.00		and	442	442
Subventions a l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions	22	2	0	33.04	22 002 00 04	33.00	3	cnd	413	413
Interculturelles"	22	2	0		22 002 00 05	33.00	3	cnd	154	170
Subventions au centre régional d'appui Subventions pour contrats régionaux de cohésion	22	2	0	33.06	22 002 00 06	33.00	3	cnd	242	243
sociale	22	2	0	33.07	22 002 00 07	33.00	3	cnd	1.640	1.648
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	22 002 00 08	33.00	3	cnd	6.558	6.589
Subventions pour " Lissage" en matière de				00.00	22 002 00 00	00.00	Ť	ona	0.000	0.000
contrats communaux de cohésion sociale Subventions pour le renforcement des politiques	22	2	0	33.09	22 002 00 09	33.00	3	cnd	611	614
d'accueil et d'accompagnements des primo-										
arrivants	22	2	0	33.10	22 002 00 10	33.00	3	cnd	294	294
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	22	2	0	33 11	22 002 00 11	33.00	3	ce	1.800	3.600
2		_				00.00		со	1.500	2.100
Foods discontinue No Balling and a Location										
Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés	22	2	0	33.12	22 002 00 15	33.00	3	ce co	0	974
Co-financement du Fipi communal	22	2	0	43.05	22 002 00 12	43.20	3	cnd	466	974 466
Subventions pour infrastructures en matière de						10.20	Ť	3113	400	700
cohésion sociale et pour le FIPI associatif Subventions pour infrastructurres dans le cadre	22	2	0	52.01	22 002 00 13	52.10	1	cnd	78	79
du co-financement du FIPI communal	22	2	0	63.01	22 002 00 14	63.21	3	cnd	0	23
Totaux pour le programme 2							1	cnd	12.409	12.496
								се	1.800	4.574
								со	1.500	3.074
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES										
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE										
CENTRE ETOILE POLAIRE										
Remuneration du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	22 003 02 00	11.11	3	cnd	762	782
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2		22 003 02 01	61.31	4	cnd	610	687
Totaux pour l'activité 2								cnd	1.372	1.469
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPAREE SBFPH.										
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.03	22 003 03 01	12.11	4	ce	398	498
Contrat de maintenance evolutive	22	3	3	12.03	22 003 03 01	12.11	1	co	166	166
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03	22 003 03 02	41.30	4	cnd	136.591	141.464
Totaux pour l'activité 3								cnd	136.591	141.464
								се	398	498
								со	166	166
Totaux pour le programme 3							<u> </u>	cnd	137.963	142.933
							1	ce	398	498
Prog. 4 : FAMILLE								CO	166	166
1 10g. T. 17 WILLE							$\vdash$	1		
Indemintés due par la Cocof dans le cadre de							1			
procédure judiciaire	22	4	0		22 0004 00 08	12.11	1	cnd	<b> </b>	
Subventions aux services d'aide à domicile	22	4	0		22 004 00 00	34.42	3	cnd	27.909	28.782
Subventions aux centres de planning familial Subventions aux services d'accueil de jour pour	22	4	0	33.13	22 004 00 01	33.00	3	cnd	7.212	7.309
personnes agees (secteur prive)	22	4	0	33.14	22 004 00 02	33.00	3	cnd	221	267
Centres de formations d'aides familiaux	22	4	0	33.15	22 004 00 03	33.00	3	cnd	247	200
Subventions aux services Espaces-Rencontres	22	4	0	33.16	22 004 00 04	33.00	3	cnd	523	
Subventions à des organismes d'aide en matière			_	20.4-	22.004.00.05	22.00	,	on d	204	00.1
	00		0	<b>■</b> 33.17	22 004 00 05	33.00	3	cnd	301	301
de politique familiale et du 3ème âge Subventions aux services d'aide aux personnes	22	4								
de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0		22 004 00 06	33.00	3	cnd	56	57
de politique familiale et du 3ème âge Subventions aux services d'aide aux personnes				33.18	22 004 00 06 22 004 00 07	33.00 33.00	3	cnd cnd	56 300	57 300

D					1	1	1	T	ı	1
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES										
Honoraires, frais d'etude, et documentation en						1	-	1		
matiere d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	22 005 00 00	12.11		cnd	0	
Dotation au SGS Bâtiments -Personnes						İ				
Handicapés	22	5	0	61.35	22 005 00 01	61.31	1	cnd	1.070	729
Dotation au SGS Bâtiments - Cohésion Sociale	22	5	0	61 26	22 005 00 02	61.31	1	cnd	0	
Dotation au SGS Bâtiments - Action sociale	22	5	0		22 005 00 02	61.31	1	cnd	550	550
Botation au GGG Batiments - Action Sociale		3	- 0	01.37	22 003 00 03	01.51	l'	CHU	330	330
Dotation au SGS Bâtiments - Affaires sociales	22	5	0	61.38	22 005 00 04	61.31	1	cnd	1.082	782
Dotation au SGS Bâtiments - Construction et		_								
équipement halte garderie Etoile polaire Terrains d'accueil pour les gens du voyage	22	5	0		22 005 00 05	61.31	1	cnd	0	0
, , , ,	22	5	0	63.24	22 005 00 06	63.21	1	cnd	13	13
Totaux pour le programme 5								cnd	2.715	2.074
Prog. 6 : SOUTIEN A LA POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE										
						1		1		
Honoraires, frais d'etude, et documentation en										
matiere d'infrastructures de crèches	22	6	0	12.01	22 006 00 00	12.11	3	cnd	60	60
Subventions en matière d'infrastructure de crèche	00	^	^	22.00	22 006 00 04	22.00	2	on d	400	400
Dotation au SGS Bâtiments - Crèches	22 22	6	0		22 006 00 01 22 006 00 02	33.00 61.31	3 1	cnd cnd	120 3.500	120 4.620
Totaux pour le programme 6	22	0	- 0	01.31	22 000 00 UZ	01.31	1'	<b>!</b>	3.500	
						1	1	cnd		4.800
Totaux pour la division organique 22								cnd	209.973	214.759
						<u> </u>		ce	2.198	5.072
Division 22 CANTE								CO	1.666	3.240
Division 23 SANTE						1	-	1		
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE						1	-	1		
GENERALE										
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais										
de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	00		•	40.04	00 004 00 00	10.44	_		50	40
Promotion, publications, diffusion	23	1	0		23 001 00 00	12.11	3	cnd	50	49
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0		23 001 00 01	12.11	3	cnd	50 7	49
Subventions pour recherches dans le domaine de	23	1	0	12.03	23 001 00 02	12.11	3	cnd	/	7
la sante	23	1	0	33.01	23 001 00 03	33.00	3	cnd	70	51
Subventions pour des etudes et des initiatives										
originales en sante mentale Subventions a l'ASBL "Fonds social intersectoriel	23	1	0	33.06	23 001 00 04	33.00	3	cnd	76	75
pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-										
Capitale"	23	1	0	33.11	23 001 00 05	33.00	1	cnd	89	89
Subventions pour des initiatives en matiere de										
sante	23	1	0	33.13	23 001 00 06	33.00	3	cnd	884	871
Subventions pour des initiatives en matiere de Promotion de la Sante	23	1	0	33 14	23 001 00 07	33.00	3	cnd	105	103
Cooperations avec l'Etat federal et/ou les entites				00.14	20 001 00 07	00.00		CHG	100	100
federees	23	1	0	41.01	23 001 00 08	41.40	4	cnd	22	40
Totaux pour le programme 1								cnd	1.353	1.334
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES										
Subventions aux services de sante mentale	23	2	0	33.04	23 002 00 00	34.42	3	cnd	15.123	14.849
C. b. anti- and an anti- and an all 4414 about				00.05						700
Subventions aux centres d'Accueil téléphonique Subventions au service intégré de soins à	23	2	0	33.05	23 002 00 01	33.00	3	cnd	838	798
domicile	23	2	0	33.06	23 002 00 02	33.00	3	cnd	11	11
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0		23 002 00 03	33.00	3	cnd	56	63
Subventions aux asoociations en matiere de soins										
palliatifs	23	2	0		23 002 00 04	34.42	3	cnd	1.244	1.294
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	23 002 00 05	34.42	3	cnd	1.589	1.501
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	32 1E	23 002 00 06	33.00	3	cnd	3.610	3.499
Subventions aux Associations de sante integree Subventions aux services actifs en matiere de	23		U	55.15	23 002 00 00	33.00	3	criu	3.010	3.499
toxicomanie	23	2	0	33.16	23 002 00 07	33.00	3	cnd	4.725	4.711
Subventions aux services de promotion et de										
developpement sanitaire Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur	23	2	0	33.17	23 002 00 08	33.00	3	cnd	182	720
en santé	23	2	n	33 18	23 002 00 09	33.00	3	cnd	644	647
Totaux pour le programme 2	20		J	55.10	_0 002 00 00		Ť	cnd	28.022	28.093
						1	1	ciiu	20.022	20.093

Prog. 3 : PROMOTION SANTE MAT TRANSFERE COMM FRANCAICE										
Jetons de présence, frais de parcous	23	3	0	12.01	23 003 00 01	12.11	1	cnd		5
Services agrées en Promotion de la Santé	23	3	0	33.01	23 003 00 02	33.00	3	cnd		360
Opérateurs assuétudes	23	3	0	33.02	23 003 00 03	33.00	3	cnd		200
Opérateus SIDA et EVRAS(éducation à la vie relationnelle,affective et sexuelle)	22	2	0	22.02	22 002 00 04	33.00	2	and		700
Opérateurs cardiovasculaires	23 23	3	0		23 003 00 04 23 003 00 05	33.00	3	cnd cnd		780 250
Opérateurs traumatismes	23	3	0		23 003 00 05	33.00	3	cnd		80
Opérateurs de santé communautaire	23	3	0		23 003 00 00	33.00	3	cnd		1.300
Médecine préventive	23	3	0		23 003 00 07	33.00	3	cnd		765
soins de santé	23	3	0		23 003 00 10	33.00	3	cnd		300
Dépenses relatives aux accords de coopération	23	3	0		23 003 00 08	41.10	1	cnd		90
Totaux pour le programme 3	23	3	U	41.01	23 003 00 08	41.10	+	cnd		4.130
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES							1	criu		4.130
1 rog. 3 . IN KASTKOOTOKES										
Dotation au SGS Bâtiments	23	5	0	61 35	23 005 00 00	61.31	1	cnd	474	467
Totaux pour le programme 5		Ŭ	Ů	01.00		0	1	cnd	474	467
Totaux pour la division organique 23								cnd	29.849	34.024
Division 24 TOURISME								Crid	29.049	34.024
ENGINET TOOTHOME							1			
Prog. 0 : .										
Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016	24	0	0	01 01	24 000 00 00	01.01		cnd	0	
Prestations de tiers, frais de missions						1				
(deplacements, sejours,) des membres de										
l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	24	0	0	12 01	24 000 00 01	12.11	1	cnd	5	25
Promotion, publication, diffusion	24	0	0		24 000 00 01	12.11	1	cnd	51	211
	24	-		12.02	24 000 00 02	12.11	ť	Cria	01	211
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	24 000 00 03	12.11	1	ce	43	0
								со	43	0
Subventions aux associations actives en matiere de tourisme	24	0	0	33 03	24 000 00 04	33.00	1	cnd	818	0
Subvention de fonctionnement à l'Office de	24	0	0	33.02	24 000 00 04	33.00	+'-	Cilu	010	0
Promotion du Tourisme	24	0	0	33.03	24 000 00 05	33.00	1	cnd	3.033	0
Subvention à l'office de promotion du tourisme										
pour les missions spécifiquement bruxelloises.	24	0	0	33 04	24 000 00 06	33.00	1	cnd	545	0
Subventions d'investissement en tourisme social						1				
(secteur prive)	24	0	0	52.03	24 000 00 07	52.11	1	се	670	670
Cubuantiana d'aquinament tauristique (agateur								со	427	670
Subventions d'equipement touristique (secteur prive)	24	0	0	52 04	24 000 00 08	51.12		ce	0	138
r - 1				02.01	21 000 00 00	01.12	1	со	0	138
Primes a la creation et la renovation de chambres	2.1		_	50.01	04.000.00.05	F0 10				
d'hotes  Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0		24 000 00 09	53.10	1	cnd	20	193
Subventions d'equipements touristiques (secteur	24	U	U	01.35	24 000 00 10	61.31	1	cnd	183	183
public)	24	0	0	63.04	24 000 00 11	63.21		се	0	0
In the second of								со	0	0
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	24 000 00 12	74.22	1	ce	27	0
Totalis name la muantamena 0						1	1	CO	28	
Totaux pour le programme 0						-	+	cnd	4.655 740	419 808
						1	1	ce	740 498	808
Totaux pour la division organique 24						+	1	cnd	496	419
Totala pour la division Organique 24						1	+	cna	740	808
						1	1	co	498	808
						1		00	+30	000

Division 25 TRANSPORT SCOLAIRE										
Prog. 0 : .										
Remuneration du personnel d'accompagnement	25	0	0	11 04	25 000 00 00	11.11	1	cnd	2.500	2.807
Frais de transport	25	0	0		25 000 00 01	12.11	1	cnd	8.451	8.500
Depenses de toute nature relatives aux transports										
scolaires	25	0	0		25 000 00 02	12.11	1	cnd	171	17 <sup>-</sup>
Frais de location simple de bus	25	0	0		25 000 00 03	12.11	1	cnd	60	60
Leasing financier de Bus scolaires (Intérêts)	25	0	0		25 000 00 04	21.10	1	cnd	0	
Achat de bus pour le transport scolaire Leasing financier de bus scolaires -	25	0	0	74.01	25 000 00 05	12.11	1	cnd	0	
(Amortissements)	25	0	0	91 11	25 000 00 06	91.10	1	cnd	0	
Totaux pour le programme 0			Ť	0		00	†	cnd	11.182	11.538
Totaux pour la division organique 25								cnd	11.182	11.538
								Crid	11.102	11.550
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE										
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA										
POLITIQUE DE FORMATION										
PROFESSIONNELLE										
Projets innovants de promotion et mesures								-		
d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	26 001 00 00	33.00	3	cnd	1.313	1.050
Prestations de tiers, frais de										
missions(deplacement, sejours)des membres de l'administration et des personnes etrangeres a										
l'administration.	26	1	0	12.01	26 001 00 01	12.11		cnd	6	6
Promotion,publication,diffusion.	26	1	0		26 001 00 02	12.11	1	cnd	25	25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'evaluation										
et de la communication des programmes										
europeens des objectifs "Convergence" et "Compétitivité et emploi" du F.S.E. et des										
initiatives communautaires	26	1	0	12.03	26 001 00 03	12.11	3	ce	0	(
								со	45	25
Promotion d'activites et soutien en concertation										
avec l'IBFFP et l'agence FSE a des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	22.01	26 001 00 04	33.00	3	cnd	80	80
Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe	20	- 1	0	33.01	20 001 00 04	33.00	3	Criu	60	00
de base	26	1	0	33.02	26 001 00 05	33.00	3	cnd	6.390	6.518
Subventions aux associations d'amateurs								1 .	40	
d'horticulture et d'apiculture. Initiatives de formation pour appointes et salaries	26	1	0	33.03	26 001 00 06	33.00	3	cnd	18	25
horsIBFFP, notamment les indemnites de										
promotion sociale.	26	1	0	33.04	26 001 00 07	33.00	3	cnd	4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liees aux activites d'insertion socio-										
professionnelle.	26	1	0	33.06	26 001 00 08	33.00		cnd	32	32
Subventions a la FEBISP	26	1	0		26 001 00 09	33.00		cnd	68	88
Subventions pour financer la formation continue			_	20.00	06 004 00 40	20.00	,	or d	000	0.11
du personnel des organismes agrees.	26	1	0	<i>ა</i> ვ.08	26 001 00 10	33.00	3	cnd	228	219
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	26	1	0	33 00	26 001 00 11	33.00	4	cnd	1.281	1.337
F	20	-		55.08	_0 001 00 11	55.50	+	0.10	1.201	1.557
Frais de gestion lié à l'embauche compensatoire										
dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle Financement de la delegation syndicale	26	1	0	33.10	26 001 00 12	33.00	1	cnd	37	38
intercentres du secteur de l'insertion socio-										
profesionnelle.	26	1	0	33.11	26 001 00 13	33.00		cnd	12	12
Subvention à Skills Belgium	26	1	0	33.12	26 001 00 14	45.23		cnd	25	25
Contribution financiere de la CCF au financement			_	45.00	00 004 00 40	45.00	4			
de l'agence FSE Contribution de la Commission Communautaire	26	1	0	45.23	26 001 00 16	45.23	4	cnd	110	110
française au financement de l'agence										
francophone pour l'éducation et la formation tout										
le long de la vie Contribution de la CCF au service francophone	26	1	0	45.24	26 001 00 17	45.23	4	cnd	16	16
des Métiers et qualifications	26	1	0	45 25	26 001 00 18	45.23	1	cnd	53	53
Totaux pour le programme 1	20	<u>'</u>	-	.0.20	_0 001 00 10	10.20	╁	cnd	9.698	9.638
						+	1	ce	9.096	9.030
						1	1	co	45	25
							1	w	40	Z

Prog. 2 : CLASSES MOYENNES						T	1			
. 195. 2 1 SERIOSES INSTERNIES						1		1		
Rémunération du personnel contractuel dans le						1	1	1		
cadre de projets FSE Subvention en matiere de formation des	26	2	0	11.01	26 002 00 00	11.11		cnd	0	С
independants et des classes moyennes.	26	2	0	33.01	26 002 00 01	12.11		cnd	638	542
Subvention Skills Belgium	26	2	0	33.02	26 002 00 02	33.00		cnd	25	25
Cub de fenetiennement à l'institut de la fermation										
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les										
petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	26 002 00 03	41.40	1	cnd	49	49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	26 002 00 04	41.40		cnd	8.548	8.662
Préfinancement "Fonds social européen" pour le SFPME	26	2	0	85 50	26 002 00 05	85.50		cnd	0	
Totaux pour le programme 2				00.00		00.00		cnd	9.260	9.278
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS										
FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE										
PROFESSIONNELLE										
						+				
Subvention a l'Institut pour son fonctionnement et										
ses actions de formation organisees dans le cadre de la gestion paritaire( y compris la sous-traitance										
avec des tiers et la collaboration avec les										
secteurs professionnels).	26	3	0	43.05	26 003 00 00	4140	3	cnd	33.820	35.175
Subventions accordees a l'Institut pour les actions										
de formation organisees dans le cadre de				40.00					0.400	0.400
partenariat avec des acteurs prives ou publics. Subvention à l'institut pour les actions de	26	3	0	43.06	26 003 00 01	41.40	3	cnd	2.420	2.420
formation dans le cadre du New Deal	26	3	0	43.07	26 003 00 02	41.41	3	cnd	2.640	2.640
Totaux pour le programme 3								cnd	38.880	40.235
Totaux pour la division organique 26								cnd	57.838	59.151
								се	0	C
								со	45	25
Division 27 DETTE										
Prog. 0 : .										
F10g. 0										
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES						1				
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	27 001 00 00	12.11	1	cnd	119	119
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03	27 001 00 01	21.10	1	cnd	237	C
Totaux pour l'activité 1								cnd	356	119
						<u> </u>				
Act 2 : CHARGES FINANCIERES						<u> </u>				
ACI 2 : CHARGES FINANCIERES						1	1			
Charges financières	27	0	2	21 60	27 002 00 01	21.60	1	cnd		40
Totaux pour l'activité 2					2. 002 00 0.	200		cnd		40
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES :										
subventions aux pouvoirs locaux						<u> </u>				
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs						1	1	1	-	
locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	27 006 00 00	21.10	1	cnd	6	4
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs										
locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	27 006 00 01	91.10	1	cnd	82	83
Totaux pour l'activité 6  Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42						1	-	cnd	88	87
						+	1	+-	<del>                                     </del>	
						1	1	t		
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts) Dettes Bâtiments Rue des Palais 42	27	0	7	21.11	27 007 00 00	21.10	1	cnd	857	813
(amortissements)	27	0	7	91.11	27 007 00 01	91.10	1	cnd	841	886
Totaux pour l'activité 7						1	f –	cnd	1.698	1.699
Totaux pour le programme 0						1	1	cnd	2.142	1.945
Totaux pour la division organique 27						1	1	cnd	2.142	1.945

Di i i do FOLUDENENTO ODODINO			ı		T	1	1	1	Ī	
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS										
Prog. 0 : .										
Investissement en matiere d'infrastructures										
sportives privees( A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	28 000 00 00	52.10	1	ce	148 148	148
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61 35	28 000 00 01	61.31	1	co cnd	70	123 45
Totaux pour le programme 0	20	0		01.00	20 000 00 01	01.51	<u> </u>	cnd	70	45
rottan pour lo programmo c								се	148	148
								со	148	123
Totaux pour la division organique 28								cnd	70	45
								се	148	148
D' '-' OO DEDENOED HEED ALA OOLOODA								со	148	123
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT										
								1		
Prog. 0 : .										
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF						<u> </u>	<u> </u>			
Remuneration du personnel.	29	0	2		29 002 00 00	11.11	3	cnd	1.300	1.338
Depenses de fonctionnement  Dotation au SGS Bâtiments	29 29	0	2		29 002 00 01 29 002 00 02	12.11 61.31	3 1	cnd	367 600	367 500
Dotation au 303 Datiments	29	U		01.33	29 002 00 02	01.31	<u> </u>	cnd	600	500
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	0	2	74.02	29 002 00 03	74.22	1	cnd	15	18
Totaux pour l'activité 2								cnd	2.282	2.223
Act. 3 : ENSEIGNEMENT										
Dépenses de toute nature relatives dans le cadre										
du plan statégique et de la valorisation de										
l'enseignement qualifiant	29	0	3	01.01	29 003 00 00	12.11	3	cnd	400	200
Etudes relartives à l'essor démographique	29	0	3	01.02	29 003 00 20	12.11	3	cnd		250
Remuneration du personnel enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	29 003 00 01	11.11	3	cnd	4.240	4.454
Remuneration du personnel enseignant de la										
Haute-Ecole. Remuneration des animateurs et coordinateurs	29	0	3	11.02	29 003 00 02	11.11	3	cnd	83	97
des activites parascolaires.	29	0	3	11.04	29 003 00 03	11.11	3	cnd	10	10
Frais lies au personnel	29	0	3	11.05	29 003 00 04	11.11	1	cnd	467	474
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne issu de l'ex-province du										
Brabant	29	0	3	11.06	29 003 00 05	11.20	3	cnd	230	420
Rémunération du personnel non enseignant hors										
Haute-Ecole Rémunération du personnel non enseignant de la	29	0	3	11.07	29 003 00 06	11.11	3	cnd	12.625	13.069
Haute-Ecole	29	0	3	11.08	29 003 00 07	11.11	3	cnd	2.700	2.723
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof	00		_	44.04	00 000 00 00	44.00				
à l'égard du personnel  Frais relatifs aux missions internationales.	29 29	0			29 003 00 08 29 003 00 09	11.20 11.20	4 1	cnd cnd	10	10
	20			12.00	23 000 00 03	11.20	<u> </u>	Ond	10	10
Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	20	_	2	40.04	20 002 00 40	10.11	_			
activites en rapport avec renseignement	29	0	3	12.01	29 003 00 10	12.11	3	ce co	0	0
Depenses de fonctionnement des activites						1	1	55	†	-
parascolaires	29	0	3	12.10	29 003 00 11	12.11	3	cnd	7	7
Depenses de fonctionnement des ecoles de la Commission communautaire francaise, hors						1				
Haute-Ecole	29	0			29 003 00 12	12.11	3	cnd	7.200	7.350
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	29 003 00 13	12.12	1	cnd	181	181
Subvention aux centres de technologies avancées du Ceria ASBL	29	0	3	33.01	29 003 00 14	33.00	3	cnd	40	40
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de										
Brouckere  Detation au SGS Pâtiments	29	0	_		29 003 00 15	12.11	3	cnd	691	691
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	3	o1.35	29 003 00 16	61.31	1	cnd	8.138	7.500
Achat de biens meubles pour les etablissements										
de la Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole.	29	0	3	7/ 01	29 003 00 17	74.22	1	cnd	816	1.016
Achat de biens meubles durables pour la Haute-	29	J 0	3	74.01	29 000 00 17	17.22	ť	GIIU	010	1.010
Ecole.	29	0	3	74.02	29 003 00 18	74.22	1	cnd	201	201

Achat de biens meubles durables pour les	1	I			I	1	I	1		
activites parascolaires.	29	0	3	74.03	29 003 00 19	74.22	1	cnd	10	10
Totaux pour l'activité 3								cnd	38.049	38.703
								се	0	C
								со	0	C
Totaux pour le programme 0								cnd	40.331	40.926
								се	0	C
								со	0	C
Totaux pour la division organique 29	Î						Î	cnd	40.331	40.926
								се	0	C
								со	0	C
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE										
Prog. 0 : .						1				
9 7 .						1	+			
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES										
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	30 000 00 00	01.01		cnd	0	
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	30 000 00 01	04.00	1	cnd	35	35
Frais de mission et de reception des membres du college et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	30 000 00 02	12.11		cnd	24	30
Prestations de tiers, missions, frais d'etude, colloques	30	0	0	12.01	30 000 00 03	12.11		cnd	20	20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	30 000 00 04	33.00		cnd	41	50
Actions francophonie	30	0	0	33.02	30 000 00 05	33.00	3	cnd	50	50
Transfert à WBI	30	0	0	45.01	30 000 00 06	45.23	3	cnd	232	232
Remboursement subside fédéral "Annoncer la couleur"	30	0	0	45.40	30 000 00 07	45.33		cnd	0	
Totaux pour l'activité 0								cnd	402	417
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE										
Tableau de bord	30	0	1	01 01	30 001 00 00	12.11		cnd	10	10
Promotion, publication & diffusion	30	0	1		30 001 00 01	12.11	3	cnd	78	78
Subventions de politique generale	30	0	1		30 001 00 02	33.00	3	cnd	414	414
Subvention destinée à soutenir la politique d'égalité des chances	30	0	1		30 001 00 03	33.00		cnd	100	100
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1		30 001 00 04	41.40	3	cnd	3	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	61.01	30 001 00 05	61.01		cnd	1.060	1.060
Totaux pour l'activité 1								cnd	1.665	1.665
Act. 2 : Infrastructures CIVA										
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61 25	30 002 00 00	61.31	1	cnd	25	25
Totaux pour l'activité 2	30	U		01.33	JU 002 00 00	01.31	+	-	25	25 25
•						1	+	cnd		
Totaux pour le programme 0  Totaux pour la division organique 30						+	+	cnd	2.092	2.107
						+	+	cnd	2.092	2.107
Totaux pour le budget						+	+	cnd	399.577	513.132
						1	+	ce	3.728	6.620
								CO	2.771	4.610

AUTRES ANNEXES AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015

# **BRUXELLES FORMATION BUDGET 2015**

Dépenses		Initial 2014	Initial 2015	Ecarts
811	Salaires et charges sociales	27.870.041,94	29.948.713,85	2.078.671,91
8111	Charges salariales	27.870.041,94	29.948.713,85	2.078.671,91
812	Achats de biens non durables et de services	14.035.642,91	17.933.907,78	3.898.264,87
812110	Matières premières et outillages	218.767,00	266.767,00	48.000,00
812111	Entretien et location matériel	534.227,00	689.201,00	154.974,00
812112	Entretien des bâtiments	1.923.207,00	2.005.354,00	382.138,00
812113	Fournitures diverses	1.573.876,60	1.612.108,12	38.231,52
8121140	Experts	1.209.048,00	1.423.882,00	214.834,00
8121145	Frais de communication	576.500,00	602.750,00	26.250,00
812115	Frais assurances	93.381,14	97.087,00	3.705,86
812116	Autres frais stagiaires	111.277,85	73.400,00	-37.877,85
812117	Partenariat secteur privé	5.978.109,40	8.131.641,13	2.153.531,73
812118	Autres frais du personnel	175.490,00	275.995,00	100.505,00
812119	Autres fournitures	100.500,00	69.000,00	-31.500,00
812120	Loyers et charges des bâtiments	1.004.765,12	1.323.952,98	319.187,86
812210	Partenariat secteur public	536.493,80	1.062.778,55	526.284,75
823	Intérêts imputés en débit	922.832,05	908.000,13	-14.831,92
823000	Charges financières	922.832,05	908.000,13	-14.831,92
834	Transferts de revenus aux ménages	4.713.267,49	5.058.576,13	345.308,64
834310	Avantages stagiaires	4.713.267,49	5.058.576,13	345.308,64
845	Transferts de revenus à d'autres groupes	265.399,50	352.727,00	87.327,50
845000	Taxes et impôts directs et indirects	265.399,50	352.727,00	87.327,50
874	Acquisitions d'autres biens y compris les biens	919.382,56	1.119.595,18	200.212,62
874220	Biens d'investissement hors informatique	212.551,56	476.420,18	263.868,62
874400	Logiciels Informatiques	58.000,00	95.455,00	37.455,00
874530	Matériel Informatique	648.831,00	547.720,00	-101.111,00
		48.726.566,45	55.021.520,07	6.594.953,62

Recettes		Initial 2014	Initial 2015	Ecarts
916	Ventes de biens non durables et de services	-1.191.065,50	-1.263.193,00	-72.127,50
916100	Formations payantes	-1.191.065,50	-1.263.193,00	-72.127,50
938	Autres transferts de revenus des entreprises,	-319.344,20	-256.766,62	62.577,58
938000	Récupération diverses	-252.843,20	-177.365,62	75.477,58
938110	Loyers	-66.501,00	-79.401,00	-12.900,00
946	Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe	-38.930.000,00	-40.295.000,00	-1.365.000,00
946100	Allocations de Base	-38.880.000,00	-40.235.000,00	-1.355.000,00
946120	Subsides de la Cocof	-50.000,00	-60.000,00	-10.000,00
949	Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels	-2.799.450,42	-3.516.799,78	-717.349,36
949300	Récupération auprès d'OIP	-142.205,92	-471.328,00	-329.122,08
949400	PAC	-1.653.450,00	-1.920.249,78	-266.799,78
949600	ACS Actiris	-162.000,00	-173.000,00	-11.000,00
949610	Subsides RBC	-600.000,00	-615.000,00	-15.000,00
949700	Récupération précompte immobilier	-241.794,50	-337.222,00	-95.427,50
959	Transferts en capital de l'Etranger :	-5.486.706,33	-8.789.760,63	-3.303.054,30
959100	FSE	-5.486.706,33	-8.789.760,63	-3.303.054,30
977	Ventes d'autres biens d'investissement y compris les	-1.200.000,00	-1.200.000,00	0,00
977	Vente Patrimoine	-1.200.000,00	-1.200.000,00	0
		-49.926.566,45	-55.321.520,03	-5.394.953,58

# **BUDGET ETOILE POLAIRE: BUDGET 2015: DEPENSES**

	Genre			2014 Initial	2015 Initial
8.01		DEPENSES DU PERSONNEL	CO	757.000,00	809.000,00
0.01		DEFENSES DO PERSONNEL	CE	757.000,00	809.000,00
8.01.00		Dépenses du personnel du CRF	CO	757.000,00	809.000,00
8.01.00	4	Depenses du personner du Chi	CE	757.000,00	809.000,00
8.02		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CO	124.000,00	124.000,00
0.02		DEFENSES DE FONCTIONNEMENT	CE	124.000,00	124.000,00
8.02.01		Dépenses de Fonctionnement du CRF	CO	124.000,00	124.000,00
0.02.01	1	Depenses de l'onetionnement du eni	CE	124.000,00	124.000,00
8.02.02		Dépenses de Fonctionnement du SA	CO	0,00	0,00
0.02.02	1	Depended de l'onetionnement du 3A	CE	0,00	0,00
8.03		GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	CO	33.000,00	33.000,00
0.03		GROSSES REI ARATIONS ET AMERIAGEMENT DES ECCACA	CE	33.000,00	33.000,00
8.03.01		Grosses réparations et aménagement des locaux du CRF	CO	33.000,00	33.000,00
0.03.01	1	Grosses reparations et amenagement des locady du en	CE	33.000,00	33.000,00
8.03.02		Grosses réparations et aménagement des locaux du SA	CO	0,00	0,00
0.03.02	1	Grosses reparations et amenagement des locaux du 5A	CE	0,00	0,00
8.04		ACHATS PATRIMONIAUX	CO	20.000,00	20.000,00
0.04		ACIAISTATIMONIAGA	CE	20.000,00	20.000,00
8.04.01		Achats patrimoniaux du CRF	CO	20.000,00	20.000,00
0.04.01	1	Henrico patrimonidax da en	CE	20.000,00	20.000,00
8.04.02		Achats patrimoniaux du SA	CO	0,00	0,00
0.04.02	1	Activities patrimornaux du 3/1	CE	0,00	0,00
8.05		INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	CO	0,00	0,00
0.00			CE	0,00	0,00
8.05.02		Investissements immobiliers (halte garderie)	CO	0,00	0,00
0.03.02	1	investissements inimosiners (naite gardene)	CE	0,00	0,00
8.07		REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	CO	1.000,00	26.000,00
			CE	1.000,00	26.000,00
8.07.00		Remboursement de recettes indues enregistrées	CO	1.000,00	1.000,00
0.07.00	1		CE	1.000,00	1.000,00
8.07.01		Annulation de créances	CO		25.000,00
3.07.01			CE		25.000,00
				•	
		TOTAL DES DEPENSES (en euros)	со		1.012.000,00
		(335)	CE	935.000,00	1.012.000,00
	ı		T	•	
		Excédent budgétaire (+) / Déficit budgétaire (-)		0,00	0,00

# **BUDGET ETOILE POLAIRE : BUDGET 2015 : RECETTES**

	Genre		2014 Initial	2015 Initial					
9.01		DOTATION COCOF	610.000,00	687.000,00					
9.01.00		Dotation COCOF pour le CRF et le SA	610.000,00	687.000,00					
9.02		RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	275.000,00	275.000,00					
9.02.01		Recettes prestations forfaitaires du CRF	275.000,00	275.000,00					
9.07		AUTRES RECETTES	50.000,00	50.000,00					
9.07.01		Autres recettes du CRF	50.000,00	50.000,00					
9.07.02		Recettes du SA	0,00	0,00					
	TOTAL DES RECETTES (en euros) 935.000,00 1.012.000,0								

# BUDGET DU S.B.F.P.H.: INITIAL 2015: DEPENSES

	Genre			2014 Initial	Avis IF 2015	Initial 2015
_		SELIBIDIZIONI SNOILVES NA SESNEGEO	00	2.642.000,00	2.645.000,00	2.701.000,00
•			CE	5.277.000,00	5.281.000,00	5.337.000,00
00008 01 01	(*	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	00	0,00	1	0,00
00000.01.01	,	TOTO THE CONTROL OF T	$_{ m CE}$	0,00	-	0,00
00008 01 02	3	Dynamics annual and a service dans la make de market de	00	6.000,00	6.000,00	6.000,00
000000.01.02	c	LAGINGIS COMPICHICATOR AGINS IS CARDE ON PLOCESSUS BIOURI	CE	6.000,00	6.000,00	6.000,00
00008 01 03	,		00	289.000,00	290.000,00	290.000,00
000008.01.03	o	riais de depiacement et de sejour	CE	289.000,00	290.000,00	290.000,00
00000 01 04	,	A intermediate of an Internation	00	1.920.000,00	1.920.000,00	1.920.000,00
000000.01.04	3	Aldes mulylddenes a i meglauon	CE	4.482.000,00	4.482.000,00	4.482.000,00
00008 01 05	3	estority an attespoes of such sedenority and sedenosane set to make a assistant and such the metal	CO	241.000,00	243.000,00	243.000,00
000000.01.03	c	interventions pour ravoriser rempior des personnes nandreapees dans le secteur ordinaire	CE	314.000,00	317.000,00	317.000,00
00008 01 08	3	קיין טייקיים אמפישפישטופטישפון פך טפאוואטושלט טפן טשטך טפוןווףט טפאוופן פך פטאטילט שפ טייאא טן אווטיא טשטילשפיאפוען	CO	186.000,00	186.000,00	242.000,00
000000.01.00	3	HILLI VOHEUDES POUT 14 PLISC OF CHAIRS 40 JOHNUS 44HILLS HAIRS INS SHACHELS 40 I CHISCEFICHE SPONTALISO	CE	186.000,00	186.000,00	242.000,00
F		DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	00	133.070.000,00	136.084.000,00	138.081.000,00
=		DELENGES ENTRESTATIONS COLLECTIVES	CE	134.867.000,00	136.084.000,00	137.066.000,00
00008 00 01	,		CO	300.000,00	256.000,00	0,00
000000.02.01			CE	300.000,00	256.000,00	0,00
20 20 80000	1	Cohrantione à l'investiceament env CDE	CO	30.000,00	18.000,00	0,00
000003.02.02	•		CE	30.000,00	18.000,00	0,00
50 60 80000	3	Culturantions our corrigons discovered of	CO	6.316.000,00	6.399.000,00	0.000.069.9
000003.02.03		Sudventions and Selvices a accompagnent	CE	6.316.000,00	6.399.000,00	0.000.069.9
10 60 80000	3	Cybriantions any carriage d'intermétation noure	00	160.000,00	164.000,00	164.000,00
000000.04		Surveillens and services a micropredation pour sources	CE	160.000,00	164.000,00	164.000,00
50 60 80000	3	V 17 ameliounat ach acloinna acmando acl to mottanèmembre ol anot anottmement	CO	27.088.000,00	27.383.000,00	26.812.000,00
00000.02.03	0	Inciventions dails to remain the condiges sociales des dayanted set A	CE	27.088.000,00	27.383.000,00	26.812.000,00
90 20 80000	1	Subvantine à lineament que FTA	CO	624.000,00	424.000,00	424.000,00
00000.02.00	•		CE	624.000,00	424.000,00	424.000,00
80 20 80000	1	Subvientions are to arrive at a successful additional transfer and the subvience and the subvience and the subvience at the s	CO	95.553.000,00	98.100.000,00	100.664.000,00
00000.02.00		Subventions and centres ue jour et and centres a neocrigentent	CE	97.350.000,00	98.100.000,00	99.649.000,00
60 20 80000	1	sevitanimon te sariatinoira anoitaevano	CO	1.793.000,00	1.793.000,00	1.793.000,00
000000.02.03	3	COHVEHIUM PHOHAINES CLIMINIALIVES	CE	1.793.000,00	1.793.000,00	1.793.000,00
01 20 80000	1	Dánancac ralativac any fraic da fonctionnament da l'interface Granda Dánandanca	CO	10.000,00	10.000,00	10.000,00
00000.02.10	•	Depended femines and mais de joineinniment de miterace oraine Dependance	CE	10.000,00	10.000,00	10.000,00
11 20 80000		Tanancas al la serial de la la company de la company de la company de la company de la company de la company d	CO	901.000,00	901.000,00	1.001.000,00
000000.02.11		Depoises teathers a la creation de places et aux projets de repir pour les tainnies en aucine de places	CE	901.000,00	901.000,00	1.001.000,00
00008 02 12	-	Dénances relatives quy frais de fonctionnment du Eonde de acetion du n'an tandem bruvellois . Eonde Old Timer	CO	14.000,00	14.000,00	14.000,00
00000.02.12	-	בייייני בייייני אין מוני מייייני מיייני מייייני מייייני מייני מייני מיייני מיייני מיייני מיייני מייני מיייני מיייני מיייני מיי	CE	14.000,00	14.000,00	14.000,00
21 20 80000	1	noitesilitu'i é seuniboinéa anoitaevalus seb eréioneait noitset)	CO	281.000,00	622.000,00	500.000,00
0.0000	•	Control III control of	CE	281.000,00	622.000,00	500.000,00

	DELENGES EN INTERNITY ES	בוט	00 000 000 1	1 222 000 00	1 004 000 00
1	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes	CO	722,000,00	722.000.00	972,000,00
m	handicapées	CE	722.000,00	722.000,00	972.000,00
,	Discourage of the second of th	CO	00,000.009	600.000,00	112.000,00
_	Depenses refauves aux substacs reçus de la Loteffe inauonale	CE	00,000.009	600.000,00	112.000,00
	MOTES GENOLOGICALLY STATES AND A COORDING THE CONTROL AND A COORDINATE AND	CO	00'0	0,00	00'0
	DEFENSES RELATIVES AUG ACCORDS DE COOFERATION	CE	00'0	0,00	00'0
١,		CO	00'0	•	00,00
4	Accords de cooperation avec les communantes et les regions	CE	0,00		0,00
	THE BENEFIT OF THE POLITICAL PROPERTY OF THE	00	180.000,00	180.000,00	163.000,00
	DEFENSES DE FOLITIQUE GENERALE	CE	180.000,00	180.000,00	163.000,00
-	Denis de constitución dla modificación DTA	CO	00,000.7	7.000,00	00,00
ī	riais de constitution u hypotheques E 1.A	CE	00,000.7	7.000,00	00,00
-		00	10.000,00	10.000,00	0,00
_	HOROTAILES, JEGORS DU CORSEIL COLISION ET HAIS D'ETUDES	CE	10.000,00	10.000,00	0,00
-	Theorem of control	CO	2.000,00	2.000,00	2.000,00
_	Frais de mission 3G3	CE	2.000,00	2.000,00	2.000,00
-	Derry do donumentation	00	8.000,00	8.000,00	8.000,00
1	riais de documentation	CE	8.000,00	8.000,00	8.000,00
-	Dromotion publication diffusion	CO	00,000.09	60.000,00	00,000.09
1	TOTHOROU, PADIDICATION	CE	60.000,00	60.000,00	60.000,00
-	Obcamotoira da llannail at da llannamamant da la namonna handionnéa	CO	82.000,00	82.000,00	82.000,00
1		CE	82.000,00	82.000,00	82.000,00
-	Mice on courses do la Constantion des Metions Haises	CO	10.000,00	10.000,00	10.000,00
+	MISS OF THE TOTAL	CE	10.000,00	10.000,00	10.000,00
-	Davin box course	CO	1.000,00	1.000,00	1.000,00
_	Frais bancaires	CE	1.000,00	1.000,00	1.000,00
		CO	00,000.9	00,000.9	0,00
	I KANSFEKI DE KEVENUS	CE	00,000.9	6.000,00	0,00
,	T-7. %	CO	00,000.9	6.000,00	00,00
+	Halbielt de levellus vers le pouvoil leueral	CE	00'000'9	00,000,00	00,00
	Nadenger bet Athres alla prodetin premies ettine sevita	CO	1.973.000,00	1.884.000,00	1.884.000,00
		CE	2.582.000,00	2.385.000,00	2.385.000,00
_	Dánansas ralativas au moias du Eonde Social Euronáan dans l'amuloi ordinaira	CO	1.586.000,00	1.493.000,00	1.493.000,00
٠	Deponded at project at 1 ones doctal rangeon tand oraniano	CE	2.001.000,00	1.950.000,00	1.950.000,00
_	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en soutien à l'inclusion dans les formations	CO	387.000,00	391.000,00	391.000,00
+	de Tremplin Jeunes	CE	581.000,00	435.000,00	435.000,00
	ANIMITI ATTOM DE CDE ANCES	CO	00'0	0,00	00'0
	ANNOLATION DE CREANCES	CE	00'0	0,00	00'0
-	Annulation de oréanoes	CO	00,0	-	0,00
-	Allinganon de createces	CE	0,00	1	0,00
	TATAT NEG MENERAL COMMENCE	CO	139.193.000,00	142.121.000,00	143.913.000,00
			`		

# **BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2015 : RECETTES**

	Genre		2014 Initial	Initial 2015				
7.01.00		Prestations individuelles	5.000,00	3.000,00				
7.02.00		Prestations collectives	1.500.000,00	892.000,00				
7.03.00		Initiatives	2.000,00	5.000,00				
7.04.00		Accords de coopération	380.000,00	1.075.000,00				
7.07.00		Dotation	136.591.000,00	141.464.000,00				
7.08.00		Fonds social européen	713.000,00	472.000,00				
7.09.00		Dons et legs	0,00	0,00				
7.10.00		Autres produits	2.000,00	2.000,00				
TOTAL	TOTAL DES RECETTES (en euros) 139,193,000,00 143,913,000,00							

# SFPME

A.B. GENRE	sc	Libellé	Initial 2014	Initial 2015
		DEPENSES		
I. Dépense	s pour le	fonctionnement du service		
		nmes dues à des tiers pour ures, travaux, etc.		
521	ce	Locaux et matériel	52	52
1	со		52	52
522 1	ce	Frais de bureau	66 66	68 68
523	се	Promotion	44	40
1 524	co	Remboursement de recettes indues enregistrées	44 0	40
1	co	Remboursement de récettes mades enrégistrees	0	2
525	ce	Charges financières	0	0
1 526	co	Autres prestations et travaux par des tiers	100	0 50
1	CO	The state of the s	100	50
528 1	ce	Informatique	0	0
529	co	Divers	6	6
1	CO		6	6
Total 52	ce	Dépenses pour le fonctionnement du service	268 268	218 218
CHAPITRE de biens p		nmes dues pour l'acquisition aux		
550	се	Mobilier et équipement de bureau	6	6
1	CO	A	6	6
Total 55	ce	Acquisition de biens patrimoniaux	6	6
L1				
		T		
A.B. GENRE	sc	Libellé	Initial 2014	Initial 2015
GENRE  II. Dépense	es pour la	Libellé <u>a formation des indépendants</u> <u>nmes dues à des tiers suite à</u> <u>ssion statutaire</u>		
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE l'exercice of	es pour la	a formation des indépendants nmes dues à des tiers suite à	5.145	<b>2015</b> 4.950
GENRE  II. Dépense CHAPITRE l'exercice of	es pour la 53 : Son de sa mis	a formation des indépendants nmes dues à des tiers suite à ssion statutaire  Frais de personnel du centre	5.145 5.145	4.950 4.950
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE l'exercice of	es pour la 53 : Son de sa mis	a formation des indépendants nmes dues à des tiers suite à ssion statutaire	5.145	<b>2015</b> 4.950
GENRE  II. Dépense CHAPITRE l'exercice of 531 3 532 3 533/01	es pour la same ses pou	a formation des indépendants nmes dues à des tiers suite à ssion statutaire  Frais de personnel du centre	5.145 5.145 5.145 1.807 1.626	4.950 4.950 2.131 1.920
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE  I'exercice of  531  3  532  3  533/01  3	es pour la same ses pou	rimes dues à des tiers suite à esion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre	5.145 5.145 5.145 1.807 1.626 100	4.950 4.950 2.131 1.920 135 132
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE l'exercice of  531  3  532  3  533/01  3  533/04  3	es pour la same ses pou	rimes dues à des tiers suite à sion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	5.145 5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345	4.950 4.950 2.131 1.920 135 132 345
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE l'exercice of  531  3  533/01  3  533/04  3  533/09	53 : Sor   6e sa mis	a formation des indépendants  names dues à des tiers suite à ssion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre	5.145 5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345	4.950 4.950 2.131 1.920 135 132 345 345
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE l'exercice of  531  3  532  3  533/01  3  533/04  3	es pour la ses pou	rimes dues à des tiers suite à sion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	5.145 5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345	4.950 4.950 2.131 1.920 135 132 345 345 102
GENRE  II. Dépense CHAPITRE l'exercice of  531 3 532 3 533/01 3 533/04 3 533/09 3 534/00 a) 3	ce spour la se spour la se spour la se se spour la se se se se se se se se se se se se se	rimes dues à des tiers suite à ssion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens  Rétrocession frais de dossiers  Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0	4.950 4.950 2.131 1.920 135 345 345 102 92 0
GENRE  II. Dépense CHAPITRE l'exercice of  531 3 532 3 533/01 3 533/04 3 533/09 3 534/00 a) 3 534/00 b)	53 : Som   6   53 :	rais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens Rétrocession frais de dossiers  Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments  Extension, transformation ou aménagement des	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0	4.950 4.950 2.131 1.920 135 345 345 102 92 0 0
GENRE  II. Dépense CHAPITRE l'exercice of  531 3 532 3 533/01 3 533/04 3 533/09 3 534/00 a) 3	ce spour la se spour la se spour la se se spour la se se se se se se se se se se se se se	rimes dues à des tiers suite à ssion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens  Rétrocession frais de dossiers  Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0	4.950 4.950 2.131 1.920 135 345 102 92 0 0 142 136
GENRE  II. Dépense CHAPITRE l'exercice of  531  3  532  3  533/01  3  533/04  3  533/09  3  534/00 a)  3  534/00 b)  3  534/01 a)	53 : Son   de sa mis	Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants  Charges immobilières du centre (capital)	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0 0 0 55 55	4.950 4.950 2.131 1.920 135 345 102 92 0 0 142 136 359 359
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE l'exercice of  531  3  532  3  533/01  3  533/09  3  534/00 a)  3  534/00 b)  3  534/01 b)	53 : Son   de sa mis	rais de personnel du centre  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens Rétrocession frais de dossiers  Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments  Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0 0 0 55 55 55 552	4.950 4.950 2.131 1.920 135 345 102 92 0 0 142 136 359 359
GENRE  II. Dépense CHAPITRE l'exercice e  531 3 532 3 533/01 3 533/04 3 533/09 3 534/00 a) 3 534/00 b) 3 534/01 a) 3	53 : Son   de sa mis	Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants  Charges immobilières du centre (capital)	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0 0 0 55 55	4.950 4.950 2.131 1.920 135 345 345 102 92 0 0 142 136 359 359
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE l'exercice of  531  3  533/01  3  533/04  3  533/09  3  534/00 a)  3  534/01 b)  3  534/02  3	Section   Sect	rimes dues à des tiers suite à ssion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens Rétrocession frais de dossiers  Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments  Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants  Charges immobilières du centre (capital)  Charges immobilières du centre (intérêts)  Locations immobilières (y compris charges et frais d'aménagement)	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0 0 55 55 552 552 137 137 137	4.950 4.950 2.131 1.920 135 345 345 102 92 0 142 136 359 359 115 115 137
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE  I'exercice of  531  3  532  3  533/01  3  533/04  3  534/00 a)  3  534/00 b)  3  534/01 b)  3  534/02	See   Sour   See	rimes dues à des tiers suite à sision statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens Rétrocession frais de dossiers  Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments  Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants  Charges immobilières du centre (capital)  Charges immobilières du centre (intérêts)  Locations immobilières (y compris charges et	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0 0 55 55 552 552 137 137	4.950 4.950 2.131 1.920 135 132 345 345 102 92 0 142 136 359 315 115 137
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE  I'exercice of  531  3  533/01  3  533/04  3  533/09  3  534/00 a)  3  534/00 b)  3  534/01 b)  3  534/02  3  534/03	Section   Sect	rimes dues à des tiers suite à ssion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens Rétrocession frais de dossiers  Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments  Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants  Charges immobilières du centre (capital)  Charges immobilières du centre (intérêts)  Locations immobilières (y compris charges et frais d'aménagement)	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0 0 55 55 552 552 552 137 137 137	4.950 4.950 2.131 1.920 135 132 345 345 102 92 0 142 136 359 3159 115 115 137 157
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE  I'exercice of  531  3  532  3  533/01  3  533/04  3  534/00 a)  3  534/00 b)  3  534/01 b)  3  534/02  3  534/03  3  534/03  3  534/03  3	Sarana   S	nmes dues à des tiers suite à ssion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens Rétrocession frais de dossiers  Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments  Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants  Charges immobilières du centre (capital)  Charges immobilières du centre (intérêts)  Locations immobilières (y compris charges et frais d'aménagement)  Réfections immobilières  Consortium de validation des compétences	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0 0 55 552 552 137 137 137 0 0 0 15	4.950 4.950 2.131 1.920 345 345 345 102 92 0 142 136 359 3159 115 137 157 157
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE  I'exercice of  531  3  533/01  3  533/04  3  533/09  3  534/00 a)  3  534/00 b)  3  534/01 b)  3  534/02  3  534/03  3  534/03  3	Same   Same	rimes dues à des tiers suite à ssion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens Rétrocession frais de dossiers  Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments  Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants  Charges immobilières du centre (capital)  Charges immobilières du centre (intérêts)  Locations immobilières (y compris charges et frais d'aménagement)  Réfections immobilières	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0 0 55 552 552 137 137 137 0 0 0 15	4.950 4.950 2.131 1.920 135 132 345 345 102 92 0 142 136 359 3159 115 115 137 157
GENRE  II. Dépense  CHAPITRE  I'exercice of  531  3  532  3  533/01  3  533/04  3  534/00 a)  3  534/00 b)  3  534/01 b)  3  534/01 a)  3  534/02  3  534/03  3  534/03  3  534/03  538  3  539	Sa   Som   Sa   Som   Sa   Som   Sa   Som   Sa   Som   Sa   Som   Sa   Som   Sa   Som   Sa   Sa   Sa   Sa   Sa   Sa   Sa   S	nmes dues à des tiers suite à ssion statutaire  Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement  Équipement du centre  Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens Rétrocession frais de dossiers  Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments  Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants  Charges immobilières du centre (capital)  Charges immobilières du centre (intérêts)  Locations immobilières (y compris charges et frais d'aménagement)  Réfections immobilières  Consortium de validation des compétences	5.145 5.145 1.807 1.626 100 90 345 345 102 58 0 0 55 552 552 137 137 137 137 0 0 0 15 15	4.950 4.950 2.131 1.920 345 345 345 102 92 0 142 136 359 3159 115 137 137 157 157

# CHAPITRE 54 : Fonds social européen

540/01	се	Apprentissage et compagnonnage	33	17
3	со		33	17
540/02	cnd	Orientation et évaluation dans la formation en alternance	0	13
3	со		0	13
540/03	cnd	Objectif 3	0	0
3	со		0	0
540/04	cnd	COVA1	0	0
3	со		0	0
540/05	cnd	COVA2	0	0
3	со		0	0
540/06	cnd	Dépenses exceptionnelles	0	0
3	со		0	0
Total 54	ce	Fonds social européen	33	30
3	со		33	30
	•			
	ce	TOTAL DES DEPENSES	8.702	8.842
	со		8.467	8.612

A.B. / GE	NRE	Libellé	Initial 2014	Initial 2015
		RECETTES		
		résultants de l'exercice		
de sa mission s	statutaire			
411	1	Recettes indues enregistrées	0	0
412/01	1	Frais de dossiers (part SFPME)	52	52
412/01	1	Frais de dossiers (part centre)	102	102
413	1	Revenus financiers	0	0
414	1	Recettes exceptionnelles	0	0
		Total 41	154	154
420/01	3	Apprentissage et compagnonnage	0	
420/01			0	0
420/02	3	Orientation et évaluation dans la formation en alternance	0	26
420/03	3	Objectif 3	0	0
420/04	3	COVA1	0	0
420/05	3	COVA2	0	0
420/06	3	Recettes exceptionnelles	0	0
		Total 54	0	26
		tion de la Commission		
communautaire	e français	<u>se</u>		
451/01	3	Dotation AB 26 002 00 04 (anc. 26.20.41.31)	8.548	8.662
		Total 45	8.548	8.662
		TOTAL DES DESETTS	0.700	0.645
		TOTAL DES RECETTES	8.702	8.842

								SGS Bâtiment	SGS Bâtiments initial 2015							
		Administration					Recettes						Dépenses			
	centre financier		Montant cnd (milliers d'€) - 2014 initial	Montant cnd (milliers d'€) - 2015	Libellé	Intitulé	centre financier	Montant initial 2014	Montant initial 2015	Intitulé	centre financier genre	genre	Libellé	Type de crédit	Initial 2014	Initial 2015
					Dotation au SGS									ce		400.000,00
11.11.61.35	11 001 01 12	420.000	420	420	bâtiments	7.11.11.01	37 001 01 00	€ 420.000,00 €	420.000,00	6.11.11.01	36 001 01 00	1	Dépenses - division culture		€ 420.000,00 €	420.000,00
													Dépenses - frais de gestion bâtiments	ce	€ 921.000,00 €	892.000,00
								€ 921.000,00 €	877.000,00	6.21.00.01	36 002 01 01	1	administratifs		€ 921.000,00 €	
					Dotation au SGS									ce	9 - €	127.000,00
21.00.61.35	5 21 000 00 30	1.004.000	921	1004	bâtiments	7.21.00.01	37 002 01 00	€ -	€ 127.000,00	6.21.00.02	36 002 01 02	1	Dépenses - bâtiments administratifs	00	€ - €	127.000,00
					Dotation au SGS								Dépenses - subvention infrastructures sociales	ce	€ 200.000,00 €	200.000,00
					bâtiments	7.22.50.03	37 002 02 00	€ 200.000,00	€ 200.000,00	6.22.50.01	36 002 02 00	1	(secteur privé)	00	€ 200.000,00 €	200.000,00
					Dotation au SGS								Dépenses - subvention infrastructures sociales	es	€ 300.000,00	300.000,00
22.50.61.37	, 22 005 00 03	550.000	550	550	bâtiments	7.22.50.03	37 002 02 00	€ 350.000,00	€ 350.000,00	6.22.50.04	36 002 02 04	1	(secteur public)	00	€ 350.000,00 €	
					Dotation au SGS									ce	€ 1.092.000,00 €	
22.50.61.38	3 22 005 00 04	782.000	1082	782	bâtiments	7.22.50.05	37 002 02 01	€ 1.082.000,00 €	782.000,00	6.22.50.05	36 002 02 01	1	Dépenses affaires sociales	00	€ 1.082.000,00 €	782.000,00
					Dotation au SGS							Ó	Dépenses Crèches – Appel à projet infrastructure ce	ce	€ 2.000.000,00	2.000.000,00
22.60.61.31	22 006 00 02	4.620.000	3220	3220	bâtiments	7.22.60.01	37 002 02 02	€ 3.220.000,00 €	3.220.000,00	6.22.60.01	36 002 02 05	1	petite enfance -secteur public	00	€ 3.220.000,00	3.220.000,00
					Dotation au SGS							Ó	Dépenses Crèches – Appel à projet infrastructure	ce	€ 2.000.000,00	2.000.000,00
22.60.61.31	22 006 00 02		280	1400	bâtiments	7.22.60.01	37 002 02 02	€ 280.000,00	€ 1.400.000,00	6.22.60.02	36 002 02 06	7	petite enfance – secteur privé	00	€ 280.000,00 €	1.400.000,00
					Dotation au SGS							1	Dépenses - Subventions dans les infra. Sociales	ce	€ 1.070.000,00	850.000,00
22.50.61.35	5 22 005 00 01	729.000	1070	729	bâtiments	7.22.50.01	37 002 02 04	€ 1.070.000,00	€ 729.000,00	6.22.50.02	36 002 02 07	1	pour personnes handicapées (secteur privé)	00	€ 1.070.000,00 €	
					Dotation au SGS								Dépenses – Construction et équipement halte	ce	€ - €	550.000,00
22.50.61.39	22 005 00 05	-	0	0	bâtiments	7.22.50.06	37 002 02 05	€ -	€ - (	6.22.50.06	36 002 02 03	1	garderie Etoile Polaire	CO	€ -	00'0
					Dotation au SGS									es	€ 500.000,00	500.000,00
23.50.61.35	5 23 005 00 00	467.000	474	467	bâtiments	7.23.50.01	37 002 03 00	€ 474.000,00	€ 467.000,00	6.23.50.01	36 002 03 00	1 C	Dépenses - subventions infrastructures de santé	00	€ 474.000,00	467.000,00
													Dépenses - fonctionnement des auberges de	ce	€ 58.000,00	00'0
								€ 58.000,00	€ 58.000,00	6.24.00.01	36 002 04 00	1	jeunesse	CO	€ 58.000,00 €	58.000,00
					Dotation au SGS					1				ce	€ 145.000,00 €	
24.00.61.35	5 24 000 00 10	183.000	183	183	bâtiments	7.24.00.01	37 002 04 00	€ 125.000,00	€ 125.000,00	6.24.00.02	36 002 04 01	1	Dépenses - Tourisme social	00	€ 125.000,00 €	125.000,00
					Dotation au SGS									ce	€ 75.000,00 €	70.000,00
28.00.61.35	5 28 000 00 01	45.000	70	45	bâtiments	7.28.00.01	37 002 08 00	€ 70.000,00 €	45.000,00	6.28.00.01	36 002 08 00	1	Dépenses - Centre sportif de Woluwé	CO	€ 70.000,00 €	45.000,00
					Dotation au SGS									ce	€ 560.000,00 €	521.000,00
29.02.61.35	5 29 002 00 02	500.000	009	500	bâtiments	7.29.02.01	37 002 09 00	€ 600.000,00	€ 500,000,00	6.29.02.01	36 002 09 00	1	Dépenses - complexe sportif d'Anderlecht	00	€ 600.000,00 €	500.000,00
					Dotation au SGS									ce	€ 8.423.000,00 €	8.355.000,00
29.03.61.35	5 29 003 00 16	7.500.000	8138	7500	bâtiments	7.29.03.01	37 002 09 01	€ 8.138.000,00	€ 7.500.000,00	6.29.03.01	36 002 0901	1	Dépenses - enseignement	00	€ 8.138.000,00 €	7.500.000,00
					Dotation au SGS									ce	€ 25.000,00 €	25.000,00
30.02.61.35	30 002 00 00	25.000	25	25	bâtiments	7.30.02.01	37 003 00 00	€ 25.000,00	€ 25.000,00	6.30.02.01	36 003 00 00		Dépenses - CIVA	CO	€ 25.000,00 €	25.000,00
	cuq	16.825.000				TOTAL CE								•	€ 17.369.000,00	17.707.000,00
						TOTAL CO		€ 17.033.000,00 €	€ 16.825.000,00						€ 17.033.000,00	16.825.000,00

# Tableau annexé au règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Initial 2014	Initial 2015
	TITRE I – RECETTES COURANTES		
06.01	Recettes diverses	160,00	160,00
06.06	Recettes du service de prêt de matériel	50,00	50,00
29.01	Intérêts financiers	0,00	0,00
49.21	Dotation de la Communauté française (art. 82, § 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	10.101,00	10.101,00
49.31	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)	3.987,00	3.987,00
89.17	Remboursement Dotation SGS Bâtiments	0,00	0,00
	Total des recettes courantes	14.298,00	14.298,00
	TITRE II – RECETTES DE CAPITAL		
	P.M.	0,00	0,00
	Total des recettes	14.298,00	14.298,00

# Tableau annexé au règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	centre financier	Sec95	genre	Crédits	Initial 2014	Initial 2015
Division 10 ADMINISTRATION										
Prog. 0 : REMUNERATION										
Rémuneration du personnel statutaire	10	0	0	11.03	10 000 00 00	11.10	3	cnd	2.745	2.754
Rémuneration du personnel contractuel	10	0			10 000 00 01	11.10	3	cnd	426	489
Frais liés au personnel	10	0			10 000 00 02	11.11	1	cnd	117	117
Charges et provisions de pensionsdes agents provenant de l'ex-CFC	10	0	0	11.06	10 000 00 03	11.20	4	cnd	1.492	1.549
Pensions pour cause d'inaptitude Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	10 10	0			10 000 00 04 10 000 00 15	11.20 11.20	1	cnd	75 0	89
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0			10 000 00 15	12.11	4	ce cnd	0	4
frais de gestion du personnel	10	0			10 000 00 05	12.11	1	cnd	70	70
Frais de formation du personnel	10	0			10 000 00 00	12.11	'	cnd	16	16
Fais liés à l'informatisation de l'administration	10	0			10 000 00 07	12.11	1	cnd	12	12
Frais de fonctionnement	10	0			10 000 00 09	12.11	ľ	cnd	313	313
Frais de location (loyers)	10	0			10 000 00 10	12.12		cnd	214	218
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0			10 000 00 11	12.13		cnd	20	20
Dotation au Service Social	10	0			10 000 00 12	33.00	1	cnd	91	93
Depenses patrimoniales	10	0	0	74.01	10 000 00 13	74.22		cnd	9	9
Achat de materiel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	10 000 00 14	74.22	1	cnd	5	5
Totaux pour le programme 0								cnd	5.609	5.758
Totaux pour la division organique 10								cnd	5.609	5.758
Division 11 JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT										
Prog. 1 : CULTURE										
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN GENERAL										
Support de la politiqe culturelle en général - Prestations de tiers, frais de réunion	11	1	1	12.01	11 001 01 14	12.11	3	cnd		4
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	1	12.02	11 001 01 00	12.11	3	cnd	38	38
Dépenses de toute nature pour l'organisation ou la coordination du plan culturel prévu dans l'accord de majorité de la Cocof 2009-2014		4	4	40.00	44 004 04 04	10.11	2		0	
Subventions aux associations (secteur prive)	11 11	1	1		11 001 01 01 11 001 01 02	12.11	3 3	cnd	420	425
Soutien à la création de maison locales des cultures	11	1			11 001 01 02	33.00	3	cnd	429	425 50
Subvention en faveur des arts du cirque	11	1			11 001 01 03	33.00	3	cnd	116	116
Subvention a l'asbl CFC Editions Support de la politique culturelle en général- Subvention à l'asbl « Promouvoir les cultures à Molenbeek- PCM asbl (Métropole Culture Wallonie-	11	1			11 001 01 04	33.00	3	cnd	253	253
Bruxelles 2014) Support de la politique culturelle en général- Subvention dans le cadre de la mise en oeuvre du	11	1	1	33.05	11 001 01 05	33.00	3	cnd	250	0
Plan Culturel	11	1	1	33.06	11 001 01 06	33.00	3	cnd	150	500
Infrastructures culturelles: subvention pour interêts	11	1	1	33.21	11 001 01 07	21.10	1	cnd	9	8
Subventions aux associations (secteur public) Soutien à la création de maisons locales des cultures	11	1			11 001 01 08	43.20	3	cnd cnd	82	82
Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)	11	1			11 001 01 09 11 001 01 10	43.20 43.20	3	cna	208 30	258 30
Infrastructures culturelles: subvention pour amortissements	11	1	1		11 001 01 11	91.10	1	cnd	27	27
Support de la politique culturelle en général-tft en capital (invest)	11	1	1		11 001 01 15	52.11	3	cnd		50
Dotation au SGS Bâtiments	11	1	1	61.35	11 001 01 12	61.31	1	cnd	420	420
Totaux pour l'activité 1								cnd	2.012	2.261

Presidention de Ilere. Rais de missions (delpicements.eigeurs)-Jes membres de l'automosticules (experiments.eigeurs)-Jes membres de l'automosticules (experiments)-Jes membres d	A A A A DANCE MUCIOUE THEATRE	1	1	1		1	1	1	ı	1	
International Content	Act. 2 : DANSE, MUSIQUE, THEATRE										
International Content	Prestations de tiers, frais de missions										
Submentation	(déplacements,séjours,)des membres de										
Degenese de promotion, diffusion, publication 11 1 2 2 12.02 11.001 02.01 12.11 3 ond 7 7 1.376 14.48   Subventinies aux associations actives en matiere de therate pour le grant public 11 1 2 33.01 11.001 02.03 33.00 3 ond 1.376 14.48   Bulletinies aux associations actives en matiere de therate pour le grant public 11 1 2 33.00 11.001 02.03 33.00 3 ond 17.1 17.7   Totaxs pour l'activité 2   2				,	10.01	44 004 00 00	40.44	_			
Subvention aux associations of material de heating source in the properties of the protein pour le journe publication of the protein publication of the protein publication of the protein publication of the protein publication of the protein publication of the protein publication of the publication of the protein publication of the protein publication of the publication of			'							3	
Subvention aux associations actives on mattere the flexibiting pure public for the matter pour big purposes de promotion, diffusion, publication 11 1 2 3 33.02 11 001 02 03 33.00 3 end 1771 177 177 178 178 178 178 178 178 17			1							4 270	1440
Totals pour Tectivité 2		11	1	2	33.01	11 001 02 02	33.00	3	cna	1.378	1449
Depenses de promotion, diffusion, publication   11   1   3   12.02   11.001 03 00   12.11   3   ond   15   15   15   15   15   15   15   1	de theatre pour le jeune public	11	1	2	33.02	11 001 02 03	33.00	3	cnd	171	171
Page   Page	Totaux pour l'activité 2								cnd	1.559	1.630
Depenses de promotion, diffusion, publiciation   11   1   3   12.02   11.001 03.00   12.11   3   ond   15   15   15   15   15   15   15   1											
Subventions aux associations Subventions aux associations Subventions aux associations Subventions aux associations Subvention aux bibliofreques associations Subvention of Incompany aux associations Subvention aux feet with a subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux assoc	FRANCAISE										
Subventions aux associations Subventions aux associations Subventions aux associations Subventions aux associations Subvention aux bibliofreques associations Subvention of Incompany aux associations Subvention aux feet with a subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux assoc											
Subventions aux associations Subventions aux associations Subventions aux associations Subventions aux associations Subvention aux bibliofreques associations Subvention of Incompany aux associations Subvention aux feet with a subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux associations Subvention aux assoc		١			40.00						
Subventions aux biblichtequese of associations of coccopant of le lecture.  Subvention a faabl Centre Literature de jeunesse de langue famplace de Bruxelles  11 1 3 3 33.02 11 001 03 02 33.00 3 ond 99 61 62 62 62 62 62 62 62 62 62 62 62 62 62			1								
Secondaria de la lecture   11   1   3   33.02   1 001 03 02   33.00   3   and   99   61		11	1	3	33.01	11 001 03 01	33.00	3	cna	422	422
de langue française de Buxelles  Subvention de fonctionnement aux biblioheques communales.  11 1 3 3 33.03 1 001 03 03 33.00 3 cnd 45  22 Subvention de fonctionnement aux biblioheques communales.  11 1 3 4 42.22 1 1001 03 04 42.20 3 cnd 342  384  384  384  384  385.21 11 001 03 07 52.11 3 cnd 0 56  585.21 11 001 03 07 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.21 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 03 08 52.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 04 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 04 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 04 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 04 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15  585.22 11 001 05 00 12.11 3 cnd 0 15	·	11	1	3	33.02	11 001 03 02	33.00	3	cnd	99	61
Subvention de fonctionnement aux bibliotheques communales paragraph of the formation of the communales and the communales paragraph of the feature of the communales paragraph of the feature of the communales paragraph of the feature of the communales paragraph of the feature of the communales paragraph of the feature of the communales paragraph of the feature of the communales paragraph of the feature of the communales paragraph of the communal		١	l ,								
20mmunales   11		11	1	3	33.03	11 001 03 03	33.00	3	cua	45	26
associations s'occupant de le lecture		11	1	3	43.22	11 001 03 04	43.20	3	cnd	342	364
Subvention dinvestissement au Centre de				_	F0 11	44 004 00 0=	50.44			]	
illiterature de jeuneses de Bruxelles         11         1         3         52.11         11 001 03 08         52.11         3         ond         0         19           Subvention d'investissement aux bibliothèques communales. Subvention d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langue étrangères         11         1         3         63.21         11 001 03 05         51.11         3         ond         268         332           Subvention survailles pour l'achat de livres en langue étrangères         11         1         3         63.22         11 001 03 06         51.11         3         ond         50         422           Totaux pour l'activité 3         4         1         2         1         1001 04 00         12.11         3         ond         0         0         0           Depenses de promotion, diffusion, publication         11         1         4         12.02         11 001 04 00         12.11         3         ond         30         30           Depenses de promotion, diffusion, publication         11         1         5         12.02         11 001 05 00         12.11         3         ond         10         10           Subvention a RASBL C/A         11         1         5         33.02         11 001 05	•	11	1	3	52.10	11 001 03 07	52.11	3	cnd	0	54
11   1   3   63.21   11 001 03 05   51.11   3   cnd   268   332		11	1	3	52.11	11 001 03 08	52.11	3	cnd	0	19
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales pour factivité 3  Totaux pour factivité 3  Depenses de promotion, diffusion, publication 11 1 4 1 2.02 11 001 04 00 12.11 3 cnd 30 30 30 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50				_	00.0	44 004 00 05	F4 4:			255	
11   1   3   63.22   11.001 03 06   51.11   3   cnd   50   42		11	1	3	63.21	11 001 03 05	51.11	3	cnd	268	332
Totaux pour l'activité 3	communales pour l'achat de livres en langue										
Act. 4: HISTORE, PATRIMONE IMMATERIEL	étrangères	11	1	3	63.22	11 001 03 06	51.11	3	cnd	50	42
Depenses de promotion, diffusion, publication 11 1 4 12.02 11 001 04 00 12.11 3 cnd 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	-								cnd	1.241	1.335
Depenses de promotion, diffusion, publication 11 1 4 12.02 11 001 04 00 12.11 3 cnd 0 0 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30											
Subventions aux associations 11 1 1 4 33.01 11 001 04 01 33.00 3 0nd 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30											
Subventions aux associations	Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	4	12.02	11 001 04 00	12.11	3	cnd	0	0
Act. 5 : ARTS PLASTIQUES, MUSEES  Depenses de promotion, diffusion, publication 11 1 5 12.02 11 001 05 00 12.11 3 cnd 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Subventions aux associations	11	1	4	33.01	11 001 04 01	33.00	3	cnd	30	30
Depenses de promotion, diffusion, publication 11 1 5 12.02 11 001 05 00 12.11 3 cnd 10 10 Subventions aux associations 11 1 5 33.01 11 1001 05 01 33.00 3 cnd 510 456 Subventions aux associations 11 1 5 33.02 11 1001 05 02 33.00 3 cnd 121 50 Subventions aux associations 11 1 5 33.02 11 1001 05 02 33.00 3 cnd 121 50 Subventions aux associations 11 1 5 33.03 11 1001 05 03 33.00 3 cnd 0 0 60 Totaux pour l'activité 5 cnd 6: AUDIO-VISUEL  Depenses de promotion, diffusion, publication 11 1 6 12.11 11 001 06 00 12.11 3 cnd 18 18 18 18 Subventions aux associations 11 1 6 33.01 11 1001 06 01 12.11 3 cnd 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	Totaux pour l'activité 4								cnd	30	30
Subventions aux associations 11 1 5 33.01 11 001 05 01 33.00 3 cnd 510 450 Subvention a l'ASBL CIVA 11 1 5 33.02 11 001 05 02 33.00 3 cnd 121 50 Subventions aux associans le cadre de parcours d'artistes en région Bxl-Capital 11 1 5 33.02 11 001 05 02 33.00 3 cnd 0 6 6 6 6 6 6 7 Contain pour l'activité 5	Act. 5 : ARTS PLASTIQUES, MUSEES										
Subventions aux associations 11 1 5 33.01 11 001 05 01 33.00 3 cnd 510 450 Subvention a l'ASBL CIVA 11 1 5 33.02 11 001 05 02 33.00 3 cnd 121 50 Subventions aux associans le cadre de parcours d'artistes en région Bxl-Capital 11 1 5 33.02 11 001 05 02 33.00 3 cnd 0 6 6 6 6 6 6 7 Contain pour l'activité 5											
Subvention a l'ASBL CIVA Subventions aux assoc dans le cadre de parcours d'artistes en région Bxl-Capital  11	Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5	12.02	11 001 05 00	12.11	3	cnd	10	10
Subventions aux assoc dans le cadre de parcours d'artistes en région BxI-Capital 11 1 5 33.03 11 001 05 03 33.00 3 cnd 0 60  Totaux pour l'activité 5	Subventions aux associations	11	1	5	33.01	11 001 05 01	33.00	3	cnd	510	450
d'artistes en région BxI-Capital 11 1 5 33.03 11 001 05 03 33.00 3 cnd 0 60  Totaux pour l'activité 5  Act. 6 : AUDIO-VISUEL  Depenses de promotion, diffusion, publication 11 1 6 12.02 11 001 06 00 12.11 3 cnd 18 18  Prais de fonctionnement du service de pret de materiel 11 1 6 12.11 11 001 06 01 12.11 3 cnd 30 30  Subventions aux associations 11 1 6 33.01 11 001 06 02 33.00 3 cnd 460 511  Subvention a Tele-Bruxelles 11 1 6 33.02 11 001 06 03 33.00 3 cnd 2.750 2.847  Caa Caa Caa  Act. 7 : CENTRES CULTURELS  Subvention aux Centres Culturels reconnus 11 1 7 33.01 11 001 07 00 33.00 3 cnd 363 363  Subvention aux Lalles de Schaerbeek 11 7 33.02 11 001 07 01 33.00 3 cnd 85 85  Concertation des centres culturels bruxellois et soutien à la médiation culturelle 11 1 7 33.03 11 001 07 02 33.00 3 cnd 0 9.218 9.855  Totaux pour l'activité 7 cnd 448 598  Totaux pour le programme 1		11	1	5	33.02	11 001 05 02	33.00	3	cnd	121	50
Totaux pour l'activité 5 Act. 6 : AUDIO-VISUEL  Depenses de promotion, diffusion, publication	·	١	l ,	_							0.0
Act. 6 : AUDIO-VISUEL  Depenses de promotion, diffusion, publication 11 1 6 12.02 11 001 06 00 12.11 3 cnd 18 18 18 Frais de fonctionnement du service de pret de materiel 11 1 6 12.11 11 001 06 01 12.11 3 cnd 30 30 30 Subventions aux associations 11 1 6 33.01 11 001 06 02 33.00 3 cnd 460 511 50 Subvention a Tele-Bruxelles 11 1 6 33.02 11 001 06 03 33.00 3 cnd 2.750 2.847 caa 40dio-Visuel – Achat de biens durables pour le service de prêt de matériel audiovisuel 11 1 6 74.01 11 001 06 04 74.22 3 cnd 29 29 70 caa 40 c	·	11	1	5	33.03	11 001 05 03	33.00	3			
Depenses de promotion, diffusion, publication Frais de fonctionnement du service de pret de materiel 11	·								cnd	641	570
Frais de fonctionnement du service de pret de materiel 11 1 6 12.11 11 001 06 01 12.11 3 cnd 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	Act. 0 : AUDIO-VISUEL										
Frais de fonctionnement du service de pret de materiel 11 1 6 12.11 11 001 06 01 12.11 3 cnd 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	Denenses de promotion diffusion publication	11	,	6	12.02	11 001 06 00	10 11	2	and	10	40
materiel         11         1         6         12.11         11 001 06 01         12.11         3         cnd         30         30           Subventions aux associations         11         1         6         33.01         11 001 06 02         33.00         3         cnd         460         511           Subvention a Tele-Bruxelles         11         1         6         33.02         11 001 06 03         33.00         3         cnd         2.750         2.847           Audio-Visuel – Achat de biens durables pour le service de prêt de matériel audiovisuel         11         1         6         74.01         11 001 06 04         74.22         3         cnd         2.9         29           Totaux pour l'activité 6         11         1         6         74.01         11 001 07 00         33.00         3         cnd         3.287         3.435           Subventions aux Centres Culturels reconnus         11         1         7         33.01         11 001 07 00         33.00         3         cnd         363         363           Subventions aux Centres Culturels bruxellois et soutien à la médiation culturelle         11         1         7         33.02         11 001 07 02         33.00         3         cnd         363		11	'	٥	12.02	110010000	12.11	3	GIU	18	18
Subvention a Tele-Bruxelles 11 1 6 33.02 11 001 06 03 33.00 3 cnd 2.750 2.847  Audio-Visuel – Achat de biens durables pour le service de prêt de matériel audiovisuel 11 1 6 74.01 11 001 06 04 74.22 3 cnd 29 29  Totaux pour l'activité 6	· ·	11	1	6	12.11	11 001 06 01	12.11	3	cnd	30	30
Audio-Visuel – Achat de biens durables pour le service de prêt de matériel audiovisuel 11 1 6 74.01 11 001 06 04 74.22 3 cnd 29 29  Totaux pour l'activité 6	Subventions aux associations	11	1	6	33.01	11 001 06 02	33.00	3	cnd	460	511
Audio-Visuel – Achat de biens durables pour le service de prêt de matériel audiovisuel 11 1 6 74.01 11 001 06 04 74.22 3 cnd 29 29  Totaux pour l'activité 6 cnd 3.287 3.435  Act. 7 : CENTRES CULTURELS  Subventions aux Centres Culturels reconnus 11 1 7 33.01 11 001 07 00 33.00 3 cnd 363 363  Subvention aux Halles de Schaerbeek 11 1 7 33.02 11 001 07 01 33.00 3 cnd 85 85  Concertation des centres culturels bruxellois et soutien à la médiation culturelle 11 1 7 33.03 11 001 07 02 33.00 3 cnd 0 150  Totaux pour l'activité 7 cnd 448 598  Totaux pour le programme 1 cnd 9.218 9.859	Subvention a Tele-Bruxelles	11	1	6	33.02	11 001 06 03	33.00	3	cnd	2.750	2.847
service de prêt de matériel audiovisuel         11         1         6         74.01         11 001 06 04         74.22         3         cnd         29         29           Totaux pour l'activité 6         1         1         6         74.01         11 001 06 04         74.22         3         cnd         3.287         3.435           Act. 7 : CENTRES CULTURELS         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         2         3.435	Audio Vienel - Ashat de Piere de Sala								caa		0
Totaux pour l'activité 6	·	11	1	e	7 <u>/</u> ∩1	11 001 06 04	74 22	3	cnd	20	າດ
Act. 7 : CENTRES CULTURELS  Subventions aux Centres Culturels reconnus  11	· ·	- ''	<u> </u>	0	7-1.01	110010004	17.22	J			
Act. 7 : CENTRES CULTURELS       11       1       7       33.01       11 001 07 00       33.00       3       cnd       363       363         Subvention aux Halles de Schaerbeek       11       1       7       33.02       11 001 07 01       33.00       3       cnd       85       85         Concertation des centres culturels bruxellois et soutien à la médiation culturelle       11       1       7       33.03       11 001 07 02       33.00       3       cnd       0       150         Totaux pour l'activité 7       2       0       0       448       598         Totaux pour le programme 1       0       0       9.218       9.859							1	t	+	3.207	3.433
Subventions aux Centres Culturels reconnus 11 1 7 33.01 11 001 07 00 33.00 3 cnd 363 363 363 363 363 363 360 3 cnd 363 363 363 363 363 363 363 363 363 36	Act. 7 : CENTRES CULTURELS	<del>                                     </del>					+	1		<del> </del>	
Subvention aux Halles de Schaerbeek         11         1         7         33.02         11 001 07 01         33.00         3         cnd         85         85           Concertation des centres culturels bruxellois et soutien à la médiation culturelle         11         1         7         33.03         11 001 07 02         33.00         3         cnd         0         150           Totaux pour l'activité 7         Cnd         448         598           Totaux pour le programme 1         cnd         9.218         9.859	1										
Subvention aux Halles de Schaerbeek         11         1         7         33.02         11 001 07 01         33.00         3         cnd         85         85           Concertation des centres culturels bruxellois et soutien à la médiation culturelle         11         1         7         33.03         11 001 07 02         33.00         3         cnd         0         150           Totaux pour l'activité 7         Cnd         448         598           Totaux pour le programme 1         cnd         9.218         9.859	Subventions aux Centres Culturels reconnus	11	1	7	33.01	11 001 07 00	33.00	3	cnd	363	363
Concertation des centres culturels bruxellois et soutien à la médiation culturelle 11 7 33.03 11 001 07 02 33.00 3 cnd 0 150  Totaux pour l'activité 7 cnd 448 598  Totaux pour le programme 1 cnd 9.218 9.859											
Totaux pour l'activité 7         cnd         448         598           Totaux pour le programme 1         cnd         9.218         9.859	Concertation des centres culturels bruxellois et	l	·						l		00
Totaux pour le programme 1         cnd         9.218         9.859		11	1	7	33.03	11 001 07 02	33.00	3	cnd		150
	•	ļ					1		1		598
	Totaux pour le programme 1						-	<u> </u>	1	9.218	9.859
									caa	I	

Prog. 2 : SPORTS ET JEUNESSE										
Act. 1 : JEUNESSE, LUDOTHEQUES										
Autres depenses de promotion, diffusion, jeunesse	11	2	1	12.02	11 002 01 00	12.11	3	cnd	6	6
Autres depenses de promotion, diffussion ludotheques	11	2	1	12 03	11 002 01 01	12.11	3	cnd	15	15
Subventions aux associations en matiere de										
jeunesse Subventions aux associations en matiere de	11	2	1	33.01	11 002 01 03	33.00	3	cnd	253	253
ludotheques	11	2	1	33.02	11 002 01 04	33.00	3	cnd	83	64
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2	1	33.03	11 002 01 07	33.00	3	cnd	44	44
Subventions ludothèques communales	11	2	1	43.20	11 002 01 08	43.20	3	cnd	0	
Subventions pour amenagement ou amelioration des installations	11	2	1	52 01	11 002 01 05	52.10	3	cnd	17	17
Jeunesse, ludothèques-Dépenses patrimoniales-								Crita	''	''
Ludothèque de la Cocof	11	2	1	74.01	11 002 01 06	74.22	3	cnd	1	1
Totaux pour l'activité 1 Act. 2 : SPORTS								cnd	419	419
2										
Depenses de promotion, publication	11	2	2	12.02	11 002 02 00	12.11	3	cnd	50	50
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	11 002 02 01	33.00	3	cnd	357	407
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2		11 002 02 02	33.00	3	cnd	176	189
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	11	2	2	22.02	11 002 02 02	22.00	1	and	116	103
Subventions aux associations actives dans le	11	2	2		11 002 02 03	33.00	1	cnd	116	103
domaine du sport féminin	11	2	2	33.04	11 002 02 04	33.00	2	cnd	180	
Totaux pour l'activité 2								cnd	879	929
Act. 3 : PETITE ENFANCE										
Prestations de tiers, frais de missions										
(deplacements, sejours,) des membres de										
l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	11	2	3	12.01	11 002 03 00	12.11	3	cnd	10	10
Depenses d'organisation, promotion, diffusion,				40.00						
publication Subventions aux associations	11	2	3		11 002 03 01	12.11	3	cnd	22	22
Petite enfance – Participation de la COCOF à la	11	2	3	33.01	11 002 03 02	33.00	3	cnd	224	224
subvention à la Commission nationale pour les										
droits de l'enfant (CNDE)	11	2	3	41.01	11 002 03 03	41.10	4	cnd	2	2
Totaux pour l'activité 3								cnd	258	258
Act. 4 : EDUCATION A LA CULTURE										
Prestations de tiers, frais de missions										
(deplacements, sejours,) des membres de										
l'administration et des personnes etrangeres a l'administration				40.04	44 000 04 00	40.44				
- commonation	11	2	4	12.01	11 002 04 00	12.11	3	cnd	11	11
Education à la culture – la culture a de la classe	11	2	4	12.03	11 002 04 01	12.11	3	се	150	C
								со	20	50
Frais d'impression	11	2	4		11 002 04 02	12.11		cnd	1	1
Subventions aux associations (secteur prive)	11	2	4	33.01	11 002 04 03	33.00	3	cnd	490	490
Totaux pour l'activité 4						+	$\vdash$	caa cnd	502	502
								ce	150	
						$\dagger$		со	20	
								caa		
Totaux pour le programme 2								cnd	2.058	2.108
								се	150	C
								со	20	50
								caa		
Prog. 3 : EDUCATION A LA CULTURE										
Accompagnement des projets Anim'action	4.4	2	_	40.00	11 002 00 02	12 11	1	ce	_	,
	11	3	0	12.03	11 003 00 02	12.11	1	ce	0	
pag.ioo.c doo projoto / tiliii dottori								co	22	C
Totaux pour le programme 3								co ce	22	

# C.R. N° 8 (2014-2015)

Prog. 4 : EDUCATION PERMANENTE,										
ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES										
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE										
Autres depenses de promotion, diffusion,										
publication	11	4	1	12.02	11 004 01 00	12.11	3	cnd	5	5
Subventions aux associations en matiere										
d'education permanente	11	4	1	33.01	11 004 01 01	33.00	3	cnd	201	257
Subsides aux associations d'education permanente	11	4	1	33.02	11 004 01 02	33.00	3	cnd	376	376
Totaux pour l'activité 1								cnd	582	638
Totaux pour le programme 4								cnd	582	638
Prog. 6 : ACTIVITES PARA-SCOLAIRES A CARACTERE PEDAGOGIQUE										
Dépenses de fonctionnement du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)	11	6	1	12.02	11 006 01 01	12.11	3	cnd	30	30
Subventions aux associations	11	6	1	33.01	11 006 01 03	33.00	3	cnd	374	374
Totaux pour le programme 6								cnd	404	404
Totaux pour la division organique 11								cnd	12.262	13.009
								се	150	0
								со	42	50
								caa		
Totaux pour le budget								cnd	17.871	18.767
								се	150	0
								со	42	50
								caa		

## ARRIÉRÉ DES TRAVAUX

 a. Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des compétences résiduaires

p.m.

 b. Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

p.m.

c. Commission des Affaires sociales

Proposition de résolution visant à encourager les victimes d'agressions sexuelles à porter plainte déposée par Mme Viviane Teitelbaum et Mme Marion Lemesre [doc. 9 (2014-2015) n° 1)]

d. Commission de la Santé

p.m.

e. Commission spéciale du Règlement

p.m.

f. Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

p.m.

g. Commission de Coopération avec les autres Parlements

p.m.

h. Commission de contrôle

p.m.

 i. Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

p.m.

### **ANNEXE 3**

### **COUR CONSTITUTIONNELLE**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 27 novembre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1<sup>er</sup>, 3°, de l'article 3 (Dispositions transitoires) de la loi du 14 juillet 1976 relative aux droits et devoirs respectifs des époux et aux régimes matrimoniaux, interprété en ce sens que l'article 1435 du Code civil ne s'applique pas aux catégories d'époux qui se sont mariés avant le 28 septembre 1976 sous le régime conventionnel de la séparation de biens avec société d'acquêts, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (168/2014);
- l'arrêt du 27 novembre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que :
  - la première question préjudicielle n'appelle pas de réponse.
  - 2. l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 14 avril 1965 « portant approbation de la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, du protocole final et des lettres annexes, signés à Bruxelles, le 10 mars 1964 » ne viole pas articles 10, 11 et 172 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article 1<sup>er</sup> du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (169/2014);
- l'arrêt du 27 novembre 2014 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 2.3.51 à 2.3.62 (« Stationnement hors voirie ») et 4.1.1., §§ 4 à 9, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie, introduits par l'asbl « Fédération des parkings de Belgique » et par l'« Union Professionnelle du Secteur Immobilier » (170/2014);
- l'arrêt du 27 novembre 2014 par lequel la Cour renvoie la question préjudicielle relative à l'article 70 du Code des droits de succession, lu en combinaison avec l'article 7 du même Code, posée par le Tribunal de première instance de Liège au juge a quo (171/2014);
- l'arrêt du 27 novembre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2 de la loi du 21 décembre 2007 relative à l'exécution de l'accord interprofessionnel 2007-2008 et l'article 158 de la loi du 24 juillet 2008 portant des dispositions diverses (I) ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (172/2014);
- l'arrêt du 27 novembre 2014 par lequel la Cour rejette la demande de suspension de la loi du 12 mai 2014 portant création de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale, et, à tout le moins, de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, treizième tiret, partim, introduite par le Collège de la Commission communautaire française (173/2014);
- l'arrêt du 27 novembre 2014 par lequel la Cour, chambre restreinte, statuant à l'unanimité des voix, rejette le recours visant à obliger de poser une question préjudicielle et/ou d'y

- répondre, introduit par Erik Verbeek et l'asbl « No Cancer Foundation » (174/2014);
- l'arrêt du 4 décembre 2014 par lequel la Cour dit pour droit :
  - interprété en ce sens qu'il ne peut s'appliquer à la réparation des dommages matériels, l'article 19bis-11, § 2, de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs viole les articles 10 et 11 de la Constitution.
  - interprété en ce sens qu'il s'applique à la réparation des dommages matériels, l'article 19bis-11, § 2, de la loi précitée du 21 novembre 1989 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (175/2014);
- l'arrêt du 4 décembre 2014 par lequel la Cour :
  - 1. annule les termes « et avant que la période, visée aux deuxième et troisième alinéas, n'ait expiré » dans l'article 7.1.1, § 1<sup>er</sup>, alinéa 4, quatrième phrase, du décret de la Région flamande du 8 mai 2009 portant les dispositions générales en matière de la politique de l'énergie, modifié par l'article 3 du décret du 28 juin 2013 contenant dispositions diverses en matière d'énergie,
  - 2. rejette le recours pour le surplus (176/2014);
- l'arrêt du 4 décembre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que :
  - la première question préjudicielle n'appelle pas de réponse;
  - les articles 14, 807 et 1042 du Code judiciaire ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (177/2014);
- l'arrêt du 4 décembre 2014 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle relative à l'article 13, alinéa 2, de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents de travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public et à l'article 27 bis de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents de travail, posée par le Tribunal du travail de Malines, ne relève pas de la compétence de la Cour (178/2014);
- la question préjudicielle concernant l'article 31 de la loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises, posée par la Cour d'appel de Bruxelles;
- la question préjudicielle concernant les articles 12 et 14 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles, tels qu'ils étaient applicables aux exercices d'imposition 1995 et 1996, posée par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 745bis, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, du Code civil, posée par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles;

- la question préjudicielle relative à l'article 5 et l'annexe I de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État, posée par le Conseil d'État;
- la question préjudicielle relative à l'article 252 du Code des impôts sur les revenus 1992, avant son abrogation par l'article 47 de la loi du 10 août 2001 portant réforme de l'impôt des personnes physiques, posées par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division Gand;
- la question préjudicielle relative à l'article 1022 du Code judiciaire, tel qu'il est en vigueur avant sa modification par la loi du 21 février 2010, posée par la Cour d'appel de Mons;
- la question préjudicielle relative à l'article 127 du décret de la Communauté flamande du 13 juillet 1994 relatif aux instituts supérieurs en Communauté flamande, avant son abrogation par le décret du 20 décembre 2013, posée par la Cour du travail d'Anvers;
- la question préjudicielle relative aux articles 53, § 2, et 60 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, posée par le Tribunal de première instance de Bruges;
- la question préjudicielle relative à l'article 4, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public, posée par le Tribunal du travail de Gand, division Bruges;
- la question préjudicielle relative à l'article 203, § 1<sup>er</sup>, du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour d'appel de Bruxelles;
- le recours en annulation de l'article 36 de la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance (insertion d'un article 56bis dans le Code de la taxe sur la valeur ajoutée), introduit par T. Tempels;

- le recours en annulation des articles 21quatervicies, § 3, 21quinquiesvicies, § 3, 21sexiesvicies, § 3, et 21sexiesvicies, § 5, alinéas 2 et 3, de l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé, tels qu'ils ont été insérés par les articles 13, 14 et 15 de la loi du 4 avril 2014 réglementant les professions des soins de santé mentale et modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé, introduit par l'asbl « Vlaamse Vereniging van Orthopedagogen » et autres;
- le recours en annulation de l'article 66 de la loi du 5 mai 2014 concernant diverses matières relatives aux pensions du secteur public, introduit par la ville d'Andenne;
- le recours en annulation de l'article 23 de la loi du 19 avril 2014 « fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail des membres professionnels opérationnels des zones de secours et du Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale et modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile », introduit par la ville d'Andenne;
- le recours en annulation de l'article 7 de la loi du 12 mai 2014 modifiant la loi du 21 février 2003 créant un Service des créances alimentaires au sein du SPF Finances et le Code judiciaire, en vue d'assurer le recouvrement effectif des créances alimentaires (remplacement de l'article 16, § 2, de la loi du 21 février 2003), introduit par Vincent Minne et autres;
- les recours en annulation totale ou partielle (article 2) de la loi du 8 mai 2014 modifiant le Code civil en vue d'instaurer l'égalité de l'homme et de la femme dans le mode de transmission du nom à l'enfant et à l'adopté, introduits par Virginie Voronine et par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes;
- le recours en annulation des articles 3, 4, 8, 19, 23 et 41 à 46 de la loi du 8 mai 2014 portant des dispositions diverses en matière d'énergie, introduit par le Gouvernement flamand.

